



CONSEIL MUNICIPAL



PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 24 AVRIL 2008

PROCES-VERBAL



DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL



DU 24 AVRIL 2008



CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 24 AVRIL 2008

ORDRE DU JOUR

- Divers 1 - Installation d'un Conseiller Municipal.
- Divers 2 - Elections dans diverses commissions municipales et désignation d'un représentant au sein de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole (CA2M)
- 1° - Etat n° 3 de régularisation des décisions modificatives.
 - 2° - Cession de places de stationnement dans un parking souterrain Cour Elie Fleur au Pontiffroy.
 - 3° - Avenant au bail emphytéotique du 13 Janvier 1965 liant la Ville de Metz à l'ASPTT.
 - 4° - Participation financière aux travaux de réaménagement des locaux de la Société ARVATO SERVICES 130, route de Thionville.
 - 5° - Adhésion de la Ville de Metz à la Fondation du Patrimoine pour 2008.
 - 6° - Convention entre la Ville de Metz et l'AGURAM pour 2008.
 - 7° - Zone d'Aménagement Concerté du Sansonnet (Quartier de Devant-les-Ponts) – Engagement des études d'urbanisme.
 - 8° - Animation Estivale 2008 – Attribution de subventions à diverses associations culturelles et sportives.
 - 9° - Attribution de subventions à diverses associations socioéducatives et solde du conventionnement.
 - 10° - Construction d'un practice au Garden Golf de Metz-Technopôle.
 - 11° - Attribution de subventions à diverses associations sportives.
 - 12° - Programme 2008 de travaux dans les écoles, restaurants scolaires, logements de service, cours d'écoles.
 - 13° - Versement de diverses subventions.
 - 14 - Versement d'une subvention d'équipement au Conseil de Fabrique de la Paroisse Notre-Dame de Lourdes.
 - 15° - Centre Pompidou-Metz – Avenant n° 2 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage.

- 16° - Conventions de réservation de logements entre l'OPAH de Metz et la Ville de Metz.
- 17° - Conventions de réservation de logements entre la Société d'HLM NÉOLIA LORRAINE et la Ville de Metz.
- 18° - Convention de réservation de logements entre la Société d'HLM LOGIEST et la Ville de Metz.
- 19° - Désignations diverses.
- 20° - Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution de la Délibération du Conseil Municipal en date du 4 Avril 2008 ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions administratives.
- 21° - Questions orales.
- Question Orale n° 1 posée par M. LEBEAU, Conseiller Municipal, concernant le parc de stationnement souterrain place de l'Esplanade.

Etaient présents :

M. Dominique GROS, Maire de Metz, Conseiller Général de la Moselle

Les Adjointes au Maire

M. LIOGER

Mme PALLEZ

M. DARBOIS (sort de 19H31 au point 13 à 19H34 au point 13)

Mme KAUCIC

M. JEAN (sort de 20H13 au point 19 à 20H20 au point 19)

Mme FRITSCH-RENARD (excusée pour le début de la séance) (procuration à M. PAYRAUDEAU) (arrive à 19H09 au point 8)

M. FONTE (sort de 20H15 au point 19 à 20H21 au point 19 et de 20H29 au point 19 à 20H31 au point 19)

Mme BORI

M. TRON

Mme SALLUSTI
M. BELHADDAD
Mme OLESINSKI
M. KOENIG
Mme HEBER-SUFFRIN
M. SCUDERI

Les Adjointes chargés d'un ou plusieurs quartiers messins

Mme FERRARO
M. NZIHOU
Mme SAADI
M. PAYRAUDEAU

Les Conseillers Délégués

M. PLANCHETTE
M. LECOCQ
M. HEULLUY
M. LEKADIR (sort de 19H31 au point 13 à 19H36 au point 13)

Les Conseillers Municipaux

M. ALDRIN
Mme BOH-PETIT
Mme BRESSON
Mme CARRE-VERDIER
Mme COLIN-OESTERLE
Mme DE OLIVEIRA
Mme DUPONT
Mme GENET
M. JACQUAT
M. KHALIFE
Mme KNECHT
M. KRAUSENER
M. LEBEAU
Mme LETY
M. MARTALIE (sort de 19H23 au point 12 à 19H26 au point 12)

Mme MEDOC
Mme NICOLAS
Mme OASI-SCHAEFER
Mme PISTER (sort de 19H05 au point 8 à 19H09 au point 8 et de 20H54
au point 21 à 20H57 au point 21)
Mme QUILLOT
Mme RIBLET
Mme STEMART
M. THIL
Mme ZIMMERMANN

Etaient excusés :

Les Conseillers Délégués

M. SCHUMAN (procuration à Mme PISTER)
M. TOULOUZE (procuration à Mme PALLEZ)

Les Conseillers Municipaux

M. ANTOINE (procuration à Mme COLIN-OESTERLE)
M. GANDAR (procuration à M. FONTE)
Mme LEBLAN (procuration à M. DARBOIS)
M. MARECHAL (procuration à Mme BORI)
Mme MERTZ (procuration à Mme SALLUSTI)

Y assistaient également :

M. KIEFFER, Directeur Général des Services par intérim
M. PARDONNET, Directeur de Cabinet
Mme PEIFFERT, Chargée de Mission auprès du Directeur Général des Services
M. CHARTE, Directeur Général Adjoint
Mme COTORNINI, Directeur Général Adjoint
M. REITLER, Directeur Général Adjoint
M. ERASME, Directeur de l'Urbanisme
Mlle CHEVALIER, Chef de Protocole
M. STAEHLER, Direction de l'Administration Générale, Chef de Service
M. GERARD, Trésorier Principal Municipal

Etait excusé

M. GENDRON, Directeur des Services Opérationnels

La séance est ouverte à 18 Heures 05 sous la présidence de Monsieur Dominique GROS, Maire de Metz, Conseiller Général de la Moselle, qui, après avoir présenté les excuses, s'adresse à l'assemblée en ces termes :

M. le Maire – ... notre groupe a tardé un tout petit peu, et c'est la raison de notre retard de 5 minutes.

Merci de prendre place.

- M. le Maire présente les excuses –

M. le Maire – Et pour commencer je voudrais vous donner le rapport Divers numéro 1, l'installation d'un nouveau Conseiller Municipal.

Je vois d'ailleurs qu'il s'est déjà installé.

C'est bien.

POINT Divers 1 – Installation d'un Conseiller Municipal.

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal

VU le Code Electoral pris notamment en son article L 270,

CONSIDERANT qu'un siège de Conseiller Municipal est vacant,

VU le classement de la liste "Un destin pour Metz" déposée à la Préfecture de la Moselle lors des élections de Mars 2008,

DECIDE de procéder à l'installation de Monsieur Jérémy ALDRIN en qualité de Conseiller Municipal de la Ville de Metz.

Cette installation prend effet le 24 Avril 2008 lors de la séance du Conseil Municipal.

M. le Maire – Monsieur Jérémy ALDRIN.

Tout le monde vous connaît.

Voilà.

M. ALDRIN – Merci Monsieur le Maire.

Je voudrais peut-être dire quelques mots ?

M. le Maire – Je vous en prie, allez-y.

M. ALDRIN – Je suis très heureux et très honoré de rejoindre ce Conseil Municipal, ce Conseil qu'a présidé, durant 37 années, Jean-Marie RAUSCH.

Et permettez-moi de vouloir commencer par préciser et rappeler tout le respect qu'inspire le bilan de celui qui a fait, durant tant d'années, pour la Ville et pour les Messins.

A présent, il s'agit de prendre le relais, et j'essayerai de faire du mieux que possible avec mes Collègues du Groupe "Un Destin pour Metz", ce travail d'opposition. D'opposition attentive et constructive.

Je vous remercie Monsieur le Maire.

M. le Maire – Merci.

M. THIL – Monsieur le Maire ?

M. le Maire – Oui. Monsieur THIL.

M. THIL – Monsieur le Maire, je profite de l'intervention de Monsieur Jérémy ALDRIN pour vous faire très aimablement une suggestion à ce propos.

Jean-Marie RAUSCH vient de quitter, très officiellement, aujourd'hui, enfin il y a quelques jours déjà, mais aujourd'hui, les rangs d'une place qu'il a occupée pendant 37 ans et demi, ou 37 ans, comme vient de le rappeler Jérémy ALDRIN.

L'action, le bilan, tout cela appartient désormais aux historiens, mais je pense que demain, ils en mesureront toute la grandeur.

Je souhaiterais vous faire une suggestion Monsieur le Maire, et qui ne dépend que de vous, c'est de faire en sorte, comme souvent cela se passe, que Jean-Marie RAUSCH puisse avoir le titre de Maire Honoraire de la Ville de Metz.

C'est quelque chose qui se fait quelquefois pour le personnel, lorsqu'un Directeur quitte la scène, je pense à un ancien Directeur d'Opéra par exemple qui fut nommé Directeur Honoraire.

Et puis le deuxième point que je voudrais souligner en faisant cette suggestion, c'est que vous mettriez ainsi le droit en conformité avec le fait, parce qu'il se trouve que comme ça, on ne change pas les habitudes et l'autre jour, j'ai observé que lorsque les gens s'adressaient, les gens du peuple de Metz s'adressaient à Jean-Marie RAUSCH et ils lui disaient toujours "bonjour Monsieur le Maire".

Alors ça mettrait le fait en conformité avec le droit.

Mais le droit ne dépend que de vous.

M. le Maire – Je vous remercie de cette proposition.

Alors vos observations sont extrêmement intéressantes.

Il se trouve que moi aussi, on me dit "bonjour Monsieur le Maire".

Donc il doit y avoir des gens qui ont des problèmes dans leur tête, ou alors on ne croise pas les mêmes, parce qu'effectivement, il s'est passé quelque chose, il y a un mois de ça !

Et j'ai remarqué que ce qualificatif m'était effectivement très, très souvent adressé.

Cela dit, cette remarque en réponse étant faite, c'est avec plaisir que je ferai étudier par les services la possibilité d'accéder à votre demande, et de proposer le titre de Maire Honoraire de la Ville de Metz à Monsieur RAUSCH.

Je pense qu'il l'acceptera.

Je suppose que vous l'avez consulté, avant de ...

M. THIL – Non, c'est une suggestion ...

M. le Maire – D'accord.

M. THIL - ... que je fais de notre propre initiative ...

M. le Maire – Eh bien écoutez, on va regarder la façon dont ça se passe.

M. THIL - ... partagée par ce groupe.

M. le Maire – Je pense que ça fait partie des bons usages.

Et comme j'ai l'intention d'organiser cette municipalité, sous cette mandature, avec le maximum de bons usages, celui-ci me paraît, à l'évidence, devoir être proposé.

Donc j'accède bien volontiers à votre demande.

Monsieur Jérémy ALDRIN étant ainsi installé.

M. le Maire - J'ai un point Divers numéro 2 :

POINT Divers 2 – Elections dans diverses commissions municipales et désignation d'un représentant au sein de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole (CA2M).

Rapporteur : M. le Maire

Motion 1

OBJET – ELECTIONS DANS DIVERSES COMMISSIONS MUNICIPALES

Le Conseil Municipal

VU la nécessité de compléter diverses commissions municipales,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-33,

DECIDE D'ELIRE

Sous-Commission des Affaires Economiques
Monsieur Jérémy ALDRIN, Conseiller Municipal (Titulaire)

Commission des Grandes Infrastructures
et aménagement de l'espace
Monsieur Jérémy ALDRIN, Conseiller Municipal (Titulaire)

Commission Consultative des Services Publics Locaux
Monsieur Jérémy ALDRIN, Conseiller Municipal (Titulaire)

Motion 2

OBJET – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE METZ METROPOLE (CA2M)

Le Conseil Municipal

VU la nécessité de désigner un représentant au sein de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole (CA2M)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-33,

DECIDE DE DESIGNER :

Monsieur Jérémy ALDRIN, Conseiller Municipal
au sein de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole (CA2M).

M. le Maire – Y a-t-il des observations ? Des oppositions ? Des abstentions ?

Eh bien je vous remercie.

Monsieur Jérémy ALDRIN remplace, partout où il était nommé, Monsieur Jean-Marie RAUSCH, et à la CA2M en particulier.

M. le Maire – Nous prenons maintenant le point numéro 1.

Et je passe la parole au Rapporteur, en l'occurrence Monsieur Richard LIOGER.

POINT 1 – Etat n° 3 de régularisation des décisions modificatives.

Rapporteur : M. LIOGER, Premier Adjoint au Maire

en lieu et place de Mme FRITSCH-RENARD, Adjoint au Maire, excusée

M. LIOGER – Merci.

Donc, en lieu et place de Madame Anne FRITSCH-RENARD qui nous a présenté ses excuses, je présenterai le point numéro 1, et je crois un certain nombre de points suivants aussi.

MOTION 1

BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal,
La Commission des Finances et Affaires Economiques entendue,

Vu le projet de l'état n° 3 de régularisation des Décisions Modificatives du Budget Principal présenté par le Maire pour l'exercice 2008,

ADOpte ET VOTE ledit état n° 3 de régularisation des Décisions Modificatives arrêté comme suit :

<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Mouvements positifs réels	4 214 987,91	4 129 872,50
Mouvements positifs d'ordre	0,00	0,00
Mouvements négatifs réels	-2 958 013,87	-2 090 248,75
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement	<u>0,00</u>	<u>-782 649,71</u>
<u>TOTAUX</u>	1 256 974,04	1 256 974,04
<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Mouvements positifs réels	858 713,63	43 046,92
Mouvements positifs d'ordre	0,00	0,00
Mouvements négatifs réels	-33 017,00	0,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement	<u>-782 649,71</u>	<u>0,00</u>
<u>TOTAUX</u>	43 046,92	43 046,92
<u>TOTAUX GENERAUX</u>	1 300 020,96	1 300 020,96

dont détail ci-annexé :

MOTION 2

BUDGET ANNEXE DES EAUX

Le Conseil Municipal,
La Commission des Finances et Affaires Economiques entendue,

Vu le projet de l'état n° 3 de régularisation des Décisions Modificatives du Budget Annexe des Eaux présenté par le Maire pour l'exercice 2008,

ADOpte ET VOTE ledit état n° 3 de régularisation des Décisions Modificatives arrêté comme suit :

<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Mouvements positifs réels	55 885,53	35 953,18
Mouvements positifs d'ordre	0,00	0,00
Mouvements négatifs réels	-12 244,46	0,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement	<u>0,00</u>	<u>7 687,89</u>
<u>TOTAUX</u>	43 641,07	43 641,07
<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Mouvements positifs réels	514,63	7 767,89
Mouvements positifs d'ordre	0,00	0,00
Mouvements négatifs réels	-434,63	0,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement	<u>7 687,89</u>	<u>0,00</u>
<u>TOTAUX</u>	7 767,89	7 767,89
<u>TOTAUX GENERAUX</u>	51 408,96	51 408,96

dont détail ci-annexé :

M. le Maire – Oui ?

M. LEBEAU – Monsieur le Maire ...

M. le Maire – Attendez, attendez, on regarde s'il y a d'autres ...

On va vous expliquer comment ça marche.

Vous demandez à votre Présidente de Groupe, elle a un Règlement Intérieur.

Alors on regarde d'abord qui veut prendre la parole. Il n'y a pas forcément que vous. Et après ça, on note qui veut prendre la parole. Et après ça, on donne la parole à ceux qui l'ont demandée.

Voilà.

Donc, qui demande la parole ?

Eh bien merci.

Je vous la donne.

M. LEBEAU – Merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers Collègues, bien qu'ayant quelques aptitudes à comprendre les chiffres, j'avoue avoir eu quelques difficultés à comprendre cette motion.

Revenant sur votre volonté de formation des élus que vous avez exprimée lors du dernier Conseil Municipal. Je souhaiterais que vous puissiez organiser une formation pour l'ensemble des élus qui le souhaitent, à comprendre ce type de motion, pour que l'ensemble des conseillers municipaux puissent voter ces motions avec une compréhension totale.

Merci Monsieur le Maire.

M. le Maire – Alors je vais vous répondre tout de suite.

C'est une très bonne question.

Il existe des instituts de formation, extrêmement spécialisés, dans tous les domaines, qui peuvent intéresser les Conseillers Municipaux.

Il y a deux façons d'en utiliser les services.

Ou bien, chaque Conseiller Municipal s'inscrit à des sessions, et il y a déjà parmi vous ici des élus qui se sont inscrits à des sessions de formation sur tel ou tel sujet. Par exemple Madame FRITSCH-RENARD, qui est aujourd'hui excusée, a déjà été à une session de formation sur les budgets municipaux. Elle y est allée directement.

On peut envisager, bien entendu, qu'une structure habilitée à former les élus se déplace ici à Metz et que, nous proposons, une formation collective. Ce qui suppose que les uns et les autres, vous preniez des moments de congé pour les suivre.

Je vous signale que, par exemple, et d'autres Conseillers Généraux ici présents pourraient le dire, ça existe au Conseil Général, où il nous arrive qu'on nous propose une formation.

Alors, ce que je vais faire, en réponse à votre question, je vais demander aux services d'étudier la possibilité d'organiser, pour les nouveaux Conseillers Municipaux - ils sont nombreux - une session de formation sur la lecture d'un Budget Municipal. Et si on arrive à un nombre suffisant de Conseillers Municipaux, on l'organisera sur place de façon à éviter les pertes de temps et les dépenses de déplacements.

Sachant que, je vous le rappelle, il y a un volume assez important qui est inscrit dans la loi et qui n'est jamais utilisé ici à Metz, qui n'a jamais été utilisé à Metz, correctement, qui représente 30 % des indemnités dont les élus municipaux disposent.

C'est-à-dire que le volume financier est assez important et que, donc, on peut organiser de telles manifestations.

Maintenant, y a-t-il des oppositions au point qui a été présenté par Monsieur Richard LIOGER ?

Des abstentions ?

Eh bien je vous remercie.

M. le Maire – Le point numéro 2 :

POINT 2 – Cession de places de stationnement dans un parking souterrain Cour Elie Fleur au Pontiffroy.

Rapporteur : M. LIOGER, Premier Adjoint au Maire

Le Conseil Municipal,
Les Commissions entendues,

CONSIDERANT :

- que, par délibération du Conseil Municipal du 20 décembre 2007, la Ville de Metz a décidé de céder 68 emplacements de stationnement dans un parking souterrain au Pontiffroy au prix de 9 000 € l'unité ;
- que la taille de quatre de ces places ne permet pas le stationnement des voitures, mais celui des 2 roues ;

VU :

- la délibération du Conseil Municipal du 20 décembre 2007 ;
- l'évaluation des Services Fiscaux de la Moselle en date du 3 décembre 2007 ;

DECIDE

- 1) - de céder quatre emplacements de stationnement situés dans un parking souterrain au Pontiffroy au prix de 4 500 € l'unité, conformément à l'évaluation des Services Fiscaux de la Moselle ;
- 2) - de laisser à la charge des acquéreurs tous les frais d'acte, droits et honoraires de notaire ;
- 3) - d'encaisser la recette sur le budget correspondant ;
- 4) - d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de la vente, à effectuer les opérations comptables et à signer tous documents y afférents.

M. le Maire – Qui souhaite prendre la parole ?

Oui, Madame ?

Qui d'autres ?

Deux prises de parole.

C'est noté.

Docteur ? D'accord.

Alors, Madame COLIN-OESTERLE.

Mme COLIN-OESTERLE – Monsieur le Maire, vous ne m'en voudrez pas si je profite d'un point de l'ordre du jour pour faire ce que vous-même aviez coutume de faire lorsque vous étiez dans l'opposition, et aborder, mais de manière très, très rapide, une question d'ordre plus général relative au stationnement, notamment au stationnement en surface.

Alors quid de ces places de stationnement en surface et de leur suppression prévue par votre prédécesseur, dans le cas notamment de l'aménagement de la Place de la République ?

Allez-vous poursuivre sa piétonisation telle que l'avait prévue Monsieur RAUSCH en son temps ? Ce qui aura nécessairement pour conséquence d'aggraver encore la pénurie de stationnement sur voirie dans notre ville, et de fragiliser encore davantage l'activité économique de notre centre.

Je vous remercie.

M. le Maire – Alors on va prendre la deuxième question.

M. KHALIFE – Monsieur le Maire, moi je voulais me féliciter que vous ayez poursuivi cette action que nous avons débutée l'an dernier, en tout cas pour ce parking, qui a permis notamment aux résidents du Pontiffroy de disposer de 68 places.

Effectivement, cette motion complémentaire concerne, contrairement à ce qu'on a pu lire dans la Presse ce matin - ce n'est pas quelque chose qui est lié à votre élection, que je ne conteste pas du tout, rassurez-vous - mais on a vu ce matin que c'était peut-être une coïncidence, mais ces places étaient squattées déjà et ne servaient à rien, et ne pouvaient servir à aucune voiture.

C'est pour cela que j'avais demandé en Décembre aux Services Fiscaux de réévaluer ces places, pour qu'elles soient d'abord moins chères, d'ailleurs je crois qu'elles sont déjà presque vendues, en tout cas demandées par des clients qui les souhaitent.

Et donc elles seront prêtes pour accueillir tous les vélos que vous voulez bien y mettre.

Merci en tout cas.

M. le Maire – Alors je réponds aux deux interventions, directement.

Madame COLIN-OESTERLE, je suis très gêné pour vous répondre, par rapport à la Place de la République, par courtoisie, pour un de vos Collègues. Vous n'avez sans doute pas échangé les questions orales qui ont été posées, mais l'un de vos confrères du groupe auquel vous appartenez a posé la question en question orale. Si bien que ça me gêne de lui retirer ...

Mme COLIN-OESTERLE – Ce n'est pas la même question.

Monsieur le Maire, ce n'est pas du tout la même question.

M. le Maire – Ça concerne la Place de la République.

Mme COLIN-OESTERLE – Ah oui, mais il y a différentes problématiques.

M. le Maire – Ah ! Bien je n'ai pas bien lu.

Mme COLIN-OESTERLE – Ce n'est pas la même question du tout.

M. le Maire – Je n'ai pas bien lu.

J'ai cru comprendre qu'effectivement, c'était aussi ...

Mme COLIN-OESTERLE – Non.

M. le Maire – Bon alors à ce moment-là, je réponds.

Vous me posez une question par rapport aux places en surface.

Effectivement, la suppression des places en surface de la Place de la République remplacées par des places - mais je m'excuse c'est la réponse quand même que je vais donner à votre Collègue - remplacées par des places souterraines du parking qui est en train, qui maintenant fonctionne, dit de l'Arsenal, et de l'Esplanade, aboutit à ce qu'il y ait de bonnes places en surface, et à ce qu'il y ait davantage de places au total.

Il y a, de mémoire, mais je vais vous le dire exactement puisque vous pensez que ce n'est pas la même question, mais moi je vous confirme que c'est bien la même, chacun a son point de vue là-dessus.

Où est-ce qu'elle est, la réponse ...

Mais bon je répondrai, il y a, je crois que c'est 160 places de plus qui sont offertes.

Donc effectivement, ce sont des places payantes.

Il y en a exactement 181.

Vous voyez, j'avais retenu 180.

Donc il y a une différence de 181 places, en supplément.

Et actuellement, comme nous avons fait cesser les travaux de la Place de la République - donc je réponds en même temps - et vous m'excuserez cher ami, mais je n'aurais pas voulu que Madame COLIN-OESTERLE vous retire la vedette de cette très intéressante question, mais elle l'a fait.

Donc je réponds aux deux en même temps.

Eh bien il y a 181 places supplémentaires.

Et nous avons prévu, dans la mesure du possible, et tant que les choses ne seront pas définitivement avancées, de prolonger le contrat provisoire de gestion de la Place de la République en surface, dans la mesure où les travaux, pour l'instant, sont bloqués à cause des projets de transport en commun en site propre d'une installation de type busway,

nous avons prévu de prolonger, il manque une centaine de places, mais les autres sont quand même là, et on peut en profiter.

Donc on peut joindre actuellement l'utile à l'agréable.

Il y a non seulement les places souterraines qui ont été faites en plus, mais il y a également les places qui, pour l'instant, continuent à fonctionner en surface, Place de la République, pour celles qui ne sont pas impactées par les travaux qui commencent.

Voilà.

Alors maintenant je réponds au Docteur KHALIFE.

Effectivement Docteur, ce n'est pas de mon mérite.

Je vais quand même vous répondre avec le sourire que je n'y suis pas tout à fait étranger parce que, comme vous l'avez remarqué, je suis Conseiller Général tout à fait concerné par le secteur du Pontiffroy, qui est mon quartier.

Deuxièmement mon ami, et maintenant Adjoint au Maire, Jacques TRON, y habite, et a les pieds dessus ce parking quand il va en ville, et nous avons remarqué depuis longtemps que ces places étaient des places pour clochards, étaient des places négligées, et j'avais fait plusieurs lettres à mon prédécesseur et j'espère bientôt Maire Honoraire pour lui signaler qu'il y avait des places qui étaient squattées et qui étaient dans un état d'abandon manifeste.

Et j'avais eu la surprise, la satisfaction de voir qu'il avait été décidé de les vendre à des particuliers, à un prix de 9 000 euros la place ce qui est, toute proportion gardée, bon marché par rapport au prix des places en centre-ville à Metz. Et donc, effectivement, beaucoup de gens ont déjà choisi l'option de les acheter. Et, en complément, nous vendons ces petites places modèle réduit qui permettent de loger soit une Smart, soit des scooters, ou des vélos. Et je n'en retire aucune gloire particulière. Je fais simplement la continuité de l'action municipale.

Voilà Docteur.

Y a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

Eh bien je vous en remercie.

M. le Maire – Alors le point numéro 3, Monsieur LIOGER.

POINT 3 – Avenant au bail emphytéotique du 13 Janvier 1965 liant la Ville de Metz à l'ASPTT.

Rapporteur : M. LIOGER, Premier Adjoint au Maire

M. LIOGER – Merci Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal,
Les Commissions entendues,

CONSIDERANT :

- que la Ville de Metz envisage la création d'un parking rue du Haut Noyer ;
- qu'une partie de l'emprise foncière concernée par ce projet est intégrée dans la parcelle mise à disposition de l'ASPTT par la Ville de Metz par bail emphytéotique en date du 13 janvier 1965;

VU :

- le bail emphytéotique du 13 janvier 1965, et ses avenants n°1 du 16 mars 1971, n°2 du 7 mai 1981, n°3 du 17 février 1989 et n°4 du 25 juin 1998 ;

- l'accord de l'ASPTT pour réduire l'emprise foncière qui lui est mise à disposition, par le biais d'un avenant n°5 au bail emphytéotique du 13 janvier 1965 ;

DECIDE :

- de réduire d'environ 20m2 la parcelle mise à disposition de l'ASPTT, cadastrée sous :

BAN DE BORNY

Section CP parcelle n° 173

AUTORISE :

- Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération, signer tous documents y afférents.

M. le Maire – Est-ce qu'il y a des questions ? Madame COLIN-OESTERLE.

D'autres questions ?

Eh bien Madame, je vous en prie.

Mme COLIN-OESTERLE – Oui Monsieur le Maire je profite de ce point pour vous interpellé sur la situation d'un autre grand club de tennis, l'Association Sportive des Cheminots de Metz, liée également par un bail emphytéotique à la Ville de Metz.

En Janvier 2007, ce club avait déjà interpellé la Ville de Metz sur le renouvellement de ce bail, lequel se termine en 2015.

Aucune réponse n'a, à ce jour, été apportée.

Or ce club a d'importants projets d'investissement, notamment la couverture de deux cours supplémentaires nécessitant des emprunts dont l'échéance les amène au-delà de 2015. Et les responsables souhaitent évidemment connaître la position de la Ville sur cette question, et avoir un engagement ferme leur permettant d'engager les travaux nécessaires.

Alors je crois savoir que vous avez été sensibilisé à ce problème, notamment lors de la dernière assemblée générale de l'ASCM Omnisport à laquelle vous assistiez.

Pouvez-vous ce soir rassurer les dirigeants de l'ASCM, et les assurer d'un règlement rapide de leur dossier.

Je vous remercie.

M. le Maire – Alors effectivement, vous avez une pratique cavalière tout à fait intéressante, et vous avez été à bonne école.

Mais je vais vous faire néanmoins une réponse parce que c'est une question qui est importante.

Effectivement, j'y étais à cette manifestation pour le, je ne sais plus combien, le 60ème anniversaire de l'ASPTT, ou même plus je me souviens plus du nombre, mais c'était une très belle fête.

Et, ce que, pardon pas l'ASPTT les Cheminots, ce que vous n'avez pas dit, c'est important, sont installés sur des espaces qui sont complètement impactés par les bretelles d'autoroute, et là, en fin de compte, les voiries, les voiries urbaines.

Et donc, ils sont installés, en tant que terrains de sport, sur des zones qui sont complètement inconstructibles, et qui sont en dehors de toute perspective urbaine.

Et quelque part, c'est une très bonne solution d'avoir des clubs de sport, qui installent des terrains de tennis, et des terrains, et des objets démontables ou peu lourds, sur des espaces qui sont non édificandi.

Et donc j'avais eu l'occasion, effectivement, étant interpellé au même type qu'un certain nombre d'élus - je rappelle que Madame GRIESBECK était là, peut être d'autres personnes ici présentes - et donc, et j'avais trouvé que leur demande était de bon sens dans la mesure où ce club est dynamique ; il a des adhérents, non seulement cheminots, mais également en dehors du monde du chemin de fer, et j'avais trouvé leur remarque justifiée.

C'est la raison pour laquelle j'ai l'intention de vous dire que n'ayant pas encore eu le temps de me pencher sur cette question importante, dont je n'imaginai pas que vous poseriez la question, je vous suggère de la faire en question orale, comme ça, on a le temps de se préparer la prochaine fois.

Eh bien, mais il se trouve que là je peux vous répondre.

Eh bien oui, on va faire tout notre possible pour que ce bail soit prolongé de façon à ce que les cheminots puissent éventuellement aménager. Construire, je ne sais pas Madame, parce que là ça correspond aussi à des contraintes autour de l'autoroute, et il faudra avoir l'accord de l'Etat. Ils sont sur des espaces qui sont sur un territoire municipal différent de celui de la ville de Metz, premièrement.

Deuxièmement, qui appartient, c'est le terrain qui appartient à la ville de Metz mais le ban est à Longeville.

Donc tout ça est un peu compliqué, et je me permets de vous mettre quelques détails complémentaires à la question que vous m'avez posée, pour vous dire qu'on va s'en occuper.

Voilà.

Y a-t-il d'autres remarques ?

Pas d'opposition ?

Je vous remercie.

POINT 4 – Participation financière aux travaux de réaménagement des locaux de la Société ARVATO SERVICES 130, route de Thionville.

Rapporteur : M. LIOGER, Premier Adjoint au Maire

Le Conseil Municipal,

Les Commissions entendues,

CONSIDERANT :

- que la Ville de Metz, locataire de Monsieur HEINTZ, sous-loue les locaux situés 130, Route de Thionville à la société ARVATO SERVICES depuis le 1^{er} novembre 2000 ;
- que la société ARVATO SERVICES doit réaliser dans ses locaux des travaux de mise en conformité, de réparations, de remplacements d'éléments et d'améliorations, nécessaires à la réglementation en vigueur et indispensables à son développement et à sa pérennité ;
- que, devant la nature des travaux envisagés, ARVATO SERVICES a sollicité de la Ville de Metz, au titre de son statut de locataire, une prise en charge de certains de ces aménagements ;

VU

- la délibération du Conseil Municipal en date du 24 novembre 2000 ;
- le bail du 1^{er} novembre 2000 ;
- le contrat de sous-location du 6 février 2001 ;
- l'accord du propriétaire, Monsieur HEINTZ ;

DECIDE :

- de participer aux travaux de réaménagement des locaux de la société ARVATO SERVICES par le biais d'une baisse de loyer d'un montant équivalent à celui des travaux à effectuer, à savoir 186 000,-€, qui sera étalées sur 2 années ;

AUTORISE :

- Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et signer tous documents s'y rapportant.

M. le Maire – Y a-t-il des questions ?

Alors, Madame COLIN-OESTERLE.

Mme COLIN-OESTERLE – Juste une intervention ...

M. le Maire – Y a-t-il d'autres questions ?

Attendez, attendez ...

Mme COLIN-OESTERLE – Pardon, excusez-moi.

M. le Maire – Je prends les notes.

Excusez-moi Madame, je ...

Alors ...

Non, non, mais j'ai noté.

Docteur.

Je note la liste des intervenants.

Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur Thierry JEAN.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Je vous remercie

Madame COLIN-OESTERLE, allez-y.

Mme COLIN-OESTERLE – Oui, juste une intervention très brève pour dire que nous nous félicitons du soutien de la Ville de Metz à cette entreprise, spécialisée donc dans les centres d'appels, qui emploient plusieurs centaines de salariés de notre ville, de notre agglomération, et qui doit vraisemblablement se situer parmi les employeurs les plus importants de notre ville.

Ça va évidemment dans le bon sens que de soutenir ce type d'activité, avec les très nombreux emplois qui sont à la clef.

Je vous remercie.

M. le Maire – Eh bien, je vous remercie de ce satisfecit. J'y suis très sensible.

Docteur.

M. KHALIFE - Voilà, moi aussi Monsieur le Maire, je voulais me féliciter parce que c'est un dossier un peu particulier comme beaucoup s'en sont rendu compte.

C'est un dossier qui nous a beaucoup occupé ces deux dernières années.

Et la société en question a rempli son contrat puisque, je vais donner quelques chiffres, elle est passée de 350 employés à 500 employés. Et elle nous a promis, lors des négociations que l'on a eues l'an dernier avec eux, de pérenniser 80 emplois précaires qu'ils avaient en plus.

Donc moi aussi je voulais me féliciter et vous remercier d'avoir accepté de poursuivre cette action dans ce sens.

M. le Maire – Merci Docteur.

Monsieur Thierry JEAN.

M. JEAN – Oui je rejoindrai, bien évidemment, les deux intervenants précédents, pour dire que c'est vrai que c'est un employeur important sur la Ville. C'est vrai qu'il faut que nous l'aidions.

D'autant plus que c'est une activité sur laquelle, je parle des centres d'appels en général, sur laquelle pèse toujours un risque de délocalisation.

Et nous serons vigilants pour que cette entreprise trouve toujours, à Metz, le contexte dont elle a besoin pour se développer.

Je vous remercie Monsieur le Maire.

M. le Maire - ... je vous donne la parole, Docteur.

Il faudra faire un cavalier sur la prochaine ...

M. KHALIFE – Non, excusez-moi, je voulais juste ...

M. le Maire – Attention, sinon je vous menace de vous traiter comme j'étais traité avant !

- rires dans la salle -

M. le Maire – Non, allez !

Allez-y !

M. KHALIFE – Non, c'est juste pour rappeler que ce bail, enfin il était prévu que ce bail qui était dans le Code Civil soit transféré en bail commercial par la Ville de Metz.

C'est tout.

Pour qu'on ait des relations normales avec ARVATO, et qu'ARVATO ait une location directe avec Monsieur HEINTZ, et la Ville se désengage après avoir donné les subventions qu'il faut pour cette société.

M. le Maire – Alors c'est la question que je pensais que nous aurions, en début.

Donc vous avez bien fait de la reposer, parce que c'était pour ça que Monsieur Thierry JEAN avait levé la main.

M. KHALIFE – Je n'ai pas l'impression qu'il avait dit ça.

M. JEAN – Non, non, sur un plan technique, effectivement, depuis mi-2007, la Ville avait la possibilité de dénoncer ce bail. Parce que, vous l'avez compris, c'est une sous-location.

Donc c'est une situation un peu particulière.

La Ville est locataire de HEINTZ, et sous-loue à ARVATO.

D'accord ?

Il est prévu, dans le bail initial, qu'à l'issue d'une période de 6 années, qui est écoulée depuis la mi-2007, la Ville de Metz puisse dénoncer ce bail, puisqu'il y a, dans le bail de la Ville de Metz, une promesse de contracter un bail commercial, donc promesse du bailleur principal de contracter, de confier un bail commercial à ARVATO.

Parce qu'aujourd'hui ARVATO, en fait, a un bail de droit commun, et n'a pas de bail commercial. Ce qui ne correspond pas à la logique de la situation, et à la logique d'activité.

Donc il faut effectivement aller dans cette direction, à mon avis, très rapidement.

Voilà.

M. le Maire – Encore une question.

Docteur.

M. JACQUAT – Simplement, il me semble que la location, la sous-location avait été faite d'abord à BERTELSMANN, devenu ARVATO dans un deuxième temps.

M. le Maire – Nous sommes tous d'accord.

Y a-t-il des oppositions ?

Des abstentions à ce point ?

Eh bien je vous remercie.

POINT 5 – Adhésion de la Ville de Metz à la Fondation du Patrimoine pour 2008.

Rapporteur : M. LIOGER, Premier Adjoint au Maire

M. le Maire – Monsieur LIOGER.

M. LIOGER – Merci.

Le Conseil Municipal,

VU l'avis des Commissions compétentes,

DECIDE de l'adhésion de la Ville de Metz à la Fondation du Patrimoine au titre de l'année 2008,

DESIGNE Monsieur Richard LIOGER, Premier Adjoint au Maire pour représenter la Ville de Metz auprès de cette fondation

ORDONNE l'inscription budgétaire des frais d'adhésion, soit 1 000 €,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette adhésion.

M. le Maire – Et de nommer Monsieur LIOGER pour représenter la Ville de Metz auprès de cette Fondation.

Y a-t-il des interventions ?

Oui, Monsieur LEBEAU.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Eh bien, Monsieur LEBEAU.

M. LEBEAU – Merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers Collègues, si nous pouvons nous réjouir que la Ville de Metz adhère à cette Fondation du Patrimoine pour des lieux qui ne font pas l'objet de classement, je souhaiterais revenir sur un projet en cours qui est le classement du Quartier Impérial au Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

En effet, au mois de Juin dernier, à grand renfort de communication, l'ancienne municipalité avait déposé un dossier de candidature pour ce quartier.

Et aujourd'hui, plus aucune nouvelle.

Je voudrais savoir Monsieur le Maire, vous qui avez repris le dossier en cours, si vous pouvez nous donner un point sur le parcours de ce dossier ?

Merci Monsieur le Maire.

M. le Maire – Je vais demander à Monsieur Antoine FONTE, Adjoint à la Culture, de vous répondre.

Et puis je vous donnerai, après ça, mon point de vue sur cette question.

Allez-y, Monsieur FONTE.

M. FONTE – C'est effectivement un des dossiers à traiter de manière urgente puisqu'en ce moment, je suis en train de faire l'état des lieux de l'ensemble des dispositifs du Service Culturel, qui est un grand Service, Monsieur LEBEAU.

Donc, dès que ce dossier sera étudié et ressorti des armoires, il sera soumis bien entendu à l'assemblée. E on communiquera, sur ce dossier, de manière normale.

Donc c'est un grand dossier.

Mais il y a beaucoup de dossiers.

Et en 4 semaines, nous avons déjà vu beaucoup de dossiers.

M. le Maire – Alors maintenant je vais vous répondre sur encore une question très cavalière, parce qu'on est passé des pigeonniers et des maisons rurales anciennes, et des chapelles, au Quartier Impérial comme on dit maintenant.

Il se trouve que j'ai lu le livre de Madame ..., qui a fait cette thèse remarquable sur ce quartier, et je pense que cette affaire est beaucoup plus importante qu'un simple problème de patrimoine.

Il s'agit de l'identité de Metz.

Il fut un temps où Metz était annexée. C'était la première annexion.

Et notre ville a été, quelque part, la vitrine de l'empire allemand, et la vitrine expérimentale de l'empire allemand.

Dans le domaine militaire, c'est évident, l'armée allemande, l'armée impériale allemande s'est créée à Metz.

C'est là qu'on a appris à fondre les uniformes, les commandements, les armes, les munitions, etc. ...

Quand on lit le livre du Général DENIS, on s'aperçoit que l'armée allemande a été fondée en quelque sorte, unifiée, à Metz, entre les Bavarois, les Prussiens, etc. ...

Et s'agissant du quartier dont vous parlez, c'est tout à fait aussi intéressant puisqu'il n'y a pas, en Allemagne, d'équivalent.

Il n'y a pas, en Allemagne, d'équivalent puisque, l'Allemagne, l'empire allemand, dans cette terre d'empire, c'était donc une terre propriété de l'ensemble des Etats allemands. c'était cette terre conquise, l'Alsace-Moselle, eh bien ils ont voulu faire une vitrine, et cette vitrine a été ce quartier qui a laissé l'imagination des architectes, dans un plan absolument génial d'un urbaniste, dont d'ailleurs on n'a jamais donné le nom à aucune rue de Metz. Voyez, ce sont des oublis qui correspondent, je vais y venir, à quelque chose de plus profond.

Et donc le paysage urbain messin de ce quartier est un paysage urbain du rêve de l'Allemagne telle qu'elle se voyait, et pas seulement un paysage urbain d'urbaniste.

Et donc le classement se justifie, non pas parce que c'est une belle ville allemande qu'est la Ville de Metz, dans le quartier neuf, mais parce que c'est la ville allemande rêvée qui, dans aucun endroit de l'empire allemand n'a jamais existée.

Et quand vous voyez des Allemands, je ne pratique pas malheureusement l'Allemand, mais visiter cette ville, et visiter ce quartier, ils savent que c'est un quartier quelque part expérimental d'un rêve, d'un rêve d'une période impériale.

Et c'est la raison pour laquelle ce classement se justifie.

Ce n'est pas parce que c'est un classement pour une ville allemande en France, c'est un classement parce que c'est une ville originale, avec des architectes qui venaient de partout, et pas seulement d'Allemagne d'ailleurs, et sur un thème qui était un thème de rêve, un peu de folie.

On se permet ce qu'on fait là.

Voilà.

C'est la raison pour laquelle nous allons continuer cette tentative de classement de l'UNESCO, en mettant en avant cet aspect des choses.

Sachant que, en arrivant dans cet Hôtel de Ville, comme Maire, j'ai encore reçu une lettre d'une personne qui m'a dit, qui me disait tout net, "comment est-ce qu'on peut, comment est-ce qu'on peut, quand on est un vrai Français, continuer à admirer un quartier allemand qui a été construit dans une période où on était sous l'annexion, sous l'occupation, sous la souffrance, en difficulté, etc. ...?"

Et figurez-vous que ce discours-là moi, je l'ai connu de mon grand-père qui a emmené ma propre mère visiter Metz et Strasbourg, en 1918, avec ses 3 enfants qui avaient plus que 5 ans, pour voir les villes reconquises.

Je l'ai entendu de mes parents qui considéraient que le quartier allemand de Metz était un quartier qu'il ne fallait pas admirer.

Et donc c'est progressivement seulement, progressivement, que disparaît le ressentiment, qu'on peut trouver dans Colette BAUDOCHE le plus beau roman qui était écrit sur la Ville de Metz, même si on n'est pas toujours d'accord avec BARRES sur tout, et on est en train de constater que progressivement - j'ai fait une réponse à cette dame, en lui parlant de ma famille figurez-vous - et on est en train de constater que nous sommes maintenant en capacité de nous approprier culturellement, complètement, ce superbe quartier.

Je pense que cette thèse qui a été faite est une thèse tout à fait intéressante, que maintenant les travaux se multiplient, que des émissions de télévision sur la Gare de Metz il y en a eu des foules, et que l'apaisement qui existe désormais autour de notre passé permet cette revendication qui sera portée, je crois, par pratiquement tout le monde.

Et finalement, je vous remercie de m'avoir posé cette question parce qu'il aurait fallu y venir un jour.

Monsieur Antoine FONTE vous a expliqué qu'on était aux affaires depuis 4 semaines et qu'on ne chôlait pas. C'est du matin au soir, à 12 heures par jour. Mais on n'a pas peur. Et je vous remercie de nous stimuler pour aller encore un peu plus vite.

Non, non, c'est fini !

... comment ça marche.

Je vous l'ai déjà fait une fois, et ...

Non, non, non, non, on va prendre des bonnes habitudes.

Non, écoutez, j'ai aussi un jour envie de me faire désigner comme Maire Honoraire, et je ne voudrais pas transgresser les règles de mon prédécesseur.

Donc vous aurez la parole tout à l'heure, Monsieur THIL.

Je vous remercie.

- plusieurs personnes parlent en même temps -

M. le Maire – On n'a pas voté.

Alors ça c'est une erreur, par contre.

C'est bien remarqué.

Y a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

Eh bien je vous remercie.

M. JACQUAT – Monsieur le Maire ! Monsieur le Maire !

M. le Maire – Oui.

M. ... - Explication de vote.

M. le Maire – Explication de vote.

- rires dans la salle -

M. le Maire – Alors je vous rappelle que vous avez une minute !

M. JACQUAT – Bien.

Alors simplement, Monsieur le Maire, qu'on aurait pu rebondir en faisant l'explication de vote.

Mais on ne la fera pas !

M. le Maire – Très bien.

Il y a une explication de vote ?

Alors Monsieur THIL, l'explication de vote est de droit, bien entendu.

M. THIL – Voilà.

Sinon, j'aurais saisi l'opportunité après.

Monsieur le Maire je voulais simplement, quand vous m'avez dit que vous reveniez aux bons usages de votre prédécesseur, vous féliciter pour le discours que vous avez tenu à l'instant sur ce classement au Patrimoine Mondial du Quartier Impérial.

Je vous en félicite très sincèrement.

C'est quelque chose qui me tenait à cœur.

Et ne croyez pas que Monsieur Emmanuel LEBEAU vous a posé la question, parce qu'il trouvait que vous n'alliez pas assez vite, mais c'est parce qu'il a toujours douté, à l'inverse, de ce dossier, le présentant comme un gadget.

Alors je voulais vous dire que nous avons une chance extraordinaire de voir ce dossier porté.

Si je peux vous être d'une quelconque utilité, je le ferai bien volontiers.

Parce qu'on a trois possibilités pour le faire classer.

D'abord, c'est un quartier colonial et il faut savoir aujourd'hui que ça peut être porteur.

Deuxièmement, pour le monde entier, ce serait la première fois qu'un pays, parce que c'est Madame la Ministre de la Culture avec laquelle on a quelques bonnes relations, si vous voulez - vous voyez ce que je veux dire - c'est Madame la Ministre de la Culture qui pourra présenter ce dossier au gouvernement français, et peut-être en faire un dossier franco-allemand. Et là, ce serait formidable parce que ce serait la première fois au monde qu'un pays demanderait le classement au Patrimoine Mondial de l'UNESCO d'un quartier construit par l'ennemi d'hier.

M. le Maire – Eh bien je vous remercie de votre aide, Monsieur THIL.

Il n'y a pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

Je vous remercie.

M. le Maire – Donc, le point numéro 6.

POINT 6 – Convention entre la Ville de Metz et l'AGURAM pour 2008.

Rapporteur : M. LIOGER, Premier Adjoint au Maire

Le Conseil Municipal,
La Commission des Finances et des Affaires Economiques entendue,

VU le projet de convention pour 2008 entre la Ville de Metz et l'AGURAM,
APPROUVE la convention pour 2008 entre la Ville de Metz et l'AGURAM,
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le document annexé,
ATTRIBUE dans ce cadre une subvention de 150 000 € à l'AGURAM,
VOTE les crédits nécessaires,
ORDONNE les inscriptions budgétaires correspondantes.

M. le Maire – Y a-t-il des interventions ?

Je note : Madame GENET.

Personne d'autres ?

Alors Madame GENET, vous avez la parole.

Mme GENET – Oui Monsieur le Maire, merci.

Bien évidemment nous voterons ce rapport, eu égard aux réalisations intéressantes faites depuis de nombreuses années par l'AGURAM.

Alors ma question était : j'ai lu dans la Presse que vous aviez organisé une réunion sur le quartier de la Patrotte ; alors je voulais savoir si vous avez connaissance d'un rapport qui a été débuté, démarré par l'AGURAM, concernant la réhabilitation du quartier de la Patrotte, qui ne se limite pas au remplacement des boîtes aux lettres, à la peinture des façades, mais bien à une restructuration de fond de l'intégralité de ce quartier ?

Je dois dire que ce rapport nous avait été préprésenté, si je peux dire, en Janvier dernier, et qu'il y avait des propositions fort intéressantes, dont je ne vais pas reprendre, tout ce qui a été dit tout à l'heure de la présentation, mais beaucoup de références par rapport à ce qui est à Fribourg en Brisgau.

Et donc je voulais savoir d'abord si vous avez connaissance de ce rapport, et d'autre part, si vous comptez l'étudier, le poursuivre, et vous servir de ce rapport pour travailler sur le quartier de la Patrotte.

Merci.

M. le Maire – Alors, Madame GENET, je vais vous dire que, malheureusement, les rapports qui étaient faits, je vais vous dire, je vais donner une réponse, et je vais vous donner également une information.

Les réponses que je peux vous faire, est que malheureusement comme l'un des responsables de l'opposition, dans la mandature précédente, je n'étais pas destinataire de ce type de rapport.

Et je l'ai souvent regretté.

Et à votre place, Madame, j'ai eu l'occasion de m'en plaindre.

Et l'engagement que je prends aujourd'hui, c'est de, bien entendu, fournir à l'opposition tous les rapports qui seront, d'une façon ou d'une autre, produits par l'AGURAM ou par quiconque sur la Ville de Metz.

Puisque j'ai été obligé, moi, Conseiller Général de la Patrotte, de travailler sans ces documents pendant des années et des années. Ça ne m'a pas empêché d'ailleurs de me faire réélire, et d'être confortablement élu également aux Municipales. Mais c'était des difficultés inutiles, qui étaient mises devant moi.

Et je pense qu'en bonne administration de la démocratie, ici, il est normal que tous les élus aient les informations intéressantes de cette nature, pour leur travail.

Alors ça, c'est la première partie de ma réponse.

La deuxième partie, c'est que je connais malheureusement les souffrances du quartier de la Patrotte. Dans un certain cas, elles sont extrêmes. Je pense en particulier à la rue Théodore de Gargan où on arrive à des limites qu'on n'a jamais même connues à Borny, aux pires moments de Borny.

Et nous avons, là, puisque maintenant j'ai eu le rapport aussi en faisant cette réunion, j'ai eu enfin les chiffres exacts du nombre de logements vides, dans telle barre ou telle autre, et on a effectivement une situation qui est quasi de désespoir pour une partie du bâti de la Patrotte. Ceci est déjà très grave.

En second lieu, on a un dossier dont je me suis déjà entretenu avec le Préfet, qui est celui du règlement du passage à niveau de la Patrotte - et c'est une affaire qui est en route - où j'avais également pas mal œuvré, pas tout seul d'ailleurs puisqu'il y avait une question orale très intelligente posée par un parlementaire ici présent à l'Assemblée Nationale, et j'en profite pour la remercier publiquement. Puisque ça a été l'occasion d'une réponse du ministre qui nous a garanti que l'affaire serait réglée pour 2009. Le Préfet m'a simplement indiqué qu'il cherchait un maître d'ouvrage pour réaliser les travaux. Il m'a suggéré que ce soit la Ville de Metz.

Vous voyez ce que je veux dire c'est-à-dire que ça risquait de nous coûter cher, et c'est lamentable puisque normalement, c'est Réseau Ferré de France qui prend en compte les ponts-rails partout où on en a fait.

Donc, je le lui ai dit.

Et je glisse à l'oreille de l'honorable parlementaire, dont j'ai parlé à l'instant, cette information, de façon à ce qu'elle puisse éventuellement reposer une bonne question sur le sujet. Ça nous rendrait service.

Et troisièmement, il y a l'ensemble du reste du quartier où les gens, vous avez raison Madame, se sentent à l'abandon depuis longtemps, et se sentent dans une situation d'éloignement à la fois moral et physique de la Ville de Metz, tant au niveau des équipements collectifs qu'au plan même de la gestion générale des espaces.

Et ce sentiment est tellement fort en moi, Madame, qu'une des premières décisions que j'ai prises en étant élu Maire de Metz, c'est de nommer un Adjoint directement concerné par ce quartier, c'est Madame FERRARO. Elle est ici présente. Il se trouve qu'elle habite rue de la Patrotte à la Patrotte.

Et je compte sur elle, elle m'a remis un rapport hier sur des activités qui ont lieu en ce moment dans la structure associative socioculturelle qui s'appelle les Amis de la Patrotte, et donc je compte sur elle pour avancer sur ce domaine, et bien sûr nous nous servirons du rapport dont je n'avais pas connaissance avant d'être élu.

Je vous remercie Madame.

Mme GENET – Vous êtes interviewé, d'ailleurs, dans le rapport-là.

M. le Maire – Oui.

Mme GENET – Et il me semble, alors ça je ne le dirais pas, mais je crois que ça avait été présenté lors d'une Commission d'Urbanisme.

Mais ça, c'est sous toute réserve.

Je ne me souviens plus bien.

M. le Maire – Moi j'ai été ...

Mme GENET – Ah oui, mais ...

M. le Maire – Non, non, mais moi je n'ai pas vu ce rapport.

Et donc, on a simplement, ils existent ces rapports.

Je n'en ferai pas le reproche.

De toute façon, maintenant, je vous dis, tous les rapports seront donnés à tout le monde. Il n'y a pas de problème.

Voilà.

Y a-t-il des oppositions au point ? Parce qu'en fait on était sur un point de convention entre l'AGURAM.

Mais à chaque fois ça nous permet ... l'occasion ...

Explication de vote sur le point de la convention avec l'AGURAM.

Je vous rappelle, c'est de cela dont-il s'agit.

Mais c'est avec plaisir que je réponds aux autres questions.

M. JACQUAT – Oui justement c'est pour vous aider, Monsieur le Maire, et en reprenant la tactique qui était la vôtre quand vous étiez dans l'opposition, mais en étant extrêmement court.

En fonction justement du passage à niveau de la Patrotte, et des recherches de subventions, parce qu'en fait, c'est toujours là que cela a buté, il faudrait suggérer, donc, à RFF, donc à Réseau Ferré de France, de ne pas mettre d'argent dans l'opération de la Gare de Vandières, mais de la mettre dans l'opération du passage à niveau de la Patrotte.

M. le Maire – Et je suppose que vous votez quand même pour le rapport ?

Voilà.

Alors, y a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

Eh bien je vous remercie.

Le rapport numéro 6 est adopté.

M. le Maire – Nous passons au rapport numéro 7.

POINT 7 – Zone d'Aménagement Concerté du Sansonnet (Quartier de Devant-les-Ponts) – Engagement des études d'urbanisme.

Rapporteur : M. LIOGER, Premier Adjoint au Maire

Le Conseil Municipal,
Les Commissions compétentes entendues,

VU :

- le décret n° 2006-975 du 1er août 2006 portant code des marchés publics,
- le Code des Marchés Publics, pris notamment en ses articles 26, 33 et 60 à 64,
- la loi n°95-127 du 8 février 1995 prise notamment en son article 8,
- la délibération du Conseil Municipal du 26 janvier 2006 décidant de créer la ZAC du Sansonnet,
- la délibération du Conseil Municipal du 31 janvier 2008 approuvant le bilan financier prévisionnel de la ZAC du Sansonnet et sollicitant les subventions à l'opération au titre de l'approche environnementale de l'urbanisme (AEU),

- les perspectives de construction à réaliser dans la zone conformément au dossier de création et à la déclaration d'utilité publique du projet du 11 juillet 2007,

CONSIDERANT :

- la nécessité de réaliser les études d'urbanisme et d'aménagement de la ZAC du Sansonnet devant définir sa réalisation, et intégrant une approche en faveur du développement durable,

- que le montant prévisionnel des services est de 265 000 Euros Toutes Taxes Comprises,

DECIDE :

- la réalisation d'une prestation de service concernant les études d'urbanisme et d'aménagement, le coût de celles-ci (frais annexes compris) étant estimée à 265 000 Euros Toutes Taxes Comprises ;

et de recourir, pour ce faire, à une consultation menée conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics ;

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité de préparer, d'engager et de prendre toute décision, en sa qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, pour mener à bien la procédure de marché public menée par voie d'Appels d'Offres Restreint en vue de la réalisation des études d'urbanisme et d'aménagement ;

RENVOIE à la Commission d'Appels d'Offres, seule compétente, le soin d'établir la liste des candidats admis à présenter une offre ;

RENVOIE à la Commission d'Appels d'Offres, seule compétente, le soin de désigner l'attributaire du marché correspondant ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce contractuelle se rapportant à ces services, notamment le marché après attribution par la Commission d'Appel d'Offres, ainsi que le ou les avenants éventuels conformément à l'article 20 du Code des Marchés Publics, dans le cadre des dispositions de la loi du 8 février 1995 et dans les limites des crédits alloués ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à exécuter le marché et les pièces contractuelles s'y rapportant et à procéder au paiement des sommes correspondantes ;

SOLLICITE les subventions auxquelles la Ville peut prétendre ;

DECIDE d'imputer ces dépenses sur les divers chapitres et articles au budget annexe de la zone.

M. le Maire – Alors Madame ZIMMERMANN demande la parole, Madame GENET.

Attendez, je note.

Monsieur Patrick THIL.

Eh bien, Madame ZIMMERMANN.

Mme ZIMMERMANN – Oui, merci beaucoup Monsieur le Maire.

Pendant toute la campagne électorale, nous avons, les uns et les autres, mis en avant une question qui me semble extrêmement importante aujourd'hui, c'est le développement durable.

Or là, nous sommes face à un aménagement d'un quartier de 12 hectares, qui est quand même quelque chose d'extrêmement important et qui, malheureusement, disons, demande un traitement - enfin malheureusement et heureusement si vous voulez - un traitement extrêmement précautionneux, vigilant, en ce qui concerne le développement durable.

Et vous le connaissez très bien Monsieur le Maire, ce quartier.

Donc ce que je voudrais savoir, c'est comment vous envisagez, dans ce quartier, de mettre en avant le développement durable.

Est-ce qu'on peut espérer voir dans ce quartier un écoquartier ?

On a beaucoup parlé, pendant la campagne électorale, du quartier de l'Amphithéâtre qui devait être un modèle du développement durable et ce que je souhaiterais, c'est qu'un quartier comme celui du Sansonnet, qui doit se développer très rapidement, avec quand même plus de 300 logements, ce qui est quand même extrêmement important comme zone, comment vous envisagez d'en faire un écoquartier ?

Comment vous voulez mettre la barre relativement haute en ce qui concerne le développement durable ?

Et surtout, ce que je souhaiterais savoir, c'est pourquoi ne pas faire, avec l'Amphithéâtre, de ce quartier, eh bien tout simplement un modèle d'écoquartier comme à Fribourg ?

Merci Monsieur le Maire.

M. le Maire – Merci.

Alors la deuxième personne, c'était Madame GENET.

Mme GENET – Oui, merci Monsieur le Maire.

Moi, ce sera très rapide.

C'est un dossier, donc, qui est en route depuis un certain temps.

Moi je veux bien qu'on le transforme en écoquartier, mais je voudrais quand même, je souhaite quand même que les études générales tiennent néanmoins compte de la programmation, même si elle était globale, qu'on avait faite, tant au niveau de la mixité d'habitats, tant par la taille que par la population qui y vivra, mais aussi les espaces verts, et surtout, surtout, comment vous disiez quand vous étiez à notre place, je vous le demande solennellement, l'implantation d'une maison de retraite dans ce quartier.

Je vous remercie.

Qu'elle y reste.

M. le Maire – Monsieur THIL.

M. THIL – Monsieur le Maire, c'était simplement une observation de forme !

J'observe que pendant des mandatures, les rapports étaient présentés tantôt par des Adjointes, tantôt par des Conseillers Municipaux.

Ce n'est pas que je me lasse de Monsieur LIOGER, mais j'ai trouvé que c'était quand même un one man show.

Est-ce que c'est de nouvelles habitudes ?

M. le Maire – Alors je vais répondre tout de suite à cette question.

Le point numéro 8 va vous donner entière satisfaction.

- rires dans la salle -

M. le Maire – Donc, encore 5 minutes Monsieur le bourreau.

Alors maintenant, je réponds à Madame ZIMMERMANN et à Madame GENET.

Alors effectivement, on en est à l'étude d'urbanisme.

L'étude d'urbanisme, qu'est-ce que c'est ?

C'est, à partir du schéma directeur auquel Madame GENET a fait allusion, qui a posé les grandes lignes, et qui a déjà donné lieu à un débat local, une définition plus détaillée du projet. Avec, ce qui n'est pas dit dans le rapport, mais qui est fondamental dans la logique de l'agenda 21 qui est, je le rappelle, notre règle puisque le troisième Adjoint ici présent, Monsieur René DARBOIS, a pour mission de veiller partout et toujours à l'application des principes de l'Agenda 21.

Et dans l'Agenda 21, il y a au moins 2 chapitres qui concernent la population, et qui concernent la consultation et la démocratie autour du projet.

Et donc nous mettrons les moyens nécessaires pour que ce projet soit débattu, je ne dirai pas présenté, débattu avec la population.

C'est important.

Ça fait partie de l'excellence environnementale, dans la logique globale de l'Agenda 21, et pas seulement pour les espaces verts.

Maintenant, s'agissant du dossier lui-même.

Je connais très bien ce dossier, bien entendu, puisque je suis également Conseiller Général de ce quartier-là.

Au départ, il avait été prévu, sur la zone impactée par les inondations potentielles de la Moselle qui représentent 3,5 hectares sur les 13 hectares globalement du projet, c'est-à-dire un petit tiers, un peu moins, un quart, il avait été prévu de laisser des jardins ouvriers.

Et le début de commencement de débat qui a eu lieu, mes interventions ici-même, ont insisté pour qu'on mette à Devant-les-Ponts un équipement de type espaces verts, sérieux, en place. Et pas seulement dire, Devant-les-Ponts est un quartier très aéré qui n'a pas besoin d'espaces verts.

Et donc je vous indique, ici, aujourd'hui, qu'il y aura sur ces 3,5 hectares un espace vert, c'est-à-dire un espace public géré, entretenu par la Ville, et pas des jardins ouvriers.

Il y aura peut-être un tout petit peu de jardins ouvriers, mais l'essentiel sera un espace vert.

Pourquoi ?

Parce qu'il n'y a pas de bel espace vert dans cette zone de Metz, alors qu'il y en a de magnifiques, partout, dont on est tous fiers.

C'est la première réponse.

La seconde, c'est que le Développement Durable, c'est aussi l'occupation de l'espace, et la gestion de l'espace.

Nous sommes ici comptables, pour l'avenir, d'une occupation de l'espace, quelquefois, qui est la deuxième occupation.

Ici ce n'est pas tout à fait le cas, parce que ce sont encore des terres agricoles.

Rendez-vous compte, à Metz, nous avons encore des terres agricoles que nous sommes en train d'urbaniser.

Il y a très peu de villes, en Europe qui ont encore cette chance-là.

Et malheureusement, vous avez pu lire la Presse comme moi, c'est autour des villes qu'on prend des terres agricoles.

La France perd tous les jours 160 hectares de terres agricoles. Tous les jours !

Et l'Allemagne, je peux vous le dire, dans l'accord de gouvernement qui a été passé entre la CDU et le SPD, il a été dit que l'Allemagne, 80 millions d'habitants, se limiterait à ne conquérir que 120 hectares par jour de terre agricole.

Nous allons sur les terres agricoles et nous avons un devoir de densité.

Il paraît que le rêve des Français est encore d'avoir au loin une maison sur un terrain isolé, toute seule.

Mais les réalités écologiques sont là.

Il y a nécessité, pour les villes, d'une certaine densification, de façon à éviter l'étalement urbain.

Malheureusement, ces règles d'urbanisme sont connues des urbanistes depuis 20 ans.

Mais malheureusement on continue à faire des lotissements - il y en a tout près de Metz, des tout récents - et à étaler, et à dire "ça ne roule pas assez bien, il n'y a pas assez de parking, je suis bien obligé d'avoir deux voitures, trois voitures quand les enfants sont grands, etc. ..."

Ce lotissement tiendra compte des règles de l'Agenda 21 que nous sommes en train d'élaborer sous la houlette de René DARBOIS, qui consisteront à débattre des problématiques d'occupation de l'espace.

Les principes, maintenant, c'est laisser des coulées vertes, laisser des espaces verts importants, et densifier l'espace urbain de façon à ce qu'on ne soit pas des consommateurs d'espaces comme on est des consommateurs de pétrole, ou des consommateurs de matières premières, ou des consommateurs d'énergie inutile.

Donc je réponds à la question de Madame ZIMMERMANN : oui, on mettra le plus grand soin à reprendre, point par point, tous les critères de l'Agenda 21 sur ce

lotissement, et surtout les deux critères dont je vous ai parlé qui sont la transparence, l'explication et la concertation avec la population.

Et après ça, nous prendrons nos décisions.

Et dans les décisions, il y aura un espace vert important, dans une partie importante, autour de 3 hectares je pense, sur les 3,5 hectares qui sont impactés par la zone rouge.

Voilà.

Y a-t-il des oppositions sur ce point numéro 7 ?

Là, je vous remercie beaucoup pour les questions qui étaient directement en rapport avec le point.

Des abstentions ?

Eh bien je vous remercie.

M. le Maire – Alors Monsieur THIL va avoir entière satisfaction, puisque le point numéro 8 nous est présenté par Monsieur SCUDERI.

POINT 8 – Animation Estivale 2008 – Attribution de subventions à diverses associations culturelles et sportives.

Rapporteur : M. SCUDERI, Adjoint au Maire

Le Conseil Municipal,
Les Commissions compétentes entendues,

DECIDE :

1°) D'ATTRIBUER les subventions suivantes aux associations culturelles, clubs sportifs et associations socio-éducatives participant à l'Animation Estivale 2008 :

Associations Culturelles et Socio-éducatives : 59 413 €

- Cantus Firmus	5 000 €
- Centre Georges Lacour	2 000 €
- Cultures 21	3 000 €
- Centre d'Etudes Grégoriennes	795 €
- Dada	2 900 €
- Ecole de Musique du Sablon	648 €
- I.E.C.A.R.T.	3 700 €
- La Battucada	1 500 €
- F.O.L. Moselle	4 620 €
- Maison de la Culture et des Loisirs St Marcel	2 000 €
- MJC Borny	1 200 €
- M Design	1 450 €
- MJC 4 Bornes	2 900 €
- Montévidéo	900 €
- Nan Bara	6 500 €
- Pas Assez	2 500 €
- Pushing	4 000 €
- Pop English	2 400 €
- Permis de Jouer	3 000 €
- Photo Forum	400 €
- Théâtre de la Lucarne	4 000 €
- Théâtr'Hall	4 000 €

Clubs Sportifs : 150 793 €

- Planet Aventure Organisation	7 605 €
- Société des Régates Messines	7 640 €
- SMEC badminton	2 057 €
- ASPTT Basket	2 128 €
- Metz basket Club	4 620 €
- SMEC Volley	798 €
- La Ronde Pétanque	798 €
- Boxing Club de Metz	541 €
- Boxing Club Messin	280 €
- Club d'échecs Alekhine	257 €
- Club d'échecs Bobby Fischer	979 €
- Ecole Française d'Echecs	532 €
- Cercle Equestre de Metz	3 080 €
- Equi'jump	5 768 €
- Club Alpin Français – Section Metz	10 200 €
- Société d'Escrime de Metz	2 174 €
- Club de football U.L. Plantières	2 394 €
- Club de football APM Metz	2 508 €

- Association Sportive du Golf de Metz	1 098 €
- Metz Gymnastique	10 332 €
- Metz Handball	2 772 €
- Metz Magny Handball	1 074 €
- ASPTT Judo	1 316 €
- SMEC Judo	2 352 €
- Ecole de Karaté 57	2 609 €
- Karaté Club de Metz	2 609 €
- Kayak Club de Metz	7 640 €
- Moselle Moto Club	6 500 €
- Sport de Glace de Metz	12 828 €
- Fédération Moselle de Pêche	1 810 €
- Les Amis de la Nature	2 680 €
- Rugby Club de Metz	1 758 €
- Metz Skate Culture	1 276 €
- Association Promotion de la Culture Skate	1 440 €
- SMEC Tennis	2 228 €
- Club tennis Natation Messine	2 228 €
- Association des Cheminots de Metz – Section Tennis	1 696 €
- ASPTT Tennis	2 228 €
- SMEC Tennis de Table	4 888 €
- Société de Tir de Metz	1 368 €
- Association des Cheminots de Metz – Tir à l’Arc	1 079 €
- Cyclo Club de Metz	1 283 €
- Décathlon Moderne	9 000 €
- Cercle Yachting à Voile	8 097 €
- Association Pouilly-Metz Volley	2 245 €

2°) DE VERSER 50% du montant de la subvention au démarrage de l’opération et le solde à la fin de l’animation, au vu des justificatifs (état nominatif des présences)

3°) D’AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions ou avenants à intervenir avec les associations susvisées ;

La dépense totale s’élève à 210 206 €. Les crédits sont inscrits au budget de l’exercice en cours.

4°) D’AUTORISER la perception par la Régie Municipale des centres balnéaires, la participation de 1,50 € correspondant au droit d’inscription des jeunes messins à l’Animation Estivale.

M. le Maire – Y a-t-il des questions ?

Madame COLIN-OESTERLE et Monsieur THIL.

Eh bien, Madame COLIN-OESTERLE.

Mme COLIN-OESTERLE – Monsieur le Maire vous avez, au cours de la campagne électorale, soutenu le projet de Metz-Plage.

Je voulais savoir à quelle échéance vous comptez rendre ce projet efficient ?

Sera-t-il opérationnel cet été ?

Et quel en sera exactement son contenu ?

Je vous remercie.

M. le Maire – Monsieur THIL.

M. THIL – Monsieur le Maire, moi je voulais simplement souligner que cette opération a été lancée il y a plus de 25 ans, qu'elle connaît un succès qui est toujours considérable, et que bien des villes téléphonent encore à la Ville de Metz pour, je dirai, un peu avoir le copyright, ou la copie de ce modèle.

Alors je remercie votre Adjoint à la Jeunesse d'avoir présenté ce point, somme toute classique, que nous avons l'habitude de présenter.

En revanche, je me réjouis de son enthousiasme puisqu'il parle d'une action très prisée.

Et en revanche, j'aimerais que vous me disiez si vous acceptez les termes de votre Adjoint chargé du Sport qui, lui, critiquait dans la Presse cette action.

M. le Maire – Alors je vais répondre d'abord à Madame COLIN-OESTERLE, qui me demande à quel rythme, et dans quelle condition sera mis en place le projet que nous avons présenté aux Messins.

Je suis extrêmement flatté de cette question qui montre la crédibilité qu'elle y attache, ce que je n'avais pas senti pendant la campagne électorale.

Mais me voilà rassuré !

Et donc je lui répondrai que, chaque chose en son temps. Les engagements qui ont été pris seront mis en œuvre. Et leur mise en œuvre sera expliquée à la population le moment venu.

Six ans, c'est un bail, et nous allons construire un programme pluriannuel d'investissement, dans lequel figurera ce projet.

Il faut auparavant que nous regardions les différentes hypothèses que ce projet suppose, et les hypothèses qui sont de nature sanitaire, qui sont de nature d'emplacement exact, qui sont de nature de domanialité puisque, quand on est sur le Plan d'Eau, nous ne sommes pas sur le ban de Metz.

Et autres questions qui font que les sanitaires, les toilettes, etc. ..., c'est assez compliqué.

Et nous allons, le moment venu, lancer cette étude.

Je ne garantis absolument pas que ce sera fait dans les tout prochains mois, bien entendu.

Il faut aussi, également, le budgéter.

S'agissant de Monsieur THIL, qui semble avoir détecté dans la Presse un soupçon de commencement de zizanie entre mes différents Adjointes, je le rassure.

Monsieur THIL, soyez rassuré !

Il pourrait y avoir une guerre intestine, entre mon Adjoint aux Sports Monsieur Belkir BELHADDAD, dont je remercie les remarquables prestations dans le domaine à la fois du sport, parce qu'il vient de faire, avec succès, le parcours du marathon des sables.

Et on peut être fier d'avoir parmi nous un Adjoint comme lui.

Et en plus de ça, pour une association humanitaire.

C'est-à-dire que non seulement, il a des jambes, mais il a aussi du cœur, et en plus de ça, il a de la tête, parce que figurez-vous qu'il est entièrement d'accord avec Monsieur Thomas SCUDERI, sur l'analyse qu'on peut faire des rapports qui vous sont présentés.

Alors je ne vais pas leur donner la parole parce qu'ils vous diraient la même chose.

Mais je suis très heureux que vous soyez soucieux, Monsieur THIL, de la santé de la majorité.

Elle est excellente.

Et nous sommes unis comme les 41 doigts de la main !

Voilà.

- rires -

M. le Maire – Alors maintenant, je vous remercie de cette intéressante question, de ces intéressantes questions.

Y a-t-il des oppositions à ce rapport ?

Des abstentions ?

Je vous remercie.

M. le Maire – Le point numéro 9 est présenté par Monsieur LEKADIR.

POINT 9 – Attribution de subventions à diverses associations socioéducatives et solde du conventionnement.

Rapporteur : M. LEKADIR, Conseiller Délégué

Merci Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,
Les Commissions compétentes entendues,

DECIDE d'accorder les subventions suivantes pour un montant global de 149 141 € :

ASSOCIATIONS SOCIO-EDUCATIVES

I – Associations conventionnées (135 474 €)

- Association pour le Développement des Actions Culturelles et Sociales de Bellecroix (A.D.A.C.S.)	5 244 €
- Interassociation de Gestion des Centres Socioculturels de la Grange-aux-Bois	3 070 €
- Centre d'Animation Culturelle et Sociale Georges Lacour	10 147 €
- Comité de Gestion du Centre Socioculturel de Metz Centre	7 930 €
- Centre d'Activités et de Loisirs de Plantières	4 823 €
- Interassociation de Gestion du Centre Familial, Social et Culturel de Metz Magny	12 362 €
- Centre Culturel de Metz Queuleu	7 762 €
- Association de Gestion du Centre Saint-Denis de la Réunion	6 686 €
- Association de Gestion du Centre Socioculturel et Sportif de Sainte-Barbe Fort-Moselle	4 297 €
- Association de Gestion du Centre Socioculturel de la Corchade	3 387 €
- Maison des Associations du Sablon – Centre Social	4 816 €
- Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Sud	5 090 €
- Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Quatre-Bornes	10 062 €
- Comité de Gestion des Centres Sociaux de Metz Borny (Centre Social du Petit Bois)	16 567 €
- Maison de la Culture et des Loisirs de Metz	33 231 €

II- Autres associations socio-éducatives (13 667 €)

- Fédération des Œuvres Laïques	2 750 €
- Eclaireuses Eclaireurs de France	6 500 €
- Famille Lorraine de Devant-les-Ponts	3 750 €
- Sport et Culture de Magny	667 €

La dépense totale s'élève à 149 141 €.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document contractuel à intervenir avec les Associations concernées.

M. le Maire – Y a-t-il des questions ?

Une question de Madame COLIN-OESTERLE.

Madame, vous avez la parole.

Mme COLIN-OESTERLE – Monsieur le Maire, dans un souci de totale transparence, notre groupe souhaiterait qu'apparaissent désormais, et de manière systématique, dans les rapports, les différents montants accordés aux associations à N-1.

Cela permet d'avoir une idée claire d'évolution des différentes subventions accordées chaque année.

Et de la même manière, nous souhaiterions que soient mentionnées dans ces rapports les différentes demandes de subventions auxquelles la Ville n'a pas accédé.

Voilà.

Je vous remercie.

M. le Maire – Alors, c'est une très bonne question.

Je vous recommanderai simplement de consulter la personne de votre groupe qui participe à la Commission spécialisée, et de travailler en groupe.

Ceci est très, très important.

Pour une bonne marche du Conseil Municipal, je pense qu'il est utile que les Conseillers Municipaux participent aux Commissions où ces chiffres sont, bien entendu, présentés.

Mme ZIMMERMANN – Oui, alors ...

M. le Maire – Vous avez la parole, Madame, exceptionnellement.

Mme ZIMMERMANN – Oui, excusez-moi.

Non, mais je voulais faire cette intervention à la fin du Conseil. Mais vous me donnez l'occasion de le faire.

Effectivement, bon, on a eu un petit problème de convocation pour les Commissions.

Parce que, d'une part, certains ont été convoqués par téléphone, en demandant à la personne de convoquer la deuxième personne qui devait assister à la Commission.

D'autres n'ont même pas été convoqués.

Donc, je veux bien.

Et notamment sur ce point-là, j'aurais souhaité, si vous voulez ...

Je reconnais que les débuts sont peut-être durs, mais simplement ...

Eh bien non, pas pour nous, non !

Non, simplement, c'est un petit point que je souhaitais soulever à la fin du Conseil, donc vous me donnez l'occasion de le faire, par rapport aux Commissions.

M. le Maire – Alors s'il y a eu des erreurs dans les envois, ou des oublis, ce sera rectifié.

Je pense que, sur le fond, il est vraiment essentiel que les Conseillers Municipaux travaillent dans les Commissions.

Parce que, je vais vous dire, N et N-1, ce n'est pas comme cela que ça marche, parce qu'il y a des avances qui sont faites et donc la période à laquelle a été faite l'avance, etc. ..., tout ça est variable.

Et donc il faut voir effectivement globalement ce qui se passe pour une association.

Et en général, je vous rassure, les associations savent très bien trouver l'adresse et le téléphone des Elus, et leur expliquer ce qui se passe quand ça ne va pas.

Donc, je vous rassure là-dessus.

Si jamais, il y avait une difficulté, on regarderait les choses en face.

Il ne s'agit pas de dissimuler quoi que ce soit à personne.

Donc, ce point-là ayant été débattu, y a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

Eh bien je vous remercie.

M. le Maire – Et donc nous arrivons au point numéro 10, et la parole est à Monsieur Belkir BELHADDAD.

POINT 10 – Construction d'un practice au Garden Golf de Metz-Technopôle.

Rapporteur : M. BELHADDAD, Adjoint au Maire

M. BELHADDAD - Merci Monsieur le Maire.

Juste un petit commentaire à Monsieur THIL.

Nous avons totalement l'esprit d'équipe, même si j'ai pour habitude ...

M. THIL - ...

M. BELHADDAD – Il n'y a aucune ...

M. THIL - ...

M. BELHADDAD – Vous me laissez parler ?

M. THIL – ... oui ...

M. BELHADDAD – Merci.

M. THIL - ...

M. BELHADDAD – Non, mais j'avais besoin d'apporter un commentaire.

OK ?

Très bien.

Merci.

Je présente le point numéro 10.

Le Conseil Municipal,
Les Commissions compétentes entendues,

Vu le décret n° 2006-975 du 1er août 2006 portant code des marchés publics,

Vu le Code des Marchés Publics, pris notamment en ses articles 28 et 40,

Vu la loi n°95-127 du 8 février 1995 prise notamment en son article 8,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, pris notamment en son article L.2122-22,

Vu la délibération en date du 4 avril 2008 du Conseil Municipal de la Ville de Metz portant délégations consenties par le Conseil Municipal à Monsieur le Maire au sens de l'article L.2122-22 du CGCT,

Vu la convention de délégation de service public en date du 12 juin 2006,

Considérant l'intérêt de construire un nouveau practice de golf sur le terrain situé rue Félix Savart à Metz Technopôle afin de garantir la sécurité des riverains,

DÉCIDE la construction de ce nouveau terrain d'entraînement pour un montant estimé à 162 000 € TTC. L'opération sera financée au moyen des crédits inscrits au Programme d'Investissement 2008.

DÉCIDE de recourir, pour ce faire, à une consultation menée conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics et par voie de procédure adaptée.

CHARGE Monsieur le Maire ou son délégué dûment habilité, de préparer, d'engager et de prendre toute décision, en sa qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, concernant cette procédure de marché public menée par voie de procédure adaptée en vue de la construction de ce nouveau practice de golf.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son délégué, à signer tout document contractuel s'y rapportant, notamment le marché, ainsi que le ou les avenants éventuels conformément à l'article 20 du Code des Marchés Publics, dans le cadre des dispositions de la loi du 8 février 1995 et dans les limites des crédits alloués et à procéder au paiement des sommes correspondantes.

SOLLICITE les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.

ORDONNE les inscriptions budgétaires dans le cadre du budget de l'exercice 2008.

M. le Maire – Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question ?

Eh bien écoutez je vais faire, moi, un petit commentaire.

J'ai eu l'occasion de rencontrer le responsable de la Société du Nouveau Golf, d'ailleurs avec Belkir BELHADDAD, et j'ai pu constater que cette société qui est, je le

rappelle, fermière de la Ville de Metz, c'est-à-dire qu'elle gère en affermage une propriété qui est à nous, raison pour laquelle nous investissons sur notre propriété - je rappelle, la notion d'affermage, c'est très important - a une pédagogie du golf tournée vers la jeunesse et vers les nouveaux golfeurs.

Et donc elle investit, pourrait-on croire, à perte, pour donner le goût du golf aux enfants, aux jeunes, en proposant des occasions de pratiquer le golf.

Et il semble que cette pratique réussisse puisqu'on arrive à un flux de golfeurs qui monte ici, pour la première fois, depuis très longtemps, alors qu'on avait auparavant des graves difficultés successivement avec deux sociétés différentes, même trois si on remonte l'histoire.

Et donc cette société, qui s'appelle Société du Nouveau Golf de France SA, qui gère une douzaine de golfs en France, a une pratique, si je puis dire, extrêmement éloignée de ce qu'on peut considérer comme l'esprit du golf, voyez, avec la notion de club très fermé, on est entre soi, on fréquente les gens qui pratiquent le même sport.

Là, on a une pédagogie extrêmement différente.

Et je tire un coup de chapeau, à ceux qui l'ont choisie, parce que, je ne le savais pas, j'ai pu le constater, c'est très intéressant.

Voilà.

Je vous remercie pour ce point.

Je n'ai pas vu d'opposition.

Pas d'abstention ?

Je vous remercie.

M. le Maire – Attribution de subventions à diverses associations sportives.

Toujours Monsieur Belkir BELHADDAD.

POINT 11 – Attribution de subventions à diverses associations sportives.

Rapporteur : M. BELHADDAD, Adjoint au Maire

Oui, merci,

Le Conseil Municipal,
Les Commissions compétentes entendues,

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes pour montant de 114 890 € :

Subvention de fonctionnement

- Metz Triathlon	19 300 €
- Amicale du billard de Metz Magny	250 €
- Ecole Française d'Echecs	2 480 €
- AS Police	305 €

Subvention pour manifestations

- Athlétisme Metz Métropole :	
↳ 35 ^{ème} Semi-Marathon du 16 mars 2008	7 000 €
↳ Meeting Metz Moselle Athlélor	45 000 €
- Cyclo Club de Metz :	460 €
↳ 33 ^{ème} Circuit des Côtes de Moselle du 8 juin 08	
- Nancy Metz à la Marche 24 ^{ème} édition	300 €
- La Boule Messine : Grand Prix de la Ville de Metz	1 600 €

- RS Magny : Tournoi International Jeunes 11 et 12 mai 08	800 €
- Association Sportive Circuit de Lorraine :	4 000 €
↳ Circuit de Lorraine du 21 mai 08	
- Tennis Club Natation Messine :	
↳ Tournoi seniors en juin 2008	500 €
↳ Tournoi jeunes en avril 2008	500 €
- SMEC Volley Ball :	800 €
↳ 21 ^{ème} Tournoi International de la Ville de Metz le 14 juin 08	
- Club d'Echecs Metz Alekhine :	10 000 €
↳ 26 ^{ème} Open International d'échecs du 19 au 27 avril 08	
- AS Pouilly/Metz :	
↳ Critérium Ville de Metz en mai 2008	200 €
↳ Tournoi de rentrée en septembre 2008	200 €
↳ Journée des poussins février 2008	400 €
- ASPTT section rando VTT :	1 500 €
↳ 13 ^{ème} édition de la randonnée des Lavoirs	
- Association Sportive du Golf de Metz :	800 €
↳ Coupe de la Ville de Metz du 24 août 2008	
- Ronde Pétanque :	800 €
↳ Grand Prix de la Ville de Metz les 14 et 15 juin 2008	
- Metz Triathlon :	3 050 €
↳ 19 ^{ème} Triathlon de Metz les 17 et 18 mai 2008	
- Société de Natation de Metz :	6 845 €
↳ Championnat de France Nationale 3 du 30 mai au 1 ^{er} juin 08	
- Karaté Club de Metz :	600 €
↳ 10 ^{ème} anniversaire du club le 28 juin 2008	
- Metz Madine à la Marche : le 6 juillet 2008	300 €
- Aventure Mont Saint Quentin :	1 500 €
↳ 19 ^{ème} édition Trophée des Crapauds des 10 et 11 mai 08	
- Rugby Club :	1 900 €
↳ Tournoi International Rugby jeune : 5 ^{ème} édition Challenge Julien Lajoye le 27 Septembre 2008	
- Boxing Club Messin :	2 500 €
↳ Championnat du Monde de Boxe Féminine, subvention complémentaire	

Subvention d'équipement

- Amicale du billard de Metz Magny :	1 000 €
↳ Achat de tapis et de marqueurs	

D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document contractuel à intervenir avec les associations sportives et les organisateurs de la manifestation précitée.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

M. le Maire – Y a-t-il des questions ?

Des abstentions ?

Je vous remercie.

M. le Maire – Point numéro 12.

Programme 2008 de travaux dans les écoles, restaurants scolaires, logements de service, cours d'écoles.

Madame BORI.

POINT 12 – Programme 2008 de travaux dans les écoles, restaurants scolaires, logements de service, cours d'écoles.

Rapporteur : Mme BORI, Adjoint au Maire

Merci Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,
Les Commissions compétentes entendues,

VU l'inscription au programme d'investissement de 1 692 300 € destiné aux travaux à réaliser dans les écoles, les restaurants scolaires, les cours d'écoles, les logements de fonction ;

VU l'autorisation de passer des marchés annuels de travaux, fournitures et prestations spécialisées et des services pour l'année 2008 approuvée par le Conseil Municipal du 20 Décembre 2007

DECIDE :

- la réalisation des travaux à financer au moyen des crédits inscrits au budget de l'exercice en cours selon le détail ci-après :

I - PROGRAMME DE GROSSES REPARATIONS : 1 279 300 € T.T.C.

Borny

Maternelles La Roselière et Les Myosotis

1 - 3 Rue du Roussillon	
- réfection de la façade	84 500 €
- remplacement des menuiseries extérieures	104 200 €

Maternelle Le Domaine Fleuri

10 Rue du Bon Pasteur	
- remplacement de menuiseries extérieures	56 600 €

Elémentaire Erckmann Chatrian 1

9 Rue du Dauphiné	
- rénovation intérieure du 1 ^{er} étage	160 000 €

Les Isles

Elémentaire du Fort Moselle

3 Rue Rochambeau	
- réfection de la toiture (2 ^{ème} tranche)	162 100 €

Sablon

Maternelle Les Plantes

2 Rue André Theuriet	
- rénovation intérieure	171 100 €

Ancienne Ville

Maternelle Chanteclair

29 Boulevard Paixhans	
- rénovation intérieure	18 600 €

Nouvelle Ville

Maternelle Jean Morette

33 Rue de Verdun	
- rénovation intérieure 1 ^{er} étage	99 400 €
- remplacement des menuiseries extérieures	65 100 €

Maternelle La Moineaudière

14 Rue Beausoleil	
- réfection salle de jeux (menuiseries)	39 100 €

- remplacement des menuiseries (façade SO) 136 300 €

La Grange aux Bois

Elémentaire Pilâtre de Rozier

1 Rue du Pâtural Barbet

- Rénovation intérieure (RDC et 1^{er} étage) 69 100 €

Devant les Ponts

Maternelle L'Arbre Roux

20 Rue René Paquet

- étanchéité de la toiture 58 200 €

Vallières-Les Bordes

Elémentaire Les Bordes

12 Rue du Professeur Jeandelize

- raccordement au réseau d'assainissement
suppression de la fosse septique 55 000 €

II - TRAVAUX DIVERS DANS LES ECOLES : 197 000 €T.T.C.

- Divers

- accessibilité dans les écoles 100 000 €

- Mise en place de vidéosurveillance dans
Les écoles élémentaires Erckmann Chatrian
1 et 2, Des Hauts de Vallières
Dans les écoles maternelles Joyeux Pinsons,
Les Mésanges, Des Hauts de Vallières

57 000 €

- Travaux divers

40 000 €

III – REFECTION DE COURS D'ECOLES : 36 000 €T.T.C.

Maternelle Les Acacias
4 Rue Eugène Jacquot

21 000 €

Elémentaire Le Val
53 Rue Charlotte Jousse

6 000 €

Maternelle Arc en Ciel
1 Impasse C. et L. Jacquard

9 000 €

IV – CREATION DE RESTAURANT SELF : 90 000 €T.T.C.

Restaurant de Magny
71 bis Rue des Roseaux

90 000 €

V - MISE EN CONFORMITE DES RESTAURANTS SCOLAIRES : 80 000 €T.T.C.

VI – REFECTION DES LOGEMENTS DE FONCTION : 10 000 € T.T.C.

DECIDE de réaliser les différents travaux évoqués ci-dessus dans le cadre de consultations menées conformément aux dispositions du code des Marchés Publics en application de la délibération du Conseil Municipal du 20 décembre 2007.

SOLLICITE les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.

M. le Maire – Je note les interventions.

Madame ZIMMERMANN.

Y en a-t-il d'autres ?

Madame COLIN-OESTERLE.

Madame ZIMMERMANN, oui.

Mme ZIMMERMANN – Merci beaucoup Monsieur le Maire.

Votre groupe, comme le nôtre, et comme d'autres groupes, ont mis l'accent, pendant toute cette campagne électorale sur le périscolaire.

Et j'ai vu dans le journal ce matin qu'effectivement, c'était une de vos préoccupations, et j'en suis tout à fait convaincue.

Donc là, on est à la queue, je dirais, d'un programme.

Vous investissez sur, à la fois des grosses réparations, des cantines, des restaurants-selfs.

Alors ce que je voudrais savoir, Monsieur le Maire, c'est comment vous comptez mettre en place la politique du périscolaire, et notamment au niveau, si vous voulez, notamment du budget, entre autres, comment vous envisagez de mettre vraiment l'accent sur cette politique qui, pour moi, est quelque chose d'essentiel ?

J'étais enseignante, donc ça a toujours été une de mes préoccupations le périscolaire.

Et aujourd'hui, les couples demandent, sans aucun doute, un investissement peut-être plus important de la part des villes.

Et ce que je souhaiterais savoir, surtout, c'est quand, et concrètement, au niveau des dates, cette politique du périscolaire sera mise en place.

M. le Maire – Merci.

Madame COLIN-OESTERLE.

Mme COLIN-OESTERLE – Oui Monsieur le Maire, dans le chapitre des travaux divers à effectuer dans les écoles, il y a 57 000 euros consacrés à la mise en place de vidéosurveillance, dans les écoles élémentaires Erckmann Chatrian et les écoles maternelles des Hauts-de-Vallières.

Alors nous pensons que c'est une bonne mesure, qui a fait ses preuves, puisqu'elle a été notamment expérimentée à l'école Chemin de la Moselle, et elle a été un des éléments majeurs du sauvetage de l'école, avec davantage d'inscrits, et un corps enseignant beaucoup plus stable.

Alors j'aimerais en revanche connaître, ce soir, le positionnement de Monsieur Thierry JEAN concernant cette mesure, savoir s'il a changé d'avis ...

M. le Maire – Si vous voulez bien me poser des questions, à moi.

C'est moi qui répondrai.

Il n'y a pas de débat ...

Mme COLIN-OESTERLE – Alors, j'aimerais connaître le positionnement de votre Adjoint, Monsieur le Maire ...

M. le Maire – Non, non, non, non, Madame ...

Mme COLIN-OESTERLE - ... ou le vôtre.

Le vôtre.

M. le Maire - ... je vous reprends.

Je vous reprends.

Vous me posez des questions, à moi. Si vous voulez bien.

Mme COLIN-OESTERLE – Alors, donc, j'aimerais connaître votre positionnement, Monsieur le Maire, et celui de votre équipe, sur ces dispositifs de vidéosurveillance, et puis votre propre positionnement sur le système, de manière plus large, de vidéosurveillance en secteur piétonnier, et surtout son élargissement à certains quartiers sensibles. Ce que souhaitait mettre en place l'équipe précédente.

Je vous remercie.

M. le Maire – Alors je vais demander à Madame BORI de faire le point sur les travaux et les réfections, qui ont été largement engagées, pour mettre en place notre projet municipal dans le domaine des écoles.

Puis, comme l'avait rappelé Madame ZIMMERMANN, est tout à fait central.

Et puis après ça je répondrai sur la vidéosurveillance.

Et donc, Madame BORI.

Mme BORI – Oui, chers Collègues, donc, il ne vous a pas échappé qu'il y a 4 semaines que nous sommes installés, que donc effectivement nous avons trouvé des choses, enfin, ne serait-ce que sur notre table, en arrivant, la carte scolaire, qui a déjà pris un certain temps.

Mais nous avons déjà commencé à travailler collectivement sur le périscolaire.

Et d'ailleurs, dès hier, nous sommes allés à Dijon, donc une ville qui a mis en place le périscolaire depuis 2001.

Et on a pu échanger avec nos homologues, notre homologue sur Dijon.

Et donc très prochainement, pour la deuxième semaine de Mai, nous allons réunir l'ensemble des associations qui pratiquent déjà du périscolaire, mais étendre aux différentes fédérations d'éducation populaire, afin d'établir, d'abord, un état des lieux.

Parce que, certes, il n'y a pas grand chose, mais il y a quand même quelque chose.

Donc, il faut quand même qu'on fasse l'état des lieux de ce qui existe.

Et ensuite réfléchir collectivement avec l'ensemble des partenaires au développement du périscolaire.

Alors ce que je peux dire actuellement, c'est que dès Septembre, il y aura la mise en place de périscolaire. Un renforcement du périscolaire là où il existe. Il sera renforcé, et soutenu. Et là où il n'existe pas, il y aura une mise en place de périscolaire, mais avec certainement une montée en puissance au fil du temps.

Voilà.

Donc, si je peux répondre, peut-être ...

M. le Maire – Je vais compléter, parce que la question concernait les délais et les financements.

Alors, les délais.

Nous avons l'intention de boucler ce dossier pour la rentrée prochaine.

C'est un tour de force.

Vous êtes très exigeante, vous avez raison, l'opposition, c'est son travail.

Nous sommes 12 heures par jour, ici et on est en train de travailler sur ce thème-là, depuis que nous sommes arrivés.

Et donc le périscolaire était effectivement une forte demande de la population, et nous avons l'intention de le mettre en place.

S'agissant des moyens, nous considérons que dans les dépenses de fonctionnement de la Ville, le périscolaire est une priorité.

Il y a des dépenses de fonctionnement sur lesquelles on a déjà coupé. Je ne vous dirai pas lesquelles parce que je n'ai pas envie non plus de sembler critiquer le dernier Maire Honoraire de la ville.

Mais on a déjà supprimé un certain nombre de dépenses, et nous financerons, par redéploiement, lors d'un collectif budgétaire, pour la rentrée prochaine, le périscolaire.

Il n'est pas question de ne pas remplir cette mission, qui est essentielle.

Je félicite Madame BORI pour le dynamisme qu'elle met à mettre en œuvre ce projet, et les Services, d'ailleurs, qui finalement, étaient tout à fait prêts à le faire, d'après ce que j'ai compris. Et comme dans beaucoup d'endroits, les Services savent très bien comprendre ce qui se passe dans un débat électoral.

Et effectivement, ce voyage à Dijon, dans une municipalité qui avait exactement le même problème que nous, mais 7 ans plus tôt, eh bien est tout à fait intéressant.

Mon ami ... avait aussi fait campagne sur le périscolaire en 2001. Et il s'en est bien reporté, puisque vous savez que cette année, il est passé au premier tour. Dans une ville qui est, Dijon, autant que Metz, une ville difficile pour la Gauche.

Alors voilà pour la question posée.

Maintenant, je voudrais répondre à la très intéressante question de Madame COLIN-OESTERLE, sur la vidéosurveillance.

Je fais partie des gens qui ont suivi les difficultés, il y a déjà 15 ans de ça, du collège des Hauts-de-Blémont.

Le collège des Hauts-de-Blémont était en grande difficulté, à un certain moment, en très, très grande difficulté, et on y a installé 7 caméras de vidéosurveillance, sous la houlette d'un Principal de Collège exemplaire, et qu'on ne peut pas accuser d'être un spécialiste de Georges Orvel (?), et du flicage général de la population.

Et ceci, dans l'établissement scolaire, a eu un résultat remarquable.

Puisque, effectivement, c'est difficile de se balader avec un passe-montagne quand on va en cours, ou de mettre une capuche, et donc, effectivement, toute personne qui circule dans un établissement scolaire, et je rappelle que dans un établissement fermé, la vidéosurveillance est parfaitement acceptée de partout, de même que devant les banques, aux endroits où on va chercher de l'argent, etc. ...

Maintenant, pour une politique plus générale sur la vidéosurveillance.

Il ne s'agit pas de la confondre avec le domaine privé de la Ville.

J'espère que vous avez bien compris la différence.

Le domaine privé de la Ville, bien oui, comme vous avez posé la question, en général, j'ai cru, Madame, pourtant vous sachant extrêmement brillante, j'ai cru que vous aviez un petit doute sur le sujet. Parce que vous avez, semble-t-il, confondu les deux. Dans la question, en tout cas.

Mais puisque vous ne l'avez pas confondu, je me permets à ce moment-là de vous répondre qu'il fallait poser la question en deux parties.

Y a-t-il possibilité de mettre de la vidéosurveillance, dans le domaine privé de la Ville de Metz ? La réponse est, oui. Bien entendu, nous avons le droit.

Ici par exemple, mon bureau était très, très bien protégé.

Vous voyez ce que je veux dire.

C'est que, bon, voilà !

Et on a le droit de le faire.

Et par contre, dans le domaine public, c'est autre chose.

Dans le domaine public, il se trouve qu'il y a une déferlante de vidéosurveillance sur l'Europe entière.

J'ai vu, dans un article récent, qu'en Angleterre, il y avait quelque chose comme 300 fois plus de vidéosurveillance qu'en France, où nous en avons déjà beaucoup selon certains.

C'est un problème qui va bien au-delà de la vidéosurveillance.

Figurez-vous que j'ai le sentiment qu'il y a un certain nombre d'entre nous, ici, qui avons des téléphones portables.

Alors ceux qui ne les ont pas éteints, d'ailleurs ça grésille de temps en temps, ceux qui ne les ont pas éteints, eh bien sachez qu'à tout moment, on sait où ils sont.

C'est-à-dire que le flicage, il est général, avec votre simple téléphone portable. Je ne parle pas de votre Carte Bleue. Et je ne parle pas de tout le reste.

C'est-à-dire que la vidéosurveillance, c'est un tout petit aspect du système général.

Vous savez que, simplement par les sites que vous allez voir, sur votre ordinateur, eh bien on peut vous faire votre profil. Si vous allez souvent sur EBay, que vous choisissiez par exemple régulièrement le nom de Metz, comme moi, pour voir s'il n'y a pas un livre ancien, on sait que je suis un amateur de livre ancien sur Metz.

C'est comme ça.

Et donc le flicage, il est général.

Et c'est un problème global qui est posé, et pas seulement le problème des caméras.

On a fixé le débat sur le problème des caméras.

Mais je pense qu'un de vos anciens collègues, auquel vous avez fait allusion tout à l'heure, est un grand défenseur des libertés individuelles.

Et là-dessus, je suis entièrement d'accord avec lui.

Pas une feuille de papier à cigarette entre nous !

Et c'est vrai qu'il y a une grande inquiétude à voir qu'on peut être surveillé et fliqué de partout.

Et on peut, par 36 moyens, y compris par les caméras.

Nous ne sommes pas, nous, des déchaînés sur les caméras.

Simplement, je voudrais vous expliquer que c'est une partie relativement ténue de la problématique globale du suivi des individus, de nos jours.

Et cela donne lieu à des débats, et notamment les débats à l'Assemblée Nationale d'ailleurs, régulièrement.

Et il y a une structure officielle qui est chargée de surveiller les libertés individuelles des citoyens.

Je vous dirai tout net qu'en ce moment, il est pratiquement impossible d'être quelque part tout seul sans que quelqu'un puisse vous trouver, si vous n'avez pas éteint, supprimé votre téléphone portable, fait disparaître votre carte bleue, etc. ...

Donc je pense que c'est un débat qui dépasse le Conseil Municipal de Metz.

Simplement ici, je suis allé voir, dès mon arrivée, un soir, à 9 heures, les personnes qui regardaient le mur d'écrans à la Police Municipale, derrière le bureau de la Police Municipale, le mur d'écrans. Ce sont des personnes qui sont embauchées pour ça, et spécialisées pour ça. Et elles font 12 heures de suite.

Et je me suis renseigné pour savoir quelle était l'efficacité de ces caméras, et qu'est-ce que ça rapportait, en quelque sorte, en matière d'ordre public.

Et effectivement, il y a des caméras qui sont placées devant certains bars, certaines boîtes de nuit, où il y a des événements, etc. ...

Et ça peut permettre d'agir un peu rapidement.

J'ai constaté donc que, dans un certain nombre de cas, il m'a été dit que ça avait une certaine efficacité. Je n'ai pas eu le sentiment qu'il y avait une demande énorme d'en mettre partout.

Donc si vous voulez, pour l'instant, vous nous avez demandé, tout à l'heure, quelles étaient les mesures que nous allions mettre en œuvre sur notre programme.

Lisez bien notre programme, Madame. Pas un mot sur les caméras.

Voilà.

Donc il n'est pas question d'en supprimer ou d'en rajouter.

On est là en train de regarder ce qui se passe.

Et nous allons bien voir comment les choses évoluent.

Je vous remercie.

Alors, on vote.

Y a-t-il des oppositions, au rapport numéro 12 présenté par Madame BORI ?

Des abstentions ?

Eh bien, je vous remercie.

M. le Maire – Le point numéro 13, versement de diverses subventions, est présenté par Monsieur FONTE.

POINT 13 – Versement de diverses subventions.

Rapporteur : M. FONTE, Adjoint au Maire

Le Conseil Municipal,
Les Commissions compétentes entendues,

Sur proposition de la Commission des Affaires Culturelles réunie en date du 9 avril 2008,

DÉCIDE l'attribution de subventions pour un montant total de 60 400 € aux associations suivantes :

- Association pour la Création et la Diffusion Artistique (Centre Acanthes) 60 000 €

- Association de Déportés, Internés, Résistants et Patriotes Résistant à l'Occupation de Metz Montigny-lès-Metz, Isolés et leurs Familles 400 €

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de moyens avec les associations bénéficiaires, ainsi que leurs avenants éventuels, lorsque cela est nécessaire.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

M. le Maire – Y a-t-il des questions ?

Monsieur LEBEAU et Monsieur THIL.

Alors Monsieur LEBEAU, d'abord.

M. LEBEAU – Merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, nous nous félicitons des subventions versées à ces deux associations, mais je voudrais profiter de cette motion pour évoquer un projet important.

En effet la Ville de Metz, le Conseil Régional et l'Etat, avaient constitué une Commission informelle afin de créer un Musée de la Mémoire sur le lieu du Fort de Queuleu, au niveau de la casemate A.

D'après les informations dont nous disposons, la Ville de Metz aurait toujours refusé de financer ce projet.

Monsieur GROS, en tant que Conseiller Général et Maire de Metz, et connaissant votre attachement au devoir de mémoire, pourriez-vous prendre l'engagement

solennel, ce soir, de faire avancer ce projet du Musée de la Mémoire au niveau de la casemate A, avant que le dernier déporté interné dans ce lieu soit mort ?

M. le Maire – Alors, c'est une question qui concerne le point, bien entendu.

Et Monsieur THIL ?

M. THIL – Monsieur le Maire, d'abord, je voudrais remercier votre Adjoint d'avoir continué l'action d'Acanthes, parce qu'Acanthes est une très bonne opération pour la Ville de Metz.

Je rappelle qu'il s'agit à la fois d'une Académie de Musique qui attire des professionnels du monde entier, puisqu'on a des Chinois, des Japonais, des Canadiens, des Américains, etc. ..., qui viennent à Metz et qui découvrent donc notre ville, et qui repartent comme Ambassadeurs.

Et d'autres part, mais ce n'est pas le moindre, c'est une affaire qui a été, qui est une très bonne affaire pour la Ville de Metz, puisque je crois que 80 ou 90 % de son coût est pris en charge par le Ministère de la Culture.

Alors une fois n'est pas trop coutume de le dire, et je tiens à préciser que je vois de bon augure cet ancrage messin de Acanthes, et qui ne pèse pas sur le contribuable messin, quelle que soit la hauteur de la subvention, par rapport à son coût global.

Alors je m'en réjouis, parce que ça devait faire peut-être partie de ce que d'aucuns mettaient dans la culture élitiste.

Alors je ne sais pas ce que ça veut dire – personnellement, je n'ai jamais compris ce débat - mais puisque c'est gratuit, et que tout le monde peut y accéder, qu'il y a du monde, mais que c'est vrai que c'est de la musique savante parce que c'est de la musique contemporaine, je ne peux que me réjouir de ce point.

Alors, puisqu'il a été fait référence à la Commission des Affaires Culturelles, je note cependant que nous avons émis un avis favorable à l'octroi d'une subvention complémentaire pour l'Été du Livre, et que le rapport au Conseil Municipal n'en fait plus mention.

Entre temps j'ai lu une interview, qui fait passer l'Été du Livre de la Place Saint-Louis, et qui revient à la Place d'Armes. Permettez-moi de dire que, si on avait déplacé

l'Eté du Livre de la Place d'Armes, ailleurs, c'était pour l'aérer, surtout pour lui donner plus d'espace et recevoir plus d'auteurs.

Donc je regrette que l'animation de la Place Saint-Louis, qui aurait bénéficié de l'Eté du Livre cette année, ou une autre place, puisqu'il y avait une autre place qui était envisagée, qui était la Place Charles de Gaulle - mais personnellement, moi j'étais plutôt pour la Place Saint-Louis.

Les habitants de la Place Saint-Louis attendaient beaucoup de cette animation.

Ça faisait partie des animations mises en place.

Donc, même si ça fait une économie, je regrette quand même qu'on revienne à la situation antérieure de la Place d'Armes qui contenait l'Eté du Livre, je dirai, à une dimension un peu plus modeste que ce qu'elle a connu quand elle était à l'Esplanade, ou quand on l'envisagerait sur la Place Saint-Louis.

M. le Maire – Il y a le Docteur JACQUAT qui veut dire un mot.

Alors on va, exceptionnellement, lui donner la parole.

M. JACQUAT – Merci de votre bonté, Monsieur le Maire.

Simplement pour préciser, suite à l'intervention de Monsieur Emmanuel LEBEAU, que la conclusion, ou les conclusions de la Commission informelle dans laquelle je siégeais avec Monsieur Jean-Pierre MASSERET, c'était de créer un lieu de mémoire de la Moselle annexée.

Et d'ailleurs notre collègue SCHUMAN était extrêmement intéressé sur ce point.

M. le Maire – Alors je vais commencer par cette question.

Un lieu de mémoire de la Moselle annexée, c'est exactement ce que je voulais répondre à Monsieur LEBEAU.

La Moselle ne se limite pas à la ville de Metz, mais il est courant que les Mosellans considèrent que la Ville de Metz doit assurer les charges de la Moselle. On a souvent appelé ça les charges de centralité.

Et donc je fais partie de ceux qui, effectivement, sont très attachés à la mémoire.

J'ai d'ailleurs, figurez-vous, déjà reçu, dans mon bureau, aujourd'hui même, la Fédération Nationale des Déportés Internés et Résistants ; c'était ce matin.

Et j'ai échangé avec eux, sur leurs effectifs, sur le fait qu'ils étaient de moins en moins nombreux, sur le fait qu'ils avaient le souci de faire passer leur histoire, leur souffrance, et également quelquefois leur gloire, parmi les nouvelles générations.

Je fais partie de ceux qui partagent ce souci.

Nous avons effectivement, avec la casemate A, un lieu de mémoire exceptionnel. Et je l'ai visitée avec des gens qui avaient été internés dedans, à plusieurs reprises, et je vais, autant que faire se peut, aux manifestations de la déportation qui se passent à Queuleu.

Cela dit, le projet que vous évoquez est un projet qui n'a pas trouvé de maître d'ouvrage.

Monsieur JACQUAT qui a longtemps siégé au Conseil Général, connaît le problème.

La Moselle, qui dit Moselle, dit Conseil Général.

Et nous avons tergiversé au Conseil Général pendant très longtemps - je parle de nous, je ne vais pas dire vous, parce que vous savez, je me mets dans le paquet - et au bout du compte, quand il a fallu, à l'initiative d'un Ministre des Anciens Combattants dynamique, faire un monument, un lieu exceptionnel en Alsace – Moselle pour marquer l'attachement des générations actuelles à la guerre, à l'annexion et aux souffrances endurées par les populations alsaciennes et mosellanes, eh bien, il s'est fait en Alsace ! Il s'est fait en Alsace parce que les Mosellans n'ont pas su s'organiser, se réunir pour le faire.

Et maintenant, cet endroit, il est fait.

C'est-à-dire que le lieu de mémoire géré, financé par l'Etat avec des moyens importants, eh bien, il nous est passé sous le nez quelque part, et nous avons raté une occasion d'avoir dans notre région proche, c'est-à-dire en Moselle, ce lieu de mémoire caractéristique des périodes de l'annexion.

Donc, on peut – si vous voulez, moi, je suis ouvert à toute discussion par rapport à la responsabilité de la Ville de Metz – mais je pense que cette question aurait mérité de votre part une petite étude préalable auprès de votre ami de groupe, Monsieur JACQUAT qui connaît très bien le sujet.

Je pense qu'il est important de faire des réunions de groupes et de préparer les questions en commun...

- rires dans la salle –

M. le Maire – Elle a été faite ?

- rires dans la salle –

M. le Maire – Parce si la question a été préparée avec le Docteur JACQUAT, je suis un peu étonné. Non, non, je...

Alors, je...

- rires dans la salle –

M. le Maire – Ou alors, il n'a pas écouté.

Ah ! Il n'a pas écouté !

- rires dans la salle -

M. le Maire - Eh bien, écoutez, je suis très sensible à cette explication de Madame la Présidente, parce que je pense qu'il est important que dans les groupes, on prépare ensemble. Et surtout, l'expérience...

- plusieurs personnes parlent en même temps -

M. le Maire - ...des anciens. Je n'ai pas de conseil à donner personne, mais je pense que l'expérience des anciens est toujours intéressante et en l'occurrence, c'est un sujet que le Docteur JACQUAT connaît parfaitement.

Alors, je voudrais, maintenant, venir sur la question de Monsieur THIL.

Monsieur THIL nous a dit, tout à l'heure, qu'il avait d'excellents rapports avec Madame ALBADEL (?) et elle nous a dit du bien de cette personne qui nous fait, paraît-il, le cadeau de financer pour l'essentiel les opérations de la 32^{ème} édition du Centre ACANTHES.

M. THIL – Monsieur le Maire, juste un point d'histoire. Ce n'est pas Madame ALBANEL (?) qui a fait le cadeau, c'est Monsieur Jean-Jacques AILLAGON.

M. le Maire – Ah, d'accord.

Mais, cela continue ?

Cela continue.

Et donc, c'est bien Madame ALBANEL qui est Ministre actuel de la Culture ?
Eh bien, je vous suggère, si vous la connaissez si bien, de lui rappeler qu'on vient de nous "sucrer" 130 000 euros en ce qui concerne le Ministère de la Culture pour l'Opéra !

Et si jamais vous avez son téléphone, appelez-la parce que je vous ai vu protester, nous avons protesté aussi, et l'affaire n'est toujours pas réglée. Et Monsieur Antoine FONTE...

M. THIL – C'est un débat de la CA2M, Monsieur le Maire.

M. le Maire - ...j'ai presque terminé. J'ai presque...

M. THIL – C'est un débat de la CA2M.

M. le Maire - ...terminé. Non, non, mais je vous demande de rendre service à la Ville de Metz.

Mon Adjoint, Monsieur Antoine FONTE est venu m'expliquer que si jamais nous avons dans nos proches quelqu'un qui connaissait Madame ALBANEL, cela serait bien de lui rappeler "qu'on s'est fait avoir de 130 000 euros !" Alors, que les 2 autres villes qui avaient menacé de financements supprimés les ont récupérés !

Si bien que je compte sur vous pour intervenir auprès d'elle pour que nous ne restions pas avec une telle opération, un tel débours !

Mais, je vous remercie, malgré tout, d'avoir contribué, peut-être à ce qu'on continue avec le Centre ACANTHES.

Je voulais terminer en disant que la place de l'Eté du Livre est un sujet qui a été débattu d'une façon extrêmement intéressante avec toutes les personnes qui ont voulu s'y intéresser.

Je salue d'ailleurs, au passage, quelqu'un que vous connaissez bien, Madame THULL, qui est rentrée dans le Comité de suivi de l'Eté du Livre. C'est une personne qui a siégé parmi nous, elle était là, pendant des années et des années, qui m'a demandé de rentrer dans le Comité d'Eté du Livre et, bien entendu, j'ai accédé à cette demande.

Les autres, Le Républicain Lorrain, cheville ouvrière de l'Eté du Livre est présent bien entendu. Tous les libraires de la ville de Metz qui s'intéressent à l'Eté du Livre étaient là, ainsi que les bonnes plumes de la place qui veulent bien s'investir dans l'Eté du Livre et dont certaines sont pressenties pour être président de la manifestation comme Monsieur PADIOU.

Et nous avons, effectivement, cherché une place. Ceci a été fait sous la direction de Monsieur Antoine FONTE.

Je me suis présenté, un jour, à une réunion de travail où tout le monde était là sous la coprésidence, en quelque sorte, de Monsieur VICAIRE (?) et de moi-même, puisque c'est une manifestation qui est largement financée par Le Républicain Lorrain et portée par Le Républicain Lorrain.

Et, effectivement, les positions ont été envisagées.

La Place de la Gare, les libraires ont indiqué qu'ils n'étaient pas trop chauds pour la Place de la Gare qui leur paraît un peu excentrée par rapport à leur image du centre-ville de Metz.

On peut penser que quand le Quartier de l'Amphithéâtre sera plus vivant, la Place de la Gare sera plus centrale. La Place de Gaulle, actuellement, n'a pas inspiré les libraires qui ont montré des réticences fortes à cet emplacement.

Nous avons, après ça, envisagé, effectivement, la Place Saint-Louis qui vient d'être refaite, comme tout le monde le sait.

Et le surcoût était de 25 000 euros.

Et je vais vous dire 25 000 euros pendant je ne sais pas combien d'années, cela a été la totalité de la somme qui était consacrée au périscolaire ! Ici ! La totalité de la somme !

Rendez-vous compte ! Et on s'est dit : on peut doubler le périscolaire avec ces 25 000 euros !

Je n'ai pas hésité une seconde compte tenu de nos priorités.

Madame ZIMMERMANN m'a posé une bonne question ! "Il faut trouver les moyens" - m'a-t-elle dit – "de financer le péricolaire !"

Nous les trouverons ces moyens.

Eh bien, parmi ces moyens, nous avons décidé de ne pas aller sur une place où on ne pouvait pas toucher au revêtement.

On ne peut rien planter sur cette place. Et donc, il faut trouver des moyens d'installation qui sont complètement indépendants du sol !

Alors que Place d'Armes, ici, en enlevant un pavé, on peut mettre un pieu.

Et donc, c'est une raison, mais en même temps, c'est la volonté des libraires également - les libraires ont leur mot à dire, puisque ce sont eux qui portent l'Eté du Livre - C'est une des raisons qui ont fait...

M... - ...(inaudible)...

M. le Maire – Oui... mais, vous savez, une ville, c'est ça !

C'est aussi du business, c'est de la Culture. Ce n'est pas à vous que je vais l'apprendre.

Et c'est de la joie, et c'est du débat !

Nous en avons !

Eh bien, ces raisons ont fait que nous avons choisi cet emplacement. Il m'a été proposé par Monsieur Antoine FONTE et j'ai complètement validé ce choix puisque, effectivement, nous avons besoin de trouver de l'argent pour certaines priorités que nous avons définies pendant cette campagne.

Voilà.

Y a-t-il maintenant des observations, des votes contre ?

Un vote contre ?

M. LEBEAU – Une explication de vote.

M. le Maire – Attendez. Oui, alors expliquez votre vote.

M. LEBEAU – Non, une explication de vote.

M. le GROS – Oui, oui.

Allez-y.

M. LEBEAU – Ce qui me permet de revenir sur Démocratie...

M. le Maire – Non, non.

Vous expliquez votre vote.

M. LEBEAU – Non, mais je réponds juste...

M. le Maire – Vous expliquez votre vote, s'il vous plaît.

Non, je vais vous expliquer comment cela marche.

Ici, on explique son vote.

On intervient après.

Sinon, je vous coupe la parole !

Eh bien, écoutez, c'est comme ça !

Il faut que vous appreniez. Demandez à Monsieur JACQUAT comment ça marche !

M. LEBEAU – Oui, non, non, non.

- rires dans la salle -

M. LEBEAU – C'est très bien.

- rires dans la salle -

M. le Maire – Monsieur JACQUAT a de l'expérience !

Alors, je demande qui est contre ?

M. LEBEAU – Monsieur GROS.

Monsieur le Maire, je m'explique simplement sur l'élément de...

M. le Maire – Vous me dites si vous votez ou si vous ne votez pas.

M. LEBEAU - ...je réponds sur la casemate A. Il est dommage que...

M. le Maire – Donnez-moi une explication de vote.

M. LEBEAU – Eh bien, laissez-moi m'exprimer.

M. le Maire – La casemate A n'est pas à l'ordre du jour !

Je vous ai déjà laissé parler !

M. LEBEAU – Non, mais là, je ne peux pas m'exprimer, Monsieur le Maire.

M. le Maire – Non. Non, non, non.

Vous donnez votre explication de vote.

M. LEBEAU – Mais, si on ne me permet de m'exprimer...

M. le Maire – Non.

M. LEBEAU – Eh bien, merci, Monsieur GROS.

M. le Maire – Voilà.

Eh bien, on passe au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Eh bien, je vous remercie.

Le point suivant est le point n° 14, Monsieur FONTE.

POINT 14 – Versement d'une subvention d'équipement au Conseil de Fabrique de la Paroisse Notre-Dame de Lourdes.

Rapporteur : M. FONTE, Adjoint au Maire

Le Conseil Municipal,
Les Commissions entendues,

VU la demande d'aide financière présentée par le Conseil de Fabrique de la Paroisse Notre-Dame de Lourdes (Devant-lès-Ponts) en date du 19 février 2008,

VU l'article 42 du décret du 30 décembre 1809 sur les fabriques des églises, modifié par décret du 18 mars 1992,

DÉCIDE :

- le versement d'une subvention d'équipement de 2 558 € au Conseil de Fabrique de la Paroisse Notre-Dame de Lourdes représentant la participation financière de la Municipalité à la réalisation d'un diagnostic sur la charpente de l'église avant d'effectuer des travaux de réfection de la toiture.

Cette subvention d'équipement sera versée sur présentation des justificatifs des dépenses.

DONNE un avis favorable à la réalisation de l'étude à entreprendre par le Conseil de Fabrique de la Paroisse Notre-Dame de Lourdes (Devant-lès-Ponts).

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

La motion est soumise pour l'approbation du Conseil.

M. le Maire – Y a-t-il des questions sur ce point n° 14 ?

Des oppositions ?

Des abstentions ?

Je vous remercie.

Point n° 15.

POINT 15 – Centre Pompidou-Metz – Avenant n° 2 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage.

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal,
La Commission des Affaires Economiques et des Finances entendue,

VU la délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2003 autorisant Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mandat avec la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole (CA2M) pour la construction du Centre Pompidou-Metz,

VU la délibération du conseil de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole du 28 juin 2004 portant sur la convention de mandat avec la Ville de Metz,

VU la délibération du Conseil Municipal du 26 octobre 2006 autorisant la signature de l'avenant N°1 à la convention de mandat,

VU la délibération du conseil de la CA2M du 30 octobre 2006 autorisant la signature de l'avenant N°1 à la convention de mandat,

VU la convention de mandat en date du 21 juillet 2004 entre la Ville de Metz et la CA2M pour la construction du Centre Pompidou-Metz ainsi que ses annexes,

VU l'avenant N°1 à ladite convention de mandat, en date du 14 novembre 2006,

VU le projet d'avenant N°2 à la convention de mandat, désignant les personnes habilitées à engager le mandataire,

CONSIDERANT que le renouvellement du conseil municipal de la Ville de Metz suite aux élections de mars 2008 implique de procéder au changement des personnes habilitées à engager le mandataire,

DECIDE :

D'APPROUVER le projet d'avenant N°2 à la convention de mandat,

DE DESIGNER M. Antoine FONTE, Adjoint au maire de Metz et en son absence M. DOMINIQUE GROS, Maire de Metz, pour engager la Ville de Metz en tant que mandataire du maître d'ouvrage,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à signer l'avenant N° 2 à la convention, annexé aux présentes,

M. le Maire – Y a-t-il des questions ?

Alors, une question... Madame ZIMMERMANN, Monsieur LEBEAU et Monsieur THIL.

Il y a un téléphone portable qui sonne...

C'est un réveil ?

Mme ZIMMERMANN – C'est un réveil.

- plusieurs personnes parlent en même temps -

M. le Maire – Donc, je donne la parole à Madame ZIMMERMANN.

Mme ZIMMERMANN – Simplement, pour une demande que je souhaiterais avoir, n'ayant pas été au Conseil Municipal dans le précédent mandat. A priori, la compétence pour le Centre Pompidou relève de la CA2M. Toutefois, et vous l'avez précisé, la Ville a accepté la maîtrise d'ouvrage délégué.

Donc, je souhaiterais savoir simplement si toutes les dépenses engagées par la Ville lui seront remboursées par la CA2M ? Ou comment et dans quelle mesure, si vous voulez, les rapports existent entre Ville et CA2M ?

Parce que je crois que nous sommes au début d'un mandat. C'est un des gros projets quand même de votre mandat, Monsieur le Maire. Donc, je pense qu'il faut que les choses soient très claires dès le début du mandat et c'est la raison de ma question.

M. le Maire – Monsieur LEBEAU.

M. LEBEAU – Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, Chers Collègues.

Lors de la campagne municipale, un sujet qui revenait sans cesse, c'était le Centre Pompidou-Metz.

La Ville de Metz, comme vous l'avez indiqué, est mandataire du maître d'ouvrage CA2M pour la construction du Centre Pompidou-Metz.

Dans ce cadre, bon nombre de Messins se posent des questions sur l'évolution des travaux. En effet, la réalisation de l'infrastructure devait, d'abord, coûter 35 millions d'euros aux contribuables et ouvrir ses portes en 2007.

Les coûts prévisionnels donnés, à ce jour, sont à plus de 60 millions d'euros avec les abords, alors que le cahier des charges a été revu à la baisse et une ouverture prévue en 2009.

De plus, comme vous le souligniez durant la campagne, l'ancien Maire avait indiqué que d'autres dérapages n'étaient pas exclure. Il est vrai que pour de tels prototypes présentant des contraintes techniques nouvelles, compte tenu des innovations architecturales du projet, les dépassements de coûts sont courants.

Vous aviez alors proposé, lors de la conférence de presse du samedi 22 décembre 2007, dès votre arrivée à la mairie, de commanditer une expertise indépendante sur la situation financière du projet.

Par ailleurs, lors de cette même conférence de presse du samedi 22 décembre 2007, vous aviez pris l'engagement, également, d'organiser un débat sur le futur Centre Pompidou avec tous les acteurs, dès le mois d'avril !

Monsieur le Maire, nous sommes le 24 avril 2008 !

Merci.

M. le Maire – Alors, j'ai inscrit Monsieur THIL.

M. THIL – Merci, Monsieur le Maire.

Chers Collègues, écoutez, permettez-moi de m'appuyer sur cet avenant, finalement, de forme pour, d'une part, rendre hommage à Monsieur André NAZEYROLLAS qui a magnifiquement conduit ces opérations, il faut le dire, et d'autre part, de dire que pendant la campagne électorale, nous avons assisté à un mensonge politique autour du Centre Pompidou !

Extraordinaire Centre Pompidou !

Et j'aurais tendance, si j'étais à votre place, Monsieur le Maire, de renvoyer notre ami, Monsieur Emmanuel LEBEAU, à l'excellente conférence de presse qu'a fait votre Adjoint à la Culture.

On disait que les travaux n'avançaient pas, il suffisait d'aller sur une caméra web de la Ville de Metz si on ne voulait pas se déplacer pour se rendre compte à quel point les travaux avançaient vite !

Deuxièmement, le sujet du financement était extraordinaire !

On n'hésitait pas à dire "il faut faire quelque chose pour sauver Pompidou !", comme s'il s'agissait du "Soldat RAYAN" !

Eh bien, je le déclare très nettement : merci, Monsieur Antoine FONTE d'avoir rétabli la vérité !

La construction fonctionne et avance dans les délais !

Deuxièmement, les financements sont assurés et le Centre Pompidou aura la vocation qui a toujours été la sienne.

Je note d'ailleurs à cet égard que vous n'avez pas été, Monsieur le Maire, très critique, d'ailleurs, sur ce sujet.

Et votre conférence de presse – merci, à Monsieur Emmanuel LEBEAU de nous la rappeler - et de l'expertise financière, mais je crois que tout ça relève du geste politique, pour ne pas dire, d'ailleurs du mensonge politique : il n'y avait pas de problème du Centre Pompidou !

Et je note, d'ailleurs, à cet égard qu'au lieu de dire que les travaux n'avaient pas pu, n'étaient... j'ai même entendu dire quelqu'un qui m'a dit : "Cela ne verra jamais le jour ! Cela sera transformé demain en une première friche, une nouvelle friche artistique ou industrielle, parce que cela ne verra jamais le jour !" Je l'ai entendu dans cette campagne électorale.

Mais, manifestement, il y avait des gens qui étaient sourds et qui n'entendaient, absolument pas les explications que l'on pouvait donner à ce propos.

Alors, moi, j'aurais tendance à dire : "Fédérons-nous, s'il vous plaît, au Centre Pompidou."

Bien sûr, Monsieur le Maire, que nous irons boire un coup. J'espère même que nous irons boire un coup ensemble. Il a toujours été question, et il sera toujours question dans les lieux de Culture de pouvoir y boire un coup.

Mais, l'essentiel du Centre Pompidou, ce n'est pas ça ; c'est quand même de faire bénéficier les Lorrains, les Mosellans, les Messins d'une extraordinaire possibilité de Culture et surtout, d'avoir un vecteur touristique parce qu'on sait très bien, aujourd'hui, que tous ceux qui viennent à Metz trouvent que notre ville est belle et que c'est une ville remarquable et qu'il faut un congrès de la FNSEA, ou un congrès de médecins ou un congrès de marchands pour venir à Metz et que demain nous espérons que ceux qui viendront à Metz découvriront que notre ville est toujours aussi belle.

Et je pense que ce genre d'engagement, d'équipement public et culturel pourra, largement, bénéficier à l'aura de la Ville de Metz, donc à sa culture et à son économie, figurez-vous !

Donc, merci, Monsieur Antoine FONTE d'avoir rétabli ce qu'il fallait rétablir et d'avoir ainsi apporté avant même qu'il ne pose la question, finalement, la réponse à Monsieur Emmanuel LEBEAU.

M. LEBEAU – Juste... tous les propos...

M. le Maire – Non, non, non. Monsieur LEBEAU.

M. LEBEAU - ...que j'ai tenus sont des déclarations que vous avez faites le 22 décembre.

M. le Maire – Monsieur LEBEAU laissez-moi parler.

Vous avez posé votre question tranquillement. Permettez-moi de vous répondre et je vais, aussi, vous conseiller de vous rapprocher de votre chef de groupe pour connaître le règlement intérieur parce que vous avez l'air de l'ignorer.

Alors, effectivement, les conseillers posent leur question, conseillent le Maire, en l'occurrence et puis après ça, le Maire répond.

D'abord, je voudrais, avant de répondre à Madame ZIMMERMANN rendre hommage à Monsieur Antoine FONTE qui a fait un excellent travail, harassant. Il y passe, également, toutes ces journées à travailler sur le dossier du Centre Pompidou. Le dossier du Centre Pompidou est un dossier considérable.

Et je réponds maintenant à Madame ZIMMERMANN, en ce qui concerne les compétences et la finance, et après ça, j'y viendrai sur l'aspect culturel.

Les compétences et la finance. Oui, le Centre Pompidou est un projet CA2M qui en a la maîtrise d'ouvrage.

La maîtrise d'ouvrage délégué a été confiée à la Ville de Metz.

Nous sommes donc délégataires de cette maîtrise d'ouvrage. Et à un moment donné, nous avons même voté un financement de 700 000 euros en fin du précédent mandat, compte tenu de graves difficultés qui étaient apparues entre le maître d'œuvre et l'architecte d'une part et les entreprises et l'entreprise principale DE MATHIEU ET BARD, d'autre part.

Nous avons donc à redouter non pas d'avoir la totalité des éventuels dépassements, mais en tous les cas, à être ici ou là impacté puisque nous l'avons déjà été lors de ce débat mémorable que nous avons eu sur les difficultés de maîtrise d'œuvre.

Alors, maintenant, cela reste un projet CA2M, et c'est la raison pour laquelle j'ai demandé à ce que - et j'espère obtenir lundi - à ce que l'Adjoint à la Culture de Metz, qui suit actuellement ce dossier, soit également l'Adjoint aux grands équipements culturels de la CA2M, de façon à ce qu'il n'y ait pas ... Vice-Président, pardon ... de façon à ce qu'il n'y ait pas de dichotomie entre les deux actions.

Et ce n'est pas une information secrète que je vous donne, mais j'ai bon espoir de voir cette demande aboutir auprès du Président BOHL pour cette opération.

Donc c'est une affaire sur laquelle nous sommes embarqués ensemble.

Je l'ai déjà dit à la CA2M, de telles actions, sur une esquisse architecturale aussi hardie, sont extrêmement délicates.

Et nous avons constaté qu'il y a eu et qu'il y a beaucoup de difficultés.

Il paraît que c'est normal.

Il y a beaucoup de difficultés !

Il y a eu un poteau qui a été déplacé sans que les architectes soient prévenus, de 4 mètres.

Il y a des explications dans ce domaine-là.

Il y a des surcoûts, pour des techniques de fabrication de dalles, qui sont présentés.

Et nous sommes en ce moment en train de constater que, certes, le dossier avance, et actuellement, il avance bien.

Je le dis d'une façon ferme, le dossier avance bien. La Société DEMATHIEU ET BARD travaille à un rythme normal, par rapport aux engagements.

Il y a eu des périodes plus délicates, notamment avant la campagne municipale, et pendant le début de la campagne municipale.

En ce moment, cela avance normalement.

Il n'empêche que les problèmes financiers, par rapport à toutes ces actions qui se sont produites, ces retraits de maître d'œuvre, les compléments qui ont été apportés, les discussions entre les architectes, tout ça, c'est compliqué ; la présence ou la non présence de délégués des maîtres d'œuvre sur place, tout ça est compliqué, et nous amènera certainement à faire une conférence de Presse que je tiendrai avec Antoine FONTE sur le sujet dans, je pense, une quinzaine de jours, pour définir quelle est notre position par rapport à la problématique qui a été posée par Monsieur LEBEAU, et celle d'un éventuel audit.

Savoir exactement où on en est parce que nous avons, non pas une inquiétude sur l'objet lui-même, et sur sa finalisation. Par contre, sur la réalité de ce qui est avancé par les uns et les autres.

Parce que, pendant les périodes de flottement, et la période électorale en est une, et les difficultés rencontrées en sont une autre, eh bien il y a des opportunités, pour les entreprises, d'alourdir la facture en disant, "pendant ceci, pendant cela, il s'est passé ceci, il s'est passé cela, etc. ..."

Nous voulons y voir clair, non pas pour instruire je ne sais quel procès.

J'ai eu l'occasion de dire à la CA2M que ce n'était pas facile de conduire des chantiers de la sorte et que, quelque part, il fallait s'attendre à des difficultés.

Il n'empêche que nous voulons y voir clair.

Nous l'avons dit effectivement avant la campagne, ça a été rappelé.

Et nous le ferons.

Cette conférence de Presse, nous la tiendrons, en temps et en heure. Elle n'est pas encore fixée, parce qu'il s'agit aussi de ne pas insulter l'avenir.

Nous sommes en train de préparer un travail de fond sur l'existant. L'existant, on prend une succession, on arrive, eh bien on regarde un peu comment ça se passe. Et je peux vous dire que c'est compliqué.

Il y a des gens de grande qualité qui sont ici en place, et qui suivent le dossier - Il faut le dire - et qui ont tout de suite embrayé avec les nouvelles équipes qui étaient là, et en particulier avec Antoine FONTE. Et donc on est en train de faire un point complet. Il y a déjà eu des déplacements à Paris. Et je peux même vous dire que Monsieur SHIGERU BAN viendra ici à Metz, à l'occasion de l'Eté du Livre, en personne.

Ce qui veut dire que le projet continu. Il ira au bout - je vais venir sur l'aspect culturel - il n'empêche que nous avons besoin, effectivement, d'y voir clair sur le plan financier.

Je l'ai expliqué, non pas pour instruire un procès, mais pour exactement pouvoir expliquer, ne serait-ce qu'au Président de la CA2M, qui est finalement l'autorité de financement de départ, où on en est.

Et donc, ce sera fait.

Maintenant, sur le plan culturel.

Nous voulons faire, j'ai déjà rencontré Monsieur LEBON, Madame SALES (?), le Directeur de la Médiathèque du Centre Pompidou Paris qui est à l'intérieur du bâtiment, et je vais bientôt voir le Président SEBAN (?).

Nous avons, vous savez, par rapport à ce que j'ai écrit, qui a été un petit peu ridiculisé par notre ami THIL, j'ai rencontré une identité de vue totale sur la nécessité de faire des lieux de culture des lieux de vie. Et en fin de compte, c'est vrai que j'ai dit ça, et que, je le répète, nous voulons faire du Centre Pompidou un lieu de vie.

Et puis peut-être que, par exemple Acanthes est quelque chose de formidable. Mais Acanthes, quand vous faites du porte à porte, c'est rare qu'on vous parle d'Acanthes. Et donc ce que je veux vous dire, c'est que si on pouvait arriver à créer des événements qui intéressent toute la population autour de l'art contemporain, en même temps, il faut y réfléchir.

Et nous sommes en train d'y réfléchir. De façon à ce que la Ville de Metz soit visible sur la carte de l'Europe, sur la carte de France, et sur la carte de l'Europe, par rapport à cet événement que nous pourrions mettre en œuvre autour du Centre Pompidou. Je pense que c'est ça l'objectif. Et que ce soit un lieu familier aux Messins d'une part, et d'autre part, un lieu exceptionnel pour les gens qui ne connaissent pas Metz et qui ont envie de le connaître.

Donc nous allons le faire.

Et le débat, nous l'aurons - on le commence ici - mais n'ayez pas peur, on ne va pas travailler dans ... il se trouve que je vais être le suppléant d'Antoine FONTE au cas où il ne serait pas là pour signer les documents, je vous assure qu'il est là, et donc on va le faire.

Nous n'avons pas l'intention de cacher quoi que ce soit.

Et les Messins pourront débattre. Et en particulier débattre du projet culturel, parce que c'est celui-là, maintenant, qui est en cause.

L'autre, le projet technique, nous l'avons sur le dos. On va y aller, et on vous dira tout. Si jamais l'audit nous dit qu'il y a des dépassements, on les verra, on les gèrera, on verra comment on va faire.

Par contre, sur le projet culturel, effectivement le débat aura lieu.

Ce sera un débat public et ce sera un débat qui sera multiforme.

Nous voulons que ce Centre Pompidou soit non seulement un lieu où les Européens s'arrêtent, mais un lieu dont les Messins s'emparent.

Et c'est ça notre objectif numéro un.

Alors je mets aux voix l'avenant numéro 2.

C'est le point numéro 15, convention de mandat de la maîtrise d'ouvrage.

Y a-t-il des oppositions ? Il n'y en a pas.

Eh bien je vous remercie.

M. le Maire – Nous avons maintenant Madame KAUCIC, qui va nous présenter le point numéro 16 sur la convention de réservation de logements entre l'OPAH de Metz et la Ville de Metz.

POINT 16 – Conventions de réservation de logements entre l'OPAH de Metz et la Ville de Metz.

Rapporteur : Mme KAUCIC, Adjoint au Maire

Mme KAUCIC – Merci.

Monsieur le Maire, chers Collègues, les trois rapports que je vais vous présenter ont pour objet la réservation de logements sociaux, au profit de la Ville de Metz.

Le Conseil Municipal,

VU le Code de la Construction et de l’Habitation et l’article R 441-5,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 17 décembre 2007 relative à l’octroi de la garantie de la CA2M au remboursement d’emprunts pour la construction de 35 logements rue Louis Forest et de 30 logements rue de Bourgogne à Metz,

VU les conventions financières en date du 29 janvier 2008, entre ladite société et la CA2M, relatives à la garantie de la CA2M au remboursement de prêts pour la construction de 35 logements rue Louis Forest et de 30 logements rue de Bourgogne à Metz,

VU les courriers de l’OPAC de Metz en date du 8 avril 2008 tendant à obtenir la signature des conventions de réservation de logements liée à ces opérations,

VU les conventions de réservation de logements ci-annexées,

DECIDE d’approuver les conventions de réservation de logements,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer les conventions de réservation de logements avec l’OPAC de Metz.

Mme KAUCIC – Je précise que ce programme fait partie du plan de reconstitution de l'offre locative, suite aux démolitions de Metz-Borny.

Les attributions seront effectuées sur proposition du Centre Communal d'Action Sociale.

M. le Maire – Y a-t-il des questions ou des remarques sur ce point numéro 16 ?

Des oppositions ?

Des abstentions ?

Je vous remercie.

M. le Maire – Point numéro 17, conventions de réservation de logements entre la Société d'HLM NÉOLIA LORRAINE et la Ville de Metz.

Mutatis, mutandis. C'est la même chose.

On y va.

POINT 17 – Conventions de réservation de logements entre la Société d'HLM NÉOLIA LORRAINE et la Ville de Metz.

Rapporteur : Mme KAUCIC, Adjoint au Maire

Le Conseil Municipal,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation et l'article R 441-5,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 29 octobre 2007 relative à l'octroi de la garantie de la CA2M au remboursement d'emprunts pour la construction de 3 logements et l'acquisition-amélioration de 6 logements collectifs situés 49-51 avenue de Strasbourg à Metz par la Société Néolia Lorraine,

VU les conventions financières en date du 27 novembre 2007, entre ladite société et la CA2M, relatives à la garantie de la CA2M au remboursement de prêts pour la construction de 3 logements et l'acquisition-amélioration de 6 logements collectifs situés 49-51 avenue de Strasbourg à Metz,

VU le courrier de la Société Néolia Lorraine en date du 9 janvier 2008 tendant à obtenir la signature des conventions de réservation de logements liée à ces opérations,

VU les conventions de réservation de logements ci-annexées,

DECIDE d'approuver les conventions de réservation de logements,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer les conventions de réservation de logements avec la Société Néolia Lorraine.

M. le Maire – Des questions sur ce point numéro 17 ?

Des observations ?

Des oppositions ?

Abstentions ?

Je vous remercie.

M. le Maire – Convention de réservation de logements entre la Société d'HLM LOGIEST et la Ville de Metz.

Point numéro 18.

Madame KAUCIC.

POINT 18 – Convention de réservation de logements entre la Société d'HLM LOGIEST et la Ville de Metz.

Rapporteur : Mme KAUCIC, Adjoint au Maire

Le Conseil Municipal,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation et l'article R 441-5,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 11 février 2008 relative à l'octroi de la garantie de la CA2M au remboursement d'emprunts pour la construction de 15 logements collectifs par la Société d'HLM LogiEst,

VU les conventions financières en date du 27 février 2008, entre ladite société et la CA2M, relatives à la garantie de la CA2M au remboursement d'un Prêt Locatif à Usage Social et d'un Prêt Locatif à Usage Social « Foncier » liés à la construction de 15 logements collectifs 8 rue Chabot Didon à Metz,

VU le courrier de la Société d'HLM LogiEst en date du 3 avril 2008 tendant à obtenir la signature de la convention de réservation de logements liée à cette opération,

VU la convention de réservation de logements ci-annexée,

DECIDE d'approuver la convention de réservation de logements,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention de réservation de logements, avec la Société d'HLM LogiEst.

Mme KAUCIC – Là aussi, je précise que ce programme fait partie du plan de reconstitution de l'offre sociale locatif, lié aux démolitions à Metz-Borny.

M. le Maire – Y a-t-il des questions ?

Docteur ?

M. JACQUAT – Ce n'est pas grave, c'est : plan de restitution de l'offre.

Mme KAUCIC – Moi je dis : reconstitution.

M. le Maire – Alors on demandera à l'ancien Président de l'OPAC et à la nouvelle, de se rencontrer ...

Mme KAUCIC - ... de se mettre d'accord sur le terme ...

M. le Maire - ... sur la sémantique des logements sociaux ...

M. JACQUAT – Non, mais ce n'est pas grave.

L'essentiel, c'est qu'il y ait de la construction, et je sais qu'Isabelle KAUCIC ira dans ce sens.

Le plan de restitution, c'est l'obligation qui a été faite au moment du GPV.

On a détruit 448 logements.

Il doit y avoir 448 logements, non pas reconstruits sur le secteur de Metz-Borny, mais sur l'ensemble d'une zone sur la CA2M.

Par contre, il y a un plan de relance, ou de reconstitution donc, existant, par ailleurs, que tout office doit faire en France. L'OPAC de Metz en était dispensé à cause de la...(?), jusqu'en 2009. Mais tous les autres doivent participer à un plan de relance au niveau national, et construire des logements.

C'est une question de technique.

M. le Maire – Merci Docteur.

Non, non, mais c'est clair.

Des oppositions ?

Des abstentions ?

Je vous remercie.

M. le Maire – Alors maintenant nous avons un point un petit peu technique, qui s'intitule nominations diverses.

POINT 19 – Désignations diverses.

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L 2121-33

DECIDE de procéder à la désignation de représentants du Conseil Municipal dont les noms figurent dans les tableaux ci-annexés pour divers commissions, établissements publics, associations, organismes extra-municipaux et établissements scolaires.

Et il s'agit, je vais demander aux groupes, au Président des Groupes, d'être extrêmement dynamiques. Non, non, on est pour l'instant en train de le présenter.

Nous n'en sommes pas aux questions. Et donc, il s'agit de la représentation des membres du Conseil Municipal de la Ville de Metz dans différentes instances.

Alors, je vais vous lire les noms des personnes qui se sont inscrites soit de la Majorité soit de l'Opposition, dans la mesure où j'ai eu des propositions de l'Opposition en partant du principe suivant : quand il y a 4 personnes, il y a une personne d'un des 2 groupes de l'Opposition qui est désignée, quand il y en a 5, c'est une, quand il y en a 6, ce sont 2, etc. Il y a des règles qui sont des règles tout simplement mathématiques.

J'ai préservé la parité, la règle de 3.

Et donc, si jamais il y a des manques, eh bien, vous vous inscrivez et je demande aux Présidents d'être extrêmement vifs et de me donner des noms au fur et à mesure que je vous dirai qu'il y a des places qui sont disponibles.

Alors, Commission d'Evaluation des Transferts de Charges entre la CA2M et la Ville de Metz :

- Madame Anne FRITSCH-RENARD
- Monsieur Antoine FONTE
- Monsieur Olivier PAYRAUDEAU
- Madame Danielle BORI
- Madame Marie-Jo ZIMMERMANN

Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées :

Titulaires :

- Madame Marie RIBLET
- Monsieur Jean-Louis LECOCQ
- Madame Isabelle KAUCIC
- Madame Michèle MEDOC
- Madame Christine GENET

Est-ce qu'il y a quelqu'un de plus ?

Mme ZIMMERMANN – Oui.

Madame Anne-Noëlle QUILLOT

M. le Maire – Alors, Madame QUILLOT.

Et Suppléants :

- Madame Huguette KNECHT
- Monsieur Bernard HEULLUY
- Monsieur René DARBOIS
- Monsieur Stéphane MARTALIE

- Madame Michèle LETY

Quelqu'un d'autre de l'Opposition ?

M. THIL – Non, mais sur les Handicapés, je voulais simplement dire que Madame Michèle LETY était suppléante de Madame Christine GENET.

M. le Maire – Oui, oui. Mais, je demande quelqu'un d'autre, s'il y a quelqu'un de plus ?

Non ?

Il n'y a personne ?

Eh bien, il y aura personne.

Alors, Commission Consultative des Services Publics Locaux.

J'ai besoin de... Madame RENARD, Monsieur LEKADIR, Monsieur MARECHAL. J'ai besoin de trois Suppléants.

Oui, Monsieur LEBEAU.

Y a-t-il quelqu'un d'autre ?

- plusieurs personnes parlent en même temps -

M. le Maire – Membres désignés en qualité de représentants du milieu associatif.

Ah, pardon, c'est une erreur de ma part.

Il aurait fallu que le milieu associatif nous en présente.

Monsieur LEBEAU êtes-vous membre du milieu associatif ?

M. LEBEAU – Bien sûr.

M. le Maire – Bon.

Bien sûr.

M. LEBEAU – 2008.com, vous savez ?

M. le Maire – Ecoutez, on va en rester là, parce que je ne comprends très bien ce que cela veut dire.

- plusieurs personnes parlent en même temps –

M. le Maire – C'est 2004.com.

- rires dans la salle –

M. le Maire – On reporte le point.

J'ai l'impression que ce n'est pas nous qui devons siéger là-dedans.

On doit désigner des gens qui sont désignés par la vie associative.

On demandera au COJEP de nous présenter du monde.

Représentants Conseil d'Etablissement des Amis de la Maison de Retraite
Sainte-Dominique :

- Madame Christiane PALLEZ

Syndicat Intercommunal à Vocation Touristique du Pays Messin :

J'ai nommé :

- Monsieur Stéphane MARTALIE
- Monsieur Richard LIOGER

Il faut un titulaire encore. Dans l'Opposition ?

Entre Monsieur THIL et Monsieur LEBEAU, qu'est-ce que...

M. THIL – Non, non.

Je ne levais pas la main pour moi, mais pour Madame Anne STEMART.

M. le Maire – Madame STEMART ?

Non ?

- plusieurs personnes parlent en même temps -

M. le Maire – Madame STEMART, voulez-vous être suppléante et Monsieur LEBEAU titulaire ?

M. LEBEAU – Non, non. Je laisse.

M. le Maire – Madame STEMART, titulaire ?

M. THIL – Non. Alors, je prends.

M. le Maire – Monsieur THIL...

- rires dans la salle –

M. le Maire - ...titulaire et Monsieur LEBEAU suppléant.

Monsieur LEBEAU est en quelque sorte suppléant de Monsieur THIL.

- plusieurs personnes parlent en même temps –

M. le Maire – Voilà une belle journée !

- plusieurs personnes parlent en même temps –

M. le Maire – Reprenons.

Madame STEMART, finalement, c'est vous qui êtes suppléante de Monsieur THIL ?

- plusieurs personnes parlent en même temps –

Mme ZIMMERMANN – Non. Elle est titulaire et Monsieur LEBEAU est...

M. LEBEAU – Je deviens suppléant.

Mme ZIMMERMANN – Voilà.

M. le Maire – D'accord.

Alors, Madame STEMART est titulaire. C'est très simple.

Et Monsieur LEBEAU est suppléant ou Monsieur THIL ?

M... - Monsieur LEBEAU.

M. le Maire – Monsieur LEBEAU, suppléant.

Voilà.

Conseil de Discipline de Recours :

- Madame Anne FRITSCH-RENARD.

Conseil d'Administration de l'Hôpital Sainte Blandine...

Mme ZIMMERMANN – Oui.

Est-ce qu'exceptionnellement...

M. le Maire - ...Madame Raphaëlle PISTER.

Oui ?

Mme ZIMMERMANN - Est-ce qu'exceptionnellement, je pourrais demander une place pour le Docteur JACQUAT ?

M. le Maire – Dans le Conseil d'Administration...

Mme ZIMMERMANN – D'Administration de l'Hôpital Sainte-Blandine. Mais, bon, ce n'est pas... ce n'est pas un casus...

M. le Maire – Il n'y a qu'un membre. Je préférerais quand même qu'il y ait quelqu'un de la Municipalité dedans. Si Madame PISTER est...

M. JACQUAT – Non, ce n'est pas grave.

Mme ZIMMERMANN – Pas de problème.

M. le Maire – Vous avez des informations de l'intérieur.

M. JACQUAT – Je retire ma candidature.

M. le Maire – Voilà.

Syndicat Mixte de Gestion Forestière du Massif du Val de Metz :

Alors, là, j'ai plein de candidats.

J'ai eu :

- Madame Marielle OLESINSKI
- Monsieur Daniel PLANCHETTE
- Monsieur René DARBOIS

Mais, si jamais, il y a... l'Opposition, va... sûrement quelqu'un.

Non ?

Eh bien, voilà.

Alors, il en sera fait ainsi.

Réseau de Villes du Sillon Lorrain Epinal-Metz-Nancy-Thionville :

Alors, j'ai 2 membres.

Donc, cela sera :

- Monsieur Sébastien KOENIG
- Madame Patricia SALLUSTI

Conseil d'Administration de l'Association Lorraine pour la Promotion des Handicapés Adultes :

J'ai Madame Marie RIBLET, Monsieur Jean-Louis LECOCQ et Madame Brigitte LEBLANC.

Et il y a une place pour les Handicapés Adultes.

Mme ZIMMERMANN – Madame Anne-Noëlle QUILLOT, si vous ne le souhaitez pas.

M. le Maire – Madame QUILLOT.

Mme ZIMMERMANN – Non ?

Madame QUILLOT.

Non, si vous vous n'en voulez pas.

Madame QUILLOT.

M. le Maire – Madame QUILLOT.

Il en sera fait ainsi.

Coopérative d'Etudes et de Gestion Immobilière du Bassin Lorrain (CEGIBL) :

- Monsieur Richard LIOGER

Centre d'Amélioration du Logement de Moselle (CALM) :

- Madame Isabelle KAUCIC

Centre d'Information Féminin et Familial (CIFF) "Centre de Documentation et d'Information des Femmes et des Familles" (CEDIFF) :

Titulaire :

- Madame Patricia SALLUSTI

Suppléant :

- Madame Raphaëlle PISTER

Mme GENET - ...inaudible...

M. le Maire – Est-ce que Madame SALLUSTI ou Madame PISTER veulent bien se retirer ?

Mme... - Elle demande une suppléance Madame GENET.

M. le Maire – Oui, mais il faut que l'une des 2 se retire.

Vous voulez bien vous retirer ?

Eh bien, merci, Madame PISTER.

Donc, Madame GENET devra sa place à l'élégance de Madame Raphaëlle PISTER et un petit pot.

- rires dans la salle -

M. le Maire – Voilà.

Société Locale d'Epargne de Metz Ville :

Alors, titulaire :

- Madame Nathalie DE OLIVEIRA

Suppléant :

- Monsieur Belkhir BELHADDAD

Société Locale d'Epargne de Metz-Couronne :

Titulaire :

- Madame Marie RIBLET

Suppléante :

- Madame Anne FRITSCH-RENARD

Conseiller chargé de correspondance du Ministère pour les questions de
Défense :

- Monsieur Daniel PLANCHETTE, Colonel.

Conférence Nationale Permanente du Tourisme Urbain : Monsieur LIOGER.

Un représentant de l'Administration, c'est Madame BROUSSE, Directrice de
l'Office du Tourisme.

Et un représentant de l'Office de Tourisme de Metz-Cathédrale : Madame
ROEDERER.

Correspondant Ballade Nature, auprès de la CA2M : Madame OLESINSKI.

Groupement Régional de Santé Publique de Lorraine : Madame PALLEZ.

Haut Comité Français pour la Défense Civile, collège des élus : Monsieur
Daniel PLANCHETTE.

Conseil d'Administration du Home Israélite, il y a eu 2 membres : Madame
SALLUSTI, Monsieur TRON.

Comité du Groupe Folklorique Lorrain, alors là il y a : Madame De
OLIVEIRA et Monsieur BELHADDAD, comme titulaires.

Madame LEBLAN et Monsieur MARTALIE, comme suppléants.

Il y a une place de titulaire et une place de suppléant.

M. - ... Monsieur LEBEAU ...

M. le Maire – Le Folklore ...

- rires dans la salle -

M. le Maire – Le Folklore.

Monsieur LEBEAU ?

Monsieur LEBEAU.

Un effort, Monsieur LEBEAU.

Non, non, mais ce sont des gens très sérieux, les gens du Groupe Folklorique Lorrain.

M. LEBEAU - ... quand je faisais l'animation dans les Alpes de Haute-Provence ...

M. le Maire – Ah !

M. - ... Monsieur LEBEAU ...

M. le Maire – Voilà.

Mme ZIMMERMANN – Eh bien donc, Monsieur LEBEAU d'office.

M. le Maire – Monsieur LEBEAU ...

Mme ZIMMERMANN – Monsieur LEBEAU.

M. le Maire – Par acclamations, Monsieur LEBEAU.

Mme ZIMMERMANN – Voilà.

M. le Maire – Titulaire du Comité du Groupe Folklorique Lorrain.

Un membre suppléant, encore ?

Un membre suppléant.

Mme ZIMMERMANN – Monsieur LEBEAU.

M. le Maire – Dans la majorité, il n'y a personne ?

Eh bien, on va en rester là.

Mais non, mais je demande à tout le monde.

Conseil d'Administration de l'ADEPA Vigy : Madame Raphaëlle PISTER et Madame Danielle BORI.

Conseil d'Administration de la Fédération Nationale des Communes pour la Culture : titulaire Monsieur FONTE, suppléant Monsieur SCUDERI.

Institut du Droit Local Alsacien Mosellan : Maître GANDAR titulaire, suppléant Monsieur MARTALIE.

Association ALOES, c'est la Résidence de SUPELEC : titulaire Madame MEDOC, suppléant Monsieur LEKADIR.

Association AMORCE, c'est les réseaux de chaleur : Monsieur DARBOIS.

Association Georgia Tech : Monsieur Thierry JEAN.

Conseil d'Administration du Foyer du Jeune Travailleur : Madame PISTER.

Association CITELEC, les villes favorables aux véhicules électriques : c'est Monsieur DARBOIS.

Association Villes Européennes TGV : Monsieur KOENIG.

Association SEINE – MOSELLE – RHONE : titulaire Monsieur KOENIG, suppléant Madame LEBLAN.

Association des Utilisateurs Logitud : c'est Monsieur PAYRAUDEAU.

Association dite Centre Familial Social et Culturel de Metz-Magny : Madame De OLIVEIRA.

Conseil d'Administration du Groupement d'Intérêt Public du Grand Projet de Ville de Metz-Borny : Monsieur Thierry JEAN, Monsieur TOULOUZE, Madame KAUCIC.

Association CEFEDEM Lorraine, c'est le Capès de la Musique : Monsieur FONTE. Un membre.

Association Saint-Julien Metz-Vallières, Comité Syndical ...

M. LEBEAU – Monsieur le Maire ?

M. le Maire – Oui.

M. LEBEAU – Juste, excusez-moi, mais je reviens toujours sur les engagements que vous aviez tenus pendant votre campagne ...

M. le Maire – Faites attention, j'ai bonne mémoire !

M. LEBEAU – Oui, non mais, je lis vos propos avec attention, et je trouve dommage que sur le GIP du Grand Projet de Ville, il n'y ait personne pour qu'il y ait une liste plurielle.

M. le Maire – Alors c'est de la gestion directe, il y a 3 places.

Je vous ai indiqué comment on faisait le calcul.

Et je vois les dénégations de Monsieur JACQUAT.

M. JACQUAT – Non, non, je ne suis pas demandeur.

M. le Maire – Voilà.

Et j'ai demandé à votre Présidente, tout à l'heure, puisque je fais une réunion de groupe, conformément à mes engagements, vous l'avez remarqué, avant chaque séance, et je considère que le Grand Projet de Ville, le GIP, c'est une question de gestion.

Et la gestion relève de la majorité de l'exécutif.

Donc je récusé votre remarque.

Et par dessus le marché, sur trois places, eh bien vous faites le calcul, on aurait pu vous en proposer une, mais là, je ne vous en propose pas !

M. LEBEAU – D'accord.

- rires dans la salle -

M. LEBEAU – D'accord.

Mme ZIMMERMANN – Non, non, mais ce n'était même pas lui.

M. LEBEAU – On reprend les pratiques de l'ancien système !

Mme ZIMMERMANN – Non, mais Monsieur LEBEAU, ce n'était même pas vous qui étiez proposé.

Bon.

M. LEBEAU – Mais non ...

Mme ZIMMERMANN – Voilà.

Non, mais rassurez-vous.

Non, mais rassurez-vous, je sais très bien pourquoi je ne l'ai pas proposé, Madame QUILLOT.

M. le Maire – Un grand merci à Madame ZIMMERMANN.

Mme ZIMMERMANN – Voilà.

Parce que je savais ce que Monsieur le Maire m'avait indiqué avant la réunion.

M. le Maire – Alors, merci Madame.

Donc, le CEFEDM : Monsieur Antoine FONTE.

Association Saint-Julien Vallières : Monsieur Gilbert KRAUSENER.

Association EUREGIO : Madame FRITSCH-RENARD, et suppléant Madame De OLIVEIRA.

Association Nationale des Villes et Pays d'Art et d'Histoire et des Villes à Secteur Sauvegardé : Monsieur SCUDERI.

Association du Sillon Lorrain : titulaire Monsieur KOENIG, suppléant Monsieur LEKADIR.

Et à l'Assemblée Générale, on ajoute Monsieur SCUDERI et Madame SALLUSTI.

Mme ZIMMERMANN – Sur le Sillon Lorrain, est-ce qu'au niveau de l'Assemblée Générale, je peux proposer un nom ?

M. le Maire – Oui, eh bien peut-être.

On va demander à nos suppléants, Monsieur SCUDERI et Madame SALLUSTI, s'il y en a un qui veut bien se retirer.

M. JACQUAT – Il n'y a pas de suppléant.

M. le Maire - Oui, Madame SALLUSTI accepte.

Mme ZIMMERMANN – Madame COLIN-OESTERLE.

M. le Maire - Et donc, Madame ZIMMERMANN ?

M. JACQUAT – Non, Madame COLIN-OESTERLE.

M. le Maire – C'est Madame COLIN-OESTERLE ?

Mme ZIMMERMANN – Madame COLIN-OESTERLE, oui.

M. le Maire – Madame COLIN-OESTERLE sera à l'Assemblée Générale.

Mme ZIMMERMANN – Voilà.

Merci beaucoup.

M. le Maire – Association Journée Européenne de la Culture Juive en France : Monsieur LEKADIR.

Représentants du Conseil Municipal auprès des Etablissements d'Enseignement.

Alors, nous avons un problème redoutable.

Il s'agit de désigner les 23 membres que notre assemblée doit dépêcher au Syndicat Intercommunal de Gestion du CES, de l'ancien CES, parce que maintenant, on dit du Collège, Paul Verlaine de Metz-Magny.

Alors je vous en donne les 14 premiers : Monsieur HEULLUY, Monsieur MARTALIE, Monsieur KOENIG, Madame DE OLIVEIRA, Madame SAADI, Madame MEDOC, Monsieur LEKADIR, Madame BORI, Madame LEBLAN, Monsieur BELHADDAD, Madame MERTZ, Monsieur MARECHAL, Madame DUPONT, Madame PISTER.

Tous les volontaires sont les bienvenus.

Ne levez pas tous la main en même temps.

Monsieur LEBEAU !

- rires dans la salle -

Mme ZIMMERMANN – D'abord Monsieur le Maire, vous avez dit que ça passait par moi.

Alors, d'abord.

- rires dans la salle -

Mme ZIMMERMANN – Non, mais là, Monsieur LEBEAU va avoir des problèmes.

Donc, Madame QUILLOT est proposée ...

M. le Maire – Madame QUILLOT.

Mme ZIMMERMANN - ... et moi.

M. le Maire – Et Madame ZIMMERMANN.

Eh bien j'ai également Monsieur René DARBOIS, qui veut bien s'ajouter.

De l'autre côté, là, des gens qui habiteraient Magny ...

Ah !

Alors, Madame BRESSON.

On en est à 18.

M. LEBEAU – Monsieur le Maire, moi, pour faire plaisir à la municipalité je veux bien donner de mon temps.

M. le Maire – Eh bien écoutez, on va expliquer au Syndicat en question que 19 élus de Metz ce n'est déjà pas mal.

Je vous remercie.

Ecole Supérieure d'Ingénieurs et des Travaux de Construction, l'ESITC :
Monsieur Jacques TRON.

Enseignement Privé.

Alors il s'agit de la Miséricorde.

Mme ZIMMERMANN – Alors, Madame COLIN-OESTERLE.

M. le Maire – Alors écoutez, il n'y a qu'une place.

Mme ZIMMERMANN – Oui.

M. le Maire – Et Madame PISTER s'est proposée.

Et donc j'attache une grande importance à ce qu'il y ait des gens de la majorité qui soient dans les établissements d'enseignement privé.

Mme ZIMMERMANN – Pas de problème.

M. le Maire – Je ne voudrais pas qu'il puisse être indiqué et pensé, quelque part, que nous nous désintéressons de ces établissements.

Donc je serais extrêmement sensible au fait qu'on ne conteste pas à la majorité l'intention de désigner un de ses membres dans ces établissements-là.

M. JACQUAT – Pas de problème.

Mme ZIMMERMANN – Pas de problème.

Pas de problème.

M. le Maire – Donc ce sera, à la Miséricorde Madame PISTER.

Mme ZIMMERMANN – Voilà.

M. le Maire – A l'Institution de la Salle : Monsieur MARTALIE.

Et à Anne de Méjanès : Monsieur MARTALIE.

Voilà.

Maintenant, à Devant-les-Ponts.

On a une demande de l'opposition pour la Maternelle Le Trimazo, Madame GENET.

Donc Madame GENET sera à la Maternelle des Trimazo.

Château Aumiot : Monsieur PLANCHETTE.

Maternelle les Quatre-Bornes : Madame OASI-SCHAEFER.

Primaire les Quatre-Bornes : Madame OASI-SCHAEFER.

Et à l'Arbre Roux : Madame OASI-SCHAEFER.

La Patrotte Metz-Nord.

Primaire Jean Moulin : Madame FERRARO.

Maternelle la Flûte Enchantée : Madame FERRARO.

Maternelle les Papillons : Madame FERRARO.

Primaire Chemin de la Moselle : Monsieur TRON, et Maternelle : Madame GENET.

C'est ça ?

Mme GENET – Je peux avoir les Papillons ?

M. le Maire – Les Papillons ? A tout prix ?

M. JACQUAT – C'est son ancienne école !

M. le Maire – Alors écoutez, je vais me tourner ...

Les Papillons ?

Les Papillons, oui, oui, effectivement ...

M. THIL – Ça, ce serait élégant pour Madame GENET, les Papillons.

M. le Maire – Ah ! Les Papillons !

M. JACQUAT – Il y a la nostalgie ...

M. le Maire – Est-ce que Madame FERRARO ...

Madame FERRARO ? Vous acceptez ? Ce sera une tasse de thé.

- rires dans la salle -

M. - ... une bière ...

M. le Maire – Alors, Madame GENET ...

Je ne sais pas, elle fonctionne peut-être à la bière, Madame FERRARO ...

- rires -

M. le Maire Madame GENET, vous êtes nommée à l'Ecole Maternelle les Papillons.

M. - ...

M. le Maire – Non, non ...

J'ai confondu ...

Donc voilà.

Ancienne Ville.

Alors, nous arrivons aux Iles.

Primaire Fort Moselle : Monsieur LECOCQ.

Maternelle Fort Moselle : Monsieur LECOCQ.

Primaire d'Application des Iles : Monsieur SCUDERI.

Maternelle des Iles : Madame RENARD.

Primaire Claude Debussy – Jacques Prévert : Madame RENARD.

Maternelle d'Application Chanteclair : Monsieur DARBOIS.

Primaire Saint-Eucaire : Madame LEBLAN.

Maternelle Application Saint-Eucaire : Madame LEBLAN.

- Bellecroix.

Primaire Bellecroix : Madame PALLEZ.

Primaire d'Application Jean Monnet : Madame PALLEZ.

Maternelle le Pré Vert : Monsieur BELHADDAD.

Primaire d'Application Clair Matin : Madame LETY.

Maternelle La Volière : Monsieur BELHADDAD.

- Plantières-Queuleu.

Primaire de Plantières : Madame PALLEZ.

Maternelle l'Ile aux Enfants : Madame MERTZ.

Primaire rue Camille Hilaire, Dominique Macherez : Madame OLESINSKI.

Pourquoi j'ai 2 noms, là ? J'ai Monsieur BELHADDAD, aussi.

C'est réglé ?

Monsieur BELHADDAD se retire.

Madame OLESINSKI.

Maternelle les Petits Poucets : Madame MERTZ.

Primaire du Haut de Queuleu : Madame PALLEZ.

La Maternelle les Roitelets : on m'a proposé Monsieur ALDRIN.

Maternelle le Pigeonnier : Madame SALLUSTI.

- Metz-Centre.

Maternelle Saint-Martin : Madame HEBER-SUFFRIN.

Primaire Notre-Dame.

Mme ZIMMERMANN – Madame NICOLAS.

On peut ?

Pour Notre-Dame.

M. le Maire – Primaire Notre-Dame ?

M. - ... on avait mis un communiste ...

M. le Maire - On avait mis un communiste.

- rires -

M. le Maire – Monsieur MARECHAL.

Il n'est pas là, Monsieur MARECHAL ?

Est-ce qu'il y a quelqu'un qui peut parler en son nom ?

M. - ... ce n'est pas grave ...

M. le Maire – Vous pouvez parler en son nom ?

Mme BORI - ... la procuration ...

Qu'il laisse sa place.

- rires -

M. le Maire – Qu'est-ce qu'on ne fait pas pour faire plaisir.

Alors donc, c'est Madame ?

Mme ZIMMERMANN – Madame NICOLAS.

M. le Maire – Pas de problème.

Voilà.

Madame NICOLAS.

Interprofessionnelle d'Application Gaston Hoffmann, Ecole pour Handicapés
Auditifs : c'est Monsieur GANDAR.

Et Maternelle biculturelle Saint-Maximin : c'est Madame FRITSCH-
RENARD.

Primaire Application Sainte-Thérèse : Monsieur KOENIG.

Maternelle Jean Morette : Monsieur KOENIG.

Primaire Auguste Prost : Monsieur HEULLUY.

Maternelle le Cavalier Bleu : Madame DUPONT.

Primaire le Graouilly : Monsieur MARTALIE.

Maternelle Les Acacias : Monsieur MARTALIE.

Primaire de la Seille : Madame SAADI.

Maternelle au Pommier Rose : Madame SAADI.

Maternelle Les Plantes : Madame SAADI.

Primaire Les Pépinières à Magny : Madame MEDOC.

Maternelle les Coccinelles : Madame DE OLIVEIRA.

Primaire Magny Plaine : Madame DE OLIVEIRA.

Maternelle La Moineaudière : Madame MEDOC.

Primaire Vincent Van Gogh : Madame Nathalie DE OLIVEIRA.

Primaire la Corchade : Madame KAUCIC.

Maternelle les Sources, j'ai un blanc. Est-ce que quelqu'un est volontaire, dans l'opposition ? Ah bon, il y a quelqu'un ! Madame NICOLAS.

Ecoutez, Madame NICOLAS ...

Primaire Le Val : Monsieur KRAUSENER.

Maternelle les Chardonnerets : Monsieur KRAUSENER.

Primaire des Hauts-de-Vallières : Madame CARRE-VERDIER.

Maternelle des Hauts-de-Vallières : Madame CARRE-VERDIER, également.

Primaire les Bordes, il n'y a personne. Madame NICOLAS ?

M. - ... c'est son école ...

M. le Maire – C'est votre école ? Votre ancienne école, quand même ?

Madame NICOLAS.

La Maternelle les Peupliers, y a-t-il un volontaire ? C'est dans le même secteur.

Mme ZIMMERMANN – La même ?

M. le Maire – Oui.

Mme ZIMMERMANN – Allez ! La même.

M. le Maire – Madame NICOLAS, aussi ?

Mme ZIMMERMANN – Oui.

M. le Maire – Madame NICOLAS.

Je vous remercie.

Alors, Primaire Jules Verne : Monsieur TOULOUZE.

Maternelle le Domaine Fleuri : Madame BRESSON.

Maternelle les Primevères, c'est disponible.

Y a-t-il un volontaire ?

M. - ... Madame PISTER ...

M. le Maire – Madame PISTER.

Madame Raphaëlle PISTER.

Maternelle Arc-en-Ciel : Madame BRESSON.

Primaire Erckmann Chatrian : Monsieur TOULOUZE.

Primaire Erckmann Chatrian II : Monsieur Patrice NZIHOU.

Maternelle Les Joyeux Pinsons. Il y a une place disponible.

Les Joyeux Pinsons.

Madame GENET.

Maternelle les Mésanges : Madame BRESSON.

Primaire Maurice Barrès I : Monsieur Patrice NZIHOU.

Primaire Maurice Barrès II : Monsieur Patrice NZIHOU.

Maternelle la Roselière : Monsieur Belkhir BELHADDAD.

Maternelle les Myosotis : Madame BRESSON.

Primaire Louis Pergaud : Monsieur NZIHOU.

- La Grange-aux-Bois.

Primaire Jean de la Fontaine : Madame RIBLET.

Maternelle la Clairière : Madame RIBLET.

Maternelle Symphonie : Madame RIBLET.

Primaire Pilâtre de Rozier : Monsieur TOULOUZE.

Ecole de Plein Air de Landonvillers : Madame BORI. Qui aime le plein air !

Elle tient à cette école qui est très importante effectivement.

On en reparlera.

Et donc maintenant les collèges.

Collège Jean Rostand : titulaires Monsieur LECOCQ et Madame OASI-SCHAEFER, suppléants Madame FERRARO et Madame GENET.

Lycée Fabert, là il y a eu de la demande, mais il reste encore de la place : Madame OLESINSKI, Madame Anne FRITSCH-RENARD, Monsieur PAYRAUDEAU, comme titulaires.

Madame CARRE-VERDIER, Monsieur THIL. Y a-t-il encore un volontaire ?

Madame ZIMMERMANN ?

Mme ZIMMERMANN – Oui, Madame NICOLAS.

M. le Maire – Madame NICOLAS.

Comme suppléants.

Lycée Cormontaigne. Titulaires : Madame FERRARO, Monsieur PLANCHETTE, Monsieur TRON.

Suppléants : Monsieur LECOCQ, Monsieur SCUDERI.

Il reste une place.

Cormontaigne.

Madame GENET ?

Collège Arsenal Metz II.

Pourquoi Metz II ?

M. – C'est dans le canton de Metz II.

M. le Maire – Ah, c'est dans le canton de Metz II.

Oui.

Alors, titulaire : Madame OLESINSKI.

Suppléant : Monsieur MARECHAL.

Il reste un poste de titulaire, et un poste de suppléant, pour le Collège Arsenal.
Très bon collègue.

M. - ...

M. le Maire – Alors, Madame BRESSON et Madame GENET.

C'est ça ?

Madame BRESSON, et Madame GENET.

Madame BRESSON, titulaire.

Suppléant, Madame GENET.

Collège Taison Metz II.

Alors c'est toujours pareil, c'est le canton.

Madame Anne FRITSCH-RENARD, Monsieur LEKADIR, comme titulaires.

Monsieur PAYRAUDEAU, comme suppléant.

On demande un suppléant supplémentaire.

Monsieur LIOGER.

Collège Jules Lagneau : titulaires Madame SALLUSTI, Monsieur KRAUSENER, Madame KAUCIC.

Suppléants : Madame KNECHT Huguette.

Y a-t-il quelqu'un d'autres ? Deux places, à Jules Lagneau.

M. THIL – Madame LETY, s'il vous plaît.

M. le Maire – Madame LETY.

Et Madame Raphaëlle PISTER ?

Merci.

Collège Robert Schuman : Madame MERTZ, Monsieur BELHADDAD.

Il manque 2 personnes.

Monsieur LEBEAU et Madame PALLEZ.

M. JACQUAT – Monsieur GROS, une petite précision.

M. le Maire – Oui.

M. JACQUAT – Le Collège Robert Schuman et le Lycée Robert Schuman ne sont pas dans le canton II, mais dans le canton IV.

M. le Maire – C'est d'ailleurs la raison pour laquelle Madame PALLEZ s'y est inscrite !

C'est une bonne remarque.

Il y a quelques spécialistes, ici.

M. - ... mais il y a une petite partie, quand même. Une toute petite partie ...

M. le Maire – Non, mais ils recrutent sur le canton IV.

Collège Philippe de VigneulLes : Madame Patricia SALLUSTI, Madame Marielle OLESINSKI, Madame Michèle MEDOC.

Il manque 3 suppléants, pour le Collège Philippe de Vigneulles. Qui est volontaire ? C'est à Queuleu.

Madame PISTER, Madame Huguette KNECHT.

Encore une personne.

Monsieur LEBEAU ? Quel dévouement !

M. – Il habite Queuleu.

Mme ZIMMERMANN – Il habite Queuleu. Voilà !

M. le Maire – C'est bien.

Lycée Robert Schuman Polyvalent Régional.

Il y a de la demande ?

Mme ZIMMERMANN – Oui, il y a Monsieur LEBEAU.

M. le Maire – Monsieur LEBEAU.

- rires -

M. le Maire – Titulaires : Madame MERTZ, Monsieur BELHADDAD, Madame MEDOC.

Madame KAUCIC, suppléante.

Monsieur LEBEAU.

Et encore quelqu'un. Un autre suppléant.

Madame PISTER.

M. LEBEAU – S'il vous plaît ? Je suis en suppléant ou en titulaire, là.

M. le Maire – C'est en suppléant.

Mais ils sont invités aussi.

M. LEBEAU – D'accord.

M. le Maire – Et en fait, il n'y a jamais personne. Donc on a des moissons qui vont promettre.

Les enseignants et les parents d'élèves apprécient beaucoup d'avoir des élus.

On n'est pas obligé de rester tout le temps. D'ailleurs, on peut essayer de faire traiter les points, etc. ... C'est toute une technique.

Lycée du Commerce et de la Distribution René CASSIN : Monsieur Thierry JEAN et Monsieur Jean-Louis LECOCQ.

Il manque un titulaire.

Madame NICOLAS et Madame GENET.

Madame GENET a levé la main.

Madame GENET, alors ?

Alors, Madame GENET.

Et en suppléant j'ai Monsieur MARECHAL.

Il reste 2 places.

Madame NICOLAS ?

Mme ZIMMERMANN – Bien Madame NICOLAS.

Voilà.

M. le Maire – Et Madame KNECHT.

Collège Barbot : Monsieur KOENIG, Monsieur HEULLUY.

Il manque 2 suppléants.

Collège Barbot.

Oui, Monsieur ALDRIN ?

Et Monsieur LIOGER.

Collège Georges de la Tour : Monsieur HEULLUY, Monsieur LIOGER.

Il manque 2 personnes.

Mme ZIMMERMANN – Madame Nathalie COLIN-OESTERLE.

M. le Maire – Madame COLIN-OESTERLE.

M. THIL – Et chez nous, Madame LETY.

M. le Maire – Et Madame LETY.

Merci.

Lycée Georges de la Tour : Monsieur HEULLUY, Monsieur LEKADIR,
Madame DE OLIVEIRA.

Suppléants : Madame DUPONT, Monsieur MARTALIE.

Il reste une place.

Qui veut aller à Georges de la Tour ?

M. THIL – Madame LETY.

M. le Maire – Madame LETY.

Merci.

Collège Rabelais : Monsieur KOENIG, Madame SAADI.

Deux personnes.

M. - ...

M. le Maire – Oui, mais en fait, il n'y a jamais personne. Donc les suppléants, s'ils ont envie d'y aller, ils y vont. Il faut s'arranger.

Moi je vais vous dire, il faut expliquer dès le départ aux Directeurs d'Etablissement qu'il faut inviter tout le monde s'ils veulent avoir une chance d'avoir une personne.

Mme ZIMMERMANN – Voilà.

M. le Maire – Parce que c'est ça la vérité.

Mme ZIMMERMANN – Voilà.

M. le Maire – Mais ça c'est à vous à expliquer.

M. JACQUAT – Un vieux routier ...

M. le Maire – Non, parce que j'ai trop souvent eu honte de l'absence totale de représentants de la Ville de Metz, dans les établissements scolaires.

Et j'ai souvent eu les doléances des enseignants et des parents d'élèves qui disaient, "on n'a jamais vu personne".

Et ça peut durer quelquefois tout un mandat.

Donc, quand je dis qu'il faut simplement expliquer que titulaires et suppléants méritent d'être invités, c'est comme ça qu'ils ont le plus de chance de voir quelqu'un.

M. JACQUAT – Monsieur le Maire, vous l'avez dit il y a quelques instants, et le conseil qu'il faut que vous donniez, donc, aux Adjointes et aux Conseillers Municipaux qui vont siéger dans les Conseils d'Ecoles, c'est que c'est dès le début du Conseil que doivent être traités les points qui concernent la Ville de Metz.

Les autres points doivent être traités dans un deuxième temps.

Parce qu'il y a certains établissements, sous la dotation horaire globale ou autre, dès fois ça dure une heure et demie avant d'arriver aux points qui sont concernés.

M. le Maire – Voire plus.

M. JACQUAT – Ce qu'il faut c'est que dès le départ, on en arrive.

Si l'élu veut rester plus longtemps, ok.

Mais quand vous êtes dans plusieurs Conseils et que ça se renouvelle, et très souvent, on n'est prévenu que 8 ou 10 jours avant, et jamais donc plus tôt.

C'est extrêmement difficile à gérer, même quand on est plein de bonne volonté.

M. le Maire – Et ça nous fait d'ailleurs, ça nous fait militer contre le cumul des mandats, d'ailleurs.

Comme ça, on est plus disponible.

M. - ... et vous en savez quelque chose ...

M. le Maire – Je n'ai pas pu m'empêcher !

Collège Rabelais : Monsieur KOENIG et Madame SAADI.

Et il y a 2 places.

Madame MEDOC.

Encore une personne. Qui est intéressé ?

Madame NICOLAS.

Merci.

Collège Paul Verlaine : Monsieur HEULLUY, Madame DE OLIVEIRA.

Il y a 2 places. Qui est intéressé ?

Collège Paul Verlaine.

Monsieur LEKADIR, vous avez bougé la main ! Monsieur LEKADIR. Trop tard !

- rires -

M. le Maire – Monsieur Hacène LEKADIR et Madame PISTER.

Lycée Louis Vincent : Monsieur HEULLUY, Madame DUPONT, Monsieur GANDAR.

Il y a 3 places.

J'ai vu une main qui a bougé, là-bas ! C'est Madame STEMART qui a bougé.
Elle a bougé la main.

Monsieur LEBEAU.

Il y a encore 2 places.

Monsieur PAYRAUDEAU.

Encore 1 place, pour le Lycée Louis Vincent.

Monsieur LECOCQ.

Lycée Alain Fournier, Lycée Professionnel situé au Sablon : Monsieur HEULLUY, Madame SAADI, Monsieur DARBOIS.

Il y a encore 3 places.

Oui. Madame DUPONT.

Qui est encore volontaire ?

Oui. Monsieur MARTALIE.

S'il y a quelqu'un de l'opposition, ce sera de droit.

Madame ZIMMERMANN.

Collège des Hauts-de-Blémont Metz IV : Monsieur NZIHOU, Madame KAUCIC.

Il y a 2 places. Collège des Hauts-de-Blémont, collège très important.

Mme ZIMMERMANN – Madame QUILLOT.

M. le Maire – Madame QUILLOT.

Qui est intéressé ?

Madame Danielle BORI.

Merci.

Collège Paul Valéry : Madame BRESSON, Madame SALLUSTI, comme titulaires.

Et suppléant, Monsieur NZIHOU.

Il y a 3 places à pourvoir.

Titulaire ? Collège Paul Valéry, situé à Borny.

Qui est volontaire pour aller à Paul Valéry.

Mme ZIMMERMANN – Oui, Madame QUILLOT.

M. le Maire – Madame QUILLOT, comme titulaire.

Mme ZIMMERMANN – Oui.

M. le Maire – Madame Danielle BORI, comme suppléant.

Il en faut encore un, ou une, suppléant.

Personne ne veut aller au Collège Paul Valéry ?

Madame PISTER.

Lycée Poncelet, situé à côté de l'autre.

Alors titulaires : Monsieur NZIHOU, Madame BORI,

Je n'arrive pas à lire, là. Est-ce que c'est Madame MEDOC.

Oui, c'est Madame MEDOC.

Suppléants : Madame LEBLAN, Madame KNECHT.

Il y a encore une place.

Et si vous en voulez deux, on vous fera de la place.

L'opposition ?

Mme ZIMMERMANN – Deux.

C'est où ?

M. le Maire – C'est à Borny.

Mme ZIMMERMANN – Ah oui, d'accord.

M. JACQUAT – Metz-Borny.

M. le Maire – Oh, on peut dire Borny.

M. JACQUAT – C'est moins péjoratif.

M. le Maire – Je dis Devant-les-Ponts. J'ai du mal à m'adapter à ce vocabulaire.

M. JACQUAT – Ah oui, mais ce n'est pas le même quartier.

M. le Maire – Il n'y a personne ?

Monsieur LEBEAU ?

Allez, Monsieur LEBEAU.

Merci.

Lycée de la Communication : Monsieur SCUDERI, Madame BRESSON,
Monsieur LEKADIR, comme titulaires.

Madame SALLUSTI, Madame MEDOC.

Il y a encore une place. Qui est volontaire à la Communication ? Technopôle.

Madame PISTER.

Membres des différents Comités et Jurys.

Jury du Prix Gaston Hoffmann : 3 membres. Monsieur FONTE, Monsieur
SCUDERI, Madame MERTZ.

Il y a quelqu'un qui est très, très partant, là ? Qu'est-ce qui se passe ?

Mme ZIMMERMANN – Attendez, non, je vais juste poser une question.

Le Lycée Hôtelier, vous l'avez passé rapidement ? Vous l'avez passé, ou pas ?

M. le Maire – J'ai passé le Lycée Hôtelier.

Ah non, non, non, j'ai cru que je l'avais ...

Attendez, vous avez raison.

Mme ZIMMERMANN – Mais non.

M. le Maire - Vous avez raison.

Mme ZIMMERMANN – Voilà.

M. le Maire – Autant pour moi.

Alors le Lycée Hôtelier, je vous propose Madame SAADI, Madame SALLUSTI, Monsieur TRON.

Suppléants : Madame BRESSON, Madame RIBLET.

Il y a une place.

Et la cuisine est bonne.

Mme ZIMMERMANN – Madame QUILLOT.

M. le Maire – Madame QUILLOT.

M. LEBEAU – Et le Lycée de la Communication ?

M. le Maire – Il est passé celui-là, par contre.

C'est Madame PISTER qui a pris la dernière place, puisqu'il n'y avait pas de volontaire.

Voilà.

Jury du Prix Gaston Hoffmann : j'ai inscrit Monsieur FONTE, Monsieur SCUDERI, Madame MERTZ.

Mme ZIMMERMANN – Il y a moyen d'avoir une place, ou pas ?

M. le Maire – Je me tourne vers Monsieur FONTE.

Madame MERTZ, il faut la laisser.

Monsieur SCUDERI, le Prix Gaston Hoffmann.

C'est important ?

Mme ZIMMERMANN – C'est Monsieur LEBEAU ...

M. le Maire – J'ai l'impression que ni Monsieur FONTE, ni Monsieur SCUDERI ne veulent se retirer devant Monsieur LEBEAU.

- rires -

M. LEBEAU – Non, mais ce n'est pas grave.

M. le Maire – Ah, ils sont durs !

M. LEBEAU – Non, non, mais je n'ai pas de souci ...

M. le Maire – C'était pour rendre service !

M. LEBEAU – Non, non !

M. le Maire – Là, il n'y a pas besoin.

M. LEBEAU – Non, parce que j'ai eu le Prix Gaston Hoffmann ...

M. – Ah !

M. LEBEAU - ... dans ma prime jeunesse.

Et c'est pour ça ...

- plusieurs personnes parlent en même temps -

M. LEBEAU – Et j'étais honoré de l'avoir eu.

Voilà.

C'était uniquement à titre de transmission.

Mme ZIMMERMANN – Très bien, Monsieur LEBEAU.

M. le Maire – Je vois que ce prix mène très loin !

- plusieurs personnes parlent en même temps –

M. JACQUAT - ... mais vous ne l'avez pas eu ...

Mme ZIMMERMANN – Donc Monsieur LEBEAU n'y sera pas.

M. le Maire – Eh bien non.

Alors voilà.

On met aux voix.

Monsieur FONTE, Monsieur SCUDERI et Madame MERTZ.

Des oppositions ?

Des abstentions ?

Il en sera fait ainsi.

Commission Chargée du remaniement cadastral.

Alors : titulaires Monsieur LIOGER, Monsieur TRON, Madame LEBLAN.

Il reste une place.

Suppléants : Monsieur MARTALIE, Monsieur KOENIG.

Qui veut être titulaire ?

M. - ... il y a Monsieur LEKADIR, aussi ...

M. le Maire – Monsieur LEKADIR, Madame LEBLAN ...

Oui.

Madame LEBLAN, Monsieur LEKADIR, Monsieur TRON et Monsieur LIOGER.

Qui veut être titulaire ?

M. - ... Monsieur LEBEAU ...

- rires -

M. le Maire – Et qui veut être suppléant ?

C'est une Commission très importante ; c'est le remaniement cadastral.

Elle s'est réunie il y a très, très longtemps pour revoir complètement l'impôt local.

En fait, c'est ça.

Mme ZIMMERMANN – Alors, Madame QUILLOT.

M. le Maire – Et depuis, on n'applique pas ses conclusions !

Mme ZIMMERMANN – Alors, Madame QUILLOT.

M. le Maire – Je peux vous dire qu'il faudrait qu'un jour, pendant qu'on nous fera le cours sur les impôts locaux, là, on nous explique pourquoi cette Commission, dont les conclusions ont été publiées il y a déjà au moins 20 ans, ne sont pas mises en œuvre.

On en reparlera.

Il s'agit, en fin de compte, de la valeur et du classement des quartiers de la ville de Metz.

Et donc il y a des quartiers qui ont évolué.

Si vous voulez, dans les quartiers qui ont été classés en 1973 - je vous donne rapidement l'explication, c'est très important - eh bien Borny était considérée comme un quartier assez intéressant, moderne, avec des logements neufs, et tous les services.

Et le quartier que j'habite, c'est le quartier Saint-Vincent, on était en train de démolir le Pontiffroy, et on disait, le quartier Saint-Vincent, ça va suivre derrière. C'était un quartier de relégation, avec beaucoup d'émigrés, et une école qui était tendance ZEP.

Eh bien imaginez que ça n'a pas changé !

Voilà.

Voilà la réalité de cette Commission de Réévaluation Cadastreale.

C'est très important.

Et c'est le Parlement qui n'a pas le courage d'aller jusqu'au bout.

Commission Administrative Communale pour les Elections Prud'homales : alors j'ai noté Madame Anne FRITSCH-RENARD, et comme suppléant Madame HEBER-SUFFRIN.

Et pour le Collège des Salariés, c'est Collège Employeur, Collège Salariés, il y a Monsieur GANDAR comme titulaire, et comme suppléant Monsieur MARTALIE.

Comité de Jumelage, on a proposé 3 membres : Monsieur HEULLUY, Madame DE OLIVEIRA, et Madame KNECHT.

Mme ZIMMERMANN – Et est-ce que dans votre grande bonté, vous pourriez accorder une place à Monsieur LEBEAU ?

- plusieurs personnes parlent en même temps -

M. le Maire – Alors je vais vous dire, je suis assez réticent.

Je vais vous dire pourquoi.

Mme ZIMMERMANN – Oui.

M. le Maire – J'ai l'intention, et nous avons confié une responsabilité importante à Monsieur Bernard HEULLUY, qui consiste à aller voir si on ne pourrait pas se jumeler avec une ville du Sud, de façon à ce que notre ville soit jumelée avec une ville, dans un pays d'Afrique, si possible francophone.

- plusieurs personnes parlent en même temps -

M. le Maire – Voilà.

Et donc, c'est une mission importante qui correspond à un besoin politique de notre majorité.

Donc je souhaiterais que Monsieur ...

M. JACQUAT – Pourquoi de majorité ? Ça peut être le Conseil Municipal ...

Mme ZIMMERMANN – Mais non, mais ...

M. le Maire – Ah, mais j'espère bien !

Mme ZIMMERMANN – Mais oui ...

M. le Maire – Mais notre majorité, en tout cas, l'a exprimé pendant la campagne.

Voilà.

Et donc je souhaiterais qu'il soit là.

Madame DE OLIVEIRA est une personne qui a une grande compétence dans le domaine, puisqu'elle parle je crois 6 langues. Et encore, elle ne m'a pas tout dit.

- rires -

M. le Maire – Et donc l'art d'être polyglotte n'est pas si répandu que ça parmi nous.

Et je tiens beaucoup à ce qu'elle reste dans cette Commission.

Et troisièmement, Madame KNECHT également a des compétences particulières dans le domaine des jumelages et des voyages. Et je tiens également à ce qu'elle y reste.

Donc j'ai beaucoup de mal à accéder à cette demande.

Mme ZIMMERMANN – Eh bien il n'y a pas de problème.

M. le Maire – Voilà.

Mme ZIMMERMANN – Eh bien il n'y a pas de problème.

M. le Maire – Voilà.

Mme ZIMMERMANN – C'est parfait.

M. le Maire – Je vous ai donné mes explications, qui ne sont pas des explications, anti-opposition.

Voilà.

Mme ZIMMERMANN – Pas de problème.

M. le Maire – Alors je vous remercie pour cet exercice collectif, difficile.

Monsieur LEBEAU ?

M. LEBEAU – Est-ce que je peux revenir à ma question ...

M. le Maire – Vous avez g... le Prix Gaston Hoffmann, et à ce titre vous avez une petite autorisation.

M. LEBEAU – Non, mais j'avais levé la main, préalablement, pour poser une question.

Parce que, depuis le début, vous me renvoyez au Règlement Intérieur.

Et je lis l'article 50 du Règlement Intérieur, sur le nombre de Commissions.

Le nombre de Commissions est déterminé au nombre de neuf.

Or, lors du dernier Conseil Municipal, et de ce Conseil Municipal, nous avons déterminé un nombre supérieur à ce qui est fixé dans ce Règlement Intérieur.

Donc je m'opposerai à aller contre le Règlement Intérieur.

Donc je demande à ce que ce point ne soit pas porté à la délibération des membres, sauf à modifier le Règlement Intérieur préalablement.

M. le Maire – C'est une excellente question.

Une excellente question que nous avons prise, regardée dans tous les sens.

Nous sommes tenus d'appliquer l'ancien Règlement Intérieur tant qu'on n'a pas élaboré un nouveau.

Je me suis ouvert, aujourd'hui même, lors de la réunion des Présidents de Groupes, sur ce sujet, en indiquant à Monsieur THIL, à Madame ZIMMERMANN et à Monsieur FONTE, les Présidents de Groupes en question, que nous avons commencé à regarder, à l'initiative de mon Adjoint René DARBOIS, et des services, les modifications à apporter au Règlement Intérieur, concernant en partie cet article 50.

Il n'y a pas que ça puisque, effectivement, vous avez remarqué qu'un certain nombre d'Adjoints existent maintenant, qui n'étaient pas là au départ.

Et cet article 50, il avait déjà été suspendu lors du précédent Conseil Municipal, figurez-vous.

Et vous avez d'ailleurs voté pour. Vous avez bien fait.

Et donc je vous rassure.

D'un bout à l'autre, nous sommes bordés juridiquement parce qu'il y a des juristes très, très forts - je m'en suis rendu compte - au sein des services.

Et en second lieu, nous allons adopter bientôt, nous vous proposerons un Règlement Intérieur légèrement modifié, aux marges, sur le thème des Commissions, et sur quelques autres thèmes, et notamment sur le droit de l'opposition.

Et je vous confirme, puisque vous êtes très, très attentifs, à mes engagements, je vous confirme qu'il y aura des propositions concrètes pour que tous les représentants des groupes, ici présents dans cette assemblée, puissent disposer de salles quand ils auront envie d'organiser des réunions publiques, à condition de ne pas perturber, ou de perturber avec modération la vie associative locale, premièrement.

Et que, deuxièmement, tous les représentants d'assemblées, qu'elles soient nationale, régionale, ou départementale, élue par le peuple, auront les mêmes possibilités de demander à la Ville de Metz de disposer de salles pour organiser des réunions publiques avec nos compatriotes s'ils le désirent.

Voilà ce que je voulais vous dire.

Madame ZIMMERMANN, vous voulez intervenir sur ce thème ?

Mme ZIMMERMANN – Oui, je voudrais intervenir sur ce thème parce que, Monsieur le Maire, je tiens à vous en remercier.

Parce que je pense que, depuis un certain nombre d'années, je fais de la politique à Metz, et c'est, je dirai, la première fois que j'entends un tel discours.

Et je tiens vraiment à vous en remercier parce que je crois que, vous comme moi, nous avons souffert par le passé, effectivement, de cette difficulté à trouver des salles.

Vous, comme moi, nous avons fait beaucoup de cafés.

Non, non, mais c'est très bien !

Par contre, là, on pourra faire les réunions dans les salles municipales et on ira boire après.

Donc on fera profiter tout le monde.

Et je vous en remercie, Monsieur le Maire, parce que, je vais vous dire, c'est un point sur lequel je suis extrêmement sensible à la décision que vous venez de prendre.

Merci.

M. le Maire – Alors, merci sur ce point.

Maintenant, j'ai des excuses à vous présenter.

Parce que sur un point, j'ai été trop loin, et surtout trop vite, compte tenu du fait que je n'étais pas parfaitement informé sur les réalités juridiques des points soulevés.

En ce qui concerne le Sillon Lorrain, figurez-vous, je n'ai pas la possibilité, j'ai proposé, d'une part Monsieur KOENIG, suppléant Monsieur LEKADIR, et à l'Assemblée Générale Monsieur SCUDERI, et on avait mis Madame COLIN-OESTERLE.

Et je viens d'apprendre par porteur spécial, de l'arrière, là ...

- rires -

M. le Maire - ... que je dois, en tant que Maire, figurer moi-même au Conseil d'Administration de l'Association du Sillon Lorrain.

Donc je vous demande, et je demande d'une façon très simple à Monsieur Sébastien KOENIG de se retirer et d'annuler ce vote.

Il est d'accord ?

M. le Maire – Merci.

Et est-ce que Monsieur Sébastien KOENIG accepterait d'être mon suppléant, dans ces cas-là ?

Et même chose à Monsieur SCUDERI, et par définition aussi à Madame COLIN-OESTERLE, de se retirer, pour l'Assemblée Générale.

Je serai également le représentant de la Ville de Metz, puisque c'est dans les statuts du Sillon Lorrain.

Effectivement, on aurait pu y penser.

Et là, il n'y a pas de suppléant, mais il y a simplement une deuxième personne.

Alors, à l'Assemblée Générale, je ne vois pas d'inconvénient à ce que Madame COLIN-OESTERLE figure en tant que deuxième personne à l'Assemblée Générale.

Si tant est que Monsieur SCUDERI Thomas ...

Ça va ?

- rires -

M. le Maire – Merci Monsieur SCUDERI.

Alors, il en sera fait ainsi.

Ce sera moi qui représenterait la Ville à l'Assemblée Générale, en compagnie de Madame COLIN-OESTERLE.

Et au Conseil d'Administration, ce sera moi tout seul, avec un suppléant Monsieur Sébastien KOENIG.

Voilà.

Alors on a fini ce point numéro 19.

M. LEBEAU – Monsieur le Maire ?

M. le Maire - Et je vous en remercie.

M. LEBEAU – Monsieur le Maire ?

M. le Maire – Non, non, on est en train de gérer le point numéro 19 ...

M. LEBEAU – Non, non, mais c'est une explication de vote.

M. le Maire – Ah non, maintenant les votes sont terminés.

Je vous remercie.

M. LEBEAU - ...

M. le Maire – Non, non, non, Monsieur !

Vous allez progressivement apprendre comment fonctionne cette assemblée.

M. LEBEAU - ...

M. le Maire – Non, vous ne pouvez pas prendre la parole, maintenant !

Je vais vous la donner bien volontiers au point suivant.

Mais vous ne pouvez pas prendre la parole maintenant.

On ne parle pas après les votes !

Et donc, comme les votes sont passés, je m'excuse de vous indiquer que vous ne pouvez pas prendre la parole !

Et je passe au point numéro 20.

M. LEBEAU – Monsieur le Maire, il n'y a pas eu de vote.

M. le Maire – Il y a eu des votes ...

M. LEBEAU – Il n'y a pas eu de vote.

M. le Maire - ... d'un bout à l'autre.

M. le Maire – Alors j'en viens au point numéro 20, qui sont les points relatifs aux décisions prises par le Maire.

POINT 20 - Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution des Délibérations du Conseil Municipal en dates des 4 Juillet 2002 et 4 Avril 2008, ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions administratives compétentes.

Rapporteur : M. le Maire

1er cas

Décisions prises par M. le Maire

1°

Recours contentieux

<u>OBJET</u>	<u>DATE DU RECOURS</u>	<u>JURIDICTION COMPETENTE</u>
Demande de référé en vue de l'expulsion de gens du voyage installés sans droit ni titre sur le terrain municipal sis à l'angle des rues Baron Dufour et René Paquet	31 janvier 2008	Tribunal de Grande Instance de Metz
Demande de référé en vue de l'expulsion de gens du voyage occupant le terrain « Sotrameuse » en violation des dispositions de l'arrêté municipal du 25 juin 2007	27 février 2008 5 mars 2008	Tribunal de Grande Instance de Metz
Demandes d'annulation d'un arrêté en date du 28 septembre 2007 portant délivrance d'un permis de construire en vue de la réalisation de deux immeubles collectifs rue Georges Ducrocq	20 février 2008 21 février 2008	Tribunal Administratif de Strasbourg
Demande d'expulsion en référé d'occupants d'un logement municipal sis 2 Place de la Comédie à Metz	22 février 2008	Tribunal d'Instance de Metz

Demande d'expulsion en référé d'occupants d'un logement municipal sis 5 rue de la Grève à Metz	22 février 2008	Tribunal d'Instance de Metz
Demande en réparation, à hauteur de 300 Euros, suite au préjudice subi par la mise en fourrière et destruction d'un véhicule	26 mars 2008	Tribunal Administratif de Strasbourg

2°

Décisions rendues par les diverses juridictions

<u>JURIDICTION COMPETENTE</u>	OBJET	<u>DATE DE LA DECISION</u>	<u>DECISION</u>
Tribunal de Grande Instance de Metz	Demande de référé en vue de l'expulsion de gens du voyage installés sans droit ni titre sur le terrain municipal sis à l'angle des rues Baron Dufour et René Paquet	31 janvier 2008	L'expulsion est ordonnée sous astreinte de 152,45 Euros par jour et véhicule de retard.
Tribunal de Grande Instance de Metz	Demande de référé en vue de l'expulsion de gens du voyage occupant le terrain « Sotrameuse » en violation des dispositions de l'arrêté municipal du 25 juin 2007	28 février 2008 6 mars 2008	L'expulsion est ordonnée sous peine d'une indemnité d'occupation de 100 Euros par jour au sens de l'article 16 de l'arrêté municipal du 25 juin 2007 portant règlement du stationnement sur le site.
Tribunal Administratif de Strasbourg	Demande en déclaration de nullité d'un article du contrat de cession du réseau de distribution d'eau potable à la Ville de Metz conclu le 25 septembre 1961 et condamnation sous astreinte à la communication de différents documents dans le mois suivant la prise d'effet de la résiliation.	18 mars 2008	La requête est rejetée. La demanderesse est condamnée à verser 700 Euros au sens de l'article L761-1 du Code de Justice Administrative.

2ème cas

Communication d'actes administratifs

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DECISIONS PRISES EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS PAR LE REPRESENTANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR SUR LE FONDEMENT DE L'ARTICLE L.2122-22 DU C.G.C.T. ET PAR LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Conseil Municipal,

Vu le Code des Marchés Publics, pris notamment en son article 133,

Vu l'arrêté en date du 26 décembre 2007 pris en application de l'article 133 du Code des Marchés Publics et relatif à la liste des marchés conclus l'année précédente par les pouvoirs adjudicateurs et les entités adjudicatrices,

Vu la liste des marchés conclus en 2007 par catégorie de marché et détaillant l'objet et la date du marché ainsi que le nom et le code postal de l'attributaire,

Considérant que la publication de cette liste peut être assurée sur tout support et notamment sur le site internet de la Ville,

PREND ACTE de la liste jointe en annexe recensant par catégorie les marchés supérieurs à 4000 euros H.T. pour l'année 2007.

3ème cas

Décisions prises relatives à des locations de salles

(Tableau joint en annexe)

M. le Maire - On vous a remis un point n° 20, est-ce qu'il y a des questions à poser sur ces points ?

Eh bien, je vous remercie.

Alors, il y a maintenant une question diverse.

POINT 21 – Questions Orales.

M. le Maire – Monsieur LEBEAU va avoir la parole parce qu'il n'y a que lui qui a posé une question diverse.

Et je voudrais savoir où sont les documents... la Question Orale, la voilà.

Une Question Orale a été posée par M. LEBEAU qui a la parole puisqu'il n'y en a qu'une.

Question Orale n° 1, posée par Monsieur LEBEAU, Conseiller Municipal, concernant le parking aérien République.

M. LEBEAU – Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais juste que dans le procès-verbal sur les commissions, parce que je n'avais pas compris qu'il y avait un vote, sur les commissions, on me note comme n'ayant pas pris part au vote parce que je ne vais pas voter quelque chose qui est contraire au Règlement Intérieur.

Voilà.

C'est tout ce que je vous demande.

Alors, ma Question Orale.

Monsieur le...

M. le Maire – Allez-y.

M. LEBEAU - Monsieur le Maire, par délibérations successives du Conseil Municipal de Metz en date des 27 février 2003 et 30 septembre 2004, la Ville de Metz a donné en délégation le service public relatif à la construction et à l'exploitation d'un parc de stationnement souterrain place de l'Esplanade à la Société des Parcs GFR, déjà concessionnaire du parking souterrain Arsenal et du parking aérien République.

Cette extension était destinée à remplacer le parking aérien République de 450 places, en augmentant de 621 places le stationnement disponibles du parking souterrain.

Monsieur le Maire, vous avez pris la bonne décision, certes sans consulter le Conseil Municipal, de "reporter" la fermeture du parking aérien pour une période indéterminée.

Je souhaiterais, d'une part, connaître les conséquences de votre décision. En effet, le maintien pour une période indéterminée du parking aérien République pourrait-il engendrer à terme le versement par la Ville de Metz de pénalités ou d'indemnités au concessionnaire de l'extension du parking souterrain au regard du contrat de délégation de service public signé entre les deux parties ?

D'autre part, au regard des affres que connaissent les automobilistes souhaitant se stationner en ville, les Messins souhaitent également connaître la durée probable du maintien de ce parking aérien nécessaire à la prospérité du commerce messin. Vous serait-il possible, à cet effet, de nous donner un calendrier ?

Je vous remercie par avance de vos éléments de réponse, Monsieur le Maire.

M. le Maire – Alors, comme vous le rappelez, le Conseil Municipal de la Ville de Metz a confié le 30 septembre 2004 en délégation à la Société Parcs GFR le service public relatif à la construction et à l'exploitation d'une extension du parking situé sous l'Esplanade afin d'y créer 621 places supplémentaires.

La mise en disposition de ces places est effective depuis le mois d'octobre 2007. Je vous confirme bien que cette extension a pour but de voir à terme la disparition de tout stationnement de surface sur la Place de la République, en permettant la création, sur le secteur, de 181 emplacements de stationnement, chiffre correspondant à la différence entre les 621 nouveaux emplacements et les 440 du parking République.

C'est ce que j'ai dit tout à l'heure à la question qui a été posée, la même question qui a été posée tout à l'heure par Madame COLIN-OESTERLE.

Concernant le réaménagement de cette place, j'ai effectivement demandé aux services de la Ville de Metz, et la demande sera similaire auprès du Président de la CA2M, d'intégrer une réflexion – j'ajoute rapide par rapport à mon texte - pour créer un Transport en Commun en Site Propre de type "busway". Ces nouvelles réflexions ont pour effet immédiat de réviser le planning opérationnel sans pour autant qu'il y ait remise en cause du principe même de l'aménagement de l'espace central.

Je vous rappelle que par délibérations successives en date du 29 mars et 20 décembre 2007, le Conseil Municipal de la Ville a pris la décision de prolonger le contrat d'exploitation liant la Ville à la société gestionnaire du parking République jusqu'au 30 septembre 2008 afin de maintenir l'offre de stationnement en hypercentre le temps du démarrage des travaux.

Mais comme l'équilibre financier du contrat de l'extension de l'Esplanade a été établi avec la prise en compte de la suppression des places de la République, tout maintien prolongé des places aériennes pourrait entraîner in fine une responsabilité financière de la Ville et le versement d'indemnités.

C'est pourquoi, je vous informe que j'ai l'intention de proposer au gestionnaire du parking République, qui est le même que celui du parking souterrain de l'Esplanade – cela tombe bien - d'étudier une prolongation de l'exploitation du parking République au moins jusqu'au mois de janvier 2009 inclus.

Enfin, jusqu'en janvier 2009, il vous est indiqué :

- Qu'une action de communication sera engagée pour mieux faire connaître aux usagers le parking Saint-Thiébault de 438 places dont la vocation a été réorientée par décision du Conseil Municipal du 20 septembre 2007 pour accueillir aujourd'hui très majoritairement des usagers horaires en lieu et place des pendulaires qui louaient à l'année des places de parking dans ce parking.
- Que le parking de l'Amphithéâtre, d'une capacité de 709 places, ouvrira ses portes au cours du mois d'août 2008, c'est-à-dire bientôt, et permettra d'offrir des capacités supplémentaires en stationnement tant pour les abonnés que pour les usagers horaires à proximité immédiate du centre-ville.

Voilà.

Non, non, non. Monsieur...

M. LEBEAU – Alors, l'article 27...

M... - ...(inaudible)...

M. LEBEAU - ...l'article 27... ah, si ! L'article 27... je sais bien que le Règlement Intérieur n'est jamais appliqué visiblement, mais l'article 27 prévoit que : "le Maire répond, l'auteur de la question dispose encore de la parole pendant une durée qui ne peut excéder 3 nouvelles minutes."

M. le Maire – Allez-y.

M. LEBEAU – Le Maire peut répliquer, à nouveau. Donc, s'il vous plaît que l'on...

M. le Maire – Allez-y.

M. LEBEAU – Est-ce que l'on peut connaître... alors, avoir un débat, un large débat prochainement sur le stationnement ? Parce que la suppression de ce parking aérien, et remplacé par du parking souterrain, peut engendrer un impact fort pour le commerce messin. Est-il possible de prévoir, dans un prochain Conseil Municipal, un débat sur le parking à Metz ?

M. le Maire – Alors, je vais répondre à cette question.

A tout moment, il est facile d'avoir un débat sur le parking parce qu'il y a beaucoup d'occasions d'en parler et si j'en juge par les capacités cavalières des orateurs, aujourd'hui, on ne manquera pas d'en avoir !

M... - ...(inaudible)...

M. le Maire – Bien sûr !

Et je suis fils de cavalier et donc la réponse est oui, il y aura des débats sur les parkings.

Je vais quand même vous donner 2, 3 informations sur la problématique. C'est qu'il y a des gens qui ont beaucoup de mal à s'imaginer entrant dans un parking souterrain. C'est ça la question. Ce n'est pas une question de nombre de places, c'est une question de difficultés.

Et cette difficulté, elle est due à des phantasmes. On croit qu'il y a des attentats, il y a eu des films, etc. La réalité, c'est que la police depuis longtemps a montré qu'il y avait beaucoup plus de chance de se faire agresser rue Serpenoise en surface que de se faire agresser dans un parking souterrain où il y a des caméras partout pour revenir sur le sujet des caméras.

Et donc, c'est aussi une question d'habitude et d'éducation. On s'y fait.

Seulement, il y a des gens qui, effectivement, vous disent : "Moi, je ne vais jamais dans un parking souterrain, parce qu'il y a une solution."

Je pense que libérer la surface de la ville de voiture est en soi, une bonne chose. Avoir suffisamment de places de parking en est une autre.

Je pense que nombre de places ne diminuera pas et ce sont des places payantes.

Je pense, pour ma part, qu'il y a une anomalie dans notre ville depuis longtemps, ce sont que les places aériennes sont moins chères ou au maximum au même prix que les places souterraines, et donc, en plus de ça, il n'y a pas d'incitation financière. Vous savez quand on veut encourager les gens, il est souvent plus habile de le faire par des incitations financières que par des grands discours.

Ce n'est pas à vous que je vais l'apprendre.

Donc, tout ça est susceptible d'évolution.

Et bien entendu, je vous rassure, nous aurons des débats parce que, comme vous avez lu notre projet, nous avons parlé de stationnement résidentiel, nous avons parlé, également, de plateau piétonnier, etc.

Nous y reviendrons. A chaque jour, suffit sa peine.

Aujourd'hui, pour conclure, je voudrais vous indiquer qu'il y a une possibilité d'aller à la buvette à l'issue du Conseil pour les Elus, toutes tendances confondues, bien entendu !

La Presse est invitée, également. Malheureusement, les crédits ne sont pas suffisants pour que l'on puisse inviter toute la population.

L'alcool n'est pas gratuit nulle part, et pas ici, non plus !

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21H02.

Le Président :

signé Dominique GROS

ANNEXES AUX POINTS

1 - 5 - 6 - 13 - 15 -

16 - 17 - 18 - 19 - 20

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAP. 024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS

RECETTES 862 912,25

CHAP. 13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

RECETTES 1 845 270,01

CHAP. 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES

RECETTES 2 492,50

CHAP. 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS

RECETTES -921 042,94

CHAP. 27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

RECETTES 0,05

CHAP 4582 - OPERATIONS SOUS MANDAT (RECETTES)

RECETTES 249 991,88

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT 2 039 623,75

CHAP. 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES

DEPENSES 2 824,71

CHAP. 20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

DEPENSES 6 550,00

CHAP. 204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES

DEPENSES 1 729 365,00

CHAP. 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

DEPENSES

968 680,38

CHAP. 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS

DEPENSES

-1 700 437,93

CHAP. 4581 - OPERATIONS SOUS MANDAT (DEPENSES)

DEPENSES

249 991,88

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT

1 256 974,04

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAP. 70 - PRODUITS DES SERVICES, DOMAINE ET VENTES

RECETTES 16 390,27

CHAP. 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

RECETTES 656,65

CHAP. 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS

RECETTES 26 000,00

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT 43 046,92

CHAP. 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL

DEPENSES 815 241,86

CHAP. 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

DEPENSES 10 454,72

CHAP. 656 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT GROUPES D'ELUS

DEPENSES 0,05

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 825 696,63

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAP. 024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS

RECETTES

024	01	024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	862 912,25
-----	----	-----	---	------------

CHAP. 13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

RECETTES

13	4132	1388	AUTRES	-26 000,00
13	4132	1381	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	-2 000,00
13	020	1388	AUTRES	8 000,00
13	91	1381	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	11 457,23
13	810	1345	PARTICIP.POUR NON REALIS. AIRES STAT.	14 938,78
13	8221	1381	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	41 523,00
13	4132	1387	BUDG.COMMUNAUT.ET FONDS STRUCTURELS	47 351,00
13	810	1381	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	1 750 000,00
				<hr/>
				1 845 270,01

CHAP. 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES

RECETTES

16	01	165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	2 492,50
----	----	-----	--------------------------------	----------

CHAP. 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS

RECETTES

23	810	2315	INSTAL.MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	-1 750 000,00
23	8221	2315	INSTAL.MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	249 991,88
23	3241	238	AVANCES VERSEES SUR CDES IMMOB.CORP.	578 965,18
				<hr/>
				-921 042,94

CHAP. 27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

RECETTES

27	01	2764	CREANCES S/PARTICULIERS ET AUTRES PERS.	0,05
----	----	------	---	------

CHAP 4582 - OPERATIONS SOUS MANDAT (RECETTES)

RECETTES

4582	01	458216	TCSP TRANCHE 1	249 991,88
------	----	--------	----------------	------------

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT

2 039 623,75

CHAP. 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEESDEPENSES

16	01	165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	2 824,71
----	----	-----	--------------------------------	----------

CHAP. 20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLESDEPENSES

20	810	202	FRAIS D'ETUDES DOCUMENTS URBANISME	1 500,00
20	020	205	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS	5 050,00
				<hr/>
				6 550,00

CHAP. 204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEESDEPENSES

204	810	2042	SUBV.EQUIPT PERSONNES DROIT PRIVE	1 729 365,00
-----	-----	------	-----------------------------------	--------------

CHAP. 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLESDEPENSES

21	020	2158	AUTRES INSTALL. MATERIEL ET OUT.TECHN.	-3 820,00
21	0201	2158	AUTRES INSTALL. MATERIEL ET OUT.TECHN.	2 887,00
21	91	2158	AUTRES INSTALL. MATERIEL ET OUT.TECHN.	5 000,00
21	411	2158	AUTRES INSTALL. MATERIEL ET OUT.TECHN.	8 500,00
21	411	2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	200 000,00
21	020	2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	756 113,38
				<hr/>
				968 680,38

CHAP. 23 - IMMOBILISATIONS EN COURSDEPENSES

23	810	2315	INSTAL.MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	-1 729 365,00
23	020	2315	INSTAL.MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	-553 538,11
23	411	2313	CONSTRUCTIONS	-208 500,00
23	8242	2315	INSTAL.MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	12 000,00
23	8221	2315	INSTAL.MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	200 000,00
23	3241	2313	CONSTRUCTIONS	578 965,18
				<hr/>
				-1 700 437,93

CHAP. 4581 - OPERATIONS SOUS MANDAT (DEPENSES)DEPENSES

4581	01	458116	TCSP TRANCHE 1	249 991,88
------	----	--------	----------------	------------

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT**1 256 974,04**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAP. 70 - PRODUITS DES SERVICES, DOMAINE ET VENTESRECETTES

70	020	70878	REMBT FRAIS PAR D'AUTRES REDEVABLES	16 390,27
----	-----	-------	-------------------------------------	-----------

CHAP. 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTERECETTES

75	71	758	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	656,65
----	----	-----	-------------------------------------	--------

CHAP. 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELSRECETTES

77	01	7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	26 000,00
----	----	------	-------------------------------	-----------

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT**43 046,92****CHAP. 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL**DEPENSES

011	91	61522	BATIMENTS	-5 000,00
011	0201	60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	-2 887,00
011	810	617	ETUDES ET RECHERCHES	-1 500,00
011	2131	6067	FOURNITURES SCOLAIRES	-100,00
011	2130	6135	LOCATIONS MOBILIERES	100,00
011	2131	6135	LOCATIONS MOBILIERES	100,00
011	90	6238	DIVERS	600,00
011	020	614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	656,65
011	20	6135	LOCATIONS MOBILIERES	800,00
011	212	6288	AUTRES	800,00
011	020	60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	3 105,55
011	1121	6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	5 000,00
011	91	61523	VOIES ET RESEAUX	6 100,00
011	2130	6247	TRANSPORTS COLLECTIFS	20 000,00
011	0201	60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	25 500,00
011	4141	6288	AUTRES	36 300,00
011	020	6228	DIVERS	39 666,66
011	8221	60633	FOURNITURES DE VOIRIE	66 000,00
011	020	6232	FETES ET CEREMONIES	220 000,00
011	33	6232	FETES ET CEREMONIES	400 000,00
				<hr/>
				815 241,86

CHAP. 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTEDEPENSES

65	2130	6574	SUBV.FONCT.ASSOC.ET ORGAN. DROIT PRIVE	-21 700,00
65	90	6574	SUBV.FONCT.ASSOC.ET ORGAN. DROIT PRIVE	-600,00
65	020	658	CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE	12 054,72
65	415	6574	SUBV.FONCT.ASSOC.ET ORGAN. DROIT PRIVE	20 700,00
				<hr/>
				10 454,72

CHAP. 656 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT GROUPES D'ELUSDEPENSES

656	01	6562	MATERIEL, EQUIPEMENT ET FOURNITURES	0,05
-----	----	------	-------------------------------------	------

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**825 696,63**

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAP. 13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

<u>RECETTES</u>	35 953,18
	<hr/>
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	35 953,18

CHAP. 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

<u>DEPENSES</u>	8 485,53
-----------------	----------

CHAP. 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS

<u>DEPENSES</u>	35 155,54
	<hr/>
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	43 641,07

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAP 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

<u>RECETTES</u>	7 767,89
-----------------	----------

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	7 767,89
---	-----------------

CHAP. 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL

<u>DEPENSES</u>	-434,63
-----------------	---------

CHAP. 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

<u>DEPENSES</u>	434,63
-----------------	--------

CHAP. 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES

<u>DEPENSES</u>	80,00
-----------------	-------

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	80,00
---	--------------

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAP. 13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

RECETTES

13	1318	SUBV.EQUIPT - AUTRES	35 953,18
----	------	----------------------	-----------

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT			35 953,18
--	--	--	------------------

CHAP. 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

DEPENSES

21	2111	TERRAINS NUS	8 485,53
----	------	--------------	----------

CHAP. 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS

DEPENSES

23	2315	INSTALLATIONS, MAT.ET OUTILLAGE TECHN.	35 155,54
----	------	--	-----------

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT			43 641,07
--	--	--	------------------

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAP 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

RECETTES

75	758	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	7 767,89
----	-----	-------------------------------------	----------

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			7 767,89
---	--	--	-----------------

CHAP. 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL

DEPENSES

011	6152	ENTRETIEN ET REPAR.S/BIENS IMMOBILIERS	-434,63
-----	------	--	---------

CHAP. 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

DEPENSES

65	658	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	434,63
----	-----	--------------------------------------	--------

CHAP. 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES

DEPENSES

67	673	TITRES ANNULES S/EXERCICES ANTERIEURS	80,00
----	-----	---------------------------------------	-------

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			80,00
---	--	--	--------------



En savoir plus sur ce texte ...

JORF n°93 du 20 avril 1997 page 6016

DECRET

Décret du 18 avril 1997 portant reconnaissance d'utilité publique et approbation des statuts de la Fondation du patrimoine

NOR: MCCB9700197D

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur, du ministre de la culture et du ministre de l'environnement,

Vu le code civil, notamment son article 910 ;

Vu les articles 156 (II), 200, 238 bis et 795 du code général des impôts ;

Vu la loi du 4 février 1901 relative à la tutelle administrative en matière de dons et legs ;

Vu la loi du 31 décembre 1913 modifiée sur les monuments historiques ;

Vu la loi du 31 décembre 1921 portant fixation du budget général de l'exercice 1922, notamment ses articles 37 et 38 ;

Vu la loi du 2 mai 1930 modifiée ayant pour objet de réorganiser la protection des monuments naturels et des sites à caractère artistique,

historique, scientifique, légendaire ou pittoresque ;

Vu la loi no 66-537 du 24 juillet 1996 relative aux sociétés commerciales,

notamment ses articles 455, 457 et 458 ;

Vu la loi no 87-571 du 23 juillet 1987 modifiée sur le développement du mécénat ;

Vu la loi no 96-590 du 2 juillet 1996 relative à la Fondation du patrimoine ;

Vu le décret no 66-388 du 13 juin 1966 relatif à la tutelle administrative des associations, fondations et congrégations ;

Vu les accords donnés et les engagements souscrits par les fondateurs ;

Vu les statuts proposés ;

Le Conseil d'Etat (section de l'intérieur) entendu,

Décète :

Art. 1er. - La fondation dite Fondation du patrimoine, dont le siège est à Paris (16e), palais de Chaillot, aile Paris, place du Trocadéro, est reconnue comme établissement d'utilité publique.
Sont approuvés les statuts de la fondation tels qu'ils sont annexés au présent décret.

Art. 2. - Le ministre de l'intérieur, le ministre de l'environnement, le ministre de la culture et le ministre de la

fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

A N N E X E

STATUTS DE LA FONDATION DU PATRIMOINE

TITRE Ier

BUTS DE LA FONDATION DU PATRIMOINE

Article 1er

La Fondation du patrimoine a pour but de promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine national.

Elle s'attache à l'identification, à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine non protégé.

Elle contribue à la sauvegarde des monuments, édifices, ensembles mobiliers ou éléments remarquables des espaces naturels ou paysagers menacés de dégradation, de disparition ou de dispersion. Elle concourt ainsi à l'emploi, à l'insertion, à la formation et à la transmission des savoir-faire dans les secteurs de la restauration et de la valorisation du patrimoine et des sites. Elle apporte son concours à des personnes publiques ou privées, notamment par subvention, pour l'acquisition, l'entretien, la gestion et la présentation au public de ces biens, qu'ils aient ou non fait l'objet des mesures de protection prévues par la loi.

Elle peut également acquérir les biens visés au troisième alinéa lorsque cette acquisition est nécessaire aux actions de sauvegarde qu'elle met en place.

Elle peut attribuer un label au patrimoine non protégé et aux sites. Ce label est susceptible d'être pris en compte pour l'octroi de l'agrément prévu au 1^o ter du II de l'article 156 du code général des impôts.

La Fondation du patrimoine a son siège à Paris, palais de Chaillot, aile Paris, 1, place du Trocadéro.

Toutefois, le conseil d'administration de la Fondation du patrimoine peut décider du transfert du siège social en tout autre lieu.

Article 2

La mise en oeuvre au bénéfice de la Fondation du patrimoine des procédures d'expropriation prévues par l'article 6 de la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et par les dispositions de la loi du 2 mai 1930 ayant pour objet de réorganiser la protection des monuments naturels et des sites à caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque ainsi que de la procédure de préemption prévue par les articles 37 et 38 de la loi du 31 décembre 1921 portant fixation du budget général de l'exercice 1922 est régie par les dispositions du présent article.

I. - La demande d'expropriation ou de préemption est adressée par le président de la Fondation du patrimoine, à ce dûment autorisé dans les conditions prévues par l'article 12, à l'autorité compétente de l'Etat.

Elle est accompagnée d'un cahier des charges décrivant les mesures de sauvegarde et les modalités de gestion envisagées par la fondation.

II. - Les biens acquis par voie d'expropriation ou de préemption ne peuvent être rétrocédés ou cédés par la Fondation du patrimoine qu'après l'accomplissement des actions indispensables à leur sauvegarde. Un cahier des charges, annexé à l'acte de cession et dont le modèle est approuvé par décret en Conseil d'Etat, fixe les obligations auxquelles le cessionnaire souscrit. Dans le cas de cession à une personne privée, la cession est autorisée par décret en Conseil d'Etat pris, selon les cas, sur le rapport du ministre chargé de la culture ou sur le rapport du ministre chargé de l'environnement. III. - L'aliénation des immeubles classés acquis par la fondation en application du II du présent article ne peut intervenir qu'après le respect des formalités prévues à l'article 8 (quatrième alinéa) de la loi du 31 décembre 1913 précitée.

TITRE II

ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

Article 3

La Fondation du patrimoine est administrée par un conseil d'administration composé ainsi qu'il suit :

- 1o Le président de la fondation, choisi ou non au sein du conseil ;
- 2o Un représentant de chacun des fondateurs ;
- 3o Un sénateur, désigné par le président du Sénat, et un député, désigné par le président de l'Assemblée nationale ;
- 4o Trois représentants des communes, des départements et des régions :
 - un maire, désigné par l'Association des maires de France ;
 - un président de conseil général, désigné par l'Association des présidents de conseils généraux ;
 - un président de conseil régional, désigné par l'Association des présidents de conseils régionaux ;
- 5o Un membre de l'Institut de France, désigné par le Premier ministre sur proposition de la commission administrative centrale ;
- 6o Une personnalité qualifiée désignée par le ministre chargé de la culture ;
- 7o Une personnalité qualifiée désignée par le ministre chargé de l'environnement ;
- 8o Trois représentants élus par les membres adhérents de la Fondation du patrimoine.

Les représentants des membres adhérents mentionnés au 8o du précédent alinéa sont élus par l'assemblée générale des adhérents au scrutin uninominal majoritaire à deux tours. Au premier tour, la majorité absolue des suffrages exprimés est requise ; au second tour, l'élection est acquise à la majorité relative et, en cas d'égalité des voix, au bénéfice de l'âge. Sont électeurs et éligibles l'ensemble des membres adhérents qui, à la date du scrutin, sont à jour de leur cotisation et âgés de dix-huit ans révolus.

La durée du mandat des membres du conseil d'administration autres que le président et les représentants des fondateurs est de quatre années renouvelables à compter de la première réunion du conseil d'administration convoquée après leur désignation. Ils sont renouvelés par roulement tous les deux ans de façon que le renouvellement soit complet dans une période de quatre ans. Lors de la constitution initiale du conseil d'administration, un tirage au sort détermine les administrateurs dont le premier mandat expire à l'issue d'une durée de deux années.

En cas de cessation des fonctions d'un membre du conseil d'administration soumis aux dispositions de l'alinéa précédent, notamment par décès, démission ou perte de la qualité au titre de laquelle il a été nommé, il est pourvu à son remplacement. La durée des fonctions du successeur expire à l'époque où aurait normalement expiré le mandat de celui qu'il remplace.

Les membres du conseil d'administration ne peuvent se faire représenter que par un autre membre du conseil d'administration dûment mandaté à cet effet, sans qu'aucun administrateur présent puisse disposer de plus d'un seul pouvoir ni réunir plus du tiers du nombre total des voix.

En cas d'absences personnelles répétées d'un administrateur autre qu'un représentant d'un fondateur, l'intéressé peut être déclaré démissionnaire d'office par le conseil d'administration, statuant hors de sa présence et après que l'intéressé a été mis à même de présenter des observations écrites ou orales.

Article 4

Le conseil d'administration élit le président de la Fondation du patrimoine. Son mandat est de quatre ans renouvelables.

Article 5

Le conseil d'administration élit en son sein, pour une durée de deux ans renouvelable, un vice-président, un trésorier et un secrétaire qui forment, avec le président, le bureau de la Fondation du patrimoine.

Le vice-président représente le président pour les missions que celui-ci lui confie. Il le supplée en cas d'empêchement dûment constaté à la présidence des séances du conseil d'administration.

Article 6

Les représentants des fondateurs disposent ensemble de 529 voix au total, réparties entre eux proportionnellement à leur part dans les apports et au plus fort reste, sans qu'un fondateur puisse détenir plus de 352 voix.

Les administrateurs autres que les fondateurs disposent chacun de 48 voix lorsque le président est choisi parmi les administrateurs mentionnés aux 2o à 8o du premier alinéa de l'article 3. Ils disposent chacun, ainsi que le président, de 44 voix dans le cas où le président est choisi en dehors du conseil.

Article 7

Le conseil d'administration se réunit au moins deux fois, par an, sur convocation du président. Il délibère sur les questions mises à l'ordre du jour par le président et sur celles dont l'inscription est demandée par le quart au moins de ses membres.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la majorité des membres en exercice

rassemblant au moins la majorité absolue des voix sont présents. Si ce quorum n'est pas atteint, il est procédé à une nouvelle convocation dans les conditions précisées par le règlement intérieur. Le conseil peut alors valablement délibérer sans condition de quorum.

Les délibérations du conseil d'administration sont acquises à la majorité simple sous réserve des dispositions de l'article 27. En cas de partage de voix, celle du président est prépondérante.

Il est tenu un procès-verbal des séances, lequel est signé du président et du secrétaire.

Article 8

Le conseil d'orientation de la Fondation du patrimoine comprend :

1o Trois membres choisis par le conseil d'administration, en dehors de son sein, parmi les représentants des associations ayant pour objet la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel et trois membres choisis parmi les représentants des associations ayant pour objet la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel.

2o Six autres personnes qualifiées, désignées par le conseil d'administration en dehors de son sein, particulièrement compétentes dans le domaine de la protection et la mise en valeur, d'une part, du patrimoine naturel, d'autre part, du patrimoine culturel.

Les membres du conseil d'orientation sont désignés pour trois ans. Leur mandat est renouvelable.

En cas de cessation des fonctions d'un membre du conseil d'orientation, notamment par décès, démission ou perte de la qualité au titre de laquelle il a été nommé, il est pourvu à son remplacement. La durée des fonctions du successeur expire à l'époque où aurait normalement expiré le mandat de celui qu'il remplace.

Les membres du conseil d'orientation sont tenus d'assister personnellement aux séances. Ils ne peuvent se faire représenter que par un autre membre du conseil d'orientation dûment mandaté à cet effet, sans qu'aucun membre présent puisse disposer de plus de deux pouvoirs.

En cas d'absences personnelles répétées d'un membre du conseil d'orientation, l'intéressé peut être déclaré démissionnaire d'office par le conseil d'orientation, statuant hors de sa présence et après que l'intéressé a été mis à même de présenter des observations écrites ou orales.

Article 9

Le président de la Fondation du patrimoine préside de droit le conseil d'orientation.

Le conseil d'orientation élit parmi ses membres un vice-président, qui supplée le président en cas d'empêchement.

Le vice-président du conseil d'orientation est élu pour trois ans. Son mandat est renouvelable.

Le conseil d'orientation statue sur les points inscrits à l'ordre du jour à la majorité simple de ses membres présents et représentés. Le président du conseil d'orientation a voix prépondérante en cas de partage.

Il convoque le conseil d'orientation et arrête l'ordre du jour, en y inscrivant obligatoirement les questions dont l'inscription est demandée par le conseil d'administration, par le président de la Fondation du patrimoine ou par l'un des commissaires du Gouvernement désignés par l'Etat.

Article 10

Toutes les fonctions de membres des conseils et comités de la Fondation du patrimoine sont exercées à titre gratuit, sauf le remboursement des frais exposés par les intéressés, dans les conditions définies par le règlement intérieur.

Article 11

Les agents rétribués par la Fondation du patrimoine ainsi que toute personne dont il paraît utile de recueillir l'avis peuvent être entendus par le conseil d'administration ou par le conseil d'orientation, sur demande du président.

TITRE III

ATTRIBUTIONS

Article 12

Le conseil d'administration règle, par ses délibérations, les affaires de la Fondation du patrimoine. Notamment :

1o Il arrête le programme d'action de la Fondation du patrimoine ;

2o Il décide des principes d'attribution des aides financières aux propriétaires publics ou privés et du label

mentionné au dernier alinéa de l'article 2 de la loi du 2 juillet 1996 relative à la Fondation du patrimoine ;
3o Il adopte le rapport moral annuel qui lui est présenté par le président ; 4o Il vote le budget et ses modifications ;
5o Il fixe le montant de la cotisation annuelle demandée aux adhérents ;
6o Il reçoit, discute et approuve les comptes de l'exercice clos qui lui sont présentés par le trésorier avec pièces justificatives à l'appui ;
7o Il accepte les libéralités qui sont faites à la Fondation du patrimoine sans charge ni condition ; il accepte, par délibération motivée, les libéralités qui sont grevées d'une charge ou d'une condition d'affectation immobilière ;
8o Il décide les acquisitions et cessions des biens mentionnés à l'article 5 de la loi du 2 juillet 1996 et délibère sur les modalités de la demande et de l'acceptation de la mise en oeuvre des procédures d'expropriation et de préemption mentionnées à l'article 8 de ladite loi ainsi que sur les cahiers des charges prévus à l'article 2 des présents statuts ;
9o Il autorise le président à agir en justice ;
10o Il adopte le règlement intérieur.
Le conseil d'administration peut nommer des comités chargés d'étudier les questions que le conseil d'administration ou son président soumet à leur examen. Il peut confier des missions à telles personnes que bon lui semblera, par mandat spécial et pour un ou plusieurs objets déterminés.

Article 13

Le président assume, sous sa responsabilité, la direction générale de la Fondation du patrimoine. Il représente la Fondation du patrimoine dans ses rapports avec les tiers et dans tous les actes de la vie civile. Il ordonnance les dépenses.
Sous réserve des pouvoirs qui sont expressément attribués par les lois et règlements au conseil d'administration, aux autres organes de la Fondation du patrimoine et dans la limite de l'objet social, le président est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Fondation du patrimoine.
Il nomme le directeur général de la Fondation du patrimoine après avis du conseil d'administration. Il nomme aux autres emplois de la Fondation du patrimoine.
Il peut déléguer sa signature dans les conditions prévues par le règlement intérieur.
En cas de représentation en justice, le président ne peut être représenté que par un mandataire agissant en vertu d'une procuration spéciale.

Article 14

Le trésorier encaisse les recettes et acquitte les dépenses de la Fondation du patrimoine.

Article 15

Sous l'autorité du président, le directeur général de la Fondation du patrimoine dirige les services et a autorité sur le personnel. Il en assure le fonctionnement dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il assiste avec voix consultative aux séances du conseil d'administration, du bureau, du conseil d'orientation et, généralement, des divers comités de la Fondation du patrimoine. Les agents rétribués par la Fondation du patrimoine peuvent être appelés par le président à assister avec voix consultative aux séances du conseil d'administration, du conseil d'orientation et des divers comités de la Fondation du patrimoine.

Article 16

Le conseil d'orientation donne des avis et formule des recommandations sur la politique et les actions de la Fondation du patrimoine.
Le projet de rapport moral annuel lui est soumis avant transmission au conseil d'administration et son avis y est obligatoirement annexé.

TITRE IV

DOTATION ET RESSOURCES ANNUELLES

Article 17

La Fondation du patrimoine est constituée avec des apports initiaux s'élevant à la somme de 32 millions de francs, versés par les fondateurs dont les noms et les apports individuels sont constatés dans l'annexe aux

présents statuts (1).

Article 18

L'admission de nouveaux fondateurs est constatée par décret en Conseil d'Etat, sur proposition du conseil d'administration.

En cas de disparition d'un fondateur, les autres fondateurs se répartissent ses droits au prorata de leurs parts respectives dans les apports et au plus fort reste.

Article 19

Les fondateurs peuvent consentir à la Fondation du patrimoine des apports supplémentaires, qui sont autorisés par décret en Conseil d'Etat pris après avis du conseil d'administration.

Article 20

Outre les apports initiaux, les apports des fondateurs admis postérieurement à la constitution initiale et les apports complémentaires, mentionnés aux articles 17, 18 et 19, les ressources de la Fondation du patrimoine comprennent :

1o Les subventions publiques qui pourraient lui être accordées ;

2o Le produit des dons et legs ;

3o Les cotisations des membres adhérents ;

4o Le produit des rétributions perçues pour services rendus ;

5o Le produit du placement de ses fonds.

Il est justifié chaque année auprès du ministre de l'intérieur, du ministre chargé de la culture et du ministre chargé de l'environnement de l'emploi des fonds provenant de toutes subventions sur fonds publics éventuellement accordées au cours de l'exercice écoulé et de l'emploi des versements effectués en déduction ou franchise d'impôt dans le cadre des dispositions des lois et règlements.

Article 21

La Fondation du patrimoine établit des comptes annuels en conformité avec les articles 8 à 17 du code de commerce et des règlements pris pour leur application.

Elle désigne au moins un commissaire aux comptes et un suppléant, choisis sur la liste mentionnée à l'article 219 de la loi no 66-537 du 24 juillet 1966 relative aux sociétés commerciales qui exercent leurs fonctions dans les conditions prévues par ladite loi. Les dispositions de l'article 457 de la même loi sont applicables aux commissaires aux comptes ainsi désignés, et ses articles 455 et 458 sont applicables au président et aux membres du conseil d'administration de la Fondation du patrimoine.

TITRE V

DES ADHERENTS DE LA FONDATION DU PATRIMOINE

Article 22

Des personnes physiques ou morales, publiques ou privées, peuvent adhérer à la Fondation du patrimoine à condition de s'acquitter d'une cotisation annuelle, dont le montant est déterminé par le conseil d'administration.

L'adhésion est libre. L'exclusion d'un membre peut être prononcée par décision motivée du conseil d'administration après que l'intéressé a été mis à même de présenter des observations écrites ou orales.

Article 23

Les adhérents de la Fondation du patrimoine se réunissent en assemblée générale au moins une fois par an, sur convocation du président, qui y inscrit obligatoirement les questions demandées par le quart au moins des membres adhérents.

L'assemblée générale discute de la politique générale de la Fondation du patrimoine, des actions qu'elle a développées au cours de l'exercice échu et des orientations qu'elle estime souhaitables pour l'exercice à venir. Elle élit les représentants des adhérents au conseil d'administration.

L'assemblée générale est présidée par le président de la Fondation du patrimoine. Elle se prononce à la majorité simple des membres présents et représentés sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Article 24

Les adhérents sont informés des actions conduites par la Fondation du patrimoine et sont invités à y participer.
Ils bénéficient d'un accès gratuit, aux heures de visite, aux immeubles qui, appartenant à la Fondation du patrimoine ou bénéficiant du label qu'elle attribue, sont ouverts au public.

TITRE VI

REGLEMENT INTERIEUR ET SURVEILLANCE

Article 25

Le règlement intérieur est adopté par le conseil d'administration. Il prévoit les conditions utiles pour assurer l'exécution des présents statuts. Il ne peut entrer en vigueur qu'après approbation conjointe par le ministre de l'intérieur, le ministre chargé de la culture et le ministre chargé de l'environnement.

Article 26

Les commissaires du Gouvernement désignés par le ministre de l'intérieur, le ministre chargé de la culture et le ministre chargé de l'environnement peuvent assister aux séances du conseil d'administration, du bureau, du conseil d'orientation et, généralement, des divers comités de la Fondation du patrimoine.
Ils disposent de tout pouvoir d'investigation sur pièces et sur place et peuvent se faire communiquer tout document intéressant l'activité de la Fondation du patrimoine.
Ils peuvent demander au conseil d'administration une seconde délibération, qui ne peut être refusée. Dans ce cas, la délibération ne peut être acquise qu'à la majorité des deux tiers, sous réserve des hypothèses où une majorité plus importante est requise en vertu des statuts ou du règlement intérieur.

TITRE VII

DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET DIVERSES

Article 27

Les présents statuts ne peuvent être modifiés qu'après deux délibérations concordantes du conseil d'administration, prises à deux mois d'intervalle et à la majorité des trois quarts des membres en exercice. Toutefois, une seule délibération suffit lorsque la modification a été décidée à l'unanimité des membres en exercice, dûment saisis du projet par lettre recommandée avec accusé de réception, reçue au moins un mois à l'avance.
La modification des statuts ne peut entrer en vigueur qu'après approbation par décret en Conseil d'Etat, pris sur le rapport conjoint du ministre de l'intérieur, du ministre chargé de la culture et du ministre chargé de l'environnement.

Article 28

En cas de dissolution ou en cas de retrait de la reconnaissance d'utilité publique, le conseil d'administration désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de la Fondation du patrimoine. L'actif net est attribué à un ou plusieurs établissements analogues, publics ou reconnus d'utilité publique. Dans le cas où les mesures mentionnées à l'alinéa précédent n'auraient pas été prises, un décret interviendrait pour y pourvoir. Les détenteurs de fonds, titres et archives appartenant à la Fondation du patrimoine s'en dessaisiront valablement entre les mains du commissaire désigné par ledit décret.

Article 29

Les délibérations du conseil d'administration prévues aux articles 27 et 28 sont adressées sans délai au ministre de l'intérieur, au ministre chargé de la culture et au ministre chargé de l'environnement.

Article 30

Jusqu'à la première élection des représentants des adhérents au conseil d'administration, ce dernier siège valablement avec les seuls membres représentant les fondateurs et les membres nommés.

(1) Ce document peut être consulté au ministère de la culture, 3, rue de Valois, 75001 Paris.

A N N E X E

STATUTS DE LA FONDATION DU PATRIMOINE

TITRE Ier

BUTS DE LA FONDATION DU PATRIMOINE

Article 1er

La Fondation du patrimoine a pour but de promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine national.

Elle s'attache à l'identification, à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine non protégé.

Elle contribue à la sauvegarde des monuments, édifices, ensembles mobiliers ou éléments remarquables des espaces naturels ou paysagers menacés de dégradation, de disparition ou de dispersion. Elle concourt ainsi à l'emploi, à l'insertion, à la formation et à la transmission des savoir-faire dans les secteurs de la restauration et de la valorisation du patrimoine et des sites. Elle apporte son concours à des personnes publiques ou privées, notamment par subvention, pour l'acquisition, l'entretien, la gestion et la présentation au public de ces biens, qu'ils aient ou non fait l'objet des mesures de protection prévues par la loi.

Elle peut également acquérir les biens visés au troisième alinéa lorsque cette acquisition est nécessaire aux actions de sauvegarde qu'elle met en place.

Elle peut attribuer un label au patrimoine non protégé et aux sites. Ce label est susceptible d'être pris en compte pour l'octroi de l'agrément prévu au 1^o ter du II de l'article 156 du code général des impôts.

La Fondation du patrimoine a son siège à Paris, palais de Chaillot, aile Paris, 1, place du Trocadéro.

Toutefois, le conseil d'administration de la Fondation du patrimoine peut décider du transfert du siège social en tout autre lieu.

Article 2

La mise en oeuvre au bénéfice de la Fondation du patrimoine des procédures d'expropriation prévues par l'article 6 de la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et par les dispositions de la loi du 2 mai 1930 ayant pour objet de réorganiser la protection des monuments naturels et des sites à caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque ainsi que de la procédure de préemption prévue par les articles 37 et 38 de la loi du 31 décembre 1921 portant fixation du budget général de l'exercice 1922 est régie par les dispositions du présent article.

I. - La demande d'expropriation ou de préemption est adressée par le président de la Fondation du patrimoine, à ce dûment autorisé dans les conditions prévues par l'article 12, à l'autorité compétente de l'Etat.

Elle est accompagnée d'un cahier des charges décrivant les mesures de sauvegarde et les modalités de gestion envisagées par la fondation.

II. - Les biens acquis par voie d'expropriation ou de préemption ne peuvent être rétrocédés ou cédés par la Fondation du patrimoine qu'après l'accomplissement des actions indispensables à leur sauvegarde. Un cahier des charges, annexé à l'acte de cession et dont le modèle est approuvé par décret en Conseil d'Etat, fixe les obligations auxquelles le cessionnaire souscrit. Dans le cas de cession à une personne privée, la cession est autorisée par décret en Conseil d'Etat pris, selon les cas, sur le rapport du ministre chargé de la culture ou sur le rapport du ministre chargé de l'environnement. III. - L'aliénation des immeubles classés acquis par la fondation en application du II du présent article ne peut intervenir qu'après le respect des formalités prévues à l'article 8 (quatrième alinéa) de la loi du 31 décembre 1913 précitée.

TITRE II

ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

Article 3

La Fondation du patrimoine est administrée par un conseil d'administration composé ainsi qu'il suit :

- 1o Le président de la fondation, choisi ou non au sein du conseil ;
2o Un représentant de chacun des fondateurs ;
3o Un sénateur, désigné par le président du Sénat, et un député, désigné par le président de l'Assemblée nationale ;
4o Trois représentants des communes, des départements et des régions :
- un maire, désigné par l'Association des maires de France ;
- un président de conseil général, désigné par l'Association des présidents de conseils généraux ;
- un président de conseil régional, désigné par l'Association des présidents de conseils régionaux ;
5o Un membre de l'Institut de France, désigné par le Premier ministre sur proposition de la commission administrative centrale ;
6o Une personnalité qualifiée désignée par le ministre chargé de la culture ;
7o Une personnalité qualifiée désignée par le ministre chargé de l'environnement ;
8o Trois représentants élus par les membres adhérents de la Fondation du patrimoine.

Les représentants des membres adhérents mentionnés au 8o du précédent alinéa sont élus par l'assemblée générale des adhérents au scrutin uninominal majoritaire à deux tours. Au premier tour, la majorité absolue des suffrages exprimés est requise ; au second tour, l'élection est acquise à la majorité relative et, en cas d'égalité des voix, au bénéfice de l'âge. Sont électeurs et éligibles l'ensemble des membres adhérents qui, à la date du scrutin, sont à jour de leur cotisation et âgés de dix-huit ans révolus.

La durée du mandat des membres du conseil d'administration autres que le président et les représentants des fondateurs est de quatre années renouvelables à compter de la première réunion du conseil d'administration convoquée après leur désignation. Ils sont renouvelés par roulement tous les deux ans de façon que le renouvellement soit complet dans une période de quatre ans. Lors de la constitution initiale du conseil d'administration, un tirage au sort détermine les administrateurs dont le premier mandat expire à l'issue d'une durée de deux années.

En cas de cessation des fonctions d'un membre du conseil d'administration soumis aux dispositions de l'alinéa précédent, notamment par décès, démission ou perte de la qualité au titre de laquelle il a été nommé, il est pourvu à son remplacement. La durée des fonctions du successeur expire à l'époque où aurait normalement expiré le mandat de celui qu'il remplace.

Les membres du conseil d'administration ne peuvent se faire représenter que par un autre membre du conseil d'administration dûment mandaté à cet effet, sans qu'aucun administrateur présent puisse disposer de plus d'un seul pouvoir ni réunir plus du tiers du nombre total des voix.

En cas d'absences personnelles répétées d'un administrateur autre qu'un représentant d'un fondateur, l'intéressé peut être déclaré démissionnaire d'office par le conseil d'administration, statuant hors de sa présence et après que l'intéressé a été mis à même de présenter des observations écrites ou orales.

Article 4

Le conseil d'administration élit le président de la Fondation du patrimoine. Son mandat est de quatre ans renouvelables.

Article 5

Le conseil d'administration élit en son sein, pour une durée de deux ans renouvelable, un vice-président, un trésorier et un secrétaire qui forment, avec le président, le bureau de la Fondation du patrimoine.

Le vice-président représente le président pour les missions que celui-ci lui confie. Il le supplée en cas d'empêchement dûment constaté à la présidence des séances du conseil d'administration.

Article 6

Les représentants des fondateurs disposent ensemble de 529 voix au total, réparties entre eux proportionnellement à leur part dans les apports et au plus fort reste, sans qu'un fondateur puisse détenir plus de 352 voix.

Les administrateurs autres que les fondateurs disposent chacun de 48 voix lorsque le président est choisi parmi les administrateurs mentionnés aux 2o à 8o du premier alinéa de l'article 3. Ils disposent chacun, ainsi que le président, de 44 voix dans le cas où le président est choisi en dehors du conseil.

Article 7

Le conseil d'administration se réunit au moins deux fois, par an, sur convocation du président. Il délibère sur les questions mises à l'ordre du jour par le président et sur celles dont l'inscription est demandée par le quart au moins de ses membres.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la majorité des membres en exercice rassemblant au moins la majorité absolue des voix sont présents. Si ce quorum n'est pas atteint, il est procédé à une nouvelle convocation dans les conditions précisées par le règlement intérieur. Le conseil peut

alors valablement délibérer sans condition de quorum.

Les délibérations du conseil d'administration sont acquises à la majorité simple sous réserve des dispositions de l'article 27. En cas de partage de voix, celle du président est prépondérante.

Il est tenu un procès-verbal des séances, lequel est signé du président et du secrétaire.

Article 8

Le conseil d'orientation de la Fondation du patrimoine comprend :

1o Trois membres choisis par le conseil d'administration, en dehors de son sein, parmi les représentants des associations ayant pour objet la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel et trois membres choisis parmi les représentants des associations ayant pour objet la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel.

2o Six autres personnes qualifiées, désignées par le conseil d'administration en dehors de son sein, particulièrement compétentes dans le domaine de la protection et la mise en valeur, d'une part, du patrimoine naturel, d'autre part, du patrimoine culturel.

Les membres du conseil d'orientation sont désignés pour trois ans. Leur mandat est renouvelable.

En cas de cessation des fonctions d'un membre du conseil d'orientation, notamment par décès, démission ou perte de la qualité au titre de laquelle il a été nommé, il est pourvu à son remplacement. La durée des fonctions du successeur expire à l'époque où aurait normalement expiré le mandat de celui qu'il remplace.

Les membres du conseil d'orientation sont tenus d'assister personnellement aux séances. Ils ne peuvent se faire représenter que par un autre membre du conseil d'orientation dûment mandaté à cet effet, sans qu'aucun membre présent puisse disposer de plus de deux pouvoirs.

En cas d'absences personnelles répétées d'un membre du conseil d'orientation, l'intéressé peut être déclaré démissionnaire d'office par le conseil d'orientation, statuant hors de sa présence et après que l'intéressé a été mis à même de présenter des observations écrites ou orales.

Article 9

Le président de la Fondation du patrimoine préside de droit le conseil d'orientation.

Le conseil d'orientation élit parmi ses membres un vice-président, qui supplée le président en cas d'empêchement.

Le vice-président du conseil d'orientation est élu pour trois ans. Son mandat est renouvelable.

Le conseil d'orientation statue sur les points inscrits à l'ordre du jour à la majorité simple de ses membres présents et représentés. Le président du conseil d'orientation a voix prépondérante en cas de partage.

Il convoque le conseil d'orientation et arrête l'ordre du jour, en y inscrivant obligatoirement les questions dont l'inscription est demandée par le conseil d'administration, par le président de la Fondation du patrimoine ou par l'un des commissaires du Gouvernement désignés par l'Etat.

Article 10

Toutes les fonctions de membres des conseils et comités de la Fondation du patrimoine sont exercées à titre gratuit, sauf le remboursement des frais exposés par les intéressés, dans les conditions définies par le règlement intérieur.

Article 11

Les agents rétribués par la Fondation du patrimoine ainsi que toute personne dont il paraît utile de recueillir l'avis peuvent être entendus par le conseil d'administration ou par le conseil d'orientation, sur demande du président.

TITRE III

ATTRIBUTIONS

Article 12

Le conseil d'administration règle, par ses délibérations, les affaires de la Fondation du patrimoine. Notamment :

1o Il arrête le programme d'action de la Fondation du patrimoine ;

2o Il décide des principes d'attribution des aides financières aux propriétaires publics ou privés et du label mentionné au dernier alinéa de l'article 2 de la loi du 2 juillet 1996 relative à la Fondation du patrimoine ;

3o Il adopte le rapport moral annuel qui lui est présenté par le président ; 4o Il vote le budget et ses

modifications ;

5o Il fixe le montant de la cotisation annuelle demandée aux adhérents ;

6o Il reçoit, discute et approuve les comptes de l'exercice clos qui lui sont présentés par le trésorier avec pièces justificatives à l'appui ;

7o Il accepte les libéralités qui sont faites à la Fondation du patrimoine sans charge ni condition ; il accepte, par délibération motivée, les libéralités qui sont grevées d'une charge ou d'une condition d'affectation immobilière ;

8o Il décide les acquisitions et cessions des biens mentionnés à l'article 5 de la loi du 2 juillet 1996 et délibère sur les modalités de la demande et de l'acceptation de la mise en oeuvre des procédures d'expropriation et de préemption mentionnées à l'article 8 de ladite loi ainsi que sur les cahiers des charges prévus à l'article 2 des présents statuts ;

9o Il autorise le président à agir en justice ;

10o Il adopte le règlement intérieur.

Le conseil d'administration peut nommer des comités chargés d'étudier les questions que le conseil d'administration ou son président soumet à leur examen. Il peut confier des missions à telles personnes que bon lui semblera, par mandat spécial et pour un ou plusieurs objets déterminés.

Article 13

Le président assume, sous sa responsabilité, la direction générale de la Fondation du patrimoine. Il représente la Fondation du patrimoine dans ses rapports avec les tiers et dans tous les actes de la vie civile. Il ordonnance les dépenses.

Sous réserve des pouvoirs qui sont expressément attribués par les lois et règlements au conseil d'administration, aux autres organes de la Fondation du patrimoine et dans la limite de l'objet social, le président est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Fondation du patrimoine.

Il nomme le directeur général de la Fondation du patrimoine après avis du conseil d'administration. Il nomme aux autres emplois de la Fondation du patrimoine.

Il peut déléguer sa signature dans les conditions prévues par le règlement intérieur.

En cas de représentation en justice, le président ne peut être représenté que par un mandataire agissant en vertu d'une procuration spéciale.

Article 14

Le trésorier encaisse les recettes et acquitte les dépenses de la Fondation du patrimoine.

Article 15

Sous l'autorité du président, le directeur général de la Fondation du patrimoine dirige les services et a autorité sur le personnel. Il en assure le fonctionnement dans les conditions fixées par le règlement intérieur.

Il assiste avec voix consultative aux séances du conseil d'administration, du bureau, du conseil d'orientation et, généralement, des divers comités de la Fondation du patrimoine.

Les agents rétribués par la Fondation du patrimoine peuvent être appelés par le président à assister avec voix consultative aux séances du conseil d'administration, du conseil d'orientation et des divers comités de la Fondation du patrimoine.

Article 16

Le conseil d'orientation donne des avis et formule des recommandations sur la politique et les actions de la Fondation du patrimoine.

Le projet de rapport moral annuel lui est soumis avant transmission au conseil d'administration et son avis y est obligatoirement annexé.

TITRE IV

DOTATION ET RESSOURCES ANNUELLES

Article 17

La Fondation du patrimoine est constituée avec des apports initiaux s'élevant à la somme de 32 millions de francs, versés par les fondateurs dont les noms et les apports individuels sont constatés dans l'annexe aux présents statuts (1).

Article 18

L'admission de nouveaux fondateurs est constatée par décret en Conseil d'Etat, sur proposition du conseil d'administration.

En cas de disparition d'un fondateur, les autres fondateurs se répartissent ses droits au prorata de leurs parts respectives dans les apports et au plus fort reste.

Article 19

Les fondateurs peuvent consentir à la Fondation du patrimoine des apports supplémentaires, qui sont autorisés par décret en Conseil d'Etat pris après avis du conseil d'administration.

Article 20

Outre les apports initiaux, les apports des fondateurs admis postérieurement à la constitution initiale et les apports complémentaires, mentionnés aux articles 17, 18 et 19, les ressources de la Fondation du patrimoine comprennent :

- 1o Les subventions publiques qui pourraient lui être accordées ;
- 2o Le produit des dons et legs ;
- 3o Les cotisations des membres adhérents ;
- 4o Le produit des rétributions perçues pour services rendus ;
- 5o Le produit du placement de ses fonds.

Il est justifié chaque année auprès du ministre de l'intérieur, du ministre chargé de la culture et du ministre chargé de l'environnement de l'emploi des fonds provenant de toutes subventions sur fonds publics éventuellement accordées au cours de l'exercice écoulé et de l'emploi des versements effectués en déduction ou franchise d'impôt dans le cadre des dispositions des lois et règlements.

Article 21

La Fondation du patrimoine établit des comptes annuels en conformité avec les articles 8 à 17 du code de commerce et des règlements pris pour leur application.

Elle désigne au moins un commissaire aux comptes et un suppléant, choisis sur la liste mentionnée à l'article 219 de la loi no 66-537 du 24 juillet 1966 relative aux sociétés commerciales qui exercent leurs fonctions dans les conditions prévues par ladite loi. Les dispositions de l'article 457 de la même loi sont applicables aux commissaires aux comptes ainsi désignés, et ses articles 455 et 458 sont applicables au président et aux membres du conseil d'administration de la Fondation du patrimoine.

TITRE V

DES ADHERENTS DE LA FONDATION DU PATRIMOINE

Article 22

Des personnes physiques ou morales, publiques ou privées, peuvent adhérer à la Fondation du patrimoine à condition de s'acquitter d'une cotisation annuelle, dont le montant est déterminé par le conseil d'administration.

L'adhésion est libre. L'exclusion d'un membre peut être prononcée par décision motivée du conseil d'administration après que l'intéressé a été mis à même de présenter des observations écrites ou orales.

Article 23

Les adhérents de la Fondation du patrimoine se réunissent en assemblée générale au moins une fois par an, sur convocation du président, qui y inscrit obligatoirement les questions demandées par le quart au moins des membres adhérents.

L'assemblée générale discute de la politique générale de la Fondation du patrimoine, des actions qu'elle a développées au cours de l'exercice échu et des orientations qu'elle estime souhaitables pour l'exercice à venir. Elle élit les représentants des adhérents au conseil d'administration.

L'assemblée générale est présidée par le président de la Fondation du patrimoine. Elle se prononce à la majorité simple des membres présents et représentés sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Article 24

Les adhérents sont informés des actions conduites par la Fondation du patrimoine et sont invités à y participer.
Ils bénéficient d'un accès gratuit, aux heures de visite, aux immeubles qui, appartenant à la Fondation du patrimoine ou bénéficiant du label qu'elle attribue, sont ouverts au public.

TITRE VI

REGLEMENT INTERIEUR ET SURVEILLANCE

Article 25

Le règlement intérieur est adopté par le conseil d'administration. Il prévoit les conditions utiles pour assurer l'exécution des présents statuts. Il ne peut entrer en vigueur qu'après approbation conjointe par le ministre de l'intérieur, le ministre chargé de la culture et le ministre chargé de l'environnement.

Article 26

Les commissaires du Gouvernement désignés par le ministre de l'intérieur, le ministre chargé de la culture et le ministre chargé de l'environnement peuvent assister aux séances du conseil d'administration, du bureau, du conseil d'orientation et, généralement, des divers comités de la Fondation du patrimoine.
Ils disposent de tout pouvoir d'investigation sur pièces et sur place et peuvent se faire communiquer tout document intéressant l'activité de la Fondation du patrimoine.
Ils peuvent demander au conseil d'administration une seconde délibération, qui ne peut être refusée. Dans ce cas, la délibération ne peut être acquise qu'à la majorité des deux tiers, sous réserve des hypothèses où une majorité plus importante est requise en vertu des statuts ou du règlement intérieur.

TITRE VII

DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET DIVERSES

Article 27

Les présents statuts ne peuvent être modifiés qu'après deux délibérations concordantes du conseil d'administration, prises à deux mois d'intervalle et à la majorité des trois quarts des membres en exercice. Toutefois, une seule délibération suffit lorsque la modification a été décidée à l'unanimité des membres en exercice, dûment saisis du projet par lettre recommandée avec accusé de réception, reçue au moins un mois à l'avance.
La modification des statuts ne peut entrer en vigueur qu'après approbation par décret en Conseil d'Etat, pris sur le rapport conjoint du ministre de l'intérieur, du ministre chargé de la culture et du ministre chargé de l'environnement.

Article 28

En cas de dissolution ou en cas de retrait de la reconnaissance d'utilité publique, le conseil d'administration désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de la Fondation du patrimoine. L'actif net est attribué à un ou plusieurs établissements analogues, publics ou reconnus d'utilité publique. Dans le cas où les mesures mentionnées à l'alinéa précédent n'auraient pas été prises, un décret interviendrait pour y pourvoir. Les détenteurs de fonds, titres et archives appartenant à la Fondation du patrimoine s'en dessaisiront valablement entre les mains du commissaire désigné par ledit décret.

Article 29

Les délibérations du conseil d'administration prévues aux articles 27 et 28 sont adressées sans délai au ministre de l'intérieur, au ministre chargé de la culture et au ministre chargé de l'environnement.

Article 30

Jusqu'à la première élection des représentants des adhérents au conseil d'administration, ce dernier siège

valablement avec les seuls membres représentant les fondateurs et les membres nommés.
(1) Ce document peut être consulté au ministère de la culture, 3, rue de Valois, 75001 Paris.

Fait à Paris, le 18 avril 1997.

Alain Juppé

Par le Premier ministre :

Le ministre de la culture,

Philippe Douste-Blazy

Le ministre de l'intérieur,

Jean-Louis Debré

Le ministre de l'environnement,

Corinne Lepage

Le ministre de la fonction publique,

de la réforme de l'Etat et de la décentralisation,

Dominique Perben

CONVENTION ENTRE LA VILLE DE METZ ET L'AGURAM

ANNEE 2008

La présente convention est conclue :

entre

la ville de Metz, représentée par Monsieur Dominique GROS, Maire de Metz, autorisé à la signature de la présente convention par délibération du

d'une part,

et

l'AGence d'URbanisme d'Agglomérations de Moselle, association régie par les dispositions du Code Civil Local et l'article L121-3 du Code de l'Urbanisme, dont le siège est situé 1 rue Thomas Edison – Metz Technopôle – 57070 METZ, représentée par son Président, Monsieur..., et désignée sous le terme « l'Agence d'Urbanisme »

d'autre part.

PRÉAMBULE

La CA2M, la Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle, la Communauté de Communes de Maizières-les-Metz et la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch, le Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine, les communes de : Amanvillers, Ars-Laquenexy, Ars-sur-Moselle, Augny, Ban-Saint-Martin, Châtel-Saint-Germain, Chieulles, Coin-lès-Cuvry, Coin-sur-Seille, Cuvry, Fey, Gravelotte, Jussy, La Maxe, Laquenexy, Lessy, Longeville-lès-Metz, Lorry-lès-Metz, Malroy, Marieulles, Marly, Metz, Mey, Montigny-lès-Metz, Moulins-lès-Metz, Noisseville, Nouilly, Plappeville, Pouilly, Pournoy-la-Chétive, Rozérieulles, Saint-Privat, Sainte-Ruffine, Saint-Julien-lès-Metz, Saulny, Scy-Chazelles, Vantoux, Vany, Vaux, Vernéville, Woippy et l'Etat, ont souhaité adhérer à l'Agence d'Urbanisme ; certaines d'entre elles sont à l'initiative de la création de l'agence d'urbanisme sous forme d'association loi 1908 (loi locale) afin « de suivre les évolutions urbaines, de participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement, à l'élaboration des documents d'urbanisme, notamment des schémas de cohérence territoriale et de préparer les projets d'agglomération dans un souci d'harmonisation des politiques publiques ».

Toutes ces collectivités sont volontaires pour que l'Agence d'Urbanisme ait vocation à :

- a) être un espace commun de réflexion, de concertation et de mémoire pour les différents partenaires concourant au développement économique, social et urbain du territoire du bassin de vie de Metz.
- b) proposer, par la permanence de ses observations et analyses, une perspective d'ensemble à ses membres.
- c) réaliser les réflexions d'aménagement et d'urbanisme dans l'intérêt commun de ses membres en articulant les domaines de l'habitat, de l'économie, des transports et de l'environnement.
- d) mettre en œuvre les mesures propres à assurer l'information de la population (publications, réunions d'information, expositions, colloques, etc)

Le programme partenarial d'activités constitue l'élément central du fonctionnement de l'agence, élaboré chaque année par l'Agence d'Urbanisme, arrêté par le conseil d'administration et voté par l'assemblée générale, tant en ce qui concerne son contenu que son budget.

Évalué par l'Agence d'Urbanisme, le coût de réalisation du programme partenarial donne lieu à des demandes de contribution auprès des adhérents de l'agence, approuvées par ses instances compétentes.

Le montant de ces contributions est fixé au regard de l'intérêt que l'association estime que l'adhérent y trouvera compte-tenu des thèmes traités, des observations menées, des analyses développées, des enjeux territoriaux et des compétences de l'adhérent.

La contribution de l'adhérent donne lieu chaque année à l'établissement d'une convention qui en précise l'objet et le montant.

La préparation du programme partenarial s'inscrit dans le respect de différents textes, qui définissent les missions et le contexte d'exercice des activités des agences :

Textes de référence :

- le code civil local (association inscrite)
- L'article L.110 du Code de l'Urbanisme issu des lois de décentralisation de 1983 qui précise que « le territoire français est le patrimoine commun de la nation » et que « les collectivités publiques harmonisent, dans le respect réciproque de leur autonomie, leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace »
- La loi n°99-533 du 25 juin 1999, loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (LOADDT) et portant modification de la loi n°95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire, qui prévoit la possibilité, pour l'Etat et les collectivités territoriales, de s'associer dans des « organismes d'étude et de réflexion appelés

agences d'urbanisme ». Cette loi précise que les « agences ont notamment pour missions de suivre les évolutions urbaines, de participer à la définition et à l'élaboration des politiques d'aménagement et de développement et de préparer les projets d'agglomération dans un souci d'harmonisation des politiques publiques ». Elle précise que « les agences peuvent prendre le statut d'association ».

- La fiche technique « agences d'urbanisme » du 13 mars 2000, qui fait application de l'instruction fiscale sur les associations du 15 septembre 1998. Cette fiche précise le régime fiscal applicable aux agences d'urbanisme vis à vis des programmes d'études générales réalisées par les agences au profit de l'ensemble de leurs membres (« programme partenarial mutualisé » et vis à vis des études commandées à titre accessoire par leurs membres ou des tiers (« contrats de prestations »).
- La loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (SRU), du 13 décembre 2000, qui complète les missions des agences d'urbanisme en y intégrant « la participation à l'élaboration des documents d'urbanisme et notamment des schémas de cohérence territoriale ».
- Le Comité Interministériel pour l'Aménagement et le Développement du Territoire (CIADT) de Limoges, du 9 juillet 2001, qui a acté le soutien de l'Etat à la création de 15 agences d'urbanisme nouvelles d'ici 2006 et qui a confirmé son soutien financier aux agences.
- La circulaire de la Direction Générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction (DGHUC) du 12 décembre 2001, relative à « la présence des services de l'Etat au sein des agences d'urbanisme et aux conditions et modalités de leur financement ».
- La charte de partenariat signée à Nantes le 14 décembre 2001 entre la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU) et le ministère de l'Equipement, des Transports et du Logement, qui « formalise le cadre général et les termes du partenariat entre l'Etat et le réseau des agences d'urbanisme »
- La charte des agences d'urbanisme approuvée par le bureau de la FNAU le 29 novembre 2002 qui « rappelle les objectifs, les missions et le mode de fonctionnement des agences ».
- La circulaire conjointe n°2006-97 du 26 décembre 2006 du Ministère de l'intérieur - Direction Générale des Collectivités Locales - et du ministère de l'Equipement – Direction Générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction – relative à la pratique du partenariat au sein des Agences d'Urbanisme et à leur financement.

Article 1 - Objet de la mission

La présente convention a pour objet de définir et de préciser le montant et les modalités selon lesquelles est apporté pour l'année 2008 le concours de la ville de Metz, membre de l'association, pour la réalisation du programme partenarial d'activités de l'agence d'urbanisme, tel que justifié et explicité dans la demande annuelle de subvention adoptée par délibération du conseil d'administration au vu du programme de travail précisé et arrêté pour l'année, annexé aux avenants annuels de la présente convention.

Cette convention précise les engagements réciproques des parties.

Pour l'année 2008, dans le cadre de la mise en œuvre du programme partenarial d'activités de l'agence d'urbanisme, les missions suivantes intéressent particulièrement la ville de Metz :

Etudes spécifiques sur des secteurs urbains :

Un diagnostic sur le secteur de Bonsecours : zones mutables, propositions d'orientations

Une étude d'impact sur le secteur des Coteaux de la Seille,

Etudes liées aux politiques d'aménagement :

Une évaluation du Plan de publicité et des propositions d'évolution

Mise en place d'une démarche environnementale sur une opération d'aménagement, la ZAC des Coteaux de la Seille

Planification : consultation, enquête, approbation du PLU

Assistance technique :

Dans le domaine de l'habitat et la politique de la ville, de l'économie – tableau de bord de données démographiques et économiques évolutif, informations et suivi sur l'immobilier, le logement dont le logement étudiant, dossier ANRU, suivi du PIG/MOUS, du logement indigne, informations dans le cadre de la publication « d'Eco-info »-

Dans le domaine de l'environnement– participation au groupe de travail de l'Agenda 21-

Contribution aux missions d'étude et d'animation des réseaux de ville, LELA+, Sillon Lorrain et Quattropole.

Article 2 - Durée de la convention

Conçue pour une durée d'une année civile, la présente convention est renouvelée chaque année sous réserve de la présentation par l'agence d'urbanisme, un mois après la tenue de l'assemblée générale et, au plus tard à l'expiration d'un délai de six mois après la clôture de l'exercice comptable, des documents mentionnés à l'article 8.

La présente convention correspond à l'année 2008.

Elle constitue le cadre de la décision d'attribution des subventions à l'agence d'urbanisme par les partenaires de l'agence d'urbanisme.

Article 3 – Montant de la subvention

Il est rappelé que les charges de l'agence d'urbanisme sont assumées par les membres de l'association grâce aux subventions sollicitées auprès des membres sur la base du programme d'activités et d'actions, ce programme permettant la définition, la coordination, la faisabilité et la gestion des projets d'aménagement et de développement urbain, économique et social de ses membres.

Le concours de la ville de Metz, ainsi que les subventions de l'Etat et des autres collectivités et organismes contribuent à assurer l'équilibre de l'agence d'urbanisme.

Au regard de l'intérêt qu'elle porte à l'exécution de ce programme partenarial d'activités, la ville de Metz apporte son concours financier au fonctionnement de l'agence pour la durée de la présente convention.

Un montant de subvention est fixé annuellement. Pour l'année 2008, il s'élève à 150 000 € .

Un abondement de la subvention pourra être versé à l'agence pour les missions exceptionnelles inscrites au programme partenarial par voie d'amendement et prévues à l'article 5.

Article 4 – Budget prévisionnel de l'agence d'urbanisme

Pour l'année 2008, le budget prévisionnel nécessaire à la réalisation du programme partenarial d'activités de l'exercice s'élève à un montant de 2 320 000 €, sous réserve d'ajustements de la responsabilité de l'association, dès lors qu'ils ne remettent pas en cause l'objet rappelé à l'article 1^{er}. Le budget de l'AGURAM s'élève à 2 450 000 €.

Le budget prévisionnel ne sera pas adopté avant juin 2008, les chiffres indiqués ci-dessus sont donc indicatifs.

Article 5 – Actions spécifiques

Des subventions complémentaires à la subvention annuelle pourront, s'il y a lieu, être versées à l'agence d'urbanisme pour des actions spécifiques s'inscrivant dans le programme éventuellement amendé.

Ces demandes de subventions devront être accompagnées d'une délibération spécifique du conseil d'administration de l'agence d'urbanisme et devront être justifiées, notamment au regard du programme annuel.

La ville de Metz peut, en outre, confier, dans le cadre de ses compétences, à l'agence d'urbanisme et en dehors de son programme partenarial, des études ponctuelles rémunérées en tant que telles (crédits d'investissement), hors champ d'application de la présente convention.

Article 6 – Modalités de paiement

La ville de Metz procédera au versement de la subvention en deux acomptes.

Une première avance de 50 % du montant prévisionnel de la subvention prévu à l'article 3 pourra être engagée et ordonnancée au cours du premier trimestre, sur demande de l'agence d'urbanisme. Le solde sera versé en fin d'année.

Le montant de la subvention pourra faire l'objet, en application des articles 9 et 11, d'une modulation de la subvention accordée lorsque le programme d'activités s'avère insuffisamment ou non réalisé.

Article 7 – Domiciliation des paiements

Sous réserve du respect par l'agence d'urbanisme des obligations mentionnées à l'article 8, les subventions de la ville de Metz seront versées selon les procédures comptables en vigueur.

La ville de Metz se libérera des sommes dues par virement effectué au compte 0000235593D 42, code banque 40031, code guichet 00001, ouvert à la Trésorerie Générale, 1 rue François de Curel, 57036 METZ cedex 04.

Article 8 – Obligations de l'agence d'urbanisme

L'agence d'urbanisme s'engage à :

- a) mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation du programme partenarial,

- b) fournir un « rapport annuel d'activités » approuvé par l'assemblée générale dans un délai d'un mois après l'assemblée générale et au plus tard six mois après la clôture comptable de chaque exercice,
- c) fournir un compte-rendu financier annuel de son programme dans les mêmes délais,
- d) garantir la communication à la ville de Metz, en trois exemplaires ainsi qu'en format informatique reproductible, des études et travaux réalisés par l'agence au titre de l'exécution de la présente convention au fur et à mesure de leur édition finale,
- e) faciliter tout contrôle éventuel, lié à l'attribution de fonds publics (chambre régionale des comptes, inspection générale des finances, tout organe de contrôle désigné par le ministère) et à répondre à toute demande d'information,
- f) adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général révisé et à fournir les comptes annuels approuvés dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice,
- g) faire procéder, dans le cadre des obligations légales auxquelles l'association est soumise, au contrôle par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Elle s'engage à transmettre à la ville de Metz dans les délais utiles, tout rapport produit par celui-ci (ou ceux-ci),
- h) transmettre avant le 30 juin de chaque année les informations nécessaires au calcul des subventions et notamment :
 - i) les comptes de résultat de l'exercice antérieur
 - j) l'état des participations financières des collectivités publiques membres pour l'année en cours
 - k) les autres contributions en nature ou en personnel accordées par les collectivités membres.

Article 9 – Contrôle de l'utilisation de la subvention

Avant clôture de chaque exercice comptable, l'agence d'urbanisme fournira à la ville de Metz un rapport provisoire sur l'exécution du programme ayant donné lieu au versement de la subvention.

Article 10 – Avenants

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Article 11 – Sanctions

En cas de non exécution de l'objet décrit dans l'article 1, l'association reconnaît son obligation de rembourser à la ville de Metz la totalité du concours apporté. En cas d'exécution partielle, l'association devra rembourser à la ville de Metz la part non justifiée du concours versé, sauf si elle a obtenu préalablement l'accord du représentant de la ville de Metz pour modification de l'objet ou du budget.

Article 12 – Conditions de renouvellement de la convention

La reconduction de la présente convention est faite dans les mêmes formes, sous réserve de la réalisation d'une évaluation de l'activité de l'agence sur la période d'exécution de la présente convention et du dépôt des conclusions, éventuellement provisoires de cette évaluation.

Cette évaluation est réalisée dans des conditions définies d'un commun accord entre la ville de Metz et l'agence d'urbanisme.

Elle prend notamment la forme d'un bilan de l'activité antérieure, relative à l'élaboration des politiques d'aménagement et à leur mise en cohérence sur le territoire d'intervention de l'agence d'urbanisme, et donne lieu à l'élaboration des éléments qu'il sera jugé utile de porter au programme d'activités de l'agence d'urbanisme pour la durée d'une prochaine convention. Cette évaluation est également l'occasion d'examiner le mode de fonctionnement et les conditions du partenariat au sein de l'agence d'urbanisme.

Article 13 – Résiliation de la convention

En cas de non respect par l'une ou l'autre des parties des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Article 14– Litige

Les parties s'engagent à se rapprocher aux fins de conciliation dès la survenance d'une contestation relative à l'interprétation ou à l'application de la présente convention. A défaut d'accord amiable dans un délai maximum de deux mois à compter de la survenance de la contestation constatée par l'une ou l'autre des parties, le litige sera transmis au tribunal territorialement compétent.

Fait à Metz, le
En trois exemplaires

Pour la ville de METZ
Le Maire,

Pour l'AGURAM
Le Président,

Dominique GROS

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

Entre :

1) La Ville de Metz représentée par Monsieur Antoine FONTÉ, Adjoint au Maire, dûment habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 24 avril 2008, ci-après désignée par les termes « la Ville de Metz »

d'une part,

Et

2) l'Association dénommée « Association pour la Création et la Diffusion Artistique », représentée par son Président, Monsieur Claude SAMUEL, agissant pour le compte de l'association, en vertu de la décision prise lors du Conseil d'Administration du 23 avril 2002, ci-après désignée par les termes « ACDA »,

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

L'association « ACDA » a lancé le Centre Acanthes, une Académie internationale de musique contemporaine, qui a été associé depuis 1987 au Festival d'Avignon. Cette Académie se déroule chaque année au mois de juillet sur une période de deux ou trois semaines. Depuis 2004, l'Académie s'est installée à Metz qui offre un nouvel écrin à cette opération culturelle d'été associant à la fois l'Arsenal mais aussi le Conservatoire à Rayonnement Régional de Metz et l'Orchestre National de Lorraine.

La vocation première du Centre Acanthes est pédagogique et son originalité est de concentrer son activité autour des compositeurs majeurs de notre temps, différents à chacune des sessions. C'est ainsi que pour la session 2007, labellisée « Luxembourg et Grande Région, capitale européenne de la Culture », le Centre

Acanthes a invité les compositeurs Philippe Boesmans, Peter Eötvös, Michael Jarrell, Yan Maresz et Marco Stroppa.

Les stagiaires qui participent au Centre Acanthes sont de jeunes professionnels (compositeurs, interprètes, musicologues, enseignants etc...) qui viennent du monde entier (environ 70% d'étrangers selon les années) pour suivre cet enseignement. Ils sont sélectionnés sur dossier et leur nombre varie de 80 à 150.

Au cours de cette Académie, divers concerts gratuits sont organisés et sont consacrés aux oeuvres des compositeurs invités.

ARTICLE 1 - OBJET

La présente convention a pour but de permettre de définir l'objet, le montant et les conditions d'utilisation des subventions allouées par la Ville à l' « ACDA » pour remplir ses missions d'intérêt général, conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et à son décret d'application du 6 juin 2001.

ARTICLE 2 - OBJECTIFS

La Ville de Metz dont le champ de la musique est un des phares de sa politique culturelle, soutient la musique contemporaine, notamment par le biais des résidences de musique contemporaine à l'Arsenal et des concerts programmés par ledit lieu, ce qui permet ainsi de faire découvrir au public messin ce répertoire vivant.

A cet effet, elle soutient l'initiative de l' « ACDA » dans son objectif d'organiser et de mettre en place à Metz son Centre Acanthes du 4 au 18 juillet 2008 avec un volet pédagogique et un volet consacré à des concerts publics. Cette édition sera marquée par l'accueil de cinq personnalités internationales de la création contemporaine, invitées de cette trente-deuxième session, Salvatore Sciarrino, Michèle Reverdy, Fabio Nieder, Mario Caroli et Sonia Turchetta.

ARTICLE 3 – MONTANT DE LA SUBVENTION

Des crédits sont attribués par la Ville à l' « ACDA » pour contribuer à couvrir une partie des dépenses de l'association pour l'organisation du Centre Acanthes. Le montant de la subvention pour l'année 2008 se monte à 60 000 € - soixante mille euros - (acté par décision du Conseil Municipal en date du 24 avril 2008). Ce montant a été déterminé au vu d'un programme d'action et d'un budget présentés par l' « ACDA ».

La Ville a adressé à l' « ACDA » le 24 avril 2008 une lettre de notification indiquant le montant de la subvention allouée, et portant rappel des conditions d'utilisation de la subvention. Le versement de la subvention interviendra en fonction des disponibilités financières de la Ville.

Pour bénéficier des subventions de la Ville, l' « ACDA » se doit de présenter des actions conformes aux objectifs décrits à l'article 2.

ARTICLE 4 – COMPTES RENDUS ET CONTRÔLE DE L'ACTIVITÉ

L' « ACDA » transmettra à la Ville de Metz, au plus tard dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée, un compte rendu financier attestant de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention. Ce document sera assorti de toutes les justifications nécessaires, et notamment d'un bilan certifié conforme.

La Ville de Metz aura le droit de contrôler les renseignements donnés dans les documents visés ci-dessus. A cet effet, ses agents habilités pourront se faire présenter toutes pièces de comptabilité nécessaires à leur vérification. Ils pourront procéder à toute vérification utile pour s'assurer que les intérêts contractuels de la Ville de Metz sont sauvegardés.

L' « ACDA » devra également communiquer à la Ville tous les procès-verbaux de ses Assemblées Générales ainsi que de son Conseil d'Administration.

Si pour une raison quelconque, la subvention n'était pas affectée par l'association à l'objet pour lequel elle avait été octroyée, la Ville de Metz se réserve le droit de demander à l'association le remboursement en partie ou en totalité de la somme perçue.

Un remboursement total ou partiel de ladite subvention pourra également être demandé par la Ville de Metz lorsque l'association aura, volontairement ou non, cessé en cours d'exercice tout ou partie des actions visées par la présente convention.

ARTICLE 5 - COMMUNICATION

L' « ACDA » s'engage à apposer sur toutes les publications inhérentes aux opérations subventionnées par la Ville de Metz la mention suivante « avec le soutien de la Ville de Metz ». L'association s'engage également à apposer le logotype de la Ville de Metz sur toutes ses publications (dépliants, affiches, publicités...) en respectant la charte graphique ci-jointe en annexe.

ARTICLE 6 - DURÉE

La présente convention prendra effet au jour de sa signature par l'ensemble des parties susmentionnées. Elle est conclue jusqu'au 31 décembre de l'exercice au cours duquel la subvention est octroyée, sauf dénonciation adressée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception avec préavis d'un mois.

ARTICLE 7 - RÉSILIATION

Si pour une cause quelconque résultant du fait de l' « ACDA », la présente convention n'est pas appliquée, et notamment si les crédits ne sont pas intégralement affectés à l'objet pour lequel ils ont été octroyés et/ou si la clause de publicité n'est pas respectée, la Ville se réserve la possibilité de dénoncer unilatéralement la présente convention sans préavis ni indemnité et sans devoir verser les reliquats de subventions qui seraient encore dus.

ARTICLE 8 - LITIGE

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai d'un mois à compter de la réception par l'une des deux parties des motifs de la contestation, aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le tribunal territorialement compétent de l'objet de leur litige.

FAIT A METZ, le
(en trois exemplaires originaux)

Le Président
de l' « ACDA » :

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué :

Claude SAMUEL

Antoine FONTÉ

**Construction du Centre Pompidou-Metz
AVENANT N° 2
à la CONVENTION DE MANDAT
en date du 21 juillet 2004**

Préambule :

Par décision du Conseil Municipal le 21 mars 2008, Monsieur Dominique GROS a été élu Maire de Metz et il a été procédé à la désignation de nouveaux adjoints au Maire.

Or, la convention de mandat, prise en son article 4 relatif à la personne habilitée à engager le mandataire, mentionne le nom de Monsieur NAZEYROLLAS, Premier Adjoint de la Ville de Metz, qui ne dispose plus de cette qualité suite au renouvellement du conseil municipal.

En conséquence, il convient de modifier la convention de mandat conclue entre la CA2M (maître d'ouvrage) et la Ville de Metz (mandataire du maître d'ouvrage) pour la construction du Centre Pompidou-Metz, et d'adopter l'avenant n°2 à cette convention, afin de désigner les personnes habilitées à engager le mandataire.

Le présent avenant a été adopté par délibération concordante :

- de la Ville de Metz en date du 24 avril 2008,
- de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole en date du 28 avril 2008,

Article 1^{er} :

Le premier alinéa de l'article 4 de la convention de mandat, modifié par l'article 3 de l'avenant n°1, est remplacé par :

« Pour l'exécution de la présente convention, la Ville de Metz désigne comme personne habilitée à l'engager en tant que mandataire du maître d'ouvrage : Monsieur Antoine FONTÉ, Adjoint au Maire de Metz. En l'absence de ce dernier, le mandataire est représenté par Monsieur Dominique GROS, Maire de Metz ».

Article 2 :

Les autres articles de la convention de mandat demeurent inchangés.

Fait à Metz, en triple exemplaire, le

Pour la Communauté d'Agglomération
de Metz Métropole,
Le Président :

Jean-Luc BOHL

Pour la Ville de Metz,

Le Maire de Metz :

Dominique GROS

CONVENTION

Entre :

- L'Office Public d'Aménagement et de Construction de METZ (OPAC de METZ) – OPH – dont le siège est à METZ, 10, rue du Chanoine Collin, représenté par son Directeur Général, Monsieur Claude BIRBAUM, nommé à cette fonction suivant une délibération du Conseil d'Administration en date du 9 août 2002,

d'une part,

Et

- La Ville de METZ, représentée par Monsieur Dominique GROS, Maire de METZ, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du

d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1

Ainsi que décidé par le Conseil de Communauté en sa séance du 17 décembre 2007, la CA2M accorde sa garantie aux engagements pris ou restant à prendre par l'OPAC de METZ en ce qui concerne l'emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, aux taux et conditions applicables suivant la réglementation en vigueur, destiné à financer la réalisation de 35 logements collectifs PLUS situés rue Louis Forest à METZ-Bellecroix, comme suit :

Un emprunt total de 2 705 971 € comprenant un prêt PLUS Foncier de 473 633 € (acquisition du terrain) et un prêt PLUS Travaux de 2 232 338 € (construction des logements) pour le financement de 35 logements aux conditions suivantes :

Nature : Prêt Locatif à Usage Social (PLUS Foncier)

Montant : 473 633 €

- Durée totale du prêt 50 ans
- Echéances annuelles
- Taux d'intérêt actuariel annuel 3,45 %
- Taux annuel de progressivité 0,00 %
- Révisibilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %

Nature : Prêt Locatif à Usage Social (PLUS Travaux)

Montant : 2 232 338 €

- Durée totale du prêt 40 ans
- Echéances annuelles
- Taux d'intérêt actuariel annuel 3,45 %
- Taux annuel de progressivité 0,00 %
- Révisibilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont établis sur la base d'un taux de Livret A à 3 % et sont susceptibles d'être révisés à la date d'établissement des contrats de prêts par répercussion d'une variation du taux du Livret A.

Article 2

En contrepartie de l'octroi de la garantie financière mentionnée ci-dessus accordée par la CA2M, l'OPAC de METZ s'oblige, conformément au règlement particulier d'intervention de la CA2M en matière d'équilibre social de l'habitat, à la réservation de logements prévue à l'article R.441-5 du Code de la Construction et de l'Habitation, au bénéfice de la Ville de METZ correspondant à un contingent équivalent à 20 %, soit 7 logements.

L'OPAC de METZ établira une liste des logements contingentés qui en précisera l'adresse et la typologie.

L'attribution de ces logements s'effectuera sur proposition de la Ville de METZ et en application de la réglementation d'accès aux logements HLM.

Celle-ci disposera d'un délai de deux mois entre la date à laquelle elle est informée qu'un logement est libre à la location et la date à laquelle il doit être reloué, pour communiquer à l'OPAC de METZ le ou les candidats qu'elle propose.

Passé ce délai, l'OPAC de METZ pourra attribuer librement le logement.

Chaque année, l'OPAC de METZ adressera, sur demande de la Ville de METZ, un état d'attribution des logements réservés pour lui permettre de vérifier le respect de ces dispositions.

Article 3

La présente convention sera valable jusqu'au remboursement intégral des avances de fonds que la CA2M aurait été appelée à faire en exécution de la garantie communautaire.

Article 4

La présente convention conclue entre l'OPAC de METZ et la Ville de METZ sera transmise à la CA2M, cette transmission conditionnant la signature du contrat de prêt par la CA2M.

Article 5

Les frais, droits et timbres résultant de la présente convention, seront à la charge de l'OPAC de METZ.

Fait à METZ, en 5 exemplaires,
Le



Pour l'OPAC de METZ,
Le Directeur Général,

Claude BIRNBAUM

Pour la Ville de METZ,

CONVENTION

Entre :

- L'Office Public d'Aménagement et de Construction de METZ (OPAC de METZ) – OPH – dont le siège est à METZ, 10, rue du Chanoine Collin, représenté par son Directeur Général, Monsieur Claude BIRBAUM, nommé à cette fonction suivant une délibération du Conseil d'Administration en date du 9 août 2002,

d'une part,

Et

- La Ville de METZ, représentée par Monsieur Dominique GROS, Maire de METZ, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du

d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1

Ainsi que décidé par le Conseil de Communauté en sa séance du 17 décembre 2007, la CA2M accorde sa garantie aux engagements pris ou restant à prendre par l'OPAC de METZ en ce qui concerne l'emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, aux taux et conditions applicables suivant la réglementation en vigueur, destiné à financer la réalisation de 30 logements collectifs PLUS situés rue de Bourgogne à METZ-BORNY comme suit :

Un emprunt total de 2 198 754 € comprenant un prêt PLUS Foncier de 302 689 € (acquisition du terrain) et un prêt PLUS Travaux de 1 896 065 € (construction des logements) pour le financement de 30 logements aux conditions suivantes :

Nature : Prêt Locatif à Usage Social (PLUS Foncier)

Montant : 302 689 €

- Durée totale du prêt 50 ans
- Echéances annuelles
- Taux d'intérêt actuariel annuel 3,45 %
- Taux annuel de progressivité 0,00 %
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %

Nature : Prêt Locatif à Usage Social (PLUS Travaux)

Montant : 1 896 065 €

- Durée totale du prêt 40 ans
- Echéances annuelles
- Taux d'intérêt actuariel annuel 3,45 %
- Taux annuel de progressivité 0,00 %
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont établis sur la base d'un taux de Livret A à 3,00 % et sont susceptibles d'être révisés à la date d'établissement des contrats de prêts par répercussion d'une variation du taux du Livret A.

Article 2

En contrepartie de l'octroi de la garantie financière mentionnée ci-dessus accordée par la CA2M, l'OPAC de METZ s'oblige, conformément au règlement particulier d'intervention de la CA2M en matière d'équilibre social de l'habitat, à la réservation de logements prévue à l'article R.441-5 du Code de la Construction et de l'Habitation, au bénéfice de la Ville de METZ correspondant à un contingent équivalent à 20 %, soit 6 logements.

L'OPAC de METZ établira une liste des logements contingentés qui en précisera l'adresse et la typologie.

L'attribution de ces logements s'effectuera sur proposition de la Ville de METZ et en application de la réglementation d'accès aux logements HLM.

Celle-ci disposera d'un délai de deux mois entre la date à laquelle elle est informée qu'un logement est libre à la location et la date à laquelle il doit être reloué, pour communiquer à l'OPAC de METZ le ou les candidats qu'elle propose.

Passé ce délai, l'OPAC de METZ pourra attribuer librement le logement.

Chaque année, l'OPAC de METZ adressera, sur demande de la Ville de METZ, un état d'attribution des logements réservés pour lui permettre de vérifier le respect de ces dispositions.

Article 3

La présente convention sera valable jusqu'au remboursement intégral des avances de fonds que la CA2M aurait été appelée à faire en exécution de la garantie communautaire.

Article 4

La présente convention conclue entre l'OPAC de METZ et la Ville de METZ sera transmise à la CA2M, cette transmission conditionnant la signature du contrat de prêt par la CA2M.

Article 5

Les frais, droits et timbres résultant de la présente convention, seront à la charge de l'OPAC de METZ.

Fait à METZ, en 5 exemplaires,
Le



Pour l'OPAC de METZ,
Le Directeur Général,


Claude BIRNBAUM

Pour la Ville de METZ,

CONVENTION

Entre :

la SOCIETE ANONYME D'HLM « NEOLIA LORRAINE », société anonyme, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro R.C.S. SARREGUEMINES TI 655 680 510 – N° de Gestion 56 B 51, ayant son siège social à SAINT-AVOLD – 31, de Montréal 57500 SAINT-AVOLD, Adresse, représentée par Monsieur Jean-Pierre RAYNAUD, agissant en qualité de Directeur Général, en vertu de la délibération du conseil d'administration du 23 juin 2006.

dénommée ci-après le bailleur,

d'une part,

ET

La Ville de METZ représentée par son Maire, Dominique GROS, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du

d'autre part,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Ainsi que décidé par le Conseil de Communauté en sa séance du 29 octobre 2007, la CA2M accorde sa garantie aux engagements pris ou restant à prendre par la SOCIETE ANONYME D'HLM « NEOLIA LORRAINE », en ce qui concerne l'emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, aux taux et conditions applicables suivant la réglementation en vigueur, destiné à financer la construction de **3 logements**, situés au **49-51 avenue de Strasbourg à METZ**.
comme suit :

Un emprunt **PLUS de 172 408,00 €** pour le financement de **3 logements**, aux conditions suivantes :

Nature : PLUS

Montant : 172 408,00 €

- Durée totale du prêt 50 ans
- Echéances annuelles
- Taux d'intérêt actuariel annuel 3,80 %
- Taux annuel de progressivité 0,00 %
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus peuvent varier en fonction du taux du Livret A et/ ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs du Livret A.

En conséquence, les taux du Livret A et du commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux à la date d'effet du contrat de prêt émis par la Caisse des Dépôts et Consignations.

ARTICLE 2

En contrepartie de l'octroi de la garantie financière mentionnée ci-dessus accordée par la CA2M, la SOCIETE ANONYME D'HLM « NEOLIA LORRAINE » s'oblige, conformément au Règlement Particulier d'Intervention de la CA2M en matière d'équilibre social de l'habitat, à la réservation de logements prévue à l'article R 441-5 du Code de la Construction et de l'Habitation, au bénéfice de la Ville de METZ, correspondant à un contingent équivalent à 20%, soit 1 logement.

La SOCIETE ANONYME D'HLM « NEOLIA LORRAINE » fournira les références du logement contingenté, reprenant l'adresse et la typologie de ce dernier.

L'attribution de ce logement s'effectuera sur proposition de la Ville de METZ et en application de la réglementation d'accès aux logements H.L.M.

Celle-ci disposera d'un délai de deux mois, entre la date à laquelle elle est informée qu'un logement est libre à la location et la date à laquelle il doit être reloué, pour communiquer à la SOCIETE ANONYME D'HLM « NEOLIA LORRAINE » le ou les candidats qu'elle propose.

Passé ce délai, la SOCIETE ANONYME D'HLM « NEOLIA LORRAINE » pourra attribuer librement le logement.

Chaque année, la SOCIETE ANONYME D'HLM « NEOLIA LORRAINE » adressera, sur demande de la Ville de METZ un état d'attribution du logement réservé pour lui permettre de vérifier le respect de ces dispositions.

ARTICLE 3

Le présente convention prendra fin après amortissement complet du prêt contracté ou remboursement intégral des avances de fonds que la CA2M aurait été amenée à faire en exécution de sa garantie.

ARTICLE 4

La présente convention conclue entre la SOCIETE ANONYME D'HLM « NEOLIA LORRAINE » et la Ville de METZ sera transmise à la CA2M, cette transmission conditionnant la signature du Contrat de Prêt par la CA2M.

ARTICLE 5

Les frais, droits et timbres résultant de la présente convention seront à la charge de la Société.

Fait à METZ, en 5 exemplaires,
Le

Pour la SA d'HLM « NEOLIA LORRAINE »

Pour la Ville de METZ

Le Directeur Général,

STÉ D'HLM
L'habitat, projets de vie
Neolia
Lorraine
Le Directeur Général

J.F. RAYNAUD

CONVENTION

Entre :

la SOCIETE ANONYME D'HLM « NEOLIA LORRAINE », société anonyme, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro R.C.S. SARREGUEMINES TI 655 680 510 – N° de Gestion 56 B 51, ayant son siège social à SAINT-AVOLD – 31, de Montréal 57500 SAINT-AVOLD, Adresse, représentée par Monsieur Jean-Pierre RAYNAUD, agissant en qualité de Directeur Général, en vertu de la délibération du conseil d'administration du 23 juin 2006.

dénommée ci-après le bailleur,

d'une part,

ET

La Ville de METZ représentée par son Maire, Dominique GROS, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du

d'autre part,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1

Ainsi que décidé par le Conseil de Communauté en sa séance du 29 octobre 2007, la CA2M accorde sa garantie aux engagements pris ou restant à prendre par la SOCIETE ANONYME D'HLM « NEOLIA LORRAINE », en ce qui concerne l'emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, aux taux et conditions applicables suivant la réglementation en vigueur, destiné à financer la réalisation de **6 logements**, situés **49-51 avenue de Strasbourg à METZ**.
comme suit :

Un emprunt **PLUS de 693 889,00 €** pour le financement de **6 logements**, aux conditions suivantes :

Nature : PLUS

Montant : 693 889,00 €

- Durée totale du prêt 50 ans
- Echéances annuelles
- Taux d'intérêt actuariel annuel 3,80 %
- Taux annuel de progressivité 0,00 %
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus peuvent varier en fonction du taux du Livret A et/ ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs du Livret A.

En conséquence, les taux du Livret A et du commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux à la date d'effet du contrat de prêt émis par la Caisse des Dépôts et Consignations.

ARTICLE 2

En contrepartie de l'octroi de la garantie financière mentionnée ci-dessus accordée par la CA2M, la SOCIETE ANONYME D'HLM « NEOLIA LORRAINE » s'oblige, conformément au Règlement Particulier d'Intervention de la CA2M en matière d'équilibre social de l'habitat, à la réservation de logements prévue à l'article R 441-5 du Code de la Construction et de l'Habitation, au bénéfice de la Ville de METZ, correspondant à un contingent équivalent à 20%, soit 1 logement.

La SOCIETE ANONYME D'HLM « NEOLIA LORRAINE » fournira les références du logement contingenté, reprenant l'adresse et la typologie de ce dernier.

L'attribution de ce logement s'effectuera sur proposition de la Ville de METZ et en application de la réglementation d'accès aux logements H.L.M.

Celle-ci disposera d'un délai de deux mois, entre la date à laquelle elle est informée qu'un logement est libre à la location et la date à laquelle il doit être reloué, pour communiquer à la SOCIETE ANONYME D'HLM « NEOLIA LORRAINE » le ou les candidats qu'elle propose.

Passé ce délai, la SOCIETE ANONYME D'HLM « NEOLIA LORRAINE » pourra attribuer librement le logement.

Chaque année, la SOCIETE ANONYME D'HLM « NEOLIA LORRAINE » adressera, sur demande de la Ville de METZ un état d'attribution du logement réservé pour lui permettre de vérifier le respect de ces dispositions.

ARTICLE 3

Le présente convention prendra fin après amortissement complet du prêt contracté ou remboursement intégral des avances de fonds que la CA2M aurait été amenée à faire en exécution de sa garantie.

ARTICLE 4

La présente convention conclue entre la SOCIETE ANONYME D'HLM « NEOLIA LORRAINE » et la Ville de METZ sera transmise à la CA2M, cette transmission conditionnant la signature du Contrat de Prêt par la CA2M.

ARTICLE 5

Les frais, droits et timbres résultant de la présente convention seront à la charge de la Société.

Fait à METZ, en 5 exemplaires,
Le

Pour la SA d'HLM « NEOLIA LORRAINE »

Pour la Ville de METZ

Le Directeur Général,

STÉ D'HLM
L'habitat, projets de vie
Néolia
Lorraine
Le Directeur Général
J.P. RAYNAUD

Convention



ENTRE :

La Ville de METZ

ET :

La Société d'H.L.M. LOGIEST
15, Sente à My - 57012 METZ CEDEX

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Monsieur GROS Maire de la Commune de METZ agissant au nom de ladite commune en vertu d'une délibération du Conseil en date du

ET

LOGIEST - S.A. d'habitation à loyer modéré au capital de 2.637.400 € dont le siège social et les bureaux sont à METZ - 15, Sente à My à METZ, représentée par Monsieur Gérard LEMOINE, Directeur Général, agissant en exécution d'une délibération du Conseil d'Administration de la Société en date du 25 avril 2002.

EXPOSE DES MOTIFS

Par délibération en date du 11.02.2008 la Communauté d'Agglomération de METZ-METROPOLE (CA2M) a accordé sa garantie à la Société Anonyme d'H.L.M. LOGIEST pour lui permettre de contracter deux prêts PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en vue de financer la construction de 15 logements à METZ -rue Chabot Didon-

Le profil de ces prêts est actuellement le suivant

	PLUS Construction	PLUS Foncier
• Montant	1.057.056 €	400.000 €
• Taux actuariel	4.30 %	4.30 %
• Durée	40 ans	50 ans
• Progression de l'annuité	0 %	0 %
• Durée du préfinancement	12 mois	12 mois
• Révisabilité des taux (intérêt et progressivité)	En fonction du livret A	En fonction du livret A

Les conditions attachées à ces prêts sont susceptibles de modification en fonction de la réglementation en vigueur au moment de l'établissement des contrats de prêts.

Ceci étant exposé, il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1

En contrepartie de la garantie de la CA2M, la Société Anonyme d'H.L.M. LOGIEST réserve à la Ville de METZ un contingent de logements parmi les 15 logements qui seront construits.

Conformément aux dispositions de l'article R 441-5 du Code de la Construction et de l'Habitation, ce contingent équivaut à 20 % des logements construits soit **3 logements**.

La Société Anonyme d'HLM LOGIEST établira une liste des logements contingentés qui précisera l'adresse et le type de ces derniers.

L'attribution de ces logements s'effectuera sur proposition de la Ville de METZ et en application de la réglementation d'accès aux logements H.L.M.

Celle-ci disposera d'un délai de 2 mois entre la date à laquelle elle est informée qu'un logement est libre à la location et la date à laquelle il doit être reloué, pour communiquer à la Société Anonyme d'HLM LOGIEST le ou les candidats qu'elle propose.

Passé ce délai la Société Anonyme d'HLM LOGIEST pourra attribuer librement le logement.

Chaque année, La Société Anonyme d'HLM LOGIEST adressera, sur demande de la Ville de METZ un état d'attribution des logements réservés pour lui permettre de vérifier le respect de ces dispositions.

ARTICLE 2

La présente convention prendra fin après amortissement complet des prêts contractés ou remboursement intégral des avances de fonds que la CA2M aurait été amenée à faire en exécution de sa garantie.

ARTICLE 3

La présente convention conclue entre La Société Anonyme d'HLM LOGIEST et la Ville de METZ sera transmise à la CA2M. Cette convention conditionnant la signature du contrat de prêt.

ARTICLE 4

Les frais, droits et timbres résultant de la présente convention seront à la charge de LOGIEST.

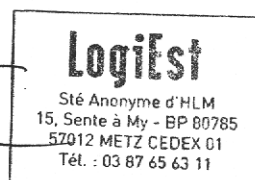
Fait à METZ, en 5 exemplaires, le 1.04.2008

Pour la S.A. d'H.L.M. LOGIEST

Pour la Ville de METZ

LE DIRECTEUR GENERAL,


Gérard LEMOINE





*REPRESENTATION DES
MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA
VILLE DE METZ*



Séance du 24 avril 2008

SOMMAIRE

A - Commissions et sous-commission municipales

<i>Commission d'Evaluation des Transferts de Charges (CA2M)</i>	<i>p. 7</i>
<i>Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées</i>	<i>p. 7</i>

B - Représentants et délégués du Conseil Municipal auprès de certains établissements publics et organismes extra municipaux

<i>Conseil d'Etablissement des Amis de la Maison de Retraite Sainte-Dominique</i>	<i>p. 8</i>
<i>Syndicat Intercommunal à Vocation Touristique du Pays Messin</i>	<i>p. 8</i>
<i>Conseil de Discipline de Recours</i>	<i>p. 8</i>
<i>Conseil d'Administration de l'Hôpital Sainte Blandine</i>	<i>p. 8</i>
<i>Syndicat Mixte de Gestion Forestière du Massif du Val de Metz</i>	<i>p. 8</i>
<i>Réseau de villes du sillon lorrain Epinal - Metz - Nancy - Thionville</i>	<i>p. 8</i>
<i>Conseil d'Administration de l'Association Lorraine pour la Promotion des Handicapés Adultes</i>	<i>p. 9</i>
<i>Coopérative d'Etudes et de Gestion Immobilière du Bassin Lorrain</i>	<i>p. 9</i>
<i>Centre d'Amélioration du Logement de Moselle</i>	<i>p. 9</i>
<i>Centre d'Information Féminin et Familial (CIFF) "Centre de Documentation et d'Information des Femmes et des Familles" (CEDIFF)</i>	<i>p. 9</i>
<i>Société Locale d'Epargne de Metz Ville</i>	<i>p. 9</i>
<i>Société Locale d'Epargne de Metz-Couronne</i>	<i>p. 9</i>
<i>Conseiller chargé de correspondance du Ministère pour les Questions de Défense</i>	<i>p. 9</i>
<i>Conférence Nationale Permanente du Tourisme Urbain</i>	<i>p. 10</i>
<i>Correspondant "Balades Nature" auprès de la CA2M</i>	<i>p. 10</i>
<i>Groupement Régional de Santé Publique de Lorraine (Conseil d'Administration)</i>	<i>p. 10</i>
<i>Haut Comité Français pour la Défense Civile</i>	<i>p. 10</i>

Et Associations

<i>Conseil d'Administration du Home Israélite</i>	<i>p. 11</i>
<i>Comité du Groupe Folklorique Lorrain</i>	<i>p. 11</i>
<i>Conseil d'Administration de l'ADEPPA à Vigy</i>	<i>p. 11</i>
<i>Conseil d'Administration de la Fédération Nationale des Communes pour la Culture</i>	<i>p. 11</i>
<i>Institut de Droit Local Alsacien-Mosellan</i>	<i>p. 11</i>
<i>Association ALOES (Association de la Résidence pour Etudiants de SUPELEC)</i>	<i>p. 11</i>
<i>Association des Maîtres d'Ouvrages présentant des Réseaux de Chaleur (AMORCE)</i>	<i>p. 12</i>
<i>Association Georgia Tech Lorraine</i>	<i>p. 12</i>
<i>Conseil d'Administration du Foyer du Jeune Travailleur</i>	<i>p. 12</i>
<i>Association CITELEC (Association des Villes favorables aux véhicules électriques)</i>	<i>p. 12</i>

<i>Association Villes Européennes T.G.V.</i>	<i>p. 12</i>
<i>Association Seine-Moselle-Rhône</i>	<i>p. 12</i>
<i>Association des Utilisateurs LOGITUD (A.D.U.L.)</i>	<i>p. 12</i>
<i>Association dite "Centre Familial, Social et Culturel de Metz-Magny"</i>	<i>p. 12</i>
<i>Conseil d'Administration du Groupement d'Intérêt Public (G.I.P.) du Grand Projet de Ville de Metz-Borny</i>	<i>p. 13</i>
<i>Association "CEFEDM Lorraine" (Centre de Formation des Enseignants de la Musique et de la Danse)</i>	<i>p. 13</i>
<i>Association Saint-Julien / Metz-Vallières (Comité Syndical de l')</i>	<i>p. 13</i>
<i>Association EUREGIO</i>	<i>p. 13</i>
<i>Association Nationale des Villes et Pays d'Art et d'Histoire et des Villes à secteur sauvegardé</i>	<i>p. 13</i>
<i>Association du Sillon Lorrain</i>	<i>p. 13</i>
<i>Association "Journée Européenne de la Culture Juive - France (JECJ-France)</i>	<i>p. 13</i>
<i>C - Représentants du Conseil Municipal auprès des organismes de l'enseignement public</i>	
<i>Syndicat Intercommunal pour la Gestion et le Fonctionnement du C.E.S. Paul Verlaine de Metz-Magny</i>	<i>p. 14</i>
<i>Ecole Supérieure d'Ingénieurs des Travaux de la Construction de Metz (ESITC)</i>	<i>p. 14</i>

<i>D - Représentants du Conseil Municipal auprès des organismes de l'enseignement privé</i>	
<i>Enseignement privé au sein de l'organisme de gestion de l'Ecole de la "Miséricorde"</i>	<i>p. 15</i>
<i>Enseignement privé au sein de l'organisme de gestion de l'Institut de la Salle</i>	<i>p. 15</i>
<i>Enseignement privé au sein de l'organisme de gestion de l'Ensemble Scolaire "Anne de Méjanes"</i>	<i>p. 15</i>

<i>E - Représentants du Conseil Municipal dans les établissements scolaires des 1ers degrés</i>	
<i>Quartier de Devant-Les-Ponts</i>	
<i>Primaire les Quatre Bornes</i>	<i>p. 16</i>
<i>Maternelle les Quatre Bornes</i>	<i>p. 16</i>
<i>Primaire Château Aumirot</i>	<i>p. 16</i>
<i>Maternelle Le Trimazo</i>	<i>p. 16</i>
<i>Maternelle l'Arbre Roux</i>	<i>p. 16</i>
<i>Quartier de la Patrotte / Metz-Nord</i>	
<i>Primaire Jean Moulin</i>	<i>p. 16</i>
<i>Maternelle La Flûte Enchantée</i>	<i>p. 16</i>
<i>Maternelle Les Papillons</i>	<i>p. 17</i>
<i>Primaire Chemin de la Moselle (Michel COLUCCI)</i>	<i>p. 17</i>
<i>Maternelle Chemin de la Moselle (Michel COLUCCI)</i>	<i>p. 17</i>
<i>Les Iles</i>	
<i>Primaire Fort Moselle (y compris classes pour handicapés)</i>	<i>p. 17</i>

<i>Maternelle du Fort Moselle</i>	<i>p. 17</i>
<i>Primaire d'Application Les Isles</i>	<i>p. 17</i>
<i>Maternelle Les Isles</i>	<i>p. 17</i>
<i>Ancienne Ville</i>	
<i>Primaire Application Claude Debussy - Jacques Prévert</i>	<i>p. 17</i>
<i>Maternelle Application Chanteclair</i>	<i>p. 18</i>
<i>Primaire Sainte-Eucaire</i>	<i>p. 18</i>
<i>Maternelle Application Saint-Eucaire</i>	<i>p. 18</i>
<i>Bellecroix</i>	
<i>Primaire Bellecroix</i>	<i>p. 18</i>
<i>Primaire Application Jean Monnet</i>	<i>p. 18</i>
<i>Maternelle Le Pré Vert</i>	<i>p. 18</i>
<i>Primaire Application Clair Matin</i>	<i>p. 18</i>
<i>Maternelle La Volière</i>	<i>p. 18</i>
<i>Plantières-Queuleu</i>	
<i>Primaire Plantières</i>	<i>p. 19</i>
<i>Maternelle L'Île aux Enfants</i>	<i>p. 19</i>
<i>Primaire Queuleu (D. Macherez)</i>	<i>p. 19</i>
<i>Maternelle Les Petits Poucets</i>	<i>p. 19</i>
<i>Primaire du Haut de Queuleu</i>	<i>p. 19</i>
<i>Maternelle Les Roitelets</i>	<i>p. 19</i>
<i>Maternelle Le Pigeonnier</i>	<i>p. 19</i>
<i>Metz-Centre</i>	
<i>Maternelle Saint-Martin</i>	<i>p. 19</i>
<i>Primaire Notre Dame</i>	<i>p. 20</i>
<i>Interconfessionnelle d'Application Gaston Hoffmann Ecole pour Handicapés Auditifs</i>	<i>p. 20</i>
<i>Maternelle biculturelle Saint-Maximin</i>	<i>p. 20</i>
<i>Nouvelle Ville</i>	
<i>Primaire Application Sainte-Thérèse</i>	<i>p. 20</i>
<i>Maternelle Jean Morette</i>	<i>p. 20</i>
<i>Sablon</i>	
<i>Primaire Auguste Prost</i>	<i>p. 20</i>
<i>Maternelle Le Cavalier Bleu (Sente à My)</i>	<i>p. 20</i>
<i>Primaire Le Graouilly</i>	<i>p. 20</i>
<i>Maternelle les Acacias</i>	<i>p. 21</i>
<i>Primaire De La Seille</i>	<i>p. 21</i>
<i>Maternelle Au Pommier Rose</i>	<i>p. 21</i>
<i>Maternelle Les Plantes</i>	<i>p. 21</i>
<i>Magny</i>	
<i>Primaire Les Pépinières</i>	<i>p. 21</i>
<i>Maternelle Les Coccinelles</i>	<i>p. 21</i>
<i>Primaire Magny Plaine</i>	<i>p. 21</i>
<i>Maternelle La Moineaudière</i>	<i>p. 21</i>
<i>Primaire Vincent Van Gogh</i>	<i>p. 21</i>
<i>Vallières-les-Bordes</i>	
<i>Primaire La Corchade</i>	<i>p. 22</i>
<i>Maternelle Les Sources</i>	<i>p. 22</i>

<i>Primaire Le Val</i>	<i>p. 22</i>
<i>Maternelle Les Chardonnerets</i>	<i>p. 22</i>
<i>Primaire des Hauts de Vallières</i>	<i>p. 22</i>
<i>Maternelle des Hauts de Vallières</i>	<i>p. 22</i>
<i>Primaire Les Bordes</i>	<i>p. 22</i>
<i>Maternelle Les Peupliers</i>	<i>p. 22</i>
Borny-Grigy	
<i>Primaire Jules Verne</i>	<i>p. 23</i>
<i>Maternelle le Domaine Fleuri</i>	<i>p. 23</i>
<i>Maternelle Les Primevères</i>	<i>p. 23</i>
<i>Maternelle Arc en Ciel</i>	<i>p. 23</i>
<i>Primaire Erckmann Chatrian I</i>	<i>p. 23</i>
<i>Primaire Erckmann Chatrian II</i>	<i>p. 23</i>
<i>Maternelle Les Joyeux Pinsons</i>	<i>p. 23</i>
<i>Maternelle Les Mésanges</i>	<i>p. 24</i>
<i>Primaire Maurice Barrès I</i>	<i>p. 24</i>
<i>Primaire Maurice Barrès II</i>	<i>p. 24</i>
<i>Maternelle La Roselière</i>	<i>p. 24</i>
<i>Maternelle Les Myosotis</i>	<i>p. 24</i>
<i>Primaire Louis Pergaud</i>	<i>p. 24</i>
La Grange aux Bois	
<i>Primaire Jean de la Fontaine</i>	<i>p. 24</i>
<i>Maternelle La Clairière</i>	<i>p. 24</i>
<i>Maternelle Symphonie</i>	<i>p. 24</i>
<i>Primaire Pilâtre de Rozier</i>	<i>p. 25</i>
Ecole de Plein Air de Landonvillers	
<i>Ecole de Plein Aire de Landonvillers</i>	<i>p. 25</i>

E - Représentants du Conseil Municipal dans les établissements scolaires des 2^{ème} degrés	
<i>Collège Jean Rostand</i>	<i>p. 26</i>
<i>Lycée Fabert (Lycée Polyvalent Régional)</i>	<i>p. 26</i>
<i>Lycée Cormontaigne (Lycée Polyvalent Régional)</i>	<i>p. 26</i>
<i>Collège Arsenal</i>	<i>p. 26</i>
<i>Collège Taison</i>	<i>p. 26</i>
<i>Collège Jules Lagneau</i>	<i>p. 27</i>
<i>Collège Robert Schuman</i>	<i>p. 27</i>
<i>Collège Philippe de Vigneulles</i>	<i>p. 27</i>
<i>Lycée Robert Schuman (Lycée Polyvalent Régional)</i>	<i>p. 27</i>
<i>Lycée du Commerce et de la Distribution René Cassin (Lycée Professionnel Régional)</i>	<i>p. 27</i>
<i>Collège Barbot</i>	<i>p. 27</i>
<i>Collège Georges de la Tour</i>	<i>p. 28</i>
<i>Lycée Georges de la Tour (Lycée Polyvalent Régional)</i>	<i>p. 28</i>
<i>Collège Rabelais</i>	<i>p. 28</i>
<i>Collège Paul Verlaine</i>	<i>p. 28</i>
<i>Lycée Louis Vincent (Lycée Polyvalent Régional)</i>	<i>p. 28</i>
<i>Lycée Alain Fournier (Lycée Professionnel Régional)</i>	<i>p. 28</i>
<i>Collège Les Hauts de Blémont</i>	<i>p. 29</i>
<i>Collège Paul Valéry</i>	<i>p. 29</i>

<i>Lycée J.V. Poncelet (Lycée Professionnel Régional)</i>	<i>p. 29</i>
<i>Lycée Hôtelier Raymond Mondon (Lycée Professionnel Régional)</i>	<i>p. 29</i>
<i>Lycée de la Communication (Lycée Polyvalent Régional)</i>	<i>p. 29</i>

<i>F - Membres des différents Comités et Jurys</i>	
<i>Jury du prix Gaston Hoffmann</i>	<i>p. 30</i>
<i>Commission chargée du remaniement cadastral</i>	<i>p. 30</i>
<i>Comité de Jumelage</i>	<i>p. 30</i>

A - Commissions et sous-commission municipales

1 - Commission d'Evaluation des Transferts de Charges (CA2M)

<i>Membres</i>
<i>1 - Anne FRITSCH-RENARD</i>
<i>2 - Antoine FONTE</i>
<i>3 - Olivier PAYRAUDEAU</i>
<i>4 - Danielle BORI</i>
<i>5 - Marie-Jo ZIMMERMANN</i>

2 - Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées

<i>6 membres</i>	
<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
<i>1 - Marie RIBLET</i>	<i>1 - Huguette KNECHT</i>
<i>2 - Jean-Louis LECOCQ</i>	<i>2 - Bernard HEULLUY</i>
<i>3 - Isabelle KAUCIC</i>	<i>3 - René DARBOIS</i>
<i>4 - Michèle MEDOC</i>	<i>4 - Stéphane MARTALIE</i>
<i>5 - Christine GENET</i>	<i>5 - Michèle LETY</i>
<i>6 - Anne-Noëlle QUILLOT</i>	<i>6 -</i>

B - Représentants et délégués du Conseil Municipal auprès de certains établissements publics et organismes extra municipaux

1 - Conseil d'Etablissement des Amis de la Maison de Retraite Saint-Dominique

1 membre

1 - Christiane PALLEZ

2 - Syndicat Intercommunal à Vocation Touristique du Pays Messin

3 membres

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
<i>1 - Stéphane MARTALIE</i>	<i>1 - Marie RIBLET</i>
<i>2 - Richard LIOGER</i>	<i>2 - Thomas SCUDERI</i>
<i>3 - Anne STEMART</i>	<i>3 - Emmanuel LEBEAU</i>

3 - Conseil de Discipline de Recours

1 membre

1 - Anne FRITSCH-RENARD

4 - Conseil d'Administration de l'Hôpital Sainte Blandine

1 membre

1 - Raphaëlle PISTER

5 - Syndicat Mixte de Gestion Forestière du Massif du Val de Metz

2 membres titulaires et 1 suppléant

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléant</i>
<i>1 - Marielle OLESINSKI</i>	<i>1 - René DARBOIS</i>
<i>2 - Daniel PLANCHETTE</i>	

6 - Réseau de Villes du Sillon Lorrain Epinal-Metz-Nancy-Thionville

2 membres

1 - Sébastien KOENIG

2 - Patricia SALLUSTI

7 - Conseil d'Administration de l'Association Lorraine pour la Promotion des Handicapés Adultes

2 membres

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
<i>1 - Marie RIBLET</i>	<i>1 - Brigitte LEBLAN</i>
<i>2 - Jean-Louis LECOCQ</i>	<i>2 - Anne-Noëlle QUILLOT</i>

8 - Coopérative d'Etudes et de Gestion Immobilière du Bassin Lorrain (CEGIBL)

1 membre

1 - Richard LIOGER

9 - Centre d'Amélioration du Logement de Moselle (CALM)

1 membre

1 - Isabelle KAUCIC

10 - Centre d'Information Féminin et Familial (CIEFF) "Centre de Documentation et d'Information des Femmes et des Familles" (CEDIFF)

1 membre

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
<i>1 - Patricia SALLUSTI</i>	<i>1 - Christine GENET</i>

11 - Société Locale d'Epargne de Metz Ville

1 membre

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
<i>1 - Nathalie DE OLIVEIRA</i>	<i>1 - Belkhir BELHADDAD</i>

12 - Société Locale d'Epargne de Metz-Couronne

1 membre

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
<i>1 - Marie RIBLET</i>	<i>1 - Anne FRITSCH-RENARD</i>

13 - Conseiller chargé de correspondance du Ministère pour les questions de Défense

Membre

1 - Daniel PLANCHETTE

14 - Conférence Nationale Permanente du Tourisme Urbain

3 membres

1 - Le Maire ou son représentant - **Richard LIOGER**

2 - Un représentant de l'Administration - **Sabine BROUSSE**

3 - Un représentant de l'O.T. de Metz-Cathédrale - **Véronique ROEDERER**

15 - Correspondant "Balades Natures" auprès de la CA2M

1 membre

1 - Marielle OLESINSKI

16 - Groupement Régional de Santé Publique de Lorraine (Conseil d'Administration)

1 membre

1 - Christiane PALLEZ

17 - Haut Comité Français pour la Défense Civile (Collège des Elus)

1 membre

1 - Daniel PLANCHETTE

Et Associations

1 - Conseil d'Administration du Home Israélite

2 membres

1 - Patricia SALLUSTI

2 - Jacques TRON

2 - Comité du Groupe Folklorique Lorrain

3 membres

Titulaires

Suppléants

1 - Nathalie DE OLIVIEIRA

1 - Brigitte LEBLAN

2 - Belkhir BELHADDAD

2 - Stéphane MARTALIE

3 - Emmanuel LEBEAU

3 -

3 - Conseil d'Administration de l'ADEPPA à Vigy

2 membres

1 - Raphaëlle PISTER

2 - Danielle BORI

4 - Conseil d'Administration de la Fédération Nationale des Communes pour la Culture

1 membre

Titulaire

Suppléant

1 - Antoine FONTE

1 - Thomas SCUDERI

5 - Institut de Droit Local Alsacien-Mosellan

1 membre

Titulaire

Suppléant

1 - Pierre GANDAR

1 - Stéphane MARTALIE

6 - Association ALOES (Association de la Résidence pour Etudiants de SUPELEC)

1 membre

Titulaire

Suppléant

1 - Michèle MEDOC

1 - Hacène LEKADIR

7 - Association des Maîtres d'Ouvrages présentant des Réseaux de Chaleur (AMORCE)

1 membre

1 - René DARBOIS

8 - Association GEORGIA TECH Lorraine

1 membre

1 - Thierry JEAN

9 - Conseil d'Administration du Foyer du Jeune Travailleur

1 membre

1 - Raphaëlle PISTER

10 - Association CITELEC (Association des Villes favorables aux véhicules électriques)

1 membre

1 - René DARBOIS

11 - Association Villes Européennes T.G.V.

1 membre

1 - Sébastien KOENIG

12 - Association Seine-Moselle-Rhône

1 membre

Titulaire

Suppléant

1 - Sébastien KOENIG

1 - Brigitte LEBLAN

13 - Association des Utilisateurs LOGITUD (A.D.U.L.)

1 membre

1 - Olivier PAYRAUDEAU

14 - Association dite "Centre Familial, Social et Culturel de Metz-Magny"

1 membre

1 - Nathalie DE OLIVEIRA

**15 - Conseil d'Administration du Groupement d'Intérêt Public
(G.I.P.) du Grand Projet de Ville de Metz-Borny**

3 membres

1 - Thierry JEAN

2 - Jean-Michel TOULOUZE

3 - Isabelle KAUCIC

**16 - Association "CEFEDM Lorraine" (Centre de Formation des
Enseignants de la Musique et de la Danse)**

1 membre

1 - Antoine FONTE

17 - Association Saint-Julien / Metz-Vallières (Comité syndical)

1 membre

1 - Gilbert KRAUSENER

18 - Association EUREGIO

1 membre

Titulaire

1 - Anne FRITSCH-RENARD

Suppléant

1 - Nathalie DE OLIVEIRA

**19 - Association Nationale des Villes et Pays d'Art et d'Histoire et
des Villes à secteur sauvegardé**

Membre

1 - Thomas SCUDERI

20 - Association du Sillon Lorrain

*** Conseil d'Administration**

Titulaire

1 - Dominique GROS

Suppléant

1 - Sébastien KOENIG

*** Assemblée Générale**

1 - Dominique GROS

2 - Nathalie COLIN-OESTERLE

**21 - Association "Journée Européenne de la Culture Juive - France"
(JECJ - France)**

Membre

1 - Hacène LEKADIR

*C - Représentants du Conseil Municipal auprès des organismes
de l'enseignement public*

*1 - Syndicat Intercommunal pour la Gestion et le Fonctionnement
du C.E.G Paul Verlaine de Metz-Magny*

23 délégués

1 - Bernard HEULLUY

2 - Stéphane MARTALIE

3 - Sébastien KOENIG

4 - Nathalie DE OLIVEIRA

5 - Sélina SAADI

6 - Michel MEDOC

7 - Hacène LEKADIR

8 - Danielle BORI

9 - Brigitte LEBLAN

10 - Belkhir BELHADDAD

11 - Claire MERTZ

12 - Jacques MARECHAL

13 - Laure DUPONT

14 - Raphaëlle PISTER

15 - Anne-Noëlle QUILLOT

16 - Marie-Jo ZIMMERMANN

17 - René DARBOIS

18 - Maryse BRESSON

19 - Emmanuel LEBEAU

20 -

21 -

22 -

23 -

*2 - Ecole Supérieure d'Ingénieurs des Travaux de la Construction
de Metz (ESITC)*

1 membre titulaire

1 - Jacques TRON

*D - Représentants du Conseil Municipal auprès des organismes
de l'enseignement privé*

*1 - Enseignement privé au sein de l'organisme de gestion de l'École
de la "Miséricorde"*

1 membre

1 - Raphaëlle PISTER

*2 - Enseignement privé au sein de l'organisme de gestion de l'Institut
de la Salle*

1 membre

1 - Stéphane MARTALIE

*3 - Enseignement privé au sein de l'organisme de gestion de
l'Ensemble Scolaire "Anne de Méjanès"*

1 membre

1 - Stéphane MARTALIE

E - Représentants du Conseil Municipal dans les établissements scolaires des 1ers degrés

1 - DEVANT-LES-PONTS

Primaire Les Quatre Bornes

Membre

1 - Catherine OASI-SCHAEFER

Maternelle Les Quatre Bornes

Membre

1 - Catherine OASI-SCHAEFER

Primaire Château Aumiot

Membre

1 - Daniel PLANCHETTE

Maternelle Le Trimazo

Membre

1 - Christine GENET

Maternelle l'Arbre Roux

Membre

1 - Catherine OASI-SCHAEFER

2 - PATROTTE METZ-NORD

Primaire Jean Moulin

Membre

1 - Françoise FERRARO

Maternelle La Flûte Enchantée

Membre

1 - Françoise FERRARO

Maternelle Les Papillons

Membre

1 - Christine GENET

Primaire Chemin de la Moselle (Michel COLUCCI)

Membre

1 - Jacques TRON

Maternelle Chemin de la Moselle (Michel COLUCCI)

Membre

1 - Christine GENET

3 - LES ILES

Primaire Fort Moselle (y compris classes pour handicapés)

Membre

1 - Jean-Louis LECOCQ

Maternelle du Fort Moselle

Membre

1 - Jean-Louis LECOCQ

Primaire d'Application Les Isles

Membre

1 - Thomas SCUDERI

Maternelle Les Isles

Membre

1 - Anne FRITSCH-RENARD

4 - ANCIENNE VILLE

Primaire Application Claude Debussy - Jacques Prévert

Membre

1 - Anne FRITSCH-RENARD

Maternelle Application Chanteclair

Membre

1 - René DARBOIS

Primaire Saint-Eucaire

Membre

1 - Brigitte LEBLAN

Maternelle Application Saint-Eucaire

Membre

1 - Brigitte LEBLAN

5 - BELLECROIX

Primaire Bellecroix

Membre

1 - Christiane PALLEZ

Primaire Application Jean Monnet

Membre

1 - Christiane PALLEZ

Maternelle Le Pré Vert

Membre

1 - Belkhir BELHADDAD

Maternelle Clair Matin

Membre

1 - Michèle LETY

Maternelle La Volière

Membre

1 - Belkhir BELHADDAD

6 - PLANTIERES-QUEULEU

Primaire Plantières

Membre

1 - Christiane PALLEZ

Maternelle L'Ile aux Enfants

Membre

1 - Claire MERTZ

Primaire rue Camille Hilaire (D. Macherez)

Membre

1 - Marielle OLESINSKI

Maternelle Les Petits Poucets

Membre

1 - Claire MERTZ

Primaire du Haut de Queuleu

Membre

1 - Christiane PALLEZ

Maternelle Les Roitelets

Membre

1 - Jérémy ALDRIN

Maternelle Le Pigeonnier

Membre

1 - Patricia SALLUSTI

7 - METZ-CENTRE

Maternelle Saint-Martin

Membre

1 - Danielle HEBER-SUFFRIN

Primaire Notre Dame

Membre

I - Martine NICOLAS

***Interconfessionnelle d'Application Gaston Hoffmann
Ecole pour Handicapés Auditifs***

Membre

I - Pierre GANDAR

Maternelle biculturelle Saint-Maximin

Membre

I - Anne FRITSCH-RENARD

8 - NOUVELLE VILLE

Primaire Application Sainte-Thérèse

Membre

I - Stéphane KOENIG

Maternelle Jean Morette

Membre

I - Stéphane KOENIG

9 - SABLON

Primaire Auguste Prost

Membre

I - Bernard HEULLUY

Maternelle Le Cavalier Bleu (Sente à My)

Membre

I - Laure DUPONT

Primaire Le Graouilly

Membre

I - Stéphane MARTALIE

Maternelle Les Acacias

Membre

I - Stéphane MARTALIE

Primaire De La Seille

Membre

I - Sélima SAADI

Maternelle Au Pommier Rose

Membre

I - Sélima SAADI

Maternelle Les Plantes

Membre

I - Sélima SAADI

10 - MAGNY

Primaire Les Pépinières

Membre

I - Michèle MEDOC

Maternelle Les Coccinelles

Membre

I - Nathalie DE OLIVEIRA

Primaire Magny Plaine

Membre

I - Nathalie DE OLIVEIRA

Maternelle La Moineaudière

Membre

I - Michèle MEDOC

Primaire Vincent Van Gogh

Membre

I - Nathalie DE OLIVEIRA

11 - VALLIERES-LES-BORDES

Primaire La Corchade

Membre

1 - Isabelle KAUCIC

Maternelle Les Sources

Membre

1 - Martine NICOLAS

Primaire Le Val

Membre

1 - Gilbert KRAUSENER

Maternelle Les Chardonnerets

Membre

1 - Gilbert KRAUSENER

Primaire des Hauts de Vallières

Membre

1 - Martine CARRE-VERDIER

Maternelle des Hauts de Vallières

Membre

1 - Martine CARRE-VERDIER

Primaire Les Bordes

Membre

1 - Martine NICOLAS

Maternelle Les Peupliers

Membre

1 - Martine NICOLAS

12 - BORNY-GRIGY

Primaire Jules Verne

Membre

1 - Jean-Michel TOULOUZE

Maternelle le Domaine Fleuri

Membre

1 - Maryse BRESSON

Maternelle Les Primevères

Membre

1 - Raphaëlle PISTER

Maternelle Arc en Ciel

Membre

1 - Maryse BRESSON

Primaire Erckmann Chatrian I

Membre

1 - Jean-Michel TOULOUZE

Primaire Erckmann Chatrian II

Membre

1 - Patrice NZIHOU

Maternelle Les Joyeux Pinsons

Membre

1 - Christine GENET

Maternelle Les Mésanges

Membre

I - Maryse BRESSON

Primaire Maurice Barrès I

Membre

I - Patrice NZIHOU

Primaire Maurice Barrès II

Membre

I - Patrice NZIHOU

Maternelle La Roselière

Membre

I - Belkhir BELHADDAD

Maternelle Les Myosotis

Membre

I - Maryse BRESSON

Primaire Louis Pergaud

Membre

I - Patrice NZIHOU

13 - LA GRANGE AUX BOIS

Primaire Jean de la Fontaine

Membre

I - Marie RIBLET

Maternelle La Clairière

Membre

I - Marie RIBLET

Maternelle Symphonie

Membre

I - Marie RIBLET

Primaire Pilâtre de Rozier

Membre

1 - Jean-Michel TOULOUZE

14 - ECOLE DE PLEIN AIR DE LANDONVILLERS

Ecole de Plein Air de Landonvillers

Membre

1 - Danielle BORI

***E - Représentants du Conseil Municipal dans les établissements
scolaires des 2ème degrés***

Le 1er des membres nommés fait partie de la Commission Permanente

1 - COLLEGE JEAN ROSTAND

<i>2 membres</i>	
<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
<i>1 - Jean-Louis LECOCQ</i>	<i>1 - Françoise FERRARO</i>
<i>2 - Catherine OASI-SCHAEFER</i>	<i>2 - Christine GENET</i>

2 - LYCEE FABERT (LYCEE POLYVALENT REGIONAL)

<i>3 membres</i>	
<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
<i>1 - Marielle OLESINSKI</i>	<i>1 - Martine CARRE-VERDIER</i>
<i>2 - Anne FRITSCH-RENARD</i>	<i>2 - Patrick THIL</i>
<i>3 - Olivier PAYRAUDEAU</i>	<i>3 - Martine NICOLAS</i>

3 - LYCEE CORMONTAIGNE (LYCEE POLYVALENT REGIONAL)

<i>3 membres</i>	
<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
<i>1 - Françoise FERRARO</i>	<i>1 - Jean-Louis LECOCQ</i>
<i>2 - Daniel PLANCHETTE</i>	<i>2 - Thomas SCUDERI</i>
<i>3 - Jacques TRON</i>	<i>3 - Christine GENET</i>

4 - COLLEGE ARSENAL

<i>2 membres</i>	
<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
<i>1 - Marielle OLESINSKI</i>	<i>1 - Jacques MARECHAL</i>
<i>2 - Maryse BRESSON</i>	<i>2 - Christine GENET</i>

5 - COLLEGE TAISON

<i>2 membres</i>	
<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
<i>1 - Anne FRITSCH-RENARD</i>	<i>1 - Olivier PAYRAUDEAU</i>
<i>2 - Hacène LEKADIR</i>	<i>2 - Richard LIOGER</i>

6 - COLLEGE JULES LAGNEAU

<i>3 membres</i>	
<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
<i>1 - Patricia SALLUSTI</i>	<i>1 - Huguette KNECHT</i>
<i>2 - Gilbert KRAUSENER</i>	<i>2 - Michèle LETY</i>
<i>3 - Isabelle KAUCIC</i>	<i>3 - Raphaëlle PISTER</i>

7 - COLLEGE ROBERT SCHUMAN

<i>2 membres</i>	
<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
<i>1 - Claire MERTZ</i>	<i>1 - Emmanuel LEBEAU</i>
<i>2 - Belkhir BELHADDAD</i>	<i>2 - Christiane PALLEZ</i>

8 - COLLEGE PHILIPPE DE VIGNEULLES

<i>3 membres</i>	
<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
<i>1 - Patricia SALLUSTI</i>	<i>1 - Raphaëlle PISTER</i>
<i>2 - Marielle OLESINSKI</i>	<i>2 - Huguette KNECHT</i>
<i>3 - Michèle MEDOC</i>	<i>3 - Emmanuel LEBEAU</i>

9 - LYCEE ROBERT SCHUMAN (LYCEE POLYVALENT REGIONAL)

<i>3 membres</i>	
<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
<i>1 - Claire MERTZ</i>	<i>1 - Isabelle KAUCIC</i>
<i>2 - Belkhir BELHADDAD</i>	<i>2 - Emmanuel LEBEAU</i>
<i>3 - Michèle MEDOC</i>	<i>3 - Raphaëlle PISTER</i>

10 - LYCEE DU COMMERCE ET DE LA DISTRIBUTION RENE CASSIN (LYCEE PROFESSIONNEL REGIONAL)

<i>3 membres</i>	
<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
<i>1 - Thierry JEAN</i>	<i>1 - Jacques MARECHAL</i>
<i>2 - Jean-Louis LECOCQ</i>	<i>2 - Martine NICOLAS</i>
<i>3 - Christine GENET</i>	<i>3 - Huguette KNECHT</i>

11 - COLLEGE BARBOT

<i>2 membres</i>	
<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
<i>1 - Sébastien KOENIG</i>	<i>1 - Jérémy ALDRIN</i>
<i>2 - Bernard HEULLUY</i>	<i>2 - Richard LIOGER</i>

12 - COLLEGE GEORGES DE LA TOUR*2 membres*

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
<i>1 - Bernard HEULLUY</i>	<i>1 - Nathalie COLIN-OESTERLE</i>
<i>2 - Richard LIOGER</i>	<i>2 - Michèle LETY</i>

13 - LYCEE GEORGES DE LA TOUR (LYCEE POLYVALENT REGIONAL)*3 membres*

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
<i>1 - Bernard HEULLUY</i>	<i>1 - Laure DUPONT</i>
<i>2 - Hacène LEKADIR</i>	<i>2 - Stéphane MARTALIE</i>
<i>3 - Nathalie DE OLIVEIRA</i>	<i>3 - Michèle LETY</i>

14 - COLLEGE RABELAIS*2 membres*

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
<i>1 - Sébastien KOENIG</i>	<i>1 - Michèle MEDOC</i>
<i>2 - Sélima SAADI</i>	<i>2 - Martine NICOLAS</i>

15 - COLLEGE PAUL VERLAINE*2 membres*

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
<i>1 - Bernard HEULLUY</i>	<i>1 - Hacène LEKADIR</i>
<i>2 - Nathalie DE OLIVEIRA</i>	<i>2 - Raphaëlle PISTER</i>

16 - LYCEE LOUIS VINCENT (LYCEE POLYVALENT REGIONAL)*3 membres*

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
<i>1 - Bernard HEULLUY</i>	<i>1 - Emmanuel LEBEAU</i>
<i>2 - Laure DUPONT</i>	<i>2 - Olivier PAYRAUDEAU</i>
<i>3 - Pierre GANDAR</i>	<i>3 - Jean-Louis LECOCQ</i>

17 - LYCEE ALAIN FOURNIER (LYCEE PROFESSIONNEL REGIONAL)*3 membres*

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
<i>1 - Bernard HEULLUY</i>	<i>1 - Laure DUPONT</i>
<i>2 - Sélima SAADI</i>	<i>2 - Stéphane MARTALIE</i>
<i>3 - René DARBOIS</i>	<i>3 - Marie-Jo ZIMMERMANN</i>

18 - COLLEGE LES HAUTS DE BLEMONT

<i>2 membres</i>	
<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
<i>1 - Patrice NZIHOU</i>	<i>1 - Anne-Noëlle QUILLOT</i>
<i>2 - Isabelle KAUCIC</i>	<i>2 - Danielle BORI</i>

19 - COLLEGE PAUL VALERY

<i>3 membres</i>	
<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
<i>1 - Maryse BRESSON</i>	<i>1 - Patrice NZIHOU</i>
<i>2 - Patricia SALLUSTI</i>	<i>2 - Danielle BORI</i>
<i>3 - Anne-Noëlle QUILLOT</i>	<i>3 - Raphaëlle PISTER</i>

20 - LYCEE J.V. PONCELET (LYCEE PROFESSIONNEL REGIONAL)

<i>3 membres</i>	
<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
<i>1 - Patrice NZIHOU</i>	<i>1 - Brigitte LEBLAN</i>
<i>2 - Danielle BORI</i>	<i>2 - Huguette KNECHT</i>
<i>3 - Michèle MEDOC</i>	<i>3 - Emmanuel LEBEAU</i>

21 - LYCEE HOTELIER RAYMOND MONDON (LYCEE PROFESSIONNEL REGIONAL)

<i>3 membres</i>	
<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
<i>1 - Sélina SAADI</i>	<i>1 - Maryse BRESSON</i>
<i>2 - Patricia SALLUSTI</i>	<i>2 - Marie RIBLET</i>
<i>3 - Jacques TRON</i>	<i>3 - Anne-Noëlle QUILLOT</i>

22 - LYCEE DE LA COMMUNICATION (LYCEE POLYVALENT REGIONAL)

<i>3 membres</i>	
<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
<i>1 - Thomas SCUDERI</i>	<i>1 - Patricia SALLUSTI</i>
<i>2 - Maryse BRESSON</i>	<i>2 - Michèle MEDOC</i>
<i>3 - Hacène LEKADIR</i>	<i>3 - Raphaëlle PISTER</i>

F - Membres des différents Comités et Jurys

1 - Jury du Prix "Gaston Hoffmann"

3 membres

1 - Antoine FONTE

2 - Thomas SCUDERI

3 - Claire MERTZ

***2 - COMMISSION CHARGÉE DU REMANIEMENT
CADASTRAL***

Président

5 membres

Titulaires

Suppléants

1 - Richard LIOGER

1 - Stéphane MARTALIE

2 - Jacques TRON

2 - Sébastien KOENIG

3 - Brigitte LEBLAN

3 - Anne-Noëlle QUILLOT

4 - Hacène LEKADIR

4 -

5 - Emmanuel LEBEAU

5 -

3 - Comité de Jumelage

3 membres

1 - Bernard HEULLUY

2 - Nathalie DE OLIVEIRA

3 - Huguette KNECHT

MARCHES DE TRAVAUX 2007

(de 4 000 à 19 999 euros H.T.)

N° MARCHÉ	DATE	FORME	OBJET	LOT	TITULAIRE - CODE POSTAL	MONTANT H.T.
20070017	16-janv.-07	A.O.O	Restauration des façades de l'hôtel de Ville et de l'Office du Tourisme	Lot 9 : Dorure	SCHAEFER (51100 REIMS)	13 161,60 €
20070018	26-janv.-07	A.O.O	Construction de la nouvelle mairie de Quartier de Queuleu	Lot 8 : Menuiserie Intérieure bois	JLB menuiseries (57300 HAGONDANGE)	18 423,57 €
20070020	15-janv.-07	A.O.O	Maternelle Le Coquelicot : réaménagement des locaux en halte garderie et salles associatives	Lot 1 : Gros Œuvre carrelage	STROILI (57245 PELTRE)	16 556,17 €
20070022	15-janv.-07	A.O.O	Maternelle Le Coquelicot : réaménagement des locaux en halte garderie et salles associatives	Lot 3 : Menuiserie bois int.	MENULOR (57130 ARS SUR MOSELLE)	16 291,43 €
20070026	15-janv.-07	A.O.O	Maternelle Le Coquelicot : réaménagement des locaux en halte garderie et salles associatives	Lot 7 : Sols minces	CORBIAUX (57100 THIONVILLE GARCHÉ)	9 704,25 €
20070029	17-janv.-07	A.O.O	Réfection des vestiaires du gymnase de Bellecroix	Lot 2 : Menuiserie intérieure et extérieure	MENULOR (57130 ARS SUR MOSELLE)	9 912,88 €
20070031	17-janv.-07	A.O.O	Réfection des vestiaires du gymnase de Bellecroix	Lot 4 : Electricité	MEYER THOLMER	9 976,85 €
20070033	17-janv.-07	A.O.O	Réfection des vestiaires du gymnase de Bellecroix	Lot 6 : peinture	CREMER	8 564,11 €
	15-févr.-07	PAA	Mise en place de fourreaux Avenue de Lyon		INEO RESEAUX EST (54300)	7 192,25 €
	15-févr.-07	PAA	Travaux génie civil abords Avenue de Blida		FORCLUM/LEBLANC MENIL (93150)	17 700,50 €
	1-mars-07	PAA	Traitement passerelle Fort de Queuleu		AREDECO (54800)	4 951,00 €
	1-mars-07	PAA	Remplacement garde-corps quai Temple Neuf		SCHILLE FRERES (57530)	11 461,00 €
	1-mars-07	PAA	Déplacement de barrières rue Coislin		PARKEON (25000)	6 772,57 €
	7-mars-07	PAA	Aménagement carrefour Haute Seille/Cambout		TRAFIC (57280)	18 810,00 €

	13-mars-07	PAA	Remise en état de la fontaine Esplanade des Thermes		MGR BATIMENT (57070)	6 645,61 €
	15-mars-07	PAA	Rénovation escaliers Esplanade des Thermes		MGR BATIMENT (57070)	12 558,75 €
	15-mars-07	PAA	Injection BT Place de Chambre		U.E.M. (57000)	11 069,88 €
	3-avr.-07	PAA	Peinture garde-corps sur divers site		COSTANZO (57070)	7 920,00 €
	3-avr.-07	PAA	Concassage et évacuation de déblais		REVALIA 57220)	1 092,74 €
	3-avr.-07	PAA	Création d'un carrefour et micro-régulation de 3 carrefours sur liaison Gare/République		GERTRUDE (33000)	13 678,42 €
	4-avr.-07	PAA	Signalisation lumineuse rues Haute Seille/Cambout		INSTAL'ELEC (57050)	10 170,99 €
PA07B05	11-avr.-07	PAB	Aménagement de bureaux à la Croix Rouge Française	Lot 1 : Gros Œuvre plancher	CARDOT (57070 VANY)	7 645,92 €
PA07B06	11-avr.-07	PAB	Aménagement de bureaux à la Croix Rouge Française	Lot 2 : Menuiseries	BONECHER (57280 SEMECOURT)	5 954,30 €
PA07B07	11-avr.-07	PAB	Aménagement de bureaux à la Croix Rouge Française	Lot 3 : Plâtre, faux plafonds	BATI CONCEPT (57600 FORBACH)	7 858,03 €
PA07B08	11-avr.-07	PAB	Aménagement de bureaux à la Croix Rouge Française	Lot 4 : Sols minces, peinture	CORBIAUX (57100 THIONVILLE GARCHE)	8 464,30 €
PA07B09	11-avr.-07	PAB	Aménagement de bureaux à la Croix Rouge Française	Lot 5 : Electricité	MEYER THOLMER (57130 ARS SUR MOSELLE°)	5 107,83 €
	12-avr.-07	PAA	Régulation du trafic carrefour Haute Seille/St Simplicie		GERTRUDE (33000)	6 061,87 €
	12-avr.-07	PAA	Pose de stores occultants bureau Police Municipale		BATIMENT MACC (57070)	6 958,00 €
	18-avr.-07	PAA	Fourniture et pose de garde-corps allée V. Hégly		WALLERICH SA (57970)	4 475,00 €
	14-mai-07	PAA	Aménagement bureaux rue Dreyfus Dupont		FORCLUM LORRAINE (57050)	13 285,46 €

	4-juin-07	PAA	Remplacement toiture Eternit rue Dreyfus Dupont		BATIMENT MACC (57070)	8 530,00 €
PA07B03	7-juin-07	PAB	Travaux de menuiserie à la sacristie St Eucaire	Lot Menuiserie (suite à A.O. infructueux)	SANS SUITE (Montant offres trop élevé par rapport à l'estimation des travaux)	Mt estimé : 17 558,53 €
20070071	24-mai-07	A.O.O	Construction d'un atelier poids lourds	Lot 3 : menuiseries extérieures aluminium	WIEDEMANN JASALU (57070 METZ)	13 012,00 €
20070073	24-mai-07	A.O.O	Construction d'un atelier poids lourds	Lot 5 : Plâtrerie, faux-plafond	PLATRERIE DURAND (57470 HOMBURG HAUT)	15 371,00 €
20070074	24-mai-07	A.O.O	Construction d'un atelier poids lourds	Lot 6 : Menuiseries intérieures	MENULOR (57130 ARS SUR MOSELLE)	19 027,88 €
20070078	24-mai-07	A.O.O	Construction d'un atelier poids lourds	Lot 10 : chapes, carrelages, faïences	JNC CARRELAGES (57280 MAIZIERES LES METZ)	17 965,00 €
20070079	24-mai-07	A.O.O	Construction d'un atelier poids lourds	Lot 11 : peinture	COULEURS DECORS (57570 CATTENOM)	5 610,50 €
20070100	7-juin-07	A.O.O	Remplacement menuiseries bois et réhabilitation du Rez-de-Chaussée de l'école primaire Maurice Barrès I et II	Lot 5 : peinture	EPRS (57860 RONCOURT)	17 329,10 €
060113/1	14-juin-07	Avenant	Rénovation du parking Maine et de la dalle du pôle des Lauriers.	Lot unique	MGR (57070 METZ)	5 228,45 €
060114/1	14-juin-07	Avenant	Rénovation du parking Maine et de la dalle du pôle des Lauriers.	Lot unique	ZILLHARDT ET STAUB (57155 MARLY)	8 000,00 €
20070068	23-avr.-07	A.O.O.	Réaménagement de la Place de Chambre 2ème tranche	Lot 1 : Serrurerie	WIEDEMANN JASALU (57070 METZ)	12 300,00 €
	13-juin-07	PAA	Fourniture et pose pavés rédine rue Haute Seille		TONIAZZO MARQUAGE (57270)	10 962,00 €
	19-juin-07	PAA	Fourniture et pose de bornes rue des Allemands		MULLER ASSAINISSEMENT (57360)	4 180,00 €
	26-juin-07	PAA	Reprise façades place de Chambre		LEFEBVRE (54560)	5 130,00 €
	26-juin-07	PAA	Mise en œuvre de béton rue Dreyfus Dupont		BOMANITE LORRAINE	8 361,20 €
PA07C13	25-juin-07	PAC	Rénovation de stations de filtration dans les piscines municipales de Metz	Lot 2 : Piscine Olympique Lothaire	PROCATH	19 800,00 €

PA07B30	26-juin-07	PAB	Réfection des menuiseries extérieures aux Récolets	Lot 2 : Peinture	BRUNORI (57290 FAMECK)	16 949,11 €
PA07B22		PAB	Mission SPS extension médiathèque Pontiffroy	Lot unique	NORISKO	7 500,00 €
	28-juin-07	PAA	Raccordement égout rue Haute Seille/place Charrons		HAGANIS (57000)	5 306,12 €
	28-juin-07	PAA	Remise en état conduit coupe feu Hôtel de Ville		BATIBAC (57070)	5 180,00 €
PA07B34	3-juil.-07	PAB	MCL St Marcel - Remplacement de l'escalier des combles et régulation	Lot 2 : Chauffage	BOUCHEREZ (57130 JOUY AUX ARCHES)	9 617,80 €
PA07B35	3-juil.-07	PAB	Réfection des locaux BMJ à la Médiathèque du Pontiffroy	Lot 1 : Peinture	EPRS (57860 RONCOURT)	12 540,65 €
PA07B36	3-juil.-07	PAB	Réfection des locaux BMJ à la Médiathèque du Pontiffroy	Lot 2 : Sols minces	CORBIAUX (57100 THIONVILLE GARCHE)	8 328,66 €
PA07B37	3-juil.-07	PAB	Réfection des locaux BMJ à la Médiathèque du Pontiffroy	Lot 3 : Electricité	ELECTRO SERVICE (57270 UCKANGE)	8 769,00 €
	13-juil.-07	PAA	Aménagement de zone 30 rue Jean d'Apremont - construction de passages piétons en bomanite		BOMANITE LORRAINE (57100)	13 577,56 €
	18-juil.-07	PAA	Pose trappe de transformateurs place St Louis		U.E.M. (57000)	6 198,50 €
	7-août-07	PAA	Réalisation semelle béton place St Louis/St Simplicie		MGR BATIMENT (57070)	4 555,07 €
20070174	13-août-07	A.O.O	équipement aires de jeux et rénovation terrains multisports	lot 1 : tobogan pour petits square Villars	ESPACE CREATION	5 157,99 €
20070175	13-août-07	A.O.O	équipement aires de jeux et rénovation terrains multisports	lot 2 : structure de jeux rue du Béarn Languedoc	BOIS D'ORRAINE	8 736,00 €
20070176	13-août-07	A.O.O.	équipement aires de jeux et rénovation terrains multisports	lot 3 : Structure de jeux rue des Prêles	HUSSON	18939,10
20070177	13-août-07	A.O.O	équipement aires de jeux et rénovation terrains multisports	lot 4 : remplacement togogan allée st Urbice	BOIS D'ORRAINE	5 266,00 €
20070180	13-août-07	A.O.O	équipement aires de jeux et rénovation terrains multisports	lot 7 : tobogan square Chanoine Martin	BOIS D'ORRAINE	6 160,00 €

	14-août-07	PAA	Réalisation semelle béton place de Chambre		MGR BATIMENT (57070)	4 555,07 €
	17-août-08	PAA	Fouilles archéologiques place St Simplicie		MULLER ASSAINISSEMENT (57360)	8 299,31 €
	24-août-07	PAA	Démolition grilles COSEC Devant les Ponts		JVS MULTI SERVICES	4 180,00 €
PA07C27	27-août-07	PAC	restauration scolaire de plantieres creation d'un self	lot 1 : mobilier de self	DELAGRAVE	9 489,74 €
PA07C29	27-août-07	PAC	restauration scolaire de plantieres creation d'un self	lot 3 : plâtrerie, faux-plafonds	BATI CONCEPT	14 882,96 €
PA07C30	27-août-07	PAC	restauration scolaire de plantieres creation d'un self	lot 4 : peinture	EPRS	4 156,00 €
PA07C31	27-août-07	PAC	restauration scolaire de plantieres creation d'un self	lot 5 : electricité	ELECTRO SERVICE	4 045,00 €
	31-août-07	PAA	Travaux d'enrobés carrefour Nauroy/route Woippy		COLAS EST (57155)	6 672,50 €
	7-sept.-07	PAA	Terrassement sur site Banonette		LTF (57650)	6 240,00 €
	10-sept.-07	PAA	Réalisation d'un dallage 7 rue Dreyfus Dupont		KHEOPS (57155)	9 500,00 €
	10-sept.-07	PAA	Déplacement armoire place de Chambre		France TELECOM	17 630,28 €
	19-sept.-07	PAA	Pose de bornes et potelets rue Gambetta		MOSELLE SIGNALISATION (57730)	10 033,44 €
PA07C42	19-sept.-07	PAC	fourniture et pose de bornes en pierre de jaumont avec couronnement m2allique et de chaine de rehaussement du puits	Lot 2 : fourniture et pose d'une grille et de couronnements métalliques de bornes	ARDIZIO (57140)	12 700,00 €
	24-sept.-07	PAA	Fourniture et scellement de bornes Place St Louis		J.C. DECAUX (92200)	12 068,60 €
20070216	27-sept.-07	A.O.O	rénovation et aménagement de locaux en vidéothèque/logithèque dans les locaux anciennement magasin huit à huit (surface environ 670 m2) quartier pontiffroy	lot 7 : carrelage	GIL CARRELAGES	9 647,85 €

20070217	27-sept.-07	A.O.O	Rénovation et aménagement de locaux en vidéothèque/logithèque dans les locaux anciennement magasin Huit à Huit (surface environ 670 m2) quartier Pontiffroy	Lot 8 : Sols souples	GIL CARRELAGES	14 566,63 €
	2-oct.-07	PAA	Fourniture et scellement de bornes Place de Chambre		ARDIZIO (57140)	4 500,00 €
	3-oct.-07	PAA	Remise en état main courante Place de Gaulle		DGE RENOVATION (57000)	5 921,53 €
	11-oct.-07	PAA	Pose de bornes et potelets Square Mangin		MOSELLE SIGNALISATION (57730)	5 852,84 €
	25-oct.-07	PAA	Pose de poubelles rue Gambetta Square Mangin		MULLER TRAVAUX PUBLICS (57360)	4 598,66 €
	29-oct.-07	PAA	Travaux sur porte sortie de secours Service Archives		JVS MULTI SERVICES (57220)	4 200,00 €
	29-oct.-07	PAA	Dévégétalisation remparts médiévaux		DGE RENOVATION (57000)	10 033,44 €
060259/1	31-oct.-07	Avenant	Marché de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement et la requalification de la place de la république	Lot unique	EGIS AGENCEMENT	-
PA07B49	30-oct.-07	PAB	équipement d'aires de jeux	Lot 1 : mise en place d'un jeu parc de la seille	ABC DIFFUSION	19 655,00 €
PA07B50	30-oct.-07	PAB	équipement d'aires de jeux	Lot 2 : mise en place d'un portique de balançoire auparc de la seille	ESPACE CREATION	8 495,80 €
PA07B54	13-nov.-07	PAB	renovation du csc de vallieres	Lot peinture et faux plafonds	DEBRA	13 072,69 €
PA07B56	15-nov.-07	PAB	contrôle d'accès et vidéosurveillance rue de la fontaine	Lot 1 : fourniture de bornes automatiques	VSU	8 830,72 €
PA07B57	15-nov.-07	PAB	contrôle d'accès et vidéosurveillance rue de la fontaine	Lot 2 : armoires de commande	VSU	5 304,50 €
PA07B58	15-nov.-07	PAB	contrôle d'accès et vidéosurveillance rue de la fontaine	Lot 3 : vidéosurveillance et interphonie	COTTEL	13 588,76 €
PA07B59	15-nov.-07	PAB	refection du portail des recollets	Lot 1 : menuiserie bois	LEONARDI	12 228,00 €
PA07C55	15-nov.-07	PAC	creation d'une mairie de quartier	Lot 1 : GO	CARDOT	9476,11

PA07C56	15-nov.-07	PAC	creation d'une mairie de quartier	Lot 2 : métallerie	SERRULOR	6 043,00 €
PA07C57	15-nov.-07	PAC	creation d'une mairie de quartier	Lot 3 : menuiseries extérieures PVC - intérieures bois	JOFFROY	13 421,00 €
PA07C59	15-nov.-07	PAC	creation d'une mairie de quartier	Lot 5 : peinture - revêtements de sols	APIB	7 879,87 €
PA07C60	15-nov.-07	PAC	creation d'une mairie de quartier	Lot 6 : électricité	ASCELEC	10 654,25 €
PA07C61	15-nov.-07	PAC	creation d'une mairie de quartier	Lot 7 : plomberie - sanitaire	SIRIN	4 309,00 €
20070223	20-nov.-07	A.O.O	Réaménagement de la rue Castelnau	Lot 4 : signalisation (peinture sol et panneaux)	LACROIX	12 335,93 €
PA07C55	21-nov.-07	PAC	creation d'une mairie de quartier	Lot 1 : Gros Œuvre	CARDOT	11 333,43 €
PA07C56	23-nov.-07	PAC	creation d'une mairie de quartier	Lot 2 : Métallerie	SERRULOR	7 227,43 €
PA07C57	20-nov.-07	PAC	creation d'une mairie de quartier	Lot 3 : Menuiseries	JOFFROY	16 051,52 €
PA07C58	22-nov.-07	PAC	creation d'une mairie de quartier	Lot 4 : Plâtrerie Faux- Plafonds	PSIA	2 858,56 €
PA07C59	20-nov.-07	PAC	creation d'une mairie de quartier	Lot 5 : Peinture Revêtement sol	APIB	9 424,32 €
PA07C60	20-nov.-07	PAC	creation d'une mairie de quartier	lot 6 : électricité	ASCELEC	12 742,48 €
PA07C61	20-nov.-07	PAC	creation d'une mairie de quartier	lot7 : Plomberie sanitaire	SIRIN	5 153,56 €
PA07B63	23-nov.-07	PAB	travaux de desamiantage	Lot 1 : démontage de faux plafonds	CODEPA	18 595,00 €
PA07C64	23-nov.-07	PAC	construction d'un garage bus et motos pour l'apm	Lot 3 : métallerie	BETTENFELD	9 347,90 €
PA07C65	23-nov.-07	PAC	construction d'un garage bus et motos pour l'apm	Lot 4 : électricité	EGIB	7 569,00 €

PA07C66	23-nov.-07	PAC	construction d'un garage bus et motos pour l'apm	Lot 5 : plomberie sanitaire	BOUCHEREZ	9 836,50 €
	26-nov.-07	PAA	Traitement pavés place St Louis, St Simplicie		ESPACES VERTS ENVIRONNEMENT (57140)	17 558,53 €
	26-nov.-07	PAA	Traitement pavés place de Chambre		ESPACES VERTS ENVIRONNEMENT (57140)	17 558,53 €
	29-nov.-07	PAA	Fourniture et pose ballon d'eau chaude CTM		PROXISERE (92300)	7 291,00 €
PA07B63	4-déc.-07	PAB	TRAVAUX DE DESAMIANTAGE	Lot1 : démontage de faux plafond	CODEPA	18 595,00 €
PA07B52	14-déc.-07	PAB	refection de la couverture du bureau de l'immeuble c.f.t.c.	Lot 2 : Faux plafond	SMCP RICHARD	2 054,00 €
PA07B53	14-déc.-07	PAB	refection de la couverture du bureau de l'immeuble c.f.t.c.	Lot 3 : électricité	ASCELEC	2 424,85 €
PA07C64	30-nov.-07	PAC	Construction garage bus et motos / APM	Lot 3 : Métallerie	BETTENFELD	9 348,00
PA07C65	30-nov.-07	PAC	Construction garage bus et motos / APM	Lot 4 : Electricité	E.G.I.B.	7 569,00
PA07C66	30-nov.-07	PAC	Construction garage bus et motos / APM	Lot 5 : Plomberie-sanitaire	BOUCHEREZ	9 836,50
20070250	11-janv.-08	A.O.O.	Aménagement paysager du diffuseur RN3, rue Général Metman	Lot 2 : Eclairage public	ELRES RESEAUX - HAUCONCOURT	10 198,00 €
PA07B72	29-janv.-08	PAB	Gardengolf de Metz - mise en conformité local technique engrais	lot 1 : plâtrerie faux plafond	LAUER	3 569,30 €
PA07B73	29-janv.-08	PAB	Gardengolf de Metz - mise en conformité local technique engrais	lot 2 : métallerie	SERRURERIE LOUIS	9 557,00 €
PA07B74	29-janv.-08	PAB	Gardengolf de Metz - mise en conformité local technique engrais	lot 3 : ventilation	BOUCHEREZ	2 610,00 €
PA07B75	29-janv.-08	PAB	Gardengolf de Metz - mise en conformité local technique engrais	lot 4 : électricité	MEYER THOLMER	2 506,75 €
20070270	31-janv.-08	A.O.O.	extension et réhabilitation des vestiaires du stade de bellecroix	Lot 3 : menuiseries extérieures aluminium	GILLES MILLET - 57170 MORVILLE LES VIC	12 730,00 €
20070271	31-janv.-08	A.O.O.	extension et réhabilitation des vestiaires du stade de bellecroix	lot 4 : plâtrerie faux plafond	BATI CONCEPT - 57600 FORBACH	9 068,50 €

20070272	31-janv.-08	A.O.O.	extension et réhabilitation des vestiaires du stade de bellecroix	lot 6 : électricité	EGIB - 57100 THIONVILLE	19 903,50 €
20070273	31-janv.-08	A.O.O.	extension et réhabilitation des vestiaires du stade de bellecroix	lot 5 : menuiseries intérieures	MENULOR - 57130 ARS SUR MOSELLE	17 729,70 €
20070276	31-janv.-08	A.O.O.	extension et réhabilitation des vestiaires du stade de bellecroix	lot 9 : peinture	DEBRA FRERES - 57155 MARLY	12 429,40 €
20070277	31-janv.-08	A.O.O.	extension et réhabilitation des vestiaires du stade de bellecroix	lot 10 ravalement de façades	DANIEL RIGGI - 57360 AMNEVILLE	8 729,00 €
20070269	12-févr.-08	A.O.O.	extension et réhabilitation des vestiaires du stade de bellecroix	lot 2 : étanchéité zinguerie	BATIMENT MACC - 57070 METZ	12 505,00 €
20070287	11-févr.-08	A.O.O.	réaménagement de la rue haute seille	lot 2 : espaces verts	ALBERT KEIP - 57340 MORHANGE	9 160,70 €
PA07C53/01	07-mars-08	avenant PAC	travaux de dépollution des sols au 11 rue Teilhard de Chardin	lot unique	LINGENHELD BENVIRONNEMEN - 67202 WOLFISHEIM	5 305,10 €

MARCHES DE TRAVAUX 2007

(de 20 000 à 49 999 euros H.T.)

N° MARCHÉ	DATE	FORME	OBJET	LOT	TITULAIRE - CODE POSTAL	MONTANT H.T.
20070019	26-janv.-2007	A.O.O	Construction de la nouvelle mairie de Quartier de Queuleu	lot 12 : Electricité	EGIB (57100 THIONVILLE)	40 465,60 €
20070023	15-janv.-2007	A.O.O	Maternelle Le Coquelicot : réaménagement des locaux en halte garderie et salles associatives	Lot 4 : Peinture	MASCI (57270 RICHEMONT)	26 871,78 €
20070024	15-janv.-2007	A.O.O	Maternelle Le Coquelicot : réaménagement des locaux en halte garderie et salles associatives	Lot 5 : Chauffage, sanitaire, ventilation	BOUCHEREZ (57130 JOUY AUX ARCHES)	33 799,90 €
20070025	15-janv.-2007	A.O.O	Maternelle Le Coquelicot : réaménagement des locaux en halte garderie et salles associatives	Lot 6 : Electricité	FORCLUM LORRAINE (57078 METZ CEDEX 03)	48 119,24 €
PA06C98	15-janv.-2007	PAC	Maternelle Le Coquelicot : réaménagement des locaux en halte garderie et salles associatives	Lot 8 : Menuiserie ext. en alliage léger, métallerie	MENUISERIE JOFFROY (57860 RONCOURT)	49 914,50 €
20070027	15-janv.-2007	A.O.O	Maternelle Le Coquelicot : réaménagement des locaux en halte garderie et salles associatives	Lot 9 : Couverture ardoise fibre	BATIMENT M.A.c.c. (57070 METZ)	44 119,00 €
20070014	16-janv.-2007	A.O.O	Restauration des façades de l'hôtel de Ville et de l'Office du Tourisme	Lot 6 : Protection anti-volatile	HYGIEN ACTION (93290 TREMBLAY EN France)	24 078,00 €
20070028	17-janv.-2007	A.O.O	Réfection des vestiaires du gymnase de Bellecroix	Lot 1 : Gros Œuvre	STROILI (57245 PELTRE)	34 732,26 €
20070030	17-janv.-2007	A.O.O	Réfection des vestiaires du gymnase de Bellecroix	Lot 3 : Chappe, Carrelage, Faïence	TERRA MOS	26 095,50 €
20070032	17-janv.-2007	A.O.O	Réfection des vestiaires du gymnase de Bellecroix	Lot 5 : Plomberie ventilation	LORRY (57151 MARLY CEDEX)	21 565,89 €
PA07B12		PAC	Construction d'une structure artificielle d'escalade	Lot unique	ESCAPADE (57130 ARS SUR MOSELLE)	41 983,90 €
PA07B04	29-mars-2007	PAB	Restauration du mur de soutènement rue de la Garde	Lot unique	CTB EST (57300 HAGONDANGE)	36 075,00 €
PA07C05	29-mars-2007	PAC	Mise aux normes des installations électriques dans divers bâtiments de la Ville de Metz	Lot unique	COME ELEC (57070 ST JULIEN LES METZ)	38 306,50 €

20070111	6-juin-2007	A.O.O	Remplacement complet ou partiel de sols amiantés dans différentes écoles,	Lot 2 : Ecole Chemin de la Moselle	QUALISOL (57153 MARLY CEDEX)	31 193,89 €
20070112	7-juin-2007	A.O.O	Remplacement complet ou partiel de sols amiantés dans différentes écoles,	Lot 3 : Ecoles Auguste Prost, le Garouilly, l'île aux Enfants, les Hauts de Vallières, La Corchade	QUALISOL (57153 MARLY CEDEX)	23 486,85 €
20070076	24-mai-2007	A.O.O	Construction d'un atelier poids lourds	Lot 8 : plomberie et sanitaire	BOUCHEREZ (57130 JOUY AUX ARCHES)	40 216,30 €
20070081	24-mai-2007	A.O.O	Construction d'un atelier poids lourds	Lot 13 : Dallage	DHP (71600 SAINT-YAN)	41 990,29 €
20070107	11-juin-2007	A.O.O	Mise en conformité et passage au gaz de chaufferies d'écoles	Lot 1 : Groupe scolaire Magny la Plaine	BOUCHEREZ (57130 JOUY AUX ARCHES)	35 023,50 €
20070108	11-juin-2007	A.O.O	Mise en conformité et passage au gaz de chaufferies d'écoles	Lot 2 : Groupe scolaire Les Bordes	LORRY (57151 MARLY CEDEX)	41 764,00 €
20070109	11-juin-2007	A.O.O	Mise en conformité et passage au gaz de chaufferies d'écoles	Lot 3 :Groupe scolaire Le Trimazo	LORRY (57151 MARLY CEDEX)	27 507,85 €
20070097	7-juin-2007	A.O.O	Remplacement menuiseries bois et réhabilitation du Rez-de-Chaussée de l'école primaire Maurice Barrès I et II	Lot 2 : menuiseries bois	MENULOR (57130 ARS SUR MOSELLE)	23 027,84 €
20070101	7-juin-2007	A.O.O	Remplacement menuiseries bois et réhabilitation du Rez-de-Chaussée de l'école primaire Maurice Barrès I et II	Lot 6 : électricité	ASCELEC (57070 METZ)	28 346,89 €
20070098	7-juin-2007	A.O.O	Remplacement menuiseries bois et réhabilitation du Rez-de-Chaussée de l'école primaire Maurice Barrès I et II	Lot 3 : cloisons, plâtrerie, faux-plafonds	PSIA (57130 ANCY SUR MOSELLE)	32 020,98 €
20070099	7-juin-2007	A.O.O	Remplacement menuiseries bois et réhabilitation du Rez-de-Chaussée de l'école primaire Maurice Barrès I et II	Lot 4 : Sols minces	QUALISOL (57153 MARLY CEDEX)	34 641,29 €
20070064	18-avr.-2007	A.O.O	Réaménagement du Port de Plaisance	Lot 3 : réfection du perré	CHANZY PARDOUX	31 896,00 €
20070085	30-mai-07	A.O.O	Aménagement du Cossec de Devant les Ponts	Lot 1 : revêtement sols sportifs	DEBRA	25 803,00 €
PA07B28	25-juin-2007	PAB	Réfection des installations de plomberie sanitaire au COSEC du Dauphiné	Lot unique	SANS SUITE	Sans Suite
PA07B29	26-juin-2007	PAB	Réfection des menuiseries extérieures aux Récolets	Lot 1 : Menuiserie-Bois	MENULOR (57130 ARS SUR MOSELLE)	25 834,84 €

PA07C08	28-juin-2007	PAC	Réfection des enduits du clocher de l'Eglise Immaculée Conception de Queuleu	Lot 2 : Zinguerie	MA.c.c. (57070 METZ)	20 480,00 €
PA07B18	27-avr.-2007	PAB	Réalisation de structure pour le fleurissement évènementiel été 2007	Lot unique	SAUL'Y TRESSE	40 886,29 €
PA07B10	20-mars-2007	PAB	Remplacement des menuiseries bois extérieures chapelle et caveau des trinitaires	Lot unique	SCHILLE	24 010,00 €
PA07B40	3-juil.-2007	PAB	Passage au gaz et mise en conformité de la chaufferie à la Maison des Associations de Metz Sablon	Lot unique	BOUCHEREZ (57130 JOUY AUX ARCHES)	33 380,50 €
20070172	1-août-2007	A.O.O	Ravalement de façades à l'école primaire Jean Monnet	Lot unique	TRISTAR (57070 METZ)	30 164,00 €
20070178	13-août-2007	A.O.O	équipement aires de jeux et rénovation terrains multisports	lot 5 : structure de jeux rue de Pange	HUSSON	21 487,90 €
20070179	13-août-2007	A.O.O	équipement aires de jeux et rénovation terrains multisports	lot 6 : structure de jeux Parc Ste Chrétienne	HUSSON	21 487,90 €
20070181	13-août-2007	A.O.O	équipement aires de jeux et rénovation terrains multisports	lot 8 : réfection terrain multisports	VIVAPARC	21 000,00 €
PA07C35	17-août-2007	PAC	mise en peinture des facades du gymnasejoba	Lot unique	DEBRA	35 673,25 €
PA07C33	20-août-2007	PAC	creation d'un self relance pa07c28	Lot équipement de cuisine	JUCKEM	30 722,41 €
PA07B41	21-août-2007	PAB	remplacement des menuiseries exterieures a l'ecole de la seille - 2de tranche	Lot unique	SUTTER	43 479,00 €
20070194	29-août-2007	A.O.O.	restauration et mise en lumière des trophées et de la statue du maréchal fabert, mise en lumière des toitures de l'hôtel de ville et de l'office de tourisme	Lot 3 : Habillage en plomb	COANUS	22 350,30 €
20070195	29-août-2007	A.O.O.	Restauration et mise en lumière des trophées et de la statue du Maréchal Fabert, mise en lumière des toitures de l'hôtel de Ville et de l'Office de Tourisme	Lot 4 : Electricité	P. KOLTES	37 457,49 €
20070218	27-sept.-2007	A.O.O.	Rénovation et aménagement de locaux en vidéothèque/logithèque dans les locaux anciennement magasin Huit à Huit (surface environ 670 m2) quartier Pontiffroy	lot 9 : peinture	EPRS	24 209,23 €

20070221	20-nov.-2007	A.O.O.	Réaménagement de la rue Castelnau	lot 2 : espaces verts	KEIP	26 046,40 €
PA07B61	27-nov.-2007	PAB	refection de la cage d'escalier du marche couvert	Lot unique	AREDECO	23 007,37 €
PA07B55	30-nov.-2007	PAB	Forage adduction eau industrielle	Lot unique	RAFFNER	38 392,43 €
PA07B64	4-déc.-2007	PAB	travaux de desamiantage	Lot 2 : réfection des sols	ADECO	22 757,00 €
PA07B51	14-déc.-07	PAB	refection de la couverture du bureau de l'immeuble c.f.t.c.	Lot 1 : couverture / zinguerie	MADDALON	20 388,45 €
PA07C63	30-nov.-07	PAC	Construction garage bus et motos / APM	Lot 2 : Charpente métallique	HOUPERT	36 221,80 €
20070249	11-janv.-08	A.O.O.	Aménagement paysager du diffuseur RN3, rue Général Metman	Lot 1 : Espaces verts	ALBERT KEIP - MORHANGE	40 209,50 €
PA07B62	25-févr.-08	PAB	MCL ST MARCEL Remplacement de l'escalier des combles	lot unique	SOMME - 57260 DIEUZE	29 203,00 €
20070275	31-janv.-08	A.O.O.	extension et réhabilitation des vestiaires du stade de bellecroix	Lot 8 : chapes carrelages faiences	TERRA - MOS - 57352 STIRING WENDEL	42 761,00 €
20070292	13-févr.-08	A.O.O.	réaménagement du parking des hauts de blémont	lot 2 : éclairage public	ETDE TAESCH - 57950 MONTIGNY LES METZ	24 293,10 €
20070293	13-févr.-08	A.O.O.	réaménagement du parking des hauts de blémont	lot 3 : espaces verts et clôtures	VERTS PAYSAGES AMENAGEMENTS - 57070 METZ	21 179,75 €
20070288	15-févr.-08	A.O.O.	réaménagement de la rue basse seille	lot 3 : éclairage	E.R.T.P. - 57070 METZ	31 528,43 €
20070288	9-févr.-08	A.O.O.	réaménagement de la rue basse seille	lot 4 : dalles et pavés porphyre	ARTS PIERRE SERVICES - 63450 TALLENDE	21 114,94 €

MARCHES DE TRAVAUX 2007

(de 50 000 à 89 999 euros H.T.)

N° MARCHÉ	DATE	FORME	OBJET	LOT	TITULAIRE - CODE POSTAL	MONTANT H.T.
20070093	7-juin-07	A.O.O	Remplacement des menuiseries extérieures de l'école E, CHATRIAN	Lot 1 : Menuiseries exterieures	DESCHANETS (88602 VITTEL CEDEX)	68 149,00 €
20070110	6-juin-07	A.O.O	Remplacement complet ou partiel de sols amiantés dans différentes écoles,	Lot 1 : Ecoles les Iles, château Aumiot, Jean Moulin, Le Trimazo	QUALISOL (57153 MARLY CEDEX)	50 688,30 €
20070072	24-mai-07	A.O.O	Construction d'un atelier poids lourds	Lot 4 : Portes sectionnelles, métallerie	RISCH METAL (57130 ARS SUR MOSELLE)	60 689,00 €
20070075	24-mai-07	A.O.O	Construction d'un atelier poids lourds	Lot 7 : électricité	MEYER THOLMER (57130 ARS SUR MOSELLE)	71 303,18 €
20070063	18-avr.-07	A.O.O	Réaménagement du Port de Plaisance	Lot 2 : Aménagement d'une aire de dépotage	PORALU MARINE	81 292,00 €
20070065	18-avr.-07	A.O.O	Réaménagement du Port de Plaisance	Lot 4 : réhabilitation des vestiaires	CARDOT	63 918,88 €
20070084	30-mai-07	A.O.O	Aménagement du Cosec de Devant les Ponts	Lot 1 : revêtement sols sportifs	CORBIAUX	60 260,00 €
20070124		A.O.O	Remplacement des menuiseries extérieures de l'école maternelle les Accacias	Lot unique	SOFIB	80 052,00 €
PA07C12	25-juin-07	PAC	Rénovation de stations de filtration dans les piscines municipales de Metz	Lot 1 : Piscine Square du Luxembourg	PROCATH	54 000,00 €
PA07C10	27-juin-07	PAC	Réalisation d'un terrain multisports rue des Marronniers	Lot unique	VPA	54 669,40 €
PA07C07	28-juin-07	PAC	Réfection des enduits du clocher de l'Eglise Immaculée Conception de Queuleu	Lot 1 : Gros Œuvre	BOUR (57074 METZ)	63 437,55 €
PA07C09	5-janv.-07	PAC	Maitrise d'œuvre pour la rénovation et l'aménagement de locaux en vidéothèque/logithèque quartier Pontiffroy à Metz	Lot unique	GIOPP	67 558,53 €
PA07C26	19-juil.-07	PAC	Ravalement de façades de l'école Auguste PROST	Lot unique	SALMON (57140 WOIPPY)	53 590,80 €

20070037	23-juil.-07	A.O.O	Etanchéité école primaire de Plantières	Lot unique	ZILLHARDT & STAUB	69 416,05 €
20050209/1	13-août-07	Avenant	Requalification urbaine dans le cadre du GPV de Metz-Borny	Lot 1 : VRD	JEAN LEFEBVRE (57146 WOIPPY CEDEX)	58 580,84 €
20070192	29-août-07	A.O.O	Restauration et mise en lumière des trophées et de la statue du Maréchal Fabert, mise en lumière des toitures de l'hôtel de Ville et de l'Office de Tourisme	Lot 1 : Maçonnerie-Pierre de Taille	CHANZY PARDOUX (57390 AUDUN LE TICHE)	55 563,14 €
20070193	29-août-07	A.O.O	Restauration et mise en lumière des trophées et de la statue du Maréchal Fabert, mise en lumière des toitures de l'hôtel de Ville et de l'Office de Tourisme	Lot 2 : Sculpture et restauration de sculpture	SOCRA (24430 MARSAC SUR L ISLE)	51 642,50 €
PA07C41	19-sept.-07	PAC	fourniture et pose de bornes en pierre de jaumont avec couronnement métallique et de chaîne de rehaussement du puits	Lot 1 : fourniture et pose d'éléments en pierre de Jaumont	CHANZY PARDOUX	50 341,00 €
20070210	27-sept.-07	A.O.O.	Rénovation et aménagement de locaux en vidéothèque/logithèque dans les locaux anciennement magasin Huit à Huit (surface environ 670 m2) quartier Pontiffroy	lot 1 : GO	CARDOT	82 599,72 €
20070215	27-sept.-07	A.O.O.	Rénovation et aménagement de locaux en vidéothèque/logithèque dans les locaux anciennement magasin Huit à Huit (surface environ 670 m2) quartier Pontiffroy	lot 6 : électricité	MEYER THOLMER	89 288,90 €
PA07C53	13-nov.-07	PAC	travaux de dépollution des sols rue teilhard de chardin	Lot unique	LINGENHELD	69 464,00 €
20070231	20-nov.-07	A.O.O.	Rénovation et aménagement de locaux en vidéothèque/logithèque dans les locaux anciennement magasin Huit à Huit (surface environ 670 m2) quartier Pontiffroy	lot 2 : plâtrerie	IDEAL PLAFOND	82 708,93 €
20070234	20-nov.-07	A.O.O.	Rénovation et aménagement de locaux en vidéothèque/logithèque dans les locaux anciennement magasin Huit à Huit (surface environ 670 m2) quartier Pontiffroy	Lot 4 : Menuiserie bois (option retenue)	MOSAIQUE AGENCEMENT	74 895,64 €

20070238	20-nov.-07	A.O.O.	Installation d'une production d'eau chaude solaire à la piscine Lothaire	lot 1 : fourniture et pose d'une structure métallique	KARM AGENCEMENT	54 165,00 €
PA07C62	30-nov.-07	PAC	Construction garage bus et motos / APM	Lot 1 : gros-œuvre plâtrerie	EUGENE BOUR	88 768,64
PA07C70	17-déc.-07	PAC	travaux de menuiserie aluminium, vitrerie et serrurerie pour l'extension de la médiathèque de Metz pontiffroy	Lot unique	GUENEBAUT	56 170,99
20070278	3-janv.-08	A.O.O.	Mise en œuvre d'une vidéosurveillance quartier Patrotte et Chemin de la Moselle	Lot 1 : Génie civil	ETDE TAESCH - 57950 MONTIGNY LES METZ	55 457,68 €
20070279	3-janv.-08	A.O.O.	Mise en œuvre d'une vidéosurveillance quartier Patrotte et Chemin de la Moselle	Lot 2 : Vidéo	COTTEL RESEAUX - 57070 METZ	66 600,59 €
20070274	31-janv.-08	A.O.O.	extension et réhabilitation des vestiaires du stade de Bellecroix	lot 7 : plomberie chauffage ventilation	LORRY - 57157 MARLY	72 959,79 €
20070268	8-févr.-08	A.O.O.	extension et réhabilitation des vestiaires du stade de Bellecroix	lot 1 : gros œuvre	LA GENERALE D'AMENAGEMENT - 57420 CHEMINOT	87 492,30 €
PA07B076	18-févr.-08	A.O.O.	Travaux de charpente et couverture rue dreyfus Dupont	lot unique	LORENZINI - 57390 AUDUN LE TICHE	55 867,47 €
PA07C76	4-mars-08	PAC	remplacement de la couverture de l'église St Pierre à Metz borny	lot unique	BATIMENT MACC - 57070 METZ	62 507,71 €
PA07C75	6-mars-08	PAC	fourniture, plantation et mise en place de bacs pour la pLace St Simplicie	lot unique	VERT PAYSAGES ET AMENAGEMENTS - 57070 METZ ACTIPOLE	89 318,00 €

MARCHES DE TRAVAUX 2007

(de 90 000 à 149 999 euros H.T.)

N° MARCHÉ	DATE	FORME	OBJET	LOT	TITULAIRE - CODE POSTAL	MONTANT H.T.
20070061	19-févr.-07	A.O.O.	Aménagement de la rue Gambetta et du Square Mangin.	Lot 2 : Eclairage	SPIE EST (57140 WOIPPY)	124 517,70 €
20070089	15-mai-07	A.O.O.	Restauration des remparts médiévaux - 3ème tranche-programme 2007	Lot unique	CHANZY PARDOUX (57130 ARS SUR MOSELLE)	99 820,00 €
20070077	24-mai-2007	A.O.O.	Construction d'un atelier poids lourds	Lot 9 : chauffage ventilation	BOUCHEREZ (57130 JOUY AUX ARCHES)	123 245,10
20070080	24-mai-2007	A.O.O.	Construction d'un atelier poids lourds	Lot 12 : équipements techniques	TPA (57160 SCY CHAZELLES)	111 398,00 €
20070038	23-juil.-07	A.O.O.	Réfection de la couverture du groupe scolaire Fort Moselle	Lot unique	MUGERLI (57390 AUDUN LE TICHE)	143 269,23 €
20070222	20-nov.-07	A.O.O.	Réaménagement de la rue Castelnau	lot 3 : électricité (éclairage public)	MULLER ASSAINISSEMENT	95 007,00 €
20070286	11-févr.-08	A.O.O.	Réaménagement de la rue Basse Seille	lot 1 : voirie	JEAN LEFEBVRE LORRAINE - 57146 WOIPPY	131 654,70 €

MARCHES DE TRAVAUX 2007

(de 150 000 à 229 999 euros H.T.)

N° MARCHÉ	DATE	FORME	OBJET	LOT	TITULAIRE - CODE POSTAL	MONTANT H.T.
20070013	16-janv.-07	A.O.O	Restauration des façades de l'hôtel de Ville et de l'Office du Tourisme	Lot 5 : Ferronnerie-serrurerie	HUGON/NOUYRIT (57070 METZ)	176 165,00 €
20070015	16-janv.-07	A.O.O	Restauration des façades de l'hôtel de Ville et de l'Office du Tourisme	Lot 7 : Peinture et Plâtrerie	EGP LAVIGNE (57835 AMANVILLERS)	174 197,44 €
20070016	16-janv.-07	A.O.O	Restauration des façades de l'hôtel de Ville et de l'Office du Tourisme	Lot 8 : Electricité	P.KOLTES ELECTRICITE CLIMATISATION (57146 WOIPPY CEDEX)	176 081,71 €
20070044	23-janv.-07	Marché négocié	Construction de la nouvelle mairie de quartier de Queuleu rue du Roi Albert	Lot 4 : Gros Œuvre	ZANNIER CONSTRUCTIONS (57280 SEMECOURT)	198 578,60 €
20070058	12-févr.-07	A.O.O	Aménagement de la rue de la Fontaine et de la Place du Quarteau	Lot unique	MULLER (57360 AMNEVILLE LES TEHRMES)	190 455,00 €
PA07C03	10-avr.-07	PAC	Construction salle de répétition rue de Belletanche	Lot unique	IRIS	182 295,02 €
20070121	15-juin-07	A.O.O	Renouvellement du revêtement du terrain synthétique du Stade du Plateau à Magny	Lot unique	DHR (57160 MOULINS LES METZ)	224 781,00 €
20070066	18-avr.-07	A.O.O	Réaménagement du Port de Plaisance	Lot 5 : aménagements extérieurs	JEAN LEFEBVRE	225 452,60 €
PA07C101	2-févr.-07	PAC	Amenagements des accrefours route de Woippy/la Poste et Charles Nauroy	Lot unique	COLAS	165 128,00 €
20070214	27-sept.-07	A.O.O.	Rénovation et aménagement de locaux en vidéothèque/logithèque dans les locaux anciennement magasin Huit à Huit (surface environ 670 m2) quartier Pontiffroy	lot 5 : chauffage, ventilation	SATHY	155 698,10 €
20070239	20-nov.-07	A.O.O.	Installations d'une production d'eau chaude solaire à la piscine Olympique	lot 2 : fourniture et pose de capteurs thermiques	SANICHAUF	158 459,25 €
20070291	13-févr.-08	A.O.O.	réaménagement du parking des hauts de blémont	lot 1 : travaux de voirie	JEAN LEFEBVRE LORRAINE - 57146 WOIPPY	151 980,40 €

MARCHES DE TRAVAUX 2007

(de 230 000 à 999 999 euros H.T.)

N° MARCHÉ	DATE	FORME	OBJET	LOT	TITULAIRE - CODE POSTAL	MONTANT H.T.
20070008	3-janv.-07	A.O.O.	Réaménagement de la Place de Chambre 1ère tranche		JEAN LEFEBVRE (57146 WOIPPY Cédex)	370 054,60 €
20070012	16-janv.-07	A.O.O.	Restauration des façades de l'hôtel de Ville et de l'Office du Tourisme	Lot 4 : menuiserie-bois	ADECO (25870 CHATILLON LE DUC)	293 267,90 €
20070053	12/02/2007	A.O.O.	Travaux d'application d'Asphalte (3ans)	Lot unique	SCAL (54714 LUDRES CEDEX)	399 705,00 €
20070060	19-févr.-07	A.O.O.	Aménagement de la rue Gambetta et du Square Mangin.	Lot 1 : Voirie	MULLER Assainissement (57360 AMNEVILLE)	620 875,50 €
20070069	24-mai-2007	A.O.O.	Construction d'un atelier poids lourds	Lot 1 : Gros œuvre	BGC (57365 ENNERY)	436 000,00 €
20070070	24-mai-2007	A.O.O.	Construction d'un atelier poids lourds	Lot 2 : Charpente métallique, étanchéité, bardage	SOPREMA (57071 METZ CEDEX 3)	333 689,57 €
20070062	18-avr.-07	A.O.O.	Réaménagement du Port de Plaisance	Lot 1 : réfection et pose de pontons		259 192,00 €
20070114	20-juin-07	A.O.O.	Extension du bowl du parc de la Seille	Lot unique	GIORDANENGO (13790 PEYNIER)	360 443,10 €
20070067	23-avr.-07	A.O.O.	Réaménagement de la Place de Chambre 2ème tranche	Lot 1 : Voirie, génie civil	JEAN LEFEBVRE (57146 WOIPPY Cédex)	658 277,70 €
20070087	11-mai-07	A.O.O.	Réaménagement des places St Louis et St Simplicie	Lot 1 : Place St Louis	JEAN LEFEBVRE (57146 WOIPPY Cédex)	987 213,60 €
20070088	11-mai-07	A.O.O.	Réaménagement des places St Louis et St Simplicie	Lot 2 : Place St Simplicie	MULLER Assainissement (57360 AMNEVILLE)	550 549,00 €
20070191	30-juil.-07	A.O.O.	Réaménagement de la rue Wilson	Lot unique	JEAN LEFEBVRE (57146 WOIPPY Cédex)	254 126,05 €
20070220	20-nov.-07	A.O.O.	Réaménagement de la rue Castelnau	lot 1 : VRD	JEAN LEFEBVRE (57146 WOIPPY Cédex)	361 967,40 €

20070260	20-déc.-07	A.O.O.	Travaux d'aménagement place de la République	Lot 9 : Espaces verts	ALBERT KEIP - 57340 MORHANGE	275 977,50 €
20070259	28-janv.-08	A.O.O.	Travaux d'aménagement place de la République	Lot 8 : Fontainerie	FORCLUM ILE DE France- 77191 DAMMARIE Les Lys	798 921,99 €
PA07B72	5-févr.-08	PAB	Travaux p ^r éalables à l'opération d'aménagement de la Place de la République	Lot unique	CA2M	374 632,50 €

MARCHES DE TRAVAUX 2007

(de 1 000 000 à 2 999 999 euros H.T.)

N° MARCHE	DATE	FORME	OBJET	LOT	TITULAIRE - CODE POSTAL	MONTANT H.T.
70057	12-févr.-07	A.O.O	Travaux de plantation engazonnement et aménagement d'espaces verts (3ans)	Lot unique	KEIP (57340 MORHANGE)	1 003 344,00 €
70082	21-févr.-07	A.O.O	Travaux de construction d'entrées charretières, réfection de tranchées, petit entretien de la voirie (3ans)	Lot unique	ERTP (57070 METZ)	montant mini : 752 508,36 € montant maxi : 1 505 016,70 €
20070059	13-févr.-07	A.O.O.	Travaux d'aménagement et de gros entretien de trottoirs et chaussées dans différents secteurs de la Ville de Metz	Lot unique	JEAN LEFEBVRE (57146 WOIPPY Cédex)	2 775 365,24 €
20070219	21-sept.-07	AOO	Travaux de voirie dans les espaces verts, cours d'écoles, allées de cimetières et terrains de sport	Lot unique	LINGENHELD	1 137 075,00 €
20070248	7-janv.-08	A.O.O.	Création d'une aire d'accueil des gens du voyage	Lot unique	COSTANTINI - 57100 THIONVILLE	1 293 001,49 €

MARCHES DE TRAVAUX 2007

(de 3 000 000 à 5 899 999 euros H.T.)

N° MARCHE	DATE	FORME	OBJET	LOT	TITULAIRE - CODE POSTAL	MONTANT H.T.
20070083		A.O.O	Construction d'une Halle d'Athlétisme	Lot unique	Groupe 1000 (57160 MOULINS LES METZ)	5 637 963,23 €

MARCHES DE TRAVAUX 2007

(5 900 000 euros H.T. et plus)

N° MARCHE	DATE	FORME	OBJET	LOT	TITULAIRE - CODE POSTAL	MONTANT H.T.
20070255	20-déc.-07	MN	travaux d'aménagement place de la republique	Lot 4 : VRD	JEAN FEFEVRE - 57146 WOIPPY CEDEX	6 366 295,60 €

MARCHES DE SERVICES 2007

(de 4 000 à 19 999 euros H.T.)

N° MARCHÉ	DATE	FORME	OBJET	LOT	TITULAIRE - CODE POSTAL	MONTANT H.T.
20070005	2-janv.-07	A.O.O.	Prestations de nettoyage dans divers bâtiments municipaux de la Ville de Metz (pour 3 ans)	Lot 5 : sols et vitres Maison du projet	AGP - 57050 METZ	7 432,50 €
PA06C96	5-janv.-07	PAC	Prestations de nettoyage des sous-sols du marché couvert (pour 3 ans)	Unique	SIN et STES - 57130 JOUY AUX ARCHES	14 064,00 €
	13-mars-07	PAA	Inspection divers ouvrages d'art programme 2007		BOAS - 69150	7 386,00 €
20070115	19-mai-07	MN	Organisation du repas de la nuit des étoilés	Lot Unique	L ECLUSE - 57000 METZ	4 180,60 €
20070116	19-mai-07	MN	Organisation du repas de la nuit des étoilés	Lot Unique	LE PAMPRE D OR - 57000 METZ	4 180,60 €
20070117	19-mai-07	MN	Organisation du repas de la nuit des étoilés	Lot Unique	LE MAGASIN AUX VIVRES - 57000 METZ	4 180,60 €
20070118	19-mai-07	MN	Organisation du repas de la nuit des étoilés	Lot Unique	LYCEE HOTELIER - 57070 METZ	4 180,60 €
	21-mai-07	PAA	Conception et réalisation d'un film sur Metz dans le cadre de l'émission Intervilles		PRODACTION - 54000	15 000,00 €
	21-mai-07	PAA	Conception et réalisation d'un film sur le thème du développement durable		TV Concept - 75008	12 070,00 €
	24-mai-07	PAA	Etudes pour le réaménagement des berges du ruisseau de Bonne Fontaine		DUBOST ENVIRONNEMENT - 57000	4 742,79 €
	29-mai-07	PAA	Réalisation de sondages et analyse de sol - 7 rue Dreyfus Dupont		ATOS ENVIRONNEMENT - 54385	4 821,00 €
	31-mai-07	PAA	Protection des marques de la Ville de Metz		CABINET BENSOUSSAN - 75508	18 728,60 €
	21-juin-07	PAA	Restauration de documents anciens		LA RELIURE DU LIMOUSIN - 19360	7 840,00 €
PA07C22	28-juin-07	PAC	Organisation et tir du feu d'artifice du 14 juillet 2007	Lot Unique	PYRAGRIC INDUSTRIE - 69141 RILLIEUX LA PAPE	17 140,47 €
20070173	6-juin-07	MN	Concert du 17 juin 2007 avec les Swingle Singers	Lot Unique	INTERMEDES CONCERT	14 218,01 €
PA06C100	26-mars-07	PAC	Fourniture et mise en œuvre de liaisons ADSL pour les écoles	Lot Unique	France TELECOM	16 632,08 €

PA07C22	2-juil.-07	PAC	feu artifice 14 juillet	Lot unique	PYRAGRIC	17 140,47 €
20070197/1	23-juil.-07	MN	Avenant au contrat conclu pour le spectacle Urban SAX	Lot Unique	URBAN SAX - 75018 PARIS	6 275,74 €
	24-juil.-07	PAA	Numérisation de registres d'Etat Civil		BANQUE D'ARCHIVES - 67000	15 240,00 €
20070185	5-sept.-07	A.O.O.	Transports scolaires dans le cadre d'activités sportives	lot 3 : Transport occasionnel d'enfants d'écoles primaires messines vers des lieux d'activités.	LES RAPIDES DE LORRAINE	SANS MINI-MAXI EN VOLUME
PA07C22	2-juil.-07	PAC	Feu d'artifice du 14 Juillet	Lot unique	PYRAGRIC	17 140,47 €
	14-août-07	PAA	Transports de déchets		SERVILLOC - 57640	12 495,00 €
	16-août-07	PAA	Assistance complexe sportif Hauts de Blémont		GIOPP - 57000	17 812,50 €
	13-sept.-07	PAA	Abonnement		METEO France - 67403	4 145,00 €
	21-sept.-07	PAA	Etude passerelle rue de la Chamine		CETOBA - 57000	4 000,00 €
	25-oct.-07	PAA	Restauration de documents anciens		ATELIER QUILLET - 67000	7 400,00 €
	12-nov.-07	PAA	Manutention et transport Flamme de la Liberté		LORLEV - 57970	11 000,00 €
	15-nov.-07	PAA	Concert en l'Eglise St Clément de Metz		ORCHESTRE DE CHAMBRE DU Luxembourg	12 500,00 €
	19-nov.-07	PAA	Numérisation de 5 manuscrits médiévaux		ARKHENUM - 33200	15 145,00 €
PA07C24	28-nov.-07	PAC	Feu d'artifice St Nicolas	Lot unique	PYRAGRIC	8 361,20 €
20070263	7-déc.-07	MN	maintenance logiciel gestion du droits des sols	Lot unique	APPIA (9 782,00 pour 1an reconductible 1 an)	19 564,00 €
20070265	7-déc.-07	MN	maintenance logiciel gestion du droits des sols	Lot unique	LOGITUD SOLUTIONS (9 387,31 pour 1an reconductible 1 an)	18 774,62 €
20070264	26-déc.-07	MN	MAINTENANCE LOGICIEL GESTION DU TEMPS	Lot unique	GFI CHRONO TIME (6 645,00 pour 1an reconductible 1 an)	13 290,00 €
20040194	29-janv.-08	avenant	prestations de nettoyage des salles de sports	lot 1	CARONET	12 586,35 €

20040194	29-janv.-08	avenant	prestations de nettoyage des salles de sports	lot 3	CARONET	14 960,80 €
20040195	29-janv.-08	avenant	prestations de nettoyage des salles de sports	lot 2	3P	15 925,74 €

MARCHES DE SERVICES 2007

(de 20 000 à 49 999 euros H.T.)

N° MARCHÉ	DATE	FORME	OBJET	LOT	TITULAIRE - CODE POSTAL	MONTANT H.T.
2007001	2-janv.-07	A.O.O.	Prestations de nettoyage dans divers bâtiments municipaux de la Ville de Metz (pour 3 ans)	Lot 1 : Sols et vitres EV et Vestiaires	A.G.P. - 57050 METZ	22 638,52 €
PA07B25	31-mai-07	A.O.O.	Prestations sécurité dans le cadre de manifestations culturelles et festives durant l'été 2007	Lot unique	CENTURIAL SECURITE - 57500 SAINT-AVOLD	Sans montant minimum ni maximum
PA07B26	31-mai-07	A.O.O.	Prestations assistance régie dans le cadre de manifestations culturelles et festives durant l'été 2007	Lot unique	STRATEGE - 54205 TOUL CEDEX	Sans montant minimum ni maximum
PA07C11	4-juin-07	PAC	Fourniture, mise en œuvre et services d'accompagnement de liaisons INTERNET	Lot unique	France TELECOM - 57037 METZ CEDEX 01	46 090,00 €
20070142	5-juin-07	MN	Installation et exposition d'œuvres monumentales de Bernar VENET	Lot unique	LA GALERIE ARTS GAMBETTA - 57950 MONTIGNY LES METZ	40 000,00 €
20070140	29-mai-07	MN	Concerts place d'Armes de chanteurs de renommée Nationale le 10/07/07	Lot unique	LABEL LN - 54130 SAINT MAX	30 000,00 €
20070141	29-mai-07	MN	Concerts place d'Armes de chanteurs de renommée Nationale le 22/07/07	Lot unique	LABEL LN - 54130 SAINT MAX	31 000,00 €
20070128	4-mai-07	MN	Production de l'émission Intervilles	Lot unique	MISTRAL PRODUCTIONS - 92210 SAINT CLOUD	39 229,93 €
PA07B11	5-juin-07	PAB	Etude pour l'amélioration des pratiques de désherbage communal	Lot unique	FREDON - 54220 MALZEVILLE	29 018,00 €
PA07B21	18-juin-07	PAB	Programmation et organisation de quatre concerts en plein air Place Jeanne d'Arc dans le cadre de "Metz en Fête"	Lot unique	ASSOCIATION CULTURELLE DES NOUVEAUX TRINITAIRES - 57000 METZ	20 570,74 €
PA07B02	5-mars-07	PAB	Vérification des installations électriques	Lot unique	ACF	22 575,00 €
20070197	11-juil.-07	MN	Spectacle original Urban Sax organisé pendant les fêtes de la Mirabelle	Lot unique	URBAN SAX - 2, rue André Antoine - 75018 PARIS	35 300,00 €
20070208	19-juil.-07	MN	Spectacle Umberto TOZZI	Lot unique	AF ALLESTIMENTI - Italie	27 591,97 €

PA07B23	9-août-07	PAB	Feu d'artifice des fêtes de la mirabelle	Lot unique	PRESTATECH -94550 CHEVILLY LARUE	41 806,02 €
20070184	5-sept.-07	A.O.O.	Transports scolaires dans le cadre d'activités sportives	lot 2 : destination POA	LES COURRIERS MOSELLANS	43 477,20 €
PA07C43	25-sept.-07	PAC	Location de nacelles pour la pose et la dépose d'illuminations de fin d'année	Lot unique	LEV	42 637,00 €
PA07C23	7-août-07	PAC	Feu d'artifice Mirabelle	Lot unique	PRESTATECH	41 806,02 €
PA07C67	4-déc.-07	PAC	Plan de reprise d'activité de l'informatique	Lot unique	APX SYNSTAR	38 991,06 €
PA07C40	5-déc.-07	PAC	Etude pour l'établissement d'un diagnostic santé	Lot unique	ORSAS LORRAINE	tranche ferme : 28 500 €, tranche conditionnelle partie quantitative : 3 000 €/an, partie qualitative : 6 000 € tous les 3ans
20070262	26-déc.-07	MN	MAINTENANCE LOGICIEL GESTION DU PATRIMOINE	Lot unique	ADELIOR (12 200,00 pour 1an reconductible 1 an)	24 400,00 €
20070266	22-déc.-07	MN	MAINTENANCE LOGICIEL TELEGESTION DES CHAUFFERIES	Lot unique	SIEMENS (10 734,00 pour 1an reconductible 1 an)	21 468,00 €

MARCHES DE SERVICES 2007

(de 50 000 à 89 999 euros H.T.)

N° MARCHÉ	DATE	FORME	OBJET	LOT	TITULAIRE - CODE POSTAL	MONTANT H.T.
20070002	2-janv.-07	A.O.O.	Prestations de nettoyage dans divers bâtiments municipaux de la Ville de Metz (pour 3 ans)	Lot 2 : sols et vitres DSO et Propreté	AGP - 57050 METZ	62 816,85
20070003	2-janv.-07	A.O.O.	Prestations de nettoyage dans divers bâtiments municipaux de la Ville de Metz (pour 3 ans)	Lot 3 : sols et vitres Archives...	AGP - 57050 METZ	50 689,61 €
20070004	2-janv.-07	A.O.O.	Prestations de nettoyage dans divers bâtiments municipaux de la Ville de Metz (pour 3 ans)	Lot 4 : sols et vitres Pôle des Lauriers...	AGP - 57050 METZ	64 323,00 €
20070090	21-mars-07	A.O.O.	Prestations de nettoyage des locaux des piscines	Lot 1 : Piscine Olympique	ONET	65 483,78 €
20070091	21-mars-07	A.O.O.	Prestations de nettoyage des locaux des piscines	Lot 2 : Piscine Belletanche	CARONET	54 000,00 €
20070092	21-mars-07	A.O.O.	Prestations de nettoyage des locaux des piscines	Lot 3 : Piscine Square du Luxembourg	AGP - 57050 METZ	57 890,00 €
PA07C06	13-avr.-07	PAC	Communication et relation de presse pour la médiatisation des événements liés à l'arrivée du TGV et au dépôt de la candidature de classement du Quartier Impérial au patrimoine mondial de l'UNESCO	Lot unique	CLAUDINE COMMUNICATION - 75003 PARIS	58 000,00 €
PA07B24	29-mai-07	PAB	Intervention d'un bureau de contrôle technique/sécurité dans le cadre de manifestations culturelle et festives organisées durant l'été 2007	Lot unique	BUREAU VERITAS - 54520 LAXOU	60 000,00 €
20070139	29-mai-07	A.O.O.	Concerts place d'Armes de chanteurs de renommée Nationale le 3/07/07	Lot unique	LABEL LN - 54130 SAINT MAX	63 000,00 €
PA07C25	6-juin-07	PAC	Mise en place de tribunes dans le cadre de l'émission Intervilles le 25 juin 2007	Lot unique	GL EVENTS SERVICES - 54512 VANDOEUVRE LES NANCY	60 984,00 €
PA07C18	30-mai-07	PAC	Prestations techniques pour organisation concerts été	Lot 1 : sonorisation	MPM LORRAINE	62 500,00 €
PA07C19	30-mai-07	PAC	Prestations techniques pour organisation concerts été	Lot 2 : éclairage	MPM LORRAINE	75 000,00 €

20070267	7-déc.-07	MN	Maintenance logiciel Système d'information géographique	Lot unique	STAR APIC (25 640 pour 1 an reconductible 1 an)	51 280,00 €
PA07C34	28-janv.-08	PAC	Réalisation d'une étude préalable à l'urbanisation de la zone 2NA8 des Hauts de Vallières	Lot unique tranche ferme, 10 tranches conditionnelles	MARC DAUBER Atelier d'Architecture	tranche ferme : 86 093,75 €

MARCHES DE SERVICES 2007

(de 90 000 à 149 999 euros H.T.)

N° MARCHÉ	DATE	FORME	OBJET	LOT	TITULAIRE - CODE POSTAL	MONTANT H.T.
PA07C21	31-mai-07	PAC	Mise en place d'un dispositif vidéo (projection et régie) sur le parvis de la gare de Metz	Lot unique	AUDIOVISUEL SOLUTIONS - 57061 METZ CEDEX	124 709,16 €
20070045	4-juin-07	A.O.O.	Location de camions, de pelles hydrauliques, mise en décharge de déblais et transport de laitier	Lot unique	LTF - 57650 FONTOY	94 757,70 €
PA07C20		PAC	Location de dispositifs scéniques pour des concerts d'été à metz	Lot unique	EVENT SYSTEM - 67300 SCHILTIGHEIM	105 000,00 €
20070106	13-août-07	AOO	Communication touristique pour les projets Quattropole	Lot unique	AGENTURHAUS	98820 (TTC)
20070236	10-oct.-07	MN	Evolution des bornes d'enregistrement des repas de la restauration scolaire	Lot unique	APPLICAM	101 050,00
20070246	31-déc.-07	A.O.O.	Mise en décharge des déchets issus du nettoyage des voies publiques de la Ville de Metz	Lot 2 (pour 2 ans) : traitement des feuilles mortes issues du nettoyage des voiries - reconductible 1 fois	SITA (57075 METZ)	Mini : 83 612,04 € Maxi : 140 468,23 €
20070247	31-déc.-07	A.O.O.	Mise en décharge des déchets issus du nettoyage des voies publiques de la Ville de Metz	Lot 3 (pour 2 ans) : traitement des feuilles mortes issues du nettoyage des voiries - reconductible 1 fois	SITA (57075 METZ)	Mini : 83 612,04 € Maxi : 127 090,30 €

MARCHES DE SERVICES 2007

(de 150 000 à 229 999 euros H.T.)

N° MARCHÉ	DATE	FORME	OBJET	LOT	TITULAIRE - CODE POSTAL	MONTANT H.T.
20070011	3-janv.-07	A.O.O	Enfouissement des déchets issus du nettoyage des voies publiques de la ville de Metz	Lot unique	SITA - 57075 METZ CEDEX	mini : 125 418,06 € maxi : 196 488,29 €
20070127	4-mai-07	A.O.O	Production de l'élection de la Reine de la Mirabelle	Lot unique	MILLESIME PRODUCTION - 54200 TOUL	188 127,09 €
20070183	5-sept.-07	A.O.O.	Transports scolaires dans le cadre d'activités sportives (pour 3 ans)	lot 1 : destination piscines municipales	LES COURRIERS MOSELLANS	175 581,00 €
20070230	25-sept.-07	MN	Organisation de l'Open de Moselle 2007	Lot unique	OCCADE SPORT	167 224,08 €
20070188	6-nov.-07	A.O.O	Mises à niveau, extensions et maintenance de la plateforme téléphonique (2 ANS)	Lot unique	NEXTIRAONE	Mini : 50 000 € maxi : 200 000 €
20070245	31-déc.-07	A.O.O	Mise en décharge des déchets issus du nettoyage des voies publiques de la Ville de Metz	Lot 1 (pour 2ans): traitement des déchets issus du nettoyage mécanique des voies publiques - reconductible 1 fois	SITA - 57075 METZ	Mini : 133 779,26 € Maxi : 183 946,49 €
20070282	27-févr.-08	A.O.O	Nettoyage des salles de sport municipales	Lot 1	CARONET - 57070 METZ	171 335,99 €
20070283	27-févr.-08	A.O.O	Nettoyage des salles de sport municipales	Lot 2	CARONET - 57070 METZ	157 839,01 €

MARCHES DE SERVICES 2007

(de 230 000 à 999 999 euros H.T.)

N° MARCHÉ	DATE	FORME	OBJET	LOT	TITULAIRE - CODE POSTAL	MONTANT H.T.
20070034	18-janv.-07	A.O.O	Impression et mise sous film du journal municipal "Vivre à Metz"		EST IMPRIMERIE (57161 MOULINS LES METZ)	283 471,00 €
20070054	12-févr.-07	A.O.O	Prestations de médecine professionnelle et préventive (3 ans)	Lot unique	AMETRA - 57000 METZ	421 050,00 €
20070086	3-mai-07	A.O.O	Conception d'événementiels autour de l'arrivée du tGV et dépôt candidature au patrimoine de l'UNESCO du Quartier impérial	Lot unique	AEGIS MEDIA France	546 018,00 €
20070186	14-nov.-07	A.O.O	Services de téléphonie mobile et d'échanges de données mobiles	lot 1 : services de téléphonie mobile (SUR 3ANS)	SFR	Mini : 150 000 € Maxi : 600 000 €
20070187	14-nov.-07	A.O.O	Services de téléphonie mobile et d'échanges de données mobiles	lot 2 : services d'échanges de données mobiles (SUR 3ANS)	SFR	Mini : 75 000 € Maxi : 300 000 €
		A.O.O	assurance responsabilité civile	Lot unique (pour 5 ans)	KAROTSCH	553 911,87 €
		A.O.O	assurance flotte automobile	Lot unique (pour 5 ans)	AVIVA	816 408,86 €
20070284	27-févr-08	A.O.O	Nettoyage des salles de sport municipales	Lot 3	CARONET - 57070 METZ	246 707,98 €
20070285	27-févr-08	A.O.O	Nettoyage des salles de sport municipales	Lot 4	CARONET - 57070 METZ	271 886,99 €

MARCHES DE SERVICES 2007

(de 1 000 000 à 2 999 999 euros H.T.)

N° MARCHÉ	DATE	FORME	OBJET	LOT	TITULAIRE - CODE POSTAL	MONTANT H.T.
20070251	31/12/2007	MN	prestations de service d'entretien et de maintenance du réseau d'éclairage public ainsi que d'installation des illuminations de fin d'année	Lot unique	UEM - 57014 METZ	1 590 719,06 €

MARCHES DE FOURNITURE 2007

(de 4 000 à 19 999 euros H.T.)

N° MARCHÉ	DATE	FORME	OBJET	LOT	TITULAIRE - CODE POSTAL	MONTANT H.T.
20070010	03-janv.-07	A.O.O.	Fourniture de dalles, pavés, bordures de trottoirs en porphyre et en grès	Lot 2 : dalles et bordures en calcaire	TECHNIPIERRES - 48230 ESCLANEDES	18 164,40 €
	05-janv.-07	PAA	Fourniture de fer à béton		GUERMONT WEBER (57000)	5 518,39 €
	05-janv.-07	PAA	Fourniture de laitier		SLAG (57100)	13 284,28 €
20070040	11-janv.-07	A.O.O.	Fourniture de produits et matériels d'hygiène et d'entretien ménager (pour 3 ans)	Lot 2 : produits d'entretien écologiques	Groupe Pierre Le Goff (57133 ARS SUR MOSELLE)	Mini annuel : 4 180,60 Maxi annuel : 16 722,40
PA06092	12-janv.-07	PAC	Fourniture de véhicules, engins et équipements destinés au Parc Automobile	Lot 20 : motocyclette 125 cm3	TMS (57100 THIONVILLE)	5 261,71 €
	15-janv.-07	PAA	Fourniture de mortier et béton spéciaux		HOLCIM BETONS (57000)	3 868,33 €
	07-févr.-07	PAA	Fourniture de dalles engazonnées pour phare d'entrée de Ville		INOVREEN (57190)	4 308,15 €
	08-févr.-07	PAA	Fourniture cartouche distributeur		ANIMAUX CONCEP (30220)	4 179,02 €
	13-mars-07	PAA	Fourniture d'une caméra fixe rue des Roches		COTTEL RESEAUX (57070)	5 878,39 €
	13-mars-07	PAA	Fourniture d'une borne automatique rue des Roches		VIDEMONT SYSTÈME (54420)	12 214,22 €
	15-mars-07	PAA	Fourniture d'une borne automatique et totem Place de Chambre		VIDEMONT SYSTÈME (54420)	11 292,22 €
	15-mars-07	PAA	Fourniture de Caissons vidéosurveillance Place St Louis		VIDEMONT SYSTÈME (54420)	4 007,15 €
	20-mars-07	PAA	Fourniture de câble blindé pour campagne d'enrobés 2007		TRAFIC (57280)	16 775,00 €

	26-mars-07	PAA	Fourniture photos pour exposition		MERMET (60300)	5 000,00 €
	04-avr.-07	PAA	Fourniture de calcaire		VAGLIO (57360)	4 605,40 €
	12-avr.-07	PAA	Fourniture de matériel signalisation Place Saint Simplicie		TRAFIC (57280)	7 829,75 €
	16-avr.-07	PAA	Fourniture de vivaces pour le golf		CHRISTOPHE (57000)	8 479,75 €
	18-avr.-07	PAA	Fourniture de potelets boule et barrières type Ville de Metz		SERI (86104)	4 680,00 €
	23-avr.-07	PAA	Aménagement d'un carrefour à feux Rue de Grigy/rue de Haute Bevoie - fourniture matériel signalisation tricolore		TRAFIC (57280)	8 018,00 €
	23-avr.-07	PAA	Aménagement d'un carrefour à feux Rue de Grigy/rue de Haute Bevoie - fourniture et pose de câble de signalisation		TRAFIC (57280)	7 326,10 €
	24-avr.-07	PAA	Fourniture traitement insecticide		PEV (89510)	5 100,00 €
	25-avr.-07	PAA	Fourniture d'un panneau d'information vitesse pour carrefour à feux rue de Grigy/Chemin de la Haute Bevoie		VIA CONTROLLING TRAFIC GMBH (67160)	5 383,00 €
	23-mai-07	PAA	Fourniture de mortier + dalle Lanko		CMPM MATERIAUX (57000)	17 781,10 €
	30-mai-07	PAA	Fourniture de trappes d'accès rue Gambetta		UEM (57000)	12 959,87 €
	08-juin-07	PAA	Fourniture de toile d'ambrage centre horticole		COUP DE POUCE (25220)	5 345,76 €
	13-juin-07	PAA	Fourniture de 30 garde-corps rue Gambetta		HEINRICH CANALISATION (67120)	14 070,00 €
	14-juin-07	PAA	Fourniture de trappes remplissables rue Gambetta Square Mangin		JULES BUCH NEGOCE MATERIAUX (57050)	7 692,31 €
	19-juin-07	PAA	Mise à disposition d'une grue au barrage de Magny		LORLEV (57970)	10 588,00 €

	26-juin-07	PAA	Fourniture de béton flexcino + pompe		HOLCIM BETONS (57000)	9 197,56 €
PA07C16	9-juil.-07	PAC	Fourniture de mobilier urbain	Lot 2 : panneaux d'information	BOIS D ORRAINE (57130 ARS SUR MOSELLE)	Mini annuel : 1 672,24 Maxi annuel : 6 688,96
PA07C17	9-juil.-07	PAC	Fourniture de mobilier urbain	Lot 3 : éléments de jalonnements	BOIS D ORRAINE (57130 ARS SUR MOSELLE)	Mini annuel : 1 672,24 Maxi annuel : 6 688,96
PA07B38	23-juil.-07	PAB	Fourniture et pose de garde corps à l'île du Saulcy	Lot unique	MOLARO (57920 HOMBOURG BUDANGE)	16 680,01 €
	26-juil.-07	PAA	Fourniture de dalles granit		GRANITERIE PETITJEAN (88250)	8 155,73 €
	30-juil.-07	PAA	Fourniture de bulbes		VERVER EXPORT	17 843,85 €
	14-août-07	PAA	Fourniture de balais		NEW SCOPE (75001)	7 560,00 €
	21-août-07	PAA	Fourniture dalles podotactiles rue Gambetta		GRANITERIE PETITJEAN (88250)	13 000,00 €
	05-févr.-07	PAA	Fourniture et pose de bornes en plastique		ESPACE CREATION (57160)	4 724,08 €
	07-sept.-07	PAA	Fourniture produit pour propreté rue		DACD (26320)	5 898,15 €
	07-sept.-07	PAA	Fourniture de dégraissant		EMC 2000 (57860)	6 446,47 €
	10-sept.-07	PAA	Fourniture de 35 garde-corps rue Gambetta		HEINRICH CANALISATION (67120)	15 470,00 €
	15-mai-07	PAA	Fourniture de super dégraissant		GUERMONT WEBER (57000)	4 000,40 €
	15-mai-07	PAA	Fourniture de dégraissant		GUERMONT WEBER (57000)	6 270,00 €
	24-sept.-07	PAA	Fourniture de tempon à remplissage place St Louis		JULES BUCH NEGOCE MATERIAUX (57050)	11 705,69 €

	24-sept.-07	PAA	Fourniture de deux plaques acier place St Louis		BIRCO BAUSTOFFWERK	13 043,48 €
20070150	1-oct.-07	A.O.O.	Fourniture de véhicules, engins et équipements destinés au parc auto 2007	Lot n° 7 : 1 Fourgonnette 5 places	CITROEN	9 392,72 €
20070151	1-oct.-07	A.O.O.	Fourniture de véhicules, engins et équipements destinés au parc auto 2007	Lot n° 8 : 1 Fourgonnette 3 places	CITROEN	10 391,72 €
20070155	1-oct.-07	A.O.O.	Fourniture de véhicules, engins et équipements destinés au parc auto 2007	Lot n° 12 : 1 Fourgon tôlé 3,5 T 12 m3	THEOBALD TRUCKS	19 394,05 €
20070157	1-oct.-07	A.O.O.	Fourniture de véhicules, engins et équipements destinés au parc auto 2007	Lot n° 14 : 2 Bennes mobiles 12m3, à usage polyvalent	MECAGIL LEBON	6 180,00 €
20070158	1-oct.-07	A.O.O.	Fourniture de véhicules, engins et équipements destinés au parc auto 2007	Lot n° 15 : 4 Bennes mobiles 20m3 à usage polyvalent	CDAL	14 400,00 €
20070159	1-oct.-07	A.O.O.	Fourniture de véhicules, engins et équipements destinés au parc auto 2007	Lot n° 16 : 1 Saleuse sur berce pour Poids Lourds 19 T	SICOMETAL	16 960,00 €
20070160	1-oct.-07	A.O.O.	Fourniture de véhicules, engins et équipements destinés au parc auto 2007	Lot n° 17 : 1 Saleuse pour porteur CMAR	KUPPER WEISSER	9 990,00 €
20070164	1-oct.-07	A.O.O.	Fourniture de véhicules, engins et équipements destinés au parc auto 2007	Lot n° 21 : 1 aspirateur de feuilles sur essieu routier	JARDILOR	5 650,00 €
20070169	1-oct.-07	A.O.O.	Fourniture de véhicules, engins et équipements destinés au parc auto 2007	Lot n° 26 : 1 Broyeur à fléaux frontal, porté 3 points pour porte-outil	JARDILOR	6 100,00 €
	3-oct.-07	PAA	Fourniture et équipement caméra rue des Roches		COTTEL RESEAUX (57070)	5 685,62 €
	3-oct.-07	PAA	Equipement de commande des Roches		VIDEMONT SYSTÈME (54420)	4 714,50 €
	20-oct.-07	PAA	Fourniture de fil nylon bâche		COUP DE POUCE (25220)	25 220,00 €
	25-oct.-07	PAA	Fourniture de bordures rue Dreyfus Dupont		PROFIL (83380)	4 180,60 €
	6-nov.-07	PAA	Fourniture de sapins		VAUTRIN (54530)	10 725,00 €

	6-nov.-07	PAA	Fourniture d'arbres de Noël		DEUMER (57330)	4 118,00 €
PA07C45	14-nov.-07	PAC	fourniture de columbariums pour la ville de Metz	lot 2 : Cimetière St Simon	GRANIMOND	9 862,99 €
PA07C46	14-nov.-07	PAC	fourniture de columbariums pour la ville de Metz	lot 3 : Cimetière du Sablon	GRANIMOND	11 902,19 €
PA07C47	14-nov.-07	PAC	fourniture de columbariums pour la ville de Metz	lot 4 : Cimetière de Magny	GRANIMOND	13 602,94 €
PA07C48	14-nov.-07	PAC	fourniture de columbariums pour la ville de Metz	lot 5 : Cimetière de Chambièrre	CIMTEA	9 196,49 €
PA07C49	14-nov.-07	PAC	fourniture de columbariums pour la ville de Metz	lot 6 : Cimetière de Vallières	CIMTEA	9 196,49 €
	16-nov.-07	PAA	Fourniture de mats flèches		BOIS D'ORRAINE (54700)	11 705,30 €
	26-nov.-07	PAA	Fourniture de plaquettes plastiques		EUROSTOCK SERVICES (62138)	11 340,00 €
	28-nov.-07	PAA	Fourniture de pavés en grès place St Louis et St Simplicie		ARTS PIERRE SERVICE (63450)	19 095,60 €
	20-nov.-07	PAA	Fourniture d'une boîte à outils		LTF (57650)	4 290,42 €
	19-nov.-07	PAA	Fourniture de jeunes plantes		PEPINIERES LEVAVASSEUR (49800)	4 227,55 €
	20-nov.-07	PAA	Fourniture de corbeilles		CITEC (97737)	4 000,00 €
20070225	04-déc.-07	A.O.O.	Fournitures de végétaux pérennes	lot 2 : arbres de parc	SOUPE	Mini annuel : 8 3361,20 Maxi annuel : 15 050,17
20070226	04-déc.-07	A.O.O.	Fournitures de végétaux pérennes	lot 3 : conifères	SOUPE	Mini annuel : 2 508,36 Maxi annuel : 7 525,08
20070228	04-déc.-07	A.O.O.	Fournitures de végétaux pérennes	lot 5 : rosiers	PLANDANJOU	Mini annuel : 3 344,48 Maxi annuel : 10 033,44

20070229	04-déc.-07	A.O.O.	Fournitures de végétaux pérennes	lot 6 : plantes de terre de bruyère	DERLY France	Mini annuel : 1 254,18 Maxi annuel : 2 926,42
PA07B65	08-févr.-08	PAB	acquisition de mobilier sportif	lot 1 : matériel de sport collectif	SATD (67130 RUSS)	13 315,15 €
PA07B66	08-févr.-08	PAB	acquisition de mobilier sportif	lot 2 : tapis et tatamis	CASAL SPORTS (69129 MOLSHEIM)	4 933,30 €
PA07B67	08-févr.-08	PAB	acquisition de mobilier sportif	lot 3 : matériel d'athlétisme	MARTY SPORTS	8 670,00 €
PA07C52	18-févr.-08	avenant n°1 PAC	fourniture de sel de déneigement	lot unique	ROCK (68055 MULHOUSE)	changement de domiciliation bancaire

MARCHES DE FOURNITURE 2007

(de 20 000 à 49 999 euros H.T.)

N° MARCHÉ	DATE	FORME	OBJET	LOT	TITULAIRE - CODE POSTAL	MONTANT H.T.
20070041	11-janv.-07	A.O.O.	Fourniture de produits et matériels ds'hygiène et d'entretien ménager (pour 3 ans)	Lot 3 : pour la restauration scolaire	TOUSSAINT (57915 WOUSTVILLER)	Mini annuel : 12 541,80 Maxi annuel : 33 444,82
20070056	12-févr.-07	A.O.O.	Fourniture de dalles, pavdalles et bordures en granit gris,	Lot 2 : Fourniture de bordures en granit gris	SILIX (57535 MARANGE SILVANGE)	37 890,20 €
PA06B98	23-févr.-07	PAB	Fourniture d'enduits à chaud rétroréfléchissants	Lot unique	ORE (49481 ST SYLVAIN D'ANJOU)	Mini annuel : 19 230,77 Maxi annuel : 37 625,42
PA07C04	10-avr.-07	PAC	Fourniture et pose de rideaux dans les écoles et les restaurants scolaires	Lot unique	ADEFILM (54385 MINORVILLE)	Mini annuel : 8 361,20 Maxi annuel : 33 444,82
PA07B13	23-avr.-07	PAB	Fournitures horticoles, poteries et production florale	Lot unique	JOST (67126 DORLISHEIM Cedex)	Mini annuel : 8 361,20 Maxi annuel : 25 083,61
PA07B16	02-mai-07	PAB	Fourniture d'articles divers de papeterie destinés aux services municipaux	Lot 1 : Papier bureautique	MULLER et WEGENER (L-1248 Luxembourg) (pour 3 mois)	Mini : 5 016,72 € Maxi : 20 903 €
PA07B17	02-mai-07	PAB	Fourniture d'articles divers de papeterie destinés aux services municipaux	Lot 2 : Papier d'impression	AXELIUM (77435 MARNE LA VALLEE) (pour 3 mois)	Mini : 5 016,72 € Maxi : 20 903 €
20070046	24-mai-07	A.O.O.	Fourniture de produits manufacturés en béton pour les chantiers de la Ville de Metz	Lot unique	POINT P (57280 HAUCONCOURT)	49 609,25 €
20070051	04-juin-07	A.O.O.	Fournitures scolaires destinés aux établissements scolaires de 1er degré de la Ville de Metz, (pour 3 ans)	Lot 3 : Livres de Bibliothèque	LE PREAU (57000 METZ)	Montant minimum : 7 525,08 € Montant maxi : 30 100,32 €
20070048	10-mai-07	A.O.O.	Fourniture, installation et location, maintenance de sanitaires publics à entretien automatisé	Lot unique	SEMUP	33 753,34 €
PA07B32	13-juil.-07	PAB	Acquisition d'une station totale pour le SIG	Lot unique	GEOTOPO (69760 LIMONEST)	23 935,00 €
PA07B43	09-août-07	PAB	Mis en place d'un contrôle d'accès à la piscine de Belletanche	Lot unique	VSU (54420 SAULXURES LES NANCY)	41 718,00 €
PA07B42	20-août-07	PAB	fourniture et pose de bornes d'alimentation	lot unique	INEO RESEAUX EST	34 295,10 €

PA07B44	19-sept.-07	PAB	fourniture de gaz naturel pour les batiments municipaux	Lot unique	GAZ DE France (NANCY)	38 106,16 €
PA07B45	27-sept.-07	PAB	fourniture de dalles et opus en comblanchien	Lot unique	SETP	32 300,00 €
20070148	1-oct.-07	A.O.O.	Fourniture de véhicules, engins et équipements destinés au parc auto 2007	Lot n° 5 : 1 Châssis 3,5 tonnes benne basculante - double cabine	RENAULT TRUCKS	24 600,80 €
20070149	1-oct.-07	A.O.O.	Fourniture de véhicules, engins et équipements destinés au parc auto 2007	Lot n° 6 : 2 Pickup bâchés	THEOBALD TRUCKS	38 042,10 €
20070152	1-oct.-07	A.O.O.	Fourniture de véhicules, engins et équipements destinés au parc auto 2007	Lot n° 9 : 1 Châssis-cabine 3,5 tonnes, 3 places équipé d'un caisson 19m3	THEOBALD TRUCKS	24 192,80 €
20070153	1-oct.-07	A.O.O.	Fourniture de véhicules, engins et équipements destinés au parc auto 2007	Lot n° 10 : 1 Fourgon tôle 3,5 T 14 m3	THEOBALD TRUCKS	22 464,05 €
20070154	1-oct.-07	A.O.O.	Fourniture de véhicules, engins et équipements destinés au parc auto 2007	Lot n° 11 : 1 Fourgon tôle 3,5 T 14 m3	THEOBALD TRUCKS	23 464,04 €
20070170	1-oct.-07	A.O.O.	Fourniture de véhicules, engins et équipements destinés au parc auto 2007	Lot n° 27 : 1 Remorque équipée de son malaxeur-fondoir	PROSIGN	22 425,42 €
PA07C44	14-nov.-07	PAC	fourniture de columbariums pour la ville de metz	lot 1 : Cimetière de l'Est	GRANIMOND	27 205 €
20070224	06-déc.-07	A.O.O.	fourniture de végétaux pérennes	Lot 1 : arbres d'alignement	LAPPEN	Mini annuel : 12 541,81 Maxi annuel 26 755,82
20070227	06-déc.-07	A.O.O.	fourniture de végétaux pérennes	Lot 4 : arbustes et plantes grimpantes	DERLY France	Mini annuel : 12 541,81 Maxi annuel 33 448,82
PA07B70	25-janv.-08	PAB	fourniture d'engrais	Lot unique	PRODIVERT	Mini annuel : 9 478,67 Maxi annuel 28 436,02
PA07B71	30-janv.-08	PAB	Fourniture de lait dans les écoles	Lot unique/3ans quantité minimale/an 20 000 briquettes quantité maximale/an 80 000 briquettes	CHARLES SAS	0,20 la briquette de lait ; Mini annuel : 4 000 ; Maxi annuel : 16 000 ; Mini sur 3 ans : 12 000 ; Maxi sur 3ans : 48 000

MARCHES DE FOURNITURE 2007

(de 50 000 à 89 999 euros H.T.)

N° MARCHÉ	DATE	FORME	OBJET	LOT	TITULAIRE - CODE POSTAL	MONTANT H.T.
20070035	5-janv.-07	A.O.O.	Fourniture de marches d'escaliers, de bordures et de trottoirs et de pavés	Lot 1 : Marches d'escalier et de bordures de trottoirs en calcaire	CHANZY PARDOUX (57130 ARS SUR MOSELLE)	77 235,50 €
20070036	5-janv.-07	A.O.O.	Fourniture de marches d'escaliers, de bordures et de trottoirs et de pavés	Lot 2 : Pavés en grès ou en calcaire	TECHNIPIERRES (48230 ESCLANEDES)	73 650,00 €
20070039	11-janv.-07	A.O.O.	Fourniture de produits et matériels d'hygiène et d'entretien ménager	Lot 1 : produits et matériels d'entretien	PRO HYGIENE SERVICE (57255 STE MARIE AUX CHENES)	Mini annuel : 20 903,00 Maxi annuel : 58 528,43
20070042	11-janv.-07	A.O.O.	Fourniture de produits et matériels d'hygiène et d'entretien ménager	Lot 4 : Essuyage, hygiène...	APURA	Mini annuel : 33 444,82 Maxi annuel : 83 612,04
20070043	26-janv.-07	A.O.O.	Fourniture de dalles et pavés en granit gris et rose	Unique	SILIX (57535 MARANGE-SILVANGE)	84 116,25 €
PA07C01	10-avr.-07	PAC	Fourniture, livraison et maintenance de photocopieurs numériques noirs et blancs	Unique	ACTIV CSA (57053 METZ)	Mini annuel : 15 468,23 Maxi annuel : 52 675,58
PA07B19	4-juin-07	PAB	Fourniture de supports de culture-terreaux	Unique	JOST (67126 DORLISHEIM) ET GEPAC PATZER (69400 ARRAS)	Mini annuel : 20 000 Maxi annuel : 50 000
PA07B27	27-juin-07	PAB	Fourniture de modules de feux à diodes pour la signalisation tricolore	Unique	SANS SUITE	SANS SUITE
PA07B20	9-juil.-07	PAB	Fourniture de contrôleurs de trafic pour la signalisation tricolore.	Unique	SAGEM (75015 PARIS)	Mini annuel : 20 000 Maxi annuel : 50 000
PA07C15	9-juil.-07	PAC	Fourniture de mobilier urbain	Lot 1 : corbeilles à papier en métal	HUSSON (68650 LAPOUTROIE)	Mini annuel : 25 083,61 Maxi annuel : 76 086,96
20070146	1-oct.-07	A.O.O.	Fourniture de véhicules, engins et équipements destinés au parc auto 2007	Lot 3 : 1 Balayeuse de trottoir 2m3	LABOR HAKOR	61 770,00 €
20070147	1-oct.-07	A.O.O.	Fourniture de véhicules, engins et équipements destinés au parc auto 2007	Lot 4 : 2 Châssis 3,5 t benne basculante - double cabine	RENAULT TRUCKS	50 801,61 €
PA07C51	25-oct.-07	PAC	Fourniture de deux véhicules tout terrain pour la Police Municipale	Unique	TECHNIC AUTO	72 923,99 €

PA07C50	13-nov.-07	PAC	fourniture de sable et de granulats	Lot unique	AGREA	MINI 25 000€ MAXI 75000 €
PA07C52	14-nov.-07	PAC	Fourniture de sel de déneigement	Lot unique	ROCK	MINI 16722,41 € MAXI 87792,64 €
PA07C73	18-févr.-08	PAC	Fourniture de panneaux de signalisation routière	Lot unique	SES (37310 REIGNAC SUR INDRE)	MINI 25 083,61 € MAXI 66 889,63€

MARCHES DE FOURNITURE 2007

(de 90 000 à 149 999 euros H.T.)

N° MARCHE	DATE	FORME	OBJET	LOT	TITULAIRE - CODE POSTAL	MONTANT H.T.
20070009	3-janv.-07	A.O.O.	Fourniture de dalles, pavés et bordures de trottoirs en porphyre et en grès	Lot 1 : pavés et dalles en porphyre	CHANZY PARDOUX (57130 ARS SUR MOSELLE)	123 050,00 €
20070102	27-mars-07	A.O.O.	Fourniture de petits matériels de bureau et articles divers papèterie destinés aux services municipaux	Lot 1 : Petit matériel de bureau et articles divers de papèterie	FIDUCIAL	Mini annuel : 25 083,61€ Maxi annuel : 100 334,45 €
20070103	27-mars-07	A.O.O.	Fourniture de petits matériels de bureau et articles divers papèterie destinés aux services municipaux	Lot 2 : Consommables informatique et bureautique	DYADEM	Mini annuel : 33 444,82€ Maxi annuel : 133 779,26 €
20070052	4-juin-07	A.O.O.	Fournitures scolaires destinés aux établissements scolaires de 1er degré de la Ville de Metz, (pour 3 ans)	Lot 4 : Matériel éducatif	HISLER -EVEN (57000 METZ)	Mini annuel : 33 862,86€ Maxi annuel : 135 451,50 €
PA07C14	4-juin-07	PAC	Fourniture de pavés et dalles en Porphyre	Lot unique	CHANZY PARDOUX (57130 ARS SUR MOSELLE)	129 805,00 €
PA07C39	20-sept.-07	PAC	fourniture de motifs de noel 2007	Lot unique	JOUETS ET SPECTACLES DE L EST	91 745,00 €
20070145	1-oct.-07	A.O.O.	Fourniture de véhicules, engins et équipements destinés au parc auto 2007	Lot 2 : 1 Balayeuse de 2,5 - 3m3	SAS 3D	93 358,00 €
PA07B54	13-nov.-07	PAB	fourniture de pavés en calcaire	lot unique	TECHNIPIERRES	101 600,00 €
20070234	07-janv-08	A.O.O.	Fourniture de véhicules, engins et équipements destinés au parc auto 2007	Lot 1 : 1 balayeuse sur châssis	SEMAT - 17028 IA ROCHELLE	115 200,00 €
20070290	04-janv-08	MN	Acquisition de mobilier dans le cadre de l'extension de la Médiathèque de Metz Borny	Lot unique	BORGEAUD BIBLIOTHEQUES 92541 MONTRouGE CEDEX	113 508,95 €
20070237	15-janv-08	A.O.O.	Fourniture, installation et maintenance d'un système de télégestion pour les gymnases	Lot unique (3ans) reconductible 2 fois, montant annuel 39 504	TAS (67200 STRASBOURG)	118 511,99 €

MARCHES DE FOURNITURE 2007

(de 150 000 à 229 999 euros H.T.)

N° MARCHÉ	DATE	FORME	OBJET	LOT	TITULAIRE - CODE POSTAL	MONTANT H.T.
20070055	12-févr.-07	A.O.O.	Fourniture de dalles, pavdalles et bordures en granit gris,	Lot 1 : Fourniture de dalles et pavdalles en granit gris	SILIX (57535 MARANGE SILVANGE)	162 400,00 €
20070104	27-mars-07	A.O.O.	Fourniture de dalles,pavés et bordures de trottoirs en granit et en grès pour la Place Saint-Louis	Lot 1 : Fourniture de spavés et dalles et bordures de trottoirs	SILIX (57535 MARANGE SILVANGE)	178 432,50 €
20070105	27-mars-07	A.O.O.	Fourniture de dalles,pavés et bordures de trottoirs en granit et en grès pour la Place Saint-Louis	Lot 2 : Fourniture de pavés et dalles en grès	ARTS PIERRE SERVICE (63450 TALLENDE)	213 453,70 €
20070113	13-avr-07	A.O.R.	Fourniture et mise en œuvre d'ordinateurs centraux de gestion	Lot unique	APX SYNSTAR	203 883,19 €
20070051	04-juin-07	A.O.O.	Fournitures scolaires destinés aux établissements scolaires de 1er degré de la Ville de Metz, (pour 3 ans)	Lot 2 : Manuels scolaires et pédagogiques	Librairie VAUBAN (54720 LEXY)	Montant minimum : 41 387,97€ Montant maxi : 165 551,85 €
20070199	10-oct.-07	A.O.O.	Fourniture d'enduits à froid rétroréfléchissant	Lot unique	SIGNATURE S.A	Montant minimum : 100 334,44€ Montant maxi : 167 224,08 €
20070196	7-nov.-07	A.O.O.	fourniture de fioul domestique pour les batiments municipaux	Lot unique	CPE - CONF-DIST - BEYEL	209 030,10 €
20070281	29-févr.-08	A.O.O.	Fourniture de papiers destinés aux services municipaux	lot 1 : papier bureautique	MULLER & WEGENER	Montant minimum : 41 806,02€ Montant maxi : 167 224,08 €
20070280	3-mars-08	A.O.O.	Fourniture de papiers destinés aux services municipaux	lot 2 : papier d'impression	ANTALIS	Montant minimum : 41 806,02€ Montant maxi : 167 224,08 €

MARCHES DE FOURNITURE 2007

(de 230 000 à 999 999 euros H.T.)

N° MARCHÉ	DATE	FORME	OBJET	LOT	TITULAIRE - CODE POSTAL	MONTANT H.T.
20070047	29-mars-07	AOO	Fourniture et mise en œuvre d'enrobés sur les voies communales pour la campagne 2007	Lot unique	JEAN LEFEBVRE (57140 WOIPPY)	971 030,00 €
20070049	4-juin-07	AOO	Fournitures scolaires destinés aux établissements scolaires de 1er degré de la Ville de Metz, (pour 3 ans)	Lot 1 : Aticles de papetrie et materiel de bureau	HISLER EVEN (57030 METZ CEDEX 1)	Montant minimum : 75 250,83 Montant maxi : 301 003,32
20070143	4-juin-07	AOO	Fournitures d'enrobés à Chaud (pour 3 ans)	Lot unique	APPPIA LORRAINE (57160 MOULINS LES METZ)	448 830,00 €

LOCATION DE SALLES

NOM DE LA SALLE	NIVEAU	DATE	NOM DE L'ASSOCIATION OU DU BENEFICIAIRE	TARIF
Centre socioculturel République	2ème étage	19 et 20/1/2008	Association Danse Expression Stage de danse adultes - Metz	Gratuit
Centre socioculturel République	2ème étage	27/1/2008	A.S. Pétanque Sablonnaise Assemblée Générale - Metz	Gratuit
Centre socioculturel République	2ème étage	6, 13 et 15/2/2008	Monsieur RAUSCH - "Un destin pour Metz" Réunions électorales - Metz	381 €
Centre socioculturel République	2ème étage	9/2/2008	Association Nan Bara Spectacle pour enfants - Metz	Gratuit
Centre socioculturel République	2ème étage	10/2/2008	Groupe Folklorique Lorrain Fête de Carnaval - Metz	Gratuit
Centre socioculturel République	2ème étage	16/2/2008	Association Nationale des Sous-Officiers de Réserve de l'Armée de l'Air Assemblée Générale - Metz	Gratuit
Centre socioculturel République	2ème étage	17/2/2008	Amicale des Pêcheur du Sablon Assemblée Générale - Metz	Gratuit
Centre socioculturel République	2ème étage	26/2/2008	Monsieur GROS - Monsieur KOENIG Réunion électorale - Metz	Gratuit
Centre socioculturel République	2ème étage	27/2/2008	Monsieur LEBEAU - "Metz2008.com" Réunion électorale - Metz	Gratuit
Centre socioculturel République	2ème étage	29/2/2008	Association des Francs Tireurs Lorrains Réunion - Metz	Gratuit
Centre socioculturel République	2ème étage	2/3/2008	Kiwanis Club Metz-Austrasie Loto - Metz	Gratuit

LOCATION DE SALLES

Centre socioculturel République	2ème étage	3/3/2008	Association Amis Sans Frontières Moselle Assemblée Générale - Metz	Gratuit
Centre socioculturel République	2ème étage	5/3/2008	Monsieur Rausch - "Un destin pour Metz" Réunion électorale - Metz	Gratuit
Centre socioculturel République	2ème étage	7/3/2008	Madame ZIMMERMANN Réunion électorale - Metz	Gratuit
Centre socioculturel République	2ème étage	8 et 9/3/2008	Association Danse Expression Stage de danse adultes - Metz	Gratuit
Centre socioculturel République	2ème étage	11/3/2008	Madame ZIMMERMANN Réunion électorale - Metz	Gratuit
Centre socioculturel République	2ème étage	12/3/2008	Monsieur GROS - Monsieur KOENIG Réunion électorale - Metz	Gratuit
Centre socioculturel République	2ème étage	29/3/2008	Madame PINARELLI - Monsieur KERNEL Fiançailles - Metz	63 €
Centre socioculturel République	2ème étage	6/4/2008	Conseil de Fabrique de l'Eglise Saint Fiacre Loto - Metz	Gratuit
Centre socioculturel République	Rez-de-chaussée	20/1 et 16/3/2008	Club d'Echecs Alekhine Tournois d'échecs - Metz	Gratuit
Centre socioculturel République	Rez-de-chaussée	13/3/2008	Club d'Echecs Alekhine Réunion de Comité - Metz	Gratuit
Complexe municipal "Le Sablon"	Rez-de-chaussée	19/3/2008	Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie Rassemblement - Metz	Gratuit

LOCATION DE SALLES

Complexe municipal "Le Sablon"	Rez-de-chaussée	2/4/2008	Ecole de Musique Agréé à Rayonnement Intercommunal Spectacle - Metz	Gratuit
Complexe municipal "Le Sablon"	2ème étage	5 et 12/2/2008	Association POIPLUME Réunions - Metz	Gratuit
Salle polyvalente rue du Roi Albert		14/2/2008	Association Le Livre à Metz Assemblée Plénière	Gratuit
Salle polyvalente rue du Roi Albert		18/2/2008	CLCV de Queuleu-Tivoli - Antenne Saint Maximin Réunion Annuelle	Gratuit
Salle polyvalente rue du Roi Albert		26/3/2008	Association Le Livre à Metz Réunion du Comité	Gratuit
Salle polyvalente Les Coquelicots		15/2/2008	Association pour le Pontiffroy Assemblée Générale	Gratuit
Salle polyvalente Les Coquelicots		27/2/2008	Association pour le Pontiffroy Carnaval	Gratuit
Salle polyvalente Les Coquelicots		1/3/2008	Liste "Un destin pour Metz" Réunion électorale	Gratuit
Salle polyvalente Les Coquelicots		6/3/2008	Société Lamy Gestrim Assemblée Générale de Copropriété	92 €
Salle polyvalente Les Coquelicots		7/3/2008	Liste "Metz2008.com" Réunion électorale	Gratuit
Salle polyvalente Les Coquelicots		20/3/2008	Association pour le Pontiffroy Activité ponctuelle de l'association	Gratuit
Salle polyvalente Les Coquelicots		26/3/2008	Association INECC - Mission Voix Lorraine Conférence	Gratuit

LOCATION DE SALLES

Salle polyvalente Les Coquelicots		5/4/2008	Association INECC - Mission Voix Lorraine Conférence	Gratuit
-----------------------------------	--	----------	---	---------